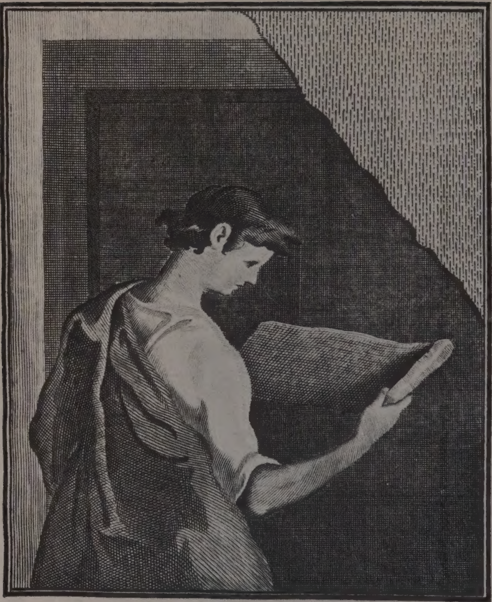

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1740.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Juillet 1740.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XL.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janv 1701. & se vendent 15 s. le mo en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1721.	12.
1702.	12.	v.	1722.	12.
1703.	12.	v.	1723.	12.
1704.	12.	v.	1724.	12.
1705.	12.	v.	1725.	12.
1706.	12.	v.	1726.	13.
1707.	12.	v.	1727.	12.
1708.	12.	v.	1728.	12.
1709.	12.	v.	1729.	12.
1710.	12.	v.	1730.	12.
1711.	12.	v.	1731.	12.
1712.	12.	v.	1732.	12.
1713.	12.	v.	1733.	12.
1714.	12.	v.	1734.	12.
1715.	12.	v.	1735.	14.
1716.	12.	v.	1736.	15.
1717.	12.	v.	1737.	13.
1718.	12.	v.	1738.	13.
1719.	12.	v.	1739.	14.
1720.	5.	v.	1740.	8.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1740.

ARTICLE LVII.

HISTOIRE DES GRANDS Chemins de l'Empire Romain. Suite de l'Article XLV. au mois de Juin I. Partie.

LIVRE III. (*a*) Il s'agit dans ce trosiéme Livre du nombre & de la mesure des Chemins : pour avoir une idée juste de l'immensité de ces travaux, il est

(*a*) Cap. 1.

néceſſaire d'abord de connoître la vaſte étenduë de l'Empire Romain, & c'eſt à quoi M. Bergier a conſacré les quatre premiers Chapitres de ce Livre. Il remarque, avec tous les Hiſtoriens, qu'à voir les Romains luter pendant près de 500. ans contre les ſeuls Peuples de l'Italie, il n'étoit pas naturel de juger que dans l'eſpace des deux ſiécles ſuivans, ils ſoumettroient preſque toutes les Nations, que l'on connoiſſoit alors dans l'Univers; enſorte que non-ſeulement, les Auteurs prophanes, mais un Ecrivain même ſacré parloit de leur Empire, comme du monde entier. *Exiit edictum à Cæſare Auguſto ut diſcriberetur univerſus orbis.* Luc. c. 2.

(*a*) Les limites de cette vaſte Monarchie ont beaucoup varié ſous les Succeſſeurs d'Auguſte, & notre Auteur éclaircit ce point d'Hiſtoire avec beaucoup d'ordre & de préciſion, auſſi bien que la diverſité, qui ſe rencontre dans les Hiſ-

(*a*) Chap. 2.

toriens & les Cosmographes, (*a*) pour la mesure de la Terre. Il fait voir ensuite que l'Empire Romain s'étendoit en longueur d'Orient en Occident, depuis la jonction de l'Euphrate avec le Tygre (*b*) jusqu'à l'extrémité de l'Espagne, & que sa largeur moyenne, du Midi au Septentrion, n'étoit que la moitié de sa longueur. Il s'est donné bien de la peine pour calculer les milles & les lieuës, sur les degrés de longitude & de latitude, & dans le dénombrement qu'il fait de toutes les Provinces, qui obéïssoient aux Romains, il observe que les seules Isles de la Méditerranée font la cinquiéme partie des Terres de l'Europe.

(*c*) Or non-seulement les Grands Chemins conduisoient de Rome jusqu'aux extrémités de l'Empire, mais il y en avoit une si grande quantité dans chaque Province, qu'on y pouvoit voyager aussi com-

(*a*) Chap. 3.
(*b*) Chap 4.
(*c*) Chap. 5.

modément par-tout, que dans Rome même. Il le prouve en général par l'autorité des meilleurs Historiens, & il le fait voir en détail par l'Itinéraire d'Antonin & par la Carte de Peutinger. (*a*) Sur le premier de ces Ouvrages, après avoir rapporté les différentes opinions des Sçavans par rapport à son Auteur; il conclut 1°. Que ce n'est ni Jules César, ni Auguste, ni Antonin le Débonnaire, puisqu'on y trouve des noms de Villes & de Places, qui ne subsistoient point de leur tems. 2°. Que ces Princes peuvent cependant y avoir eu quelque part; qu'il est fort vraisemblable que dès le tems du premier il se fit par l'Ordonnance du Sénat une description du monde, où les Chemins étoient marqués par les Villes & autres lieux, qu'on y rencontroit & que non-seulement quelques-uns des Antonins, mais aussi les Empereurs suivans peuvent bien y avoir ajoûté les Villes & les autres Places, qu'ils avoient fondées. 3°. Qu'Ethicus,

(*a*) Chap 6.

qui dans sa Cosmographie parle de cette Ordonnance du Sénat ; peut fort bien s'être servi de la description qu'elle produisit, & de l'Itinéraire d'Antonin , ce qui aura donné lieu de lui attribuer ce dernier Ouvrage. 4°. Qu'il est fort probable que ce même Cosmographe, lequel avouë qu'il a fait usage du Zénodoxus, pour ce qui regarde l'Orient , de Théodote & de Polyclite, pour le Midi & le Septentrion , ayant trouvé l'Itinéraire sous le nom d'Antonin, n'a pas voulu le confondre avec son propre Ouvrage , auquel il s'est contenté de le joindre , y ajoûtant les Villes , qui y manquoient au tems de Constantin , sous le regne duquel il écrivoit.

(*a*) A l'égard de la Carte de Peutinger, M. Bergier observe d'abord, que l'invention des Cartes Géographiques ou Itinéraires est fort ancien ; que Strabon en cite une du tems de Servius VI. Roi des Ro-

(*a*) Chap. 7.

mains, & Ælien une autre du tems de Socrate ; que Théophraſte, diſciple d'Ariſtote, au rapport de Diogene-Laërce, ordonna par ſon Teſtament, qu'une Carte univerſelle de la Terre, qu'il avoit, fût miſe après ſon décès dans une Galerie de Licée ; que de tous ces Monumens d'Antiquité, & de quelques autres, dont Vitruve & Pline font mention, il ne nous eſt reſté qu'une Table, ou Carte Itinéraire, qui fut trouvée à Auſbourg, chez un Sçavant nommé Conrade Peutinger, dont elle a pris le nom, parce qu'on ignoroit celui de ſon Auteur.

Cluvier l'attribuë, auſſi bien que l'Itinéraire d'Antonin, à Ammien Marcellin, mais on ne ſçait ſur quel fondement ; ce qui eſt certain c'eſt que l'on voit dans la Carte quelques termes de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & que Moyſe & Saint Pierre y ſont nommés, ce qui peut faire conjecturer, que celui, qui l'a dreſſée, étoit Chrétien. Velſer a crû qu'elle avoit été

faite du tems de Théodose, ou de ses Enfans, parce que d'un côté elle représente l'Empire, comme subsistant encore dans son entier, & de l'autre, qu'on y voit des Peuples, des Villes &c. qui n'étoient point connus avant le siécle de Théodose ; aussi est-elle nommée en quelques endroits la Carte Théodosienne. Quant à ce que le même Velser prétend que l'Auteur de cette Carte ne sçavoit ni Géographie, ni Mathématique, M. Bergier n'est pas tout-à-fait de son sentiment.

Il avoue qu'on y trouve des fautes grossiéres de toute espéce. 1°. Elle ne représente que la longueur de l'Empire Romain, sans nul égard à sa largeur. 2°. Ni les Rivages de la Mer, ni les Golphes, ni les Promontoires n'y sont dans leur figure naturelle. 3°. Des Fleuves, qui ont leur cours au Septentrion, y sont tournés à l'Occident. 4°. Plus on s'éloigne de Rome, qui doit être regardée comme le centre de la Carte, comme elle l'est des

Grands Chemins, plus on y remarque de confusion dans la situation des Villes & des Provinces: mais la plûpart de ces défauts peuvent être excusés, selon lui, sur-tout celui de la longueur disproportionnée de l'Empire à sa largeur : c'est, dit-il, que l'Auteur n'avoit en vûë que de faire connoître la grandeur & la puissance Romaine par la longueur & la multitude des Chemins, (*a*) & que sa Carte auroit eu une figure trop incommode, s'il lui avoit donné une plus grande largeur. Il ne faut pas même croire, ajoûte-t-il, qu'en donnant aux Rivieres une direction opposée à celle, qu'elles ont réellement, & en changeant la situation des Villes & des Provinces, il l'ait fait par ignorance; mais il a supposé que ceux, qui se serviroient de sa Carte, seroient assez instruits de la Géographie de l'Empire, pour ne s'y pas méprendre: il ne vouloit que montrer à l'œil la suite des Chemins, avec la dis-

(*a*) Chap. 8.

tance d'une Ville à l'autre, marquées par le nombre des milles.

(*a*) Au reste cette Carte & l'Itinéraire d'Antonin, ont cela de commun, qu'ils ne traittent que des Chemins Militaires faits de mains d'hommes; qu'ils les distinguent par les noms des Villes, des gîtes & des postes; qu'ils en marquent les distances, & qu'il y a dans l'un & dans l'autre quantité de fautes. Ils different aussi en beaucoup de choses. 1°. L'Itinéraire compte 372. Chemins ou environ; & la confusion, qui regne dans la Carte ne permet point de les y distinguer. 2°. Dans le premier on apprend le commencement & la fin de chaque Chemin; on les cherche inutilement dans la seconde. 3°. Souvent ils commencent par les mêmes endroits, & finissent différemment; outre qu'il faut souvent aller prendre dans deux ou trois Chemins de la Carte les Villes, qui sont sur le même Chemin dans l'Itiné-

(*a*) Chap. 9.

raire ; enfin le nombre des milles d'un lieu à un autre ne ſe rapportent pas toujours dans ces deux Ouvrages.

(*a*) Notre Auteur vient enſuite aux meſures, qu'il diviſe, ſpécifie & définit avec la derniere exactitude, & ſuivant l'uſage des Arpenteurs & ſelon la méthode Géométrique : il nous avertit que dans la Carte de Peutinger les chifres Romains marquent toujours les nombres des milles, & que dans l'Itinéraire ces deux Lettres M. P. ſignifient *mille paſſus*, (*b*) & non pas *plus minus*, ainſi que quelques-uns l'ont crû. Comme les Hiſtoriens ne s'accordent pas toujours ſur l'étenduë de chaque meſure, & que cette diverſité pourroit jetter de la confuſion dans ce qu'il doit dire de la longueur des Chemins, il déclare qu'il ne parle que du pas de cinq pieds, appellé par excellence le pas géométrique, par conſéquent il donne au ſtade,

(*a*) Chap. 10.
(*b*) Chap. 11.

ſuivant l'opinion commune, 125 pas géométriques, & huit ſtades à un mille.

(*a*) Pour ce qui eſt de la lieuë, nom qui vient de *lega*, ou *leuca*, ancien terme Gaulois, elle a preſque toujours été priſe d'une maniére ſi peu uniforme, dans le Pays même, où cette meſure a pris naiſſance, qu'il n'eſt pas aiſé de déterminer celle de la lieuë Françoiſe, ni en quelle raiſon elle eſt avec l'ancienne lieuë Gauloiſe, ce qu'il eſt néanmoins néceſſaire de régler, pour ſupputer d'une maniére, qui ſoit intelligible pour tout le monde, la véritable longueur des Voyes Militaires de l'Empire Romain. Clavius donne à la lieuë Gauloiſe 1500 pas, qui valent douze ſtades, & notre Auteur, après un examen fort exact de tout ce qui a été dit par les Sçavans ſur cette matiére, conclut, avec Jornandès & Ammien Marcellin, que la lieuë Gauloiſe eſt à raiſon d'une

(*a*) Chap. 12.

& demie avec les milles italiques. Cela posé, ajoûte-t-il, " nous nous » arrêterons avec les plus Sçavans, » & avec le consentement le plus » universel de ceux, qui en ont » écrit, que la lieuë Françoise est » le double au milliaire italique, » & nous nous en servirons ainsi... » ès discours suivans, comme nous » avons fait aux précédens. „

(*a*) Après ces préliminaires M. Bergier revient à Rome. Nous avons vû qu'Auguste y avoit planté une Colonne Milliaire, où tous les Chemins de l'Empire aboutissoient, directement ou indirectement; elle étoit toute dorée, (*b*) ce qui lui avoit fait donner le titre de *milliarium aureum* : on la montre encore à Rome. Notre Auteur prétend qu'elle étoit placée au milieu de la Ville, que Rome étoit au milieu de l'Italie prise dans sa longueur, & l'Italie au milieu du monde; mais il ne parle ici que d'après

(*a*) Chap. 13.
(*b*) Chap. 14.

les plus graves Ecrivains de l'Antiquité, qui ne ſçachant pas, (*a*) ou ne faiſant pas réflexion que la Terre eſt ronde, & par conſéquent que ſa ſurface n'a point de milieu, proprement dit, ſe ſont extrêmément entouſiaſmés ſur cette ſituation de Rome & de l'Italie. Le vrai eſt pourtant, que Rome par ſes conquêtes s'étoit formé un Empire, qui comprenoit la meilleure partie du monde, dont elle étoit à peu de choſes près le milieu.

(*b*) Comme les Chemins Militaires commençoient à Rome, les grandes ruës de cette Ville en faiſoient partie, & pour nous donner une idée plus diſtincte de ces ruës, notre Hiſtorien nous apprend que, ſelon Pline, le diametre de Rome, c'eſt-à-dire, l'eſpace entre le milliaire doré & chacune de ſes Portes étoit de 3765 pas, ajoûtant à cela les Fauxbourgs, qui s'étendoient en rond également au tour

(*a*) Chap. 15.
(*b*) Chap 16.

des Remparts & des Fossés, le demi diametre étoit d'un peu plus de sept milles italiques, par conséquent le diametre entier de plus de 14. milles, qui sont sept lieuës Françoises; mais toutes les ruës militaires de Rome n'avoient pas cette longueur, car il y en avoit tout à l'entour du Marché, qui tiroient à droite & à gauche, & n'aboutissoient pas en ligne droite aux Portes de la Ville.

(*a*) Pour faire connoître le nombre de ces ruës, notre Auteur mesure l'enceinte de Rome par les régles de Mathématique, & supposant la Ville à-peu-près de figure ronde, comme elle l'étoit en effet, il trouve que son enceinte étoit de 25817 pas, & en y joignant les Fauxbourgs, de 48 milles ou 24 lieuës Françoises. « C'est, dit-il, le » nombre le plus juste, que l'on » sçauroit donner, encore qu'il ne » soit pas entiérement exact, d'au» tant que le diametre d'un cercle » est incommensurable à la circon-

(*a*) Chap. 17.

» férence, comme celui d'un quar-
» ré à ses côtés. „ Tous les Anciens conviennent, que le nombre des ruës non militaires de Rome étoit de 424. Mais les avis sont partagés sur celui des ruës militaires. Il est certain, que quelques-unes ne s'étendoient point hors de Rome, comme *via sacra*, *via suburrana &c.* D'autre part plusieurs Grands Chemins ne touchoient ni à la Ville, ni aux Fauxbourgs, comme la Voye Domitienne, qui commençoit à Sinuesse, & l'Emilienne, à Rimini: le commencement de plusieurs autres étoit aux Portes de la Ville, témoin la Voye Latine, & la Voye Aurelienne. Onuphrius Panvinus (*a*) semble même n'en compter que six, qui partissent du milieu de Rome. *Viarum quædam extra urbem, quædam intra initium habuerunt, ut Flaminia, Prænestina, Lavicana, Campana, Appia & Ardeatina, reliquæ verò omnes ab ipsis portis incipiebant.* Cependant M. Bergier en

(*a*) In urbe Româ pag. 68.

compte quinze, qui partoient de la Colonne milliaire, & on convient assez du nombre de trente ruës de la Ville, qui portoient le nom de Voyes militaires : elles sont ici toutes nommées.

L'Auteur traite ensuite des Grands Chemins de l'Italie, l'Itinéraire d'Antonin marque en premier lieu celui, qui s'étendoit depuis Milan jusqu'à Colonne, *Stilidam, id est, Columellam*, aujourd'hui Stilarion, dit notre Auteur, près de Rheggio, & vis-à-vis le Peloro, Promontoire de Sicile. Ce Chemin avoit 956. milles de long, ajoûte-t-il, & il ne s'en falloit que de 64 milles, qu'on compte de Milan à Aoste, qu'il n'eût toute la longueur de l'Italie: nous remarquerons néanmoins que, si Colonne étoit précisément vis-à-vis le Peloro, où dans les meilleures Cartes, & les plus détaillées, on ne trouve point Stylarion, mais *Terra del Cavallo*, il s'en falloit encore 20 milles, que ce Chemin n'eût toute la longueur de l'Italie. Quoiqu'il en soit, il est bon

de ſçavoir, que l'Auteur de l'Itinéraire d'Antonin ne nomme aucuns des Chemins d'Italie par leur nom propre. Il ſe contente de les diſtinguer par les noms des deux Villes, qui en ſont les extrémités; il en commence même, & en termine la deſcription où bon lui ſemble, avertiſſant ſeulement quelquefois, que tel Chemin s'étend par exemple le long de la Voye Appienne, & cela parce que ſon deſſein n'étoit pas de faire l'Hiſtoire des Grands Chemins, mais de montrer comment on y pouvoit aller d'une Ville à une autre.

(*a*) Des Chemins militaires de l'Italie, l'Hiſtoire & la Carte de Peutinger en nomment onze, qui partoient immédiatement des Portes de Rome. Onuphre y en ajoûte douze; il y en avoit dix-huit, qui commençoient au milieu de l'Italie; on en connoît encore ſept ou huit, dont on ignore le commencement, & tous ſont ici nommés. L'Itiné-

(*a*) Chap. 19.

raire en décrit 47, & supputation faite de tous les milles, qu'il marque, on voit que dans la seule Italie les Romains avoient fait à la main plus de 4500 lieuës Françoises de Chemins.

(*a*) Plusieurs de ces Chemins prenoient leur nom de la Porte de Rome, où ils commençoient; quelques-uns donnoient à ces Portes celui qu'ils avoient déja, & c'est ce qui engage notre Auteur à parler des Portes de Rome. Pline en compte 24 Procope n'en comptoit que 14; pour les accorder M. Bergier estime qu'à Rome il n'y avoit que 14 Portes, qu'on pouvoit appeller impériales ou militaires, & que les dix autres étoient ce que Procope appelle *portulas*. Il est étonnant que ni l'un ni l'autre n'ait fait mention de celle, qui servoit d'entrée à la Ville du côté du Vatican, & par où les Triomphateurs entroient, d'où elle avoit pris le nom de *Porta Triumphalis*.

(*a*) Chap. 20.

Il y en avoit encore d'autres audedans de la Ville, & qui ne lui servoient ni d'entrée, ni d'iſſuë ; mais elles pouvoient être du nombre des ſept, dont Pline dit qu'elles ne ſubſiſtoient plus de ſon tems.

(*a*) Nous ne ſuivrons pas notre Hiſtorien dans ce qu'il dit en particulier ſur chaque Chemin. Il commence par ceux, qui ont un nom propre dans l'Hiſtoire, & il les décrit ſelon l'ordre de leur ſituation ; puis il traite de ceux, qui en dépendent, comme des rameaux d'une branche principale. Ce Plan l'engage dans pluſieurs Diſſertations, où l'on voit toujours une critique ſûre & une grande érudition. Cet endroit de ſon Ouvrage eſt encore très-intéreſſant en ce que, outre le parallele, qu'il y fait de l'Itinéraire d'Antonin & de la Carte de Peutinger, il n'oublie rien de ce qu'il rencontre ſur ſon paſſage d'antiques, d'inſcriptions, & d'autres monumens de la magnificence Romaine,

(*a*) Chap. 21.

(*a*) Le premier des Grands Chemins de l'Italie, qu'il parcourt de la ſorte, eſt la Voye Flaminienne. Des neuf branches, qui en ſortoient, la principale étoit la Voye Emilienne, plus longue que la Flaminienne même, à laquelle elle ne cédoit, ni en dignité, ni en antiquité. La Voye Flaminienne ſortoit de Rome par la Porte Flumentane, ainſi nommée parce qu'elle étoit la plus proche du Tybre au-de-là de ce Fleuve à notre égard. (*b*) Suivoit la Porte Collatine, qui donnoit naiſſance à une Voye de même nom; puis la Porte Colline, par où ſortoit *via ſalaria*, ſur laquelle, à 13 milles de Rome, les Gaulois Senonois, conduits par Brennus, défirent les Romains, près de la Riviére *Allia*. Après la Porte Colline venoit la Porte Viminale, où commençoit la Voye Nomentane; enſuite la Porte Gabine ou *Gabiuſa*, que quelques-uns prétendent être

(*a*) Chap. 22.
(*b*) Chap. 23.

la même que la Porte Tiburtine, aujourd'hui de Saint Laurent. Il en sortoit deux Voyes, la Tiburtine, qui alloit à Tivoli, & la Gabienne, plus à l'Orient, qui tiroit droit à la Prénestine, & sur laquelle Camille défit les Gaulois, qui avoient pris Rome.

(*a*) De la Porte Esquiline, qui suivoit, sortoient les Voyes Prénestine & Lavicane : on l'appelle aujourd'hui *Porta Major* ; puis on rencontroit la Porte *Celimontana*, appellée depuis *Asinaria*, c'est présentement la Porte de Saint Jean; parce que ce fut auprès de cette Porte que le Disciple bien aimé fut mis dans une Chaudiere d'huile bouillante. Ce aussi fut par cette Porte qu'Alaric & Totila prirent Rome. La Voye *Campana*, qui tiroit droit à la Terre de Labour, (*b*) & apparemment la Voye *Asinaria* sortoient par cette Porte. La Porte Latine est fort proche de celle de

(*a*) Chap. 24.
(*b*) Chap. 25.

Saint Jean, on croit qu'elle a auſſi porté le nom de Ferentine : la Voye Latine y prenoit ſon origine, & tirant droit entre l'Orient & le Midi, alloit joindre l'Appienne près de la Ville de *Caſſinum* à 19 ſtades de Capouë. Après la Porte Latine étoit la Porte Capene, par où la Voye Appienne paſſoit.

(*a*) Les Auteurs ne ſont point d'accord ſur la Voye Ardéatine, les uns en faiſant une branche de l'Appienne, & les autres la faiſant commencer dans Rome, près du Mont Aventin, où il y avoit une Porte du même nom, qui ſe trouve en effet marquée dans pluſieurs Cartes de l'ancienne Rome. La derniere Porte au-de-là du Tybre, à notre égard, eſt celle, qu'on nomme aujourd'hui la Porte de Saint Paul, anciennement *Porta Trygemina*, parce que les trois Horaces ſortirent par-là pour combattre les trois Curiaces. (*b*) Ammien Marcel-

(*a*) Chap. 26.
(*b*) Chap. 27.

lin la nomme *Porta Ostiensis*, du nom sans doute de la Voye *Ostiensis.* Tous ces Chemins tiroient au Septentrion, à l'Orient, & au Midi. Ceux qui sortoient des Portes d'en deça du Tybre, tenoient du Midi & de l'Occident. La premiere de ces Portes étoit *Porta Navalis, à viciniâ navalium dicta*; on l'appella depuis *Portuensis*, & la Voye d'Ostie prit le même nom. Cette Voye avoit cela de singulier, qu'elle étoit divisée en deux par une espéce de petit mur de pierres d'un pied de haut; on alloit au Port d'Ostie par un côté, & on en revenoit par l'autre.

La seconde Porte étoit celle du Janicule, aujourd'hui *de S. Pancrace.* La Voye Vitellienne en sortoit, & tiroit au Sud-Ouest. La troisiéme étoit la Septimienne, sur la rive droite du Tybre. Sextus Pompejus & Tite-Live la nomment *Fontinalis*, & c'étoit son premier nom: il en sortoit un Grand Chemin, qui tiroit à l'Occident, & prenant son cours le long de la

ontrefcarpe du Foffé, alloit bientôt joindre la Voye Triomphale. Celle-ci fortoit d'une Porte de même nom, qui ne fubfiftoit plus dès le tems de Procope. (*a*) La derniere Porte étoit l'Aurélienne, près du Mole d'Adrien, aujourd'hui le Château Saint Ange; elle fût démoli fous le Pontificat de Léon IV. lorfque ce Pape enferma le Vatican & l'Eglife de Saint Pierre dans l'enceinte de Rome. Il en fortoit une Voye nommée l'Ancienne, Aurélienne. Aurélius, qui l'avoit fait bâtir, ne l'avoit pouffée que jufqu'au lieu appellé *forum Aurelii* du nom de ce Citoyen Romain, l'efpace de 85 milles, le long du rivage de la Mer. Æmilius Scaurus la continua 383 milles au-de-là, jufqu'aux Terres des Sabatiens, avec un retour de 26 milles de Gênes à Dortone, ce qui lui fit donner le nom de *Via Æmilia Scauri.* Cependant Strabon lui conferve jufqu'au bout le nom de *Via Aurelia.* L'Iti-

(*a*) Chap. 28.

néraire d'Antonin & la Carte de Peutinger la conduisent de Rome jusqu'à Arles, & on l'appelle encore en Provence *Lou Grand Camin Aurelian* : des inscriptions, dont quelques-unes se voyent encore sur des Colonnes milliaires dans le Champ de la Crau, donnent lieu de croire que plusieurs Empereurs avoient travaillé à continuer cette Voye jusqu'à Arles.

(*a*) Des Grands Chemins d'Italie naissoient tous ceux, qui avoient été faits dans les Provinces, soit par Terre, à travers les Fleuves & les Montagnes ; soit par Mer, de Port en Port. Les premiers passoient tous par la Gaule Cisalpine, d'où ils étoient continués, ou en traversant les Alpes, ou par le pied des Alpes. Notre Auteur commence par ceux, (*b*) qui conduisoient à travers les Alpes dans la Gaule Transalpine, d'où ils étoient continués en Espagne, en Angle-

(*a*) Chap. 29.
(*b*) Chap. 30.

gleterre, dans la Haute & Basse Allemagne, endeça du Rhin &c. Or il est nécessaire de sçavoir que l'Itinéraire d'Antonin ne parle point de la Gaule Cisalpine, qu'il comprend dans l'Italie, d'où M. Bergier conclut fort bien qu'un prétendu fragment de cet Itinéraire, qui a été commenté par Annius de Viterbe, pourroit bien être une supposition de cet Ecrivain, accusé d'en avoir fait beaucoup d'autres. En effet dans ce fragment la Gaule Cisalpine est distinguée de l'Italie.

(*a*) Les Alpes commencent à la Riviére de Gênes, & se continuent en demi cercle jusqu'en Istrie, auprès du Golphe de Venise, où elles se terminent. Polybe, cité par Strabon, dit que de son tems il y avoit quatre Grands Chemins pour passer par ces Montagnes de l'Italie dans la Gaule; mais le nombre en a bien augmenté depuis. Nous avons déja parlé de la Voye Aurélienne; elle traversoit les Alpes

(*a*) Chap. 21.

Maritimes dans la Ligurie, lesquelles sont suivies des Alpes Cottiennes. Celles-ci ont pris leur nom de Cottius Roi des Allobroges, que César ne pût subjuguer, & qui ayant fait alliance avec Auguste, perça un Grand Chemin à travers ses Rochers avec beaucoup d'art & de magnificence. Or l'Itinéraire d'Antonin décrit deux passages dans les Gaules par les Alpes Cottiennes, c'est-à-dire, par le Piémont. Les Alpes Grecques viennent ensuite *inter Centrones*, la Tarentaise, *& Salassos*, le Val d'Aoste. Pline parlant du voisinage de ces Alpes & des Alpes Pennines, qui leur sont contigues, dit *Salassorum Augusta Prætoria juxta geminas Alpium fauces, Graias atque Penninas.* Et Strabon expliquant ces deux bouches, nous apprend que près du Val d'Aoste il y a un chemin, qui se divise en deux branches, dont l'une, qui va par les Monts Pennins, est si étroite, que les bêtes de charges n'y peuvent passer; & l'autre plus large, mais plus

longue, traverse la Tarentaise. Ce sont ces mêmes Chemins, qu'Auguste fit faire pour réduire les Montagnards, & dont nous avons déja parlé.

L'Itinéraire d'Antonin, & la Carte de Peutinger décrivent deux Chemins par le Val d'Aoste; l'un de Milan à Vienne, & l'autre de Milan à Strasbourg. C'est aussi à travers les Alpes Grecques, que Pompée allant en Espagne ouvrit sur le Mont *Cinesius* (le Mont Cenis) ce fameux Chemin, qui par excellence fut nommé *Strata Romana*: c'est encore le plus fréquenté de tous ceux, (*a*) qui vont de France en Italie par Terre. Le Grand & Petit Saint Bernard sont des Alpes Pennines, les plus hautes de toutes; il y avoit là un Chemin, le plus étroit & le plus oriental des deux Voyes, dont parle Strabon, & qui se rencontroient à Lyon. L'Itinéraire & la Carte en décrivent un troisiéme par les mê-

(*a*) Chap. 32.

mes Alpes, depuis Milan jusqu'à Mayence, mais, ni dans l'un, ni dans l'autre Ouvrage, on ne trouve aucun Chemin par les *Alpes Lepontines*, qui touchent aux Pennines. Dans les suivantes, qui sont celles des Grisons, *Rhætica*, & qui s'étendent depuis Côme jusqu'à Vérone, Strabon place le quatriéme, dont parle Polybe, & comme il y a d'autres Montagnes, qui dépendent de ces Alpes, on y avoit pratiqué plusieurs Chemins pour passer de l'Italie chez les Suisses & les Grisons, qui sont du côté de l'Allemagne. Tel est celui, qui conduit des environs du Lac de Côme à Coire, *Coriam Rhætorum.* Il se divise en deux, l'un prend par le Mont *Septa*, l'autre par le Mont *Speluga.* Tel est encore celui, qui du Lac de Côme va en Allemagne & que prit Stilicon, à ce qu'on croit, pour conduire son armée. Tel est enfin celui, qui passe à Trente; car notre Auteur se déclare pour ceux, qui croyent que les Monts Tridentins sont partie des Alpes Grisones.

(*a*) Dans les Alpes Juliennes, ainsi nommées de Jules César, qui sont auprès des Grisonnes, Sextus dit, qu'on perça un Chemin sous le même César, & sous Auguste. Surquoi M. Bergier observe qu'on trouve des Alpes Juliennes en deux autres endroits. 1°. Tite-Live dit, que les Gaulois entrerent en Italie *per Taurinos Saltus, Juliasque Alpes*; mais il se pourroit bien faire, selon la judicieuse remarque de notre Auteur, que ce fût une faute du Copiste, & qu'il fallût lire *inviasque Alpes*. 2°. On a aussi appellé Alpes Juliennes une partie des Grisonnes, où est le Mont *Septimus*. Pour ce qui est des vrayes Alpes Juliennes, Ammien Marcellin les nomme *Alpes Venetas*; elles sont entre les *Tridentines* & les *Carniques*, & s'étendent le long de la Voye Trevisane jusqu'aux Duchez de Baviére & d'Autriche.

Les derniéres Alpes sont les *Carniques*, Alpes de Krainer. On les

(*a*) Chap. 33.

confond quelquefois avec les Alpes Juliennes sous le nom d'*Alpes Noriques*, parce que du côté du Septentrion elles ont leur descente dans la Norique, qui est la Baviére, & qu'elles séparent l'Illyrie & l'Esclavonie de l'Italie. L'Itinéraire d'Antonin décrit un autre Chemin, qui venant d'Aquilée traverse les Alpes Carniques.

(*a*) Tous ceux qui conduisoient d'Italie en Espagne, passoient, comme nous avons dit, par la Gaule. L'Itinéraire d'Antonin nous en donne la suite depuis Rome; mais la Carte de Peutinger n'en parle point. En supputant les milles de tous les Chemins, dont parle l'Itinéraire, on voit que les Romains avoient pavé en Espagne plus de 7700. milliaires: sans compter les retours de ces Chemins vers les Gaules, tout cela est prouvé par des Inscriptions.

(*b*) Avant que de parler de ceux

(*a*) Chap. 34. & Chap. 35.
(*b*) Chap. 36.

des Gaules, M. Bergier déclare qu'il comprend ſous ce nom tout ce que Céſar y comprenoit. Les Grands Chemins de l'Empire y aboutiſſoient par trois endroits ; de l'Italie par les Alpes ; de l'Eſpagne par les Pyrenées ; de la Hongrie par l'Iſtrie, ou la Baviére ; mais comme il a parlé ailleurs des principaux, il ne traite ici que de celui, qui venoit de Rome le plus en droiture. (*a*) L'Itinéraire & la Carte ne le prennent qu'à Milan, & le conduiſent juſqu'à Boulogne l'eſpace de 914 milles. Notre Auteur remarque ici une bévûë de Jérôme Surita, qui s'étant voulu mêler de commenter l'Itinéraire d'Antonin, par tout, où il a lû *leg.* a mis des légions pour des lieuës, & à cette occaſion il fait obſerver que ce ſont les différentes diviſions des Gaules, qui ont produit les diverſes maniéres de compter les diſtances, les uns continuant de compter par milles, & les autres ayant introduit

(*a*) Chap. 37. & Chap. 38.

l'usage de compter par lieuës : usage, qui prit enfin le dessus, lorsque les François se furent rendus maîtres de la Provence & du Languedoc : ce qui est étonnant, & ce qui fait voir l'insuffisance de l'Itinéraire (*a*) pour la parfaite connoissance des Grands Chemins, c'est qu'encore, qu'Agrippa ait établi la Ville de Lyon pour la source, ou le centre des quatre principaux, qui s'étendoient aux quatre extrémités de la Gaule, l'Itinéraire n'y en conduit aucun comme à son terme, & n'en fait partir aucun comme de son origine ; car dans celui, qu'il intitule *ab Aginno Lugdunum*, il n'est pas question de Lyon, mais d'Oléron, que Ptolomée appelle πόλιν Λουγδουνον: Rheims étoit aussi un très-grand abord des Chemins militaires des Gaules, & M. Bergier s'est particuliérement appliqué à décrire ceux, qui se rendoient à cette Ville, sa Patrie.

Il vient ensuite à ceux, qui for-

(*a*) Chap. 39. & 41.

tant de l'Italie, prenoient à droite par les pieds des Alpes, & par le rivage de la Mer Adriatique. L'Itinéraire en marque pluſieurs, qui de Rome & des autres parties d'Italie conduiſoient à Aquilée, d'où l'on alloit à Boulogne. Il parle d'un autre, qui menoit de Rimini à Ceſenne, & d'un troiſiéme, qu'il intitule *de Italia per Iſtriam in Dalmatias*; puis il ajoûte comme un ſecond titre, *ab Aquileia per Iſtriam extra mare.* C'eſt qu'il regardoit Aquilée comme la derniére Ville d'Italie de ce côté-là. Il termine ce Chemin à Salone en Dalmatie, d'où un autre le continuoit juſqu'à Sirmich en Hongrie, puis un troiſiéme de Sirmich à Durazzo. Mais le plus remarquable étoit celui, qui alloit de Conſtantinople, d'où paſſant à travers le Boſphore Thracien, il entroit dans la petite Aſie, paſſoit à Calcédoine, & de-là à Nicomédie de Bithynie le tout faiſant 1256 milles de longueur. Parmi les autres Chemins, avec leſquels celui-ci communiquoit, il y en

avoit un, qui tiroit de Vidin sur le Danube jusques dans la partie de la Scythie, qui dépendoit de l'Empire Romain, & de-là continuoit jusqu'aux bouches du Danube, alloit droit à l'ancienne Tomes, où Ovide fut exilé, puis rentrant dans la Thrace, venoit rejoindre un autre Chemin en un lieu nommé *Ostudisum*, d'où il retournoit à Constantinople & à Nicomédie, on l'appelloit *Strata Vetus.*

(a) Venons maintenant aux Chemins de Mer, qui se répondoient de Port en Port. Le premier, dont parle notre Auteur, est le passage de la Gaule dans la Grande Bretagne. La Carte de Peutinger met *Gesoriaco, quod nunc Bononia* XXIV & il est bon de sçavoir que dans le Pays des Morins, il n'y avoit autrefois aucune Ville, & que ce Port même n'étoit qu'un Village. Sur ce titre de l'Itinéraire d'Antonin, *iter Britanniarum à Gessoria-*

(a) Chap. 43.

co de Galliis Ritupas in Portum Britanniarum. M. Bergier obſerve qu'avant que les Romains euſſent conquis la Grande Bretagne, ils nommoient *Britannias* toutes les Iſles, qui ſont au Nord de la Gaule; mais qu'après la conquête, ils ne comprirent plus ſous ce nom que les cinq Provinces, qui partageoient la plus grande de toutes. Pour ce ce qui eſt du *Ritupæ* de l'Itinéraire, c'eſt, ſelon notre Auteur, Sandwick; mais outre ce Port, il y en avoit un autre plus proche, où Céſar débarqua. Les Latins le nomment *Dubris* & les François Douvres. Quant aux Grands Chemins de la Grande Bretagne, on en trouve quinze, dont ſept commençoient, ou finiſſoient à Londres, & tous enſemble faiſoient 2579 milles de pavé.

(*a*) Du côté de l'Orient notre Auteur ne connoît que deux Chemins à travers la Méditerranée, tous deux dans la Thrace & dans la

(*a*) Chap. 44.

Petite Aſie ; l'un par le Boſphore Thracien ; l'autre par l'Helleſpont. L'Itinéraire intitule le premier *Trajectum in Bithyniam.* Le ſecond portoit pour titre *à Conſtantinopoli uſque Antiochiam.* Il paſſoit à travers la Bithynie juſqu'à Dadaſtane, où l'Empereur Jovien, que notre Auteur appelle Jovinien, fut étouffé par la fumée de charbon : de-là par Ancyre en Italie ; puis par pluſieurs Villes de Cappadoce & de Piſidie, où il coupoit le Mont-Taurus, entroit dans la Cilicie par le Pays des Egeates, & de-là dans la Syrie par *Iſſus* (Aiazzo) enfin ſe rendoit à Antioche. De-là il tiroit à travers la Syrie, la Phénicie, la Paleſtine & l'Egypte juſqu'à Aléxandrie, d'où prenant ſa route à l'Occident du Nil, il alloit juſqu'à la derniére Ville de l'Empire, que l'Itinéraire nomme *Hieraſicaminon*, 30. milles au-de-là de Syenne, retournoit vers l'Arabie à travers le Nil, paſſoit par Syenne & par d'autres Villes de la partie Orientale d'Egypte, s'étendoit dans les Ter-

res de Troglodytes, pouſſoit juſqu'au Rivage de la Mer Rouge, & finiſſoit à Clyſmos, ou Clyſma, que Ptolomée appelle *Præſidium*, parce qu'apparemment les Romains y avoient une Garniſon. Les principales ſtations de cette Grande Voye étoient Rome, Rimini, Milan, Aquilée, le Mont-d'Or, Conſtantinople, Antioche, Aléxandrie. *Hieraſicaminon* & Clyſmos, & de Rome à Clyſmos, l'Itinéraire compte 4779 milles. M. Bergier nous fait connoître quatre autres Chemins militaires dans l'Egypte, puis il vient à ceux des Provinces de l'Aſie, ornant à ſon ordinaire ſes deſcriptions de traits hiſtoriques bien choiſis.

(*a*) Il revient enſuite à Rome, pour paſſer de-là aux Iſles de la Méditerranée, puis en Afrique & enfin dans la Gréce & la Macédoine. Les Romains, Maîtres de la Sicile, y continuerent les Grands Chemins de l'Italie par Rheggio,

(*a*) Chap. 45.

qui répond au Port de Meſſine. Ils tirerent enſuite neuf Chemins dans cette Iſle, dont le premier commençoit au Cap Lilybée, & notre Auteur obſerve que l'Itinéraire d'Antonin en parle comme d'Ouvrages aſſez récens. Au regard de la Sardaigne, on y paſſoit par le Port d'Oſtie, & on débarquoit à Tibula, ſur la côte Orientale, d'où l'on avoit tiré ſix grandes Voyes militaires. Du même Port on traverſoit en Corſe, on prenoit terre au Port de Marao autrefois *Mariana*, où Marius avoit conduit une Colonie, & de-là un Grand Chemin alloit juſqu'à Plalas, ſur la longueur de 125 milles.

(*a*) Ce fut Auguſte, qui fit la premiére diviſion des Provinces d'Afrique, mais Conſtantin les réduiſit à ſix. Elles furent remplies de Grands Chemins, qui avoient deux rapports; l'un avec Rome par Mer, & l'autre par Terre avec Carthage & Aléxandrie. Le prin-

(*a*) Chap. 45.

cipal Chemin par Mer étoit d'Ostie à Carthage, qui étoit comme le centre de tous les Chemins de l'Afrique. L'Itinéraire décrivant le premier, dit, *à Tingi Mauritania... per maritima loca Carthaginem usque* M. P. XVIII. XLIX. mais il est visible que ce chifre est corrompu, puisqu'il ne s'accorde pas avec le total des chifres, qui le divisent, & qui est de 1745 milles. Pour ce qui est de la Carte de Peutinger, elle a de grandes lacunes dans ce qui regarde l'Afrique. Il y avoit un autre Grand Chemin de Carthage à Aléxandrie, par le moyen duquel toute l'Afrique communiquoit avec toute l'Egypte & toute l'Asie, comme il est aisé de voir par ce que nous en avons dit & par l'Itinéraire d'Antonin. Un troisiéme Chemin alloit de Ptolemaïs dans le Pentapole, à travers la Cirenaïque & le Marmarie, jusqu'à Aléxandrie. Enfin les Romains avoient fait dans la seule Afrique, sans y comprendre l'Egypte, 9348. milles de Chemins.

(*a*) Brindes étoit le Port d'Italie, d'où l'on naviguoit plus ordinairement en Macédoine, en Epire, en Illyrie, & en Gréce. On y alloit par deux Chemins, dont l'un aboutissoit aux Roches Cerauniques, sur le Rivage d'Epire, l'autre plus long, mais plus commode & plus fréquenté, à Durazzo. Il y en avoit un troisiéme de Brindes à Vélone en Macédoine, où l'on alloit encore par trois autres Chemins, c'est-à-dire, des Ports de Tarente, de Rheggio & d'Otrante. Il y a pourtant apparence que d'Otrante on alloit débarquer à Apollonie, autre Ville de la Macédoine, le trajet en étant fort court. Au reste la Voye Appienne conduisoit à ces différens Ports, mais directement à Brindes, & aux autres par des Chemins, qui communiquoient avec l'Appienne.

(*b*) Pour connoître tous les Chemins militaires, qui traversoient la

(*a*) Chap. 47.
(*b*) Chap. 48.

Macédoine & la Gréce, il faut commencer par *Dirrachium*, Durazzo. Il en partoit un, qui s'étendoit à travers la Macédoine, & la Thrace juſqu'à Conſtantinople ſur la longueur de 744 milles. Un autre commençoit à Vélone, & prenant à gauche, continuoit par le rivage de la Mer Egée paſſant par Mégare, Eleuſine, Athenes, Thebes, Calcique, Theſſalonique, & finiſſoit à Melliſurgis. Un troiſiéme, partant auſſi de Vélone, tournoit vers Apollonie; puis paſſant par la Macédoine & la Thrace, ſe joignoit au premier. Strabon l'appelle *via Egnatia*, & ſemble le confondre avec le premier, qui partoit de Durazzo.

(*a*) M. Bergier après avoir ainſi diſcouru de la longueur des Chemins de l'Empire, en examine la largeur, & pour cela il les diſtingue en grands, moyens & petits, & prétend que c'eſt la largeur, qui fait la différence ſpécifique de ces

(*a*) Chap. 49.

termes, *iter*, *via*, *actus*, *ſemita*, *callis*, *trames &c.* Nous ne pourrions entrer dans cette diſcuſſion, ſans nous engager dans un détail, qui nous méneroit fort loin. (*a*) L'Auteur s'étend même beaucoup à ce ſujet ſur les coûtumes particulieres des Provinces de France, qui reglent la largeur des Chemins. Il remarque avec Ulpien que les chemins de traverſes, *vicinales*, n'étoient point cenſés militaires, parce qu'ils n'aboutiſſoient ni à un Port, ni à une Ville célebre. (*b*) Il parle enſuite avec beaucoup de préciſion des Chemins Publics ou Royaux de France, de ceux, que les Grecs appelloient ὁδοὺς βασιλικὰς, & les Romains *vias prætorias*, *conſulares*, *militares*, *regias*. Il obſerve qu'on ne donnoit ces noms qu'aux Chemins pavés, qu'on appelloit encore *aggeres publicos*, *ſive itinerarios*, *vias ſolemnes*, *curſus publicos*, *vias ſolitas*, *conſueta itinera*, *ſtrata viarum*,

(*a*) Chap. 50. & Chap. 51,
(*b*) Chap. 52. Chap. 53. & Chap. 54.

magnas vias, magna itinera &c. Mais comme il n'a rien trouvé dans les Anciens Ecrivains de bien précis touchant leur largeur, il a été réduit à considérer par lui-même ce qui reste de ceux des environs de Rheims, & il a trouvé qu'en quelques endroits ils avoient environ vingt pieds, d'où il infere que les Loix, qui ne donnoient aux Chemins publics que huit pieds de large, ne parlent point des Chemins militaires. Il a même remarqué dans quelques-uns 60. pieds de largeur, divisés en trois parties, à sçavoir, vingt pieds pour le milieu, qui étoit relevé, & autant pour chacune des lisieres, qui alloient en pente.

(*a*) Livre IV. Ce Livre traite de la cause finale des Grands Chemins, c'est-à-dire, de leur usage & de leur utilité. La fin, qu'on s'étoit proposée dans cette grande entreprise, étoit 1o. d'occuper en tout tems la Populace, & en tems de paix les Troupes, pour les tenir en haleine.

([illegible]) Chap. 1.

2o. D'établir une communication prompte & facile entre les parties de l'Empire. 3o. La facilité du transport des armées Romaines en tout tems, (*a*) & partout où il seroit besoin. 4o. La commodité de voyager. Quant au premier de ces motifs, nous nous contenterons de remarquer ici, que rien n'a peut-être plus contribué à rendre la Milice Romaine invincible, que de l'avoir renduë infatigable, & qu'il n'est point de meilleur moyen de tenir le Petit Peuple dans l'ordre & dans la soumission, que de l'occuper de maniére, qu'il y trouve sa subsistance, & qu'il n'ait pas le loisir de se corrompre par l'oisiveté & la débauche.

(*b*) Ce qui regarde le second motif occupe les seize Chapitres suivans, & il faut les lire en entiers pour comprendre comment l'Auteur a ramassé tout ce qui se peut dire sur cette matiére. Il y entre

(*a*) Chap. 2.
(*b*) Chap. 3. & 18.

dans un détail très-instructif sur l'origine des Postes, dont il attribuë l'invention à Cyrus. Il nous apprend la signification propre des mots. *Civitas*, *urbs*, *oppidum*, *municipium*, *colonia*, *mutationes*, *mansiones*. Il parle des bêtes & des chariots entretenus dans les gîtes (*mansiones*) & dans les lieux des Postes (*mutationes*;) de ce qui regardoit les Couriers & les Messagers; des provisions, que les Empereurs avoient soin de faire amasser par tout, où il en étoit besoin, des Officiers entretenus dour le gouvernement des Postes; de la forme des Postes Romaines & de leur différence d'avec les Françoises; des Lettres de Poste, & de ceux, qui avoient droit d'en donner, & de courir avec ces Lettres.

(*a*) La troisiéme fin qu'on s'étoit proposée dans la construction des Chemins, étoit ce qui leur faisoit donner le titre de *viæ militares*, & notre Auteur nous instruit avec la

(*a*) Chap. 19. & 20.

derniére exactitude de tout ce qui concerne leur marche; il nous apprend en même-tems en quelles Villes étoient les Monnoyes & les Trésors de l'Empereur : il explique les différentes espéces de charroys, dont on se servoit pour voiturer les armes, les habits militaires, les habits impériaux, les Finances du Prince, provenantes des Tributs & des Péages; de la marche des Magistrats, de leurs trains, des Villes, où ils tenoient leurs Assemblées. Comme au tems de la République ces marches étoient plus fréquentes, parce que les Magistrats changeoient tous les ans, il en prend occasion de parler des changemens, que fit Auguste dans la Magistrature, par rapport au Gouverment des Provinces; & tout cela est mêlé de sçavantes recherches & de digressions curieuses.

(a) Il s'étend encore plus sur le quatriéme avantage des Grands Chemins, & nous regrettons veri-

[a] Chap. 30.

tablement que la crainte qu'on ne se lasse d'entendre trop souvent parler des mêmes Ouvrages ne nous permette pas de donner à l'Extrait de celui-ci toute l'étenduë, qu'il mérite. Pour faire mieux concevoir la nécessité des Grands Chemins par rapport aux voyages, (*a*) M. Bergier commence par nous représenter en peu de mots la prodigieuse multitude des Habitans de Rome, la majesté de la Cour de l'Empereur, le nombre infini d'Etrangers, qui abordoient de toutes les Provinces à la Capitale, & celui des Esclaves, qui étoit incompréhensible. Or il falloit que toutes les Provinces contribuassent de quelque chose à l'entretien, à la subsistance, à la pompe, aux plaisirs d'une Ville, devenuë un monde entier. (*b*) Il entre dans une sorte de détail du grand Commerce, que faisoient les Romains avec toutes les parties du monde connu; des Marchandises,

[*a*] Chap. 31. & Chap. 32.
[*b*] Chap. 33.

que chaque Pays leur fournissoit ; & de la route, que prenoient les Marchands pour se rendre des Provinces à Rome, & de Rome dans les Provinces.

Il vient ensuite aux Ouvrages, qu'on avoit faits sur les Grands Chemins pour la commodité des Voyageurs, & il commence par les Ponts ; il renferme en cinq Chapitres tout ce qu'on peut sçavoir de ceux de Rome, d'Italie & des Provinces, n'avançant rien, qu'il ne prouve par des Inscriptions. (*a*) Il parle dans les quatre suivans des Colonnes & des pierres milliaires & autres, dont nous avons marqué ailleurs l'usage. De-là, il passe aux colonnes, ou plûtôt aux pilastres, que les Grecs & les Romains mettoient sur toutes les routes avec la figure de Mercure, d'Apollon, de Bacchus, ou d'Hercules ; que les premiers appelloient Θεοὶ Ἐνόδιοι ; & les seconds, *Lares Viales* ou *Viacos* ; C'est ce que nous connoissons

[*a*] Chap. 39. 42. & Chap. 43.

sous le nom du Dieu Termes : tout ce Chapitre est fort curieux.

(a) Les six suivans, par où finit le quatriéme Livre, regardent les Ouvrages exécutés par les Romains pour voyager sur Mer & sur les Riviéres. Il faudroit presque les copier pour mettre dans tout son jour ce que le Sçavant Historien y a prodigué d'érudition sur les Riviéres renduës navigables; sur les Canaux, par où elles communiquoient ; sur ceux, qui faisoient la conjonction, des Mers ; sur l'Itinéraire Maritime de l'Empire ; & sur les Ports de l'Italie, dont il décrit exactement les principaux.

(b) Livre V. Ce Livre est peut-être la description la plus complette, que nous ayons de l'ancienne Rome, & de ses environs. M. Bergier, pour nous donner une connoissance parfaite des Ruës militaires de cette Capitale du monde fait consister leur beauté 1°. dans

(a) Chap. 44. & 49.
(b) Chap. 1.

leur pavé 2°. Dans leur largeur, leur longeur, & leur alignement. 3°. Dans la hauteur & la magnificence des édifices, qui les bordoient de part & d'autre. Il diſtingue enſuite trois tems de la Ville de Rome : ſon enfance, juſqu'à ſa priſe par les Gaulois : Florus dit [a] qu'alors c'étoit une image de Ville, plûtôt qu'une Ville ; ſes Maiſons étoient des Cabanes, & le Palais de Romulus ne valloit pas mieux, ſelon Ovide

Dum caſa Martigenum capiebat parva Quiritem :

& le Temple de Jupiter étoit ſi petit, que le Dieu pouvoit à peine y tenir debout.

Jupiter Anguſtâ via totus ſtabat in æde *b*

(*c*) Quelques Ecrivains fixent le terme de ſon adoleſcence au tems

[*a*] L. 1 ch. 1. ex. Faſtor. L. 1.
(*b*) Valer. Max. L. 4. C 4. & Cap. 39.
(*c*) Chap. 3. Chap. 4. & Chap. 5.

de Pyrrhus ; mais notre Auteur l'étend jusqu'à Néron, & n'omet rien pour nous donner une idée juste de ce qu'étoit cette Ville, & des progrès qu'elle avoit faits pendant cet espace de 450 ans. Enfin Néron, après y avoir mis le feu, lui donna une nouvelle face, changea la forme des Edifices, & y fit bâtir deux Palais, dont le premier & le moindre étoit si vaste, qu'il donna lieu à ce distique rapporté par Suetone.

Roma domus fiet, Veios migrate, Quirites
Si non & Veios occupat ista domus.

(*a*) C'est ce nouveau dessein, ou plûtôt cette nouvelle Rome, que notre Auteur s'attache particuliérement à décrire, toujours néanmoins par comparaison avec l'ancienne, (*b*) soit pour le nombre & la division des Régions, soit pour l'ordre entre les grandes, moyen-

(*a*) Chap. 6. (*b*) Chap. 7.

nes & petites parties ; ſoit pour la ſituation des grands Edifices, tant ſacrés que profanes. (*a*) Il parle enſuite de ces différens Edifices en particulier, (*b*) marquant ſur chacun le nom propre, que lui donnoient les Anciens ; la hauteur qu'ils devoient avoir, & les reglemens faits pour borner celles des Maiſons particuliéres. (*c*)

Les Chapitres ſuivans traittent de tous les ordres d'Architecture, qu'on avoit employés dans la ſtructure des Temples & des Palais les plus connus dans l'Hiſtoire ; (*d*) des ornemens, que l'art y avoit ajoûtés ; de quatre eſpéces d'incruſtation, en chaulx, en marbre, en or, en Moſaïque ou marqueterie ; (*e*) des embeliſſemens des ruës. 1°. En Peinture, & à cette occaſion l'Auteur nous apprend ce que c'étoit

(*a*) Chap. 8.
(*b*) Chap. 9.
[*c*] Chap. 10.
[*d*] Chap. 11.
(*e*) Chap. 12.

que la peinture *encaustique*, (*a*) dont on a perdu le secret. 2°. En Sculpture & en fonte *insignia & statuas*. Nous passons à regret tout ce qu'il nous dit de la matiére & de la forme de ces beaux Ouvrages en cire, en marbre, en bronze, & en or; des figures pédestres, équestres, & curules; de leurs différentes grandeurs & de leur nombre prodigieux, (*b*) qui a fait dire que Rome étoit aussi peuplé de Statuës, que d'Hommes. Il finit par la vieillesse & la décadence de Rome, & nous fait connoître tous ceux, qui ont travaillé à montrer cette Ville, telle qu'elle étoit dans ses plus beaux jours, par le moyen des Plans, qu'ils en ont fait graver, tant en détail qu'en grand.

[*a*] Chap. 13. & 15.
[*b*] Chap. 16.

ARTICLE LVIII.

SUITE DES OEUVRES de M. l'Abbé Nadal. Voyez *l'Article LXXI. Août I. Partie.* 1739. *Et l'Article XCIX. Novembre* 1739.

CE troisiéme Tome contient son Théatre, c'est à-dire cinq Tragédies ; Saül, Hérode, Antiochus ou les Machabées, Marianne, Osarphis ou Moyse. « Ce » n'est pas seulement pour ne point » blesser les bienséances de mon » état, dit l'Abbé Nadal, dans la » Préface d'Herode, que je m'at- » tache aux sujets, que l'Histoire » Sainte & l'Ecriture nous four- » nissent. La dignité de ces mê- » mes sujets & leur nouveauté, » est une des raisons principales » qui m'engage à les traiter. » Le détail, où nous allons entrer, justifiera le choix de l'Abbé Nadal.

La mort de Saül, les incidens qui l'aménent, les circonstances

qui l'accompagnent, forment un ſujet vraiment tragique, & le caractere du Héros a tout ce qu'il faut pour inſpirer au Spectateur la terreur & la pitié. L'Abbé Nadal a ſaiſi tous les avantages que lui fourniſſoit un évenement de cette nature, & en ajoûtant peu de choſe à la réalité, il l'a mis en état de paroître avec avantage ſur le Theatre. On peut réduire à l'analyſe ſuivante la fable ou la conſtitution de ſon ſujet.

Le juſte couroux du Ciel qui arme les Philiſtins contre Saül, & qui répand chez lui l'eſprit de vertige, forme le péril de ce Prince.

Le péril de Saül & le deſſein de ſauver ſon Roy attire David du Camp des Philiſtins à celui d'Iſraël.

La préſence de David & les intrigues d'un Miniſtre perfide réveillent les anciennes défiances de Saül.

La défiance de Saül l'engage à ſe priver en donnant des fers à David, du ſeul ſecours, qui pouvoit prévenir ſa perte.

Et la ſuppreſſion de ce ſecours entraîne la victoire des Philiſtins, la mort de Saül, en un mot la cataſtrophe, qui termine la fable.

Il eſt aiſé de voir par cette expoſition que la conſtruction de cette Piéce eſt réguliere & naturelle; qu'elle n'a point beſoin pour ſe ſoutenir d'incidens poſtiches, de ſurpriſes forcées, de machines étrangéres;que ſon jeu eſt l'ouvrage des reſſort, qu'elle renferme eſſentiellement, & que l'intrigue ou le nœud, comme le dénouement, tout ſort du fond du même ſujet.

Mais en applaudiſſant à la juſteſſe & à la régularité de ce plan, ne pourroit-on point faire à M. l'Abbé Nadal quelque chicane ſur le rôle que joue Michol dans cette Tragedie?

L'intérêt de cette Princeſſe n'entre pour rien dans les événemens, qui forment le corps de la Piece. C'eſt ce qu'il eſt aiſé de voir par l'analyſe, que nous en avons tracée: elle ne ſert ni au nœud, ni au dénouement. Ce n'eſt point elle, qui

attire David du Camp des Philistins à celui de Saül, ce n'est point pour saisir l'occasion de se réunir à elle, qu'il fait cette démarche délicate, il ne dit même rien, qui puisse faire soupçonnner qu'en quittant Achis, il sçût que Michol étoit avec son pere. Le rôle de Michol semble donc n'être qu'un morceau détaché, qui dans le méchanisme de la Piéce n'aboutit à rien, & n'en aide point le jeu.

De nouvelles réflexions font cependant appercevoir que cette Episode est une suite nécessaire de la construction & de la nature du sujet mis en œuvre par M. l'Abbé Nadal. L'histoire ne lui fournissoit que des hommes à produire sur la Scéne ; & une Piéce sans femmes, & sans quelque espece de tendresse, auroit été regardée comme une Tragédie de College ; elle n'eût point été de mise pour le Theatre François, & ce qui n'étoit point nécessaire pour la constitution de cette Tragedie, le devenoit pour sa répréfentation.

Mais en s'accommodant au caprice du Public & aux usages du Théatre dans l'invention de ce personnage Episodique, il étoit, ce semble, aisé à M. l'Abbé Nadal de lui donner un peu plus d'intérêt dans le corps de la Piéce, de le lier aux incidens principaux plus étroitement qu'il ne paroît l'être; on est même préparé d'abord à cet enchaînement. Achas demande à Jonathas pourquoi Michol se trouve dans un lieu aussi peu fait pour elle qu'un Camp, où tout se prépare au combat. Jonathas lui répond :

Comme toi par avance
Du retour de David j'ai connu l'importance ;
Et comme par ma sœur je puis mieux l'espérer,
Du secours de ses pleurs j'ai voulu m'assûrer.

Il ne restoit plus dès-lors qu'à faire dire à David, en abordant Michol, qu'il étoit instruit de l'arrivée de son Epouse au Camp d'Israël, & du danger, qui menaçoit à la fois Michol & Saül, qu'à animer son retour du motif dominant

de ſauver l'objet de ſa légitime tendreſſe. Alors Michol opérant le retour de David, qui forme proprement le nœud & l'intrigue, ſeroit devenu un perſonnage non Epiſodique, mais eſſentiel dans le ſyſtême de la piece.

Au reſte, ſi M. l'Abbé Nadal a négligé ce facile expédient, l'omiſſion eſt plûtôt une inattention qu'une faute ; trois ou quatre Vers changés & autant d'ajoûtés, répareront ſans peine ce léger manquement.

On eſt un peu étonné de voir Saül Acte 4. Scene 2. charger Jonathas de la commiſſion de ſe défaire de David. Les marques éclatantes, qu'avoit ſi ſouvent donné ce Prince généreux de ſa tendreſſe pour David, devoit engager Saül à choiſir, pour ſatisfaire la fureur de ſa jalouſie, des Miniſtres plus propres à le ſervir, que n'étoit le généreux Jonathas.

L'expoſition du ſujet dans cette Piéce eſt juſte, claire, naturelle. La premiere Scene ſans être trop

longue apprend au Spectateur tout ce qu'il doit sçavoir, pour sentir sans peine l'enchaînement des évenemens. Les Scenes sont liées, les caracteres sont vrais & soûtenus, les situations intéressantes ; en un mot les beautés de détail sont en trop grand nombre pour ne pas renvoyer à l'ouvrage même un Lecteur curieux de les connoître. Nous regrettons sur-tout que les bornes étroites d'un Extrait ne nous permettent point d'inférer ici en entier la seconde Scene du 4. Acte, où Saul rend compte de l'apparition de Samuel. Ce morceau est dans le goût du grand & du vrai tragique.

A Saül succéde une Tragédie intitulée Hérode. L'Histoire de ce Prince est trop connuë, & a trop souvent été donnée au Theatre pour avoir besoin qu'on la rappelle ici. Voici le plan de la Piéce que l'Abbé Nadal a composée sur ce sujet.

Le retour triomphant d'Alexandre, Fils d'Hérode & de Marianne, revenu de Rome à Jerusalem, en

traversant les projets ambitieux de Salome, fournit en même tems à cette artificieuse Princesse la matiére d'un nouveau systême d'intrigues pour le perdre dans l'esprit défiant d'Hérode.

Ces intrigues forment le péril d'Alexandre. Le péril d'Alexandre entraîne celui de Salome; celui de Salome cause la mort d'Alexandre, & la mort d'Alexandre met le comble aux incidens, qui forcent Salome à le venger, à terminer l'action en s'empoisonnant elle-même.

De cette construction il s'ensuit que l'intérêt principal de cette action est celui de Salome, que tout s'y rapporte à elle, que son rôle est le premier; que celui d'Hérode n'y entre qu'en second, & même en troisiéme après celui d'Alexandre, qu'ainsi cette Piéce pourroit, à plus juste titre, être intitulée Salome, qu'Herode, comme la Piéce, où Marianne est la victime des fureurs de ce Tyran, est sur les mêmes principes intitulée Marianne.

Cette Piéce est dans le grand Tragique. L'esprit du Spectateur y est dans une agitation continuelle, qui naît du fond même du sujet, des artifices de Salome, des incertitudes & des remords d'Herode, de la fierté & des ressentimens d'Alexandre, où il passe rapidement, mais naturellement, de l'inquiétude à la joye, de l'espérance à la crainte. Le moment, qui précéde la catastrophe, est celui, où le Spectateur est le plus calme, & où il croit voir bien-tôt la vertu couronnée, & le vice puni. Le dénouement, quoique tourné en surprise n'est point étranger au sujet. Salome désespérée de voir ses projets avortés, ses perfidies découvertes, ses jours exposés aux justes ressentimens du cruel Herode, cherche à se ménager, au moins en périssant, la barbare consolation de remplir encore une fois la maison de son Frere de meurtres & de désolation. Elle arrête le contre-ordre donné pour sauver les jours d'Alexandre; venge d'avance sa

propre mort par celle de ce Prince infortuné ; vient sur le Theatre exhaler un poison plus cruel, que celui, qu'elle vient de faire couler dans ses propres veines ; accable Hérode par le récit de la mort de ce Fils si chéri;lui insulte par l'aveu de tous les crimes, qui avoient précédé ce dernier, & dont elle avoit sçu rendre complice ce Frere trop crédule, & braver ses ressentimens par le spectacle de sa mort,dont elle portoit, en arrivant sur le Theatre, le principe dans son sein.

Ce caractere, celui d'Alexandre, celui de Glaphira, destinée à l'épouser, celui de Tryphon, à qui sa rigide équité dicte des discours,dont l'énergie approche de la noble liberté des Prophetes inspirés pour l'instruction des Rois de Juda & d'Israël, celui d'Herode lui-même, sont dans le vrai, & tous interessans. Ce dernier est cependant le plus foible, & demeure un peu au-dessous de la dignité, que ce Prince sçut toujours conserver au milieu des troubles

qu'excitoient tour-à-tour dans son cœur les noirs soupçons d'une politique sanguinaire, & l'amertume des justes remords, suite naturelle de tant de forfaits.

Alexandre & Glaphira inspirent la plus tendre compassion; Triphon, de l'admiration; Salome, une terreur, qui va jusqu'à l'horreur; & Hérode, un mêlange de terreur & de pitié.

La Piéce intitulée, Antiochus est bâtie sur un évenement raconté au Chap. 7. du second Livre des Machabées. C'est l'histoire de cette Mere Juive & de sept de ses fils, qui aimerent mieux périr successivement dans les tourmens les plus cruels, que de donner atteinte à la loi de Dieu.

La disposition de ce sujet dans la Tragédie de M. l'Abbé Nadal est trop compliquée, pour nous permettre d'en donner une analyse aussi simple que celle, que nous avons tracée dans les deux précédentes.

Il a ajoûté à l'Histoire une fic-

tion décente & naturelle, qui lui a fourni les ſituations les plus heureuſes. Il met ſur la Scene une Zoraide, jeune Juifve, belle, noble, & vertueuſe, promiſe à l'aîné des Machabées : leur tendreſſe réciproque eſt cimentée par la vertu & le zéle de la Religion. Antiochus en eſt amoureux, & joint les fureurs de la jalouſie à celles de la Politique & de l'impiété. On entrevoit aiſément ce que le contraſte de tant d'intérêts & de ſentimens oppoſés ont dû répandre de vivacité & d'action dans cette Piéce, Salmone mere des Machabées y paroît avec tout l'éclat, que la Religion peut donner à l'Héroiſme; & le plus jeune de ſes fils fournit à la compaſſion tout ce que la mere offre à l'admiration. Il ſemble cependant que l'Abbé Nadal n'a pas tiré de ſes ingénieuſes fictions tous les avantages, que ſon invention devoit naturellement y trouver. Le dénouement paroît un peu trop bruſque, la préparation des incidens, du plus grand des inci-

dens, de celui auquel tous les autres devoient se rapporter, ne demande-t-elle point d'autres apprêts, que quelques mots jettés au hazard dans une Scene antérieure, où ils ne promettent rien moins au Spectateur que ce que l'Abbé Nadal en fait résulter. Il seroit aussi à souhaiter que cette catastrophe fût moins étrangére au sujet, & moins opposée à l'Histoire.

L'action de Marianne, quoique plus liée, n'est guéres moins compliquée que celle d'Antiochus.

Un faux bruit de la mort d'Hérode fait découvrir à Marianne les ordres, que ce Prince avoit donnés en partant, de ne point souffrir que la Reine lui survêcût, s'il venoit à mourir dans le cours de son voyage.

Cette découverte augmente les ressentimens de Marianne & son aversion pour ce Prince.

Cette aversion augmentée ne fait essuyer à Hérode que des rebuts, pour prix des transports de tendresse, qu'à son retour il fait éclater aux yeux de Marianne.

Ces rebuts aigrissent Hérode,

& préparent ſon eſprit à recevoir les noires impreſſions, que cherche à lui donner l'artificieuſe Salome.

Tharés, Miniſtre d'Hérode, à l'inſtigation de la perfide Salome, accuſe Marianne d'avoir voulu empoiſonner ſon Epoux.

Cette accuſation fait porter un Arrêt de mort contre Marianne; un retour de tendreſſe dans le cœur d'Hérode ſuſpend l'execution de l'arrêt.

Une indiſcrétion de Marianne réveille les jalouſies, & éteint l'amour d'Hérode.

Tharés effrayé par ce Prince avoue ſon crime & diſculpe l'innocence.

Hérode prêt de ſe reconcilier avec Marianne apprend qu'elle vient de périr, quoiqu'il n'ait donné aucun ordre pour l'execution de l'arrêt.

Il ſemble qu'il y ait un trop grand nombre d'incidens accumulés dans le 5. Acte, & par une ſuite néceſſaire les évenemens y paroiſſent un peu trop précipités.

L'Abbé

L'Abbé Nadal met le caractère de Marianne dans tout son jour. Sa vertu, son innocence, sa grandeur d'ame, sa fierté, ses malheurs, ses justes ressentimens, & l'aigreur d'esprit, qui en est une suite naturelle, sont retracés avec justesse & avec noblesse : Hérode y paroît vraiment Hérode, c'est-à-dire plus grand & plus méchant tout ensemble, qu'il ne l'est dans la Piéce qui porte son nom. Soesme est un Ministre vertueux, fidéle au secret de son maître, tant qu'il le sçait vivant; mais qui sacrifie sa réserve aux droits de l'innocence & de la naissance de Marianne, quand il croit Hérode mort. Salome est toujours la même; femme ambitieuse, cruelle, artificieuse, & à qui rien ne coute pour se frayer un chemin au Trône.

De toutes les Piéces de M. l'Abbé Nadal, Antiochus est celle où les beautés de détail ont dû plus couter à l'Auteur. Nulle part chez lui il ne regne tant de correction dans le stile & la versification.

La Tragédie d'Osarphis nous représente l'état de Moyse avant qu'il se fût réuni au Peuple de Dieu. C'est Josephe qui a fourni à M. l'Abbé Nadal le sujet de cette Piéce. Une Lettre du P. R. Jesuite adressée à l'Abbé Nadal, & imprimée à la suite d'Osarphis, nous dispense d'en tracer un nouvel Extrait. Les ttaits que nous allons copier de cette Lettre remplaceront notre travail

. . . .

» Osarphis est un personnage de » nouvelle espece pour le Theatre » François. Un Héros sans amour, » un Conquerant sans ambition, » à qui la singularité de son ca» ractére n'ôte rien du mérite né» cessaire pour paroître avec éclat » sur la Scene. Vous avez rempla» cé par les situations intéressantes, » par les grandes images, par les » sentimens sublimes, par la forte » expression de ces instincts pré» cieux, que la nature grave si » avant dans les ames élevées; par

» le merveilleux enfin que fournit
» la Religion, Vous avez, dis-je,
» remplacé par ces puiſſans reſſorts
» le jeu des paſſions tendres ou
» cruelles, ſi néceſſaires au com-
» mun des Poëtes pour attacher &
» émouvoir le Spectateur.

» La terreur & la pitié, ces deux
» grandes ſources du vrai Tragi-
» que ne ſont cependant pas né-
» gligées chez vous. La terreur
» commence preſque avec la Piéce,
» & ſurvit en quelque ſorte à
» l'action theatrale, &c.

» Les périls réciproques de
Moyſe, d'Aaron, des Hebreux
» d'un côté, d'Amenophis, & de
» Tharbis de l'autre, réuniſſent
» aux ſujets de terreur ceux de la
» plus vive compaſſion.

. . . .

» Je comptois ne trouver dans
» le Heros de votre Tragédie
» qu'un homme dominé par l'a-
» mour ou l'ambition, & que les
» merveilles & les impreſſions de
» la grace les plus fortes avoient
» contraint en quelque ſorte de ſe

» prêter aux desseins que la Pro-
» vidence avoit formés sur lui ; &
» je craignois ce contraste pour
» votre Ouvrage qui en auroit eté
» défiguré.

» Mais ce que l'Histoire sem-
» bloit vous permettre, les loix du
» Théatre vous l'interdisoient. Do-
» cile à ses régles vous avez sage-
» gement renoncé à un mêlange,
» qui, sans dégrader la vertu de
» Moyse, auroit déparé son rôle.
» Cette duplicité de mœurs dans le
» principal personnage auroit pro-
» duit une espece de duplicité d'in-
» trigue & d'action, & vous auroit
» conduit à une conversion brus-
» que, à un de ces dénouemens
» postiches, sans préparation dans
» les mœurs, ou dans les incidens
» de votre Piéce, Ouvrage enfin
» d'un miracle subit, dont la ma-
» chine est toujours employée bien
» plus pour suppléer à l'invention
» de l'Auteur, que pour décorer
» son Héros ou intéresser le Spec-
» tateur . . . .

. . . .

» votre Héros toujours semblable
» à lui-même soutient par-tout la
» dignité de son caractere. Par une
» gradation presque imperceptible;
» & comme de nuance en nuance,
» vous l'amenez à cette généreuse
» docilité qui lui fait sacrifier sa
» gloire & sa Couronne à l'obscur
» espoir de devenir par les périls,
» les souffrances, les opprobres, le
» Liberateur d'une Nation ché-
» rie de Dieu. Le Spectateur se
» livre de lui-même aux transports
» de l'étonnement que causent ces
» merveilles sans être arrêté par les
» embarras d'une surprise précipi-
» tée.

» Ses desseins sur Tharbis ne
» sont point un écueil pour son
» Héroïsme. Si Osarphis aspire à
» l'alliance de cette Princesse, c'est
» en Roy & non pas en Amant &c.

» L'ambition ne le domine pas
» plus que l'amour, c'est méconnoî-
» tre la nature de cette passion que
» de confondre avec elle le désir
» qu'a Osarphis de monter sur un
» Trône où l'ordre de la succession

» les vœux de l'Egypte entiére & » l'éclat de ſes victoires l'appel- » loient &c.

» L'obſtacle le plus marqué que » puiſſe, ce me ſemble, rencon- » trer une Piéce de cette nature, » aux ſuccès qu'elle mérite, c'eſt » que le perſonnage d'Oſarphis a, » dans l'éclat & dans le rang que » vous lui donnez, avant que d'en » faire le Chef des Iſraëlites, quel- » que choſe d'oppoſé au caractere » que les préjugés donnent de » Moyſe à un certain Public &c.

» Une connoiſſance médiocre » des Auteurs anciens rectifieroit » ce préjugé. Joſephe vous a four- » nit tous les traits qui forment » chez vous le portrait de Moyſe, » conquerant, vainqueur des Ethio- » piens, Epoux de Tharbis, fils » adoptif de Thermatis &c.

» L'Ecriture ſeule vous ſuffiſoit. » Elle dit en termes exprès au Cha- » pitre 2. de l'Exode, que Moyſe » dans un âge déja formé, *adultum*, » avoit été adopté comme fils par » la fille de Pharaon. Dès-lors la

» fiction ſeule pouvoit chez vous
» remplacer l'Hiſtoire ſur les ſuites
» de cette adoption chez une Na-
» tion, où un Eſclave Hebreu, un
» des ancêtres de Moyſe, le ver-
» tueux Joſeph étoit quelques an-
» nées auparavant ſorti des cachots
» pour devenir en quelque ſorte le
» Dieu de l'Egypte; & dans de
» climats où, encore aujourd'hui,
» l'imagination fougueuſe des peu-
» ples, ne laiſſent ſouvent qu'un pas
» à faire de la ſervitude au Trône,
» & du Trône à la ſervitude.

» Le détail de l'execution offre
» encore un grand nombre de
» traits brillans à mes juſtes élo-
» ges &c.

Les Raiſons du P. R. celles qu'employe auſſi M. l'Abbé Nadal dans ſa Préface, prouvent bien ſolidement qu'Oſarphis eſt en lui-même un ſujet fort propre au Theatre, & que le préjugé public qui borne le rôle de Moyſe à celui *d'un Pâtre élevé par le choix du Seigneur à la plus ſublime des dignités, eſt injuſte & mal fondé, & le fruit de l'ignorance.*

Mais ces préjugés populaires en matiere de faits, quelques bizarres qu'ils soient, ne forment-ils point une loi invariable pour le Poëte Dramatique? Son but est de modérer les passions, & son art est, non de heurter de front des préjugés historiques, indifferens pour la morale, quoique faux en eux-mêmes, & d'affoiblir par cette contradiction l'effet de l'instruction; mais de se servir de ces préjugés mêmes pour les tourner au profit des mœurs. N'est-ce point là-dessus qu'est fondé le précepte d'Horace sur la maniére dont le Poëte doit tracer ses caractéres, *famam sequere.*

Nous ne pouvons mieux finir cet article qu'en appliquant à toutes les Piéces dont nous venons de parler, ce que le P. R. dans sa Lettre, dit d'Osarphis en particulier. » Si le » Theatre n'en présentoit jamais » que de semblables, les Maîtres » de la Morale Chrétienne loin de » le proscrire comme une source fé» conde de vices, le recommande» roient à leurs disciples comme » une école des plus sublimes vertus.

ARTICLE LIX.

RERUM ITALICARUM Scriptores &c. C'eſt-à-dire, *Recueil des Ecrivains, qui ont travaillé à l'Hiſtoire d'Italie, depuis l'an de Jeſus-Chriſt* 500. *juſqu'à l'an* 1500. *par M. Muratori & Meſſieurs de la Société Palatine. Tome X. à Milan de l'Imprimerie de la Société Palatine* 1707.

IL y a lontems, que nous nous reprochons d'avoir interrompu le compte, que nous avions commencé de rendre de cette immenſe & ſçavante collection ; mais celui d'entre nous, qui en étoit chargé, ayant été occupé ailleurs en 1733. Nous ne nous apperçûmes qu'aſſez tard de cette interruption, & lorſque nous y fîmes attention, nous trouvâmes que des douze premiers Tomes, que nous croyions en avoir, le dixiéme, où nous en étions reſtés nous manquoit. Ce ne fut qu'après l'avoir inutilement cherché aſſez

lontems, que nous eumes recours à une des plus amples Bibliothéques de Paris, où l'on ſe fait un vrai plaiſir de nous communiquer les Livres, dont nous avons beſoin : nous comptons bien de ne plus mettre doreſnavant d'autre intervalle entre les volumes ſuivans, que celui, qui ſera néceſſaire pour entretenir dans nos Mémoires la variété, qui convient à un Ouvrage périodique.

Meſſieurs de la Société Palatine, qui ont juſqu'ici favoriſé avec tant de zéle l'entrepriſe de M. Muratori, ayant compris que la Géographie devoit venir au ſecours de l'Hiſtoire, dans laquelle il eſt certain qu'elle répand un grand jour, ont jugé à propos de ne pas différer davantage à orner ce Recueil d'une Carte, qui repréſentât l'Italie, telle qu'elle étoit au moyen âge, c'eſt-à-dire, ſous la fin du regne des Grecs, ſous les Lombards, & ſous les François ; & on la trouvera dans ce dixiéme volume. M. Muratori s'étoit propoſé de l'accompa-

gner d'une Dissertation Géographique, pour l'expliquer & pour la justifier; mais ses autres occupations ne lui permettant pas d'y travailler lui-même, un Professeur Royal de Pavie, dont il n'a pas eu la liberté de nous apprendre le nom, a pris sa place & a exécuté son projet d'une maniére, qui suppose une érudition peu commune, & un travail presque incroyable. Sa Dissertation est divisée en 25. Sections, dont les douze premiéres servent de prolegomenes aux suivantes. Elle demanderoit un Extrait entier, si nous voulions seulement indiquer les principaux points de critique, qui y sont traités; nous nous contenterons d'en donner un essai, qui pourra faire juger du reste.

Dans la Section quatriéme, le Sçavant Professeur entreprend de prouver que Cellarius n'a rien tenu de la promesse, qu'il avoit faite au Public, de lui donner une Géographie du moyen âge; que le peu qu'il a publié sur l'Italie, ne convient qu'aux siécles de Constantin, de

Théodose & de ses Enfans, & que ce travail n'a pas dû lui couter beaucoup, vû les secours qu'on peut aisément trouver pour une Géographie exacte de ces tems-là. Mais après Valentinien III. ajoûte-t-il, ce n'est plus la même chose: les Barbares innonderent alors la meilleure partie de l'Empire Romain, en conquirent les plus belles Provinces, & y établirent de nouvelles Monarchies, ce qui a sur-tout réussi à l'avantage des Gaules & de l'Allemagne.

Dès-lors tous les noms propres de Villes, de Cantons, de Riviéres, furent changés: l'Orient conserva plus lontems les siens, & ne les a perdus, qu'à mesure que les Sarrasins, les Arabes, & les Turcs s'emparerent des Provinces de cette partie de l'Empire. Or il est certain que l'on a beaucoup travaillé à débrouiller le chaos, que l'introduction des noms barbares a causé dans la Géographie; mais l'Italie a été assez négligée jusqu'à présent, comme il paroît par les Remarques d'Holsthenius sur l'Italie de Cluvier,

& sur le trésor géographique d'Ortelius : il n'est pas même sûr, c'est toujours notre Auteur qui parle, de s'en tenir à Ptolomée pour la distance des lieux, quoiqu'il employât pour les marquer la méthode Astronomique, parce que, selon Merula, il s'en rapportoit souvent aux observations d'autrui, outre que nous apprenons par l'Histoire que quand une nouvelle Ville a été bâtie des ruines de l'ancienne, dont elle a conservé le nom, elle n'a pas toujours été placée au même endroit, que celle-ci occupoit.

Quand donc Cellarius, continuë le Professeur de Pavie, auroit publié une Géographie complette de l'Italie, telle qu'elle étoit au 4. & au 5 siécles, son Ouvrage n'eût pas été d'une grande utilité pour le moyen âge, puisqu'il est certain que les Goths, qui jusqu'à la fin du cinquiéme siécle occuperent plusieurs Provinces d'Italie, non-seulement n'y ont fait aucun changement dans les noms des Villes, des Provinces & des Cantons; mais affec-

terent même de retenir les Loix, la Police, les Magiſtratures & les Dignités Romaines. Notre Auteur rapporte ici les témoignages de pluſieurs Ecrivains, qui nous aſſûrent que les Oſtrogoths cultivoient les belles Lettres, que Théodoric, leur premier Roi, ſçavoit fort bien le Grec & le Latin, quoique quelques-uns ayent prétendu que ce Prince avoit l'eſprit ſi bouché, qu'en dix ans il n'avoit pas pû apprendre à former les quatre premiéres Lettres de ſon nom: qu'Amalaſunthe, ſa Fille, étoit encore plus ſçavante que lui : que Théodat, ſon Petit-Fils avoit auſſi l'eſprit fort orné & fort cultivé, ce qu'on ne peut dire d'aucun des Rois Lombards.

C'eſt donc ſous le regne de ceux-ci, & vers la fin du 6. ſiécle, que l'Italie changea de face par rapport à la Géographie, & c'eſt ſurquoi Cellarius ne nous donne aucune lumiére dans ce qu'il a publié. Par exemple, il y diviſe la Toſcane (Thuſciam) en *Urbicaire* & en *Annonaire* ; la longueur de la pre-

miere s'étend, selon lui, depuis le Tybre jusqu'à l'*Ombrone*, & sa largeur est comprise entre la Mer inférieure & celle, qu'il appelle *Picenum urbicarium.* Il mesure la longueur de la seconde depuis l'*Ombrone* jusqu'à la *Magra*, & sa largeur, depuis la Mer inférieure au Midi jusqu'à l'Apennin au Septentrion. Ce qu'il entend par *Picenum urbicarium*, c'est tout le Pays, qui est renfermé au Midi & au couchant par le Tybre; au Septentrion par le commencement de l'Apennin, & au Levant par la source du *Teverone*, & une partie de la *Valéria* ou de l'*Abruzze.*

Pour ce qui est du *Picenum annonarium*, il lui donne pour limites au Septentrion & au Couchant la Voye Flaminiene,& la Mer Adriatique au Levant, la Riviére de Pescara, *Aternus*, & l'Apennin au Midi. Or qui ne voit, reprend l'Auteur, que cela est tiré de Saumaise, réfuté par le vieux Aleander & par le Pere Sirmond? Il releve ensuite Cellarius sur ce qu'il

dit du *Latium*, dont il fait voir que ce Grand Géographe, auquel il rend d'ailleurs toute la justice, qui lui est dûë, dit-il, comme au Prince de la Géographie, a parlé fort peu exactement, aussi bien que sur les Régions suburbicaires; outre qu'il n'en parle point d'une maniére, qui puisse convenir au moyen âge; par la raison qu'alors le *Latium* ne subsistoit plus sous ce nom, ni sous aucun autre, qui lui fut propre, depuis Constantin; comme l'a fort bien remarqué le P. Sirmond.

Il trouve même du mystére dans ce que Cellarius entreprend d'établir avec tous les Protestans, ausquels s'est joint M. Dupin, que les Régions *suburbicaires* étoient celles, qui étoient sous la jurisdiction immédiate du Préfet de Rome, qu'on sçait n'en avoir point eu au-delà de cette Ville & de son territoire, lequel ne s'étendoit point au-delà de cent milles, car il est persuadé que ces Auteurs ne donnent des bornes si étroites aux Régions suburbicaires, que pour y resserrer celle

de l'Evêque de Rome, laquelle, selon eux, n'eſt pas plus étenduë, que ne l'étoit celle du Préfet de la Ville. Le Pere Sirmond, ajoûte-t-il, a démontré au contraire ; & porté juſqu'à l'évidence, que les Régions ſuburbicaires étoient ſoumiſes au Vicaire de Rome, c'eſt-à-dire, au Vicaire du Préfet du Prétoire de l'Italie, lequel réſidoit à Rome.

L'Anonime de Pavie, pour montrer qu'il n'a point pris mal-à-propos l'allarme au ſujet des prétentions des Proteſtans, rapporte un paſſage de Saumaiſe tiré du Chapitre premier de ſon Euchariſticon; le voici. "La Province métropolitaine de l'Evêque de Rome, fut auſſi appellée Romaine, & avoit les mêmes limites, que la Région Romaine, dans les bornes de laquelle étoit renfermée la Juriſdiction du Préfet de la Ville : & il eſt très-certain que la Province Métropolitaine de l'Evêque de Rome fut établie, dès le commencement de l'Egliſe, ſur le pied du Gouvernement Civil, ſinon en

» tout, du moins en ce que les
» Provinces Eccléſiaſtiques fuſſent
» reglées & gouvernées ſelon la for-
» me des Provinces Civiles ; & pour
» nier que cela ne ſoit arrivé dans
» la Métropole de Rome, il faut
» être diſpoſé à jurer qu'il ne fait
» pas jour en plein midi. Ainſi l'E-
» vêque de cette Ville n'avoit point
» d'autre juriſdiction, que celle du
» Préfet de la Ville, l'une & l'au-
» tre étoient renfermée dans les
» mêmes bornes : le Diſtrict du
» Préfet s'appelloit la Région Ro-
» maine ; celui de l'Evêque ſe nom-
» moit la Province Romaine ; tou-
» tes les deux comprenoient les mê-
» mes Régions, ou les mêmes Egli-
» ſes ſuburbicaires. „ Voilà, ſuivant notre Auteur, où Cellarius a puiſſé ſa chimére du *Latium ſuburbicarium.*

A cela, le docte Profeſſeur oppoſe le Pere Sirmond & pluſieurs autres Sçavans, qui ont renverſé le parallele imaginé par Saumaiſe entre le Préfet de Rome & le Métropolitain de cette Capitale : il in-

ſiſte particuliérement ſur le grand nombre des Evêques ſacrés par des Papes, dont le Pontificat fut aſſez court, & dans un tems, où dans le Diſtrict, qu'on veut preſcrire à leur Siége, il n'y avoit pas autant d'Evêchés, qu'il y en a eu depuis.

La ſixiéme Section eſt encore plus curieuſe. 1°. L'Auteur y marque les ſources, où l'on peut puiſer pour faire une bonne Géographie de l'Italie dans le moyen âge; & il y donne le premier rang à la fameuſe conſtitution de Louis le Débonnaire, qui commence par ces mots *Ego Ludovicus*, & par laquelle cet Empereur confirma au Pape Paſchal I. les Donations, ou plûtôt les reſtitutions, dit-il, faites au S. Siége par Charlemagne ſon Pere & Pepin ſon Ayeul; mais il avertit qu'il faut s'en tenir à l'exemplaire, qui eſt rapporté dans Baronius, & dont Gretſer a ſolidement défendu l'authenticité. 2°. Il ſoutient que la Conſtitution attribuée à Othon III. contre l'Egliſe, eſt ſuppoſée. 3°. Il tâche de prouver que tout

ce que la fameuſe Comteſſe Mathilde donna à l'Egliſe Romaine, étoit une véritable reſtitution, à ne prendre même le droit de cette Egliſe, que de la Donation des deux Empereurs François.

La ſeconde Piéce de ce volume eſt l'Hiſtoire de l'Empereur Henri VII. par Muſſato : *Albertini Muſſati Hiſtoriographi & Tragædi, de geſtis Henrici VII. Hiſtoria Auguſta XVI. Libris comprehenſa, à Felice Oſio jam edita, nunc recuſa : notis ejuſdem, Oſii, Pignorii, & Villani ſuis locis appoſitis : additis variantibus lectionibus Manuſcriptorum codicum Bibliothecæ Eſtenſis & Ambroſianæ.* Muſſato étoit un Auteur contemporain, il eut beaucoup de part à ce qui ſe paſſa en Italie de ſon tems ; il fut eſtimé pour ſon ſçavoir, & pour ſes Poëſies ; ſon zéle pour ſa Patrie lui mit aſſez tard les armes à la main, & il fit voir qu'un bon Citoyen eſt toujours un bon Soldat, & ſouvent un bon Capitaine dans l'occaſion, & on ne peut guere le ſoupçonner de n'avoir pas été

bien instruit des affaires d'Italie, par rapport au tems, où il écrivoit. Son Histoire de Henri VII. est assez courte, mais les Notes d'Osio en auroient noyé le texte, si ce Commentateur n'étoit pas mort avant que d'avoir pû achever le premier Livre. Elles sont d'ailleurs d'une inutilité parfaite, pour la plûpart, & servent très-peu à l'intelligence de l'Auteur.

Les Livres sont divisés en des espéces de paragraphes, que Mussato appelle *rubricæ*. Ce mot donne beau jeu à Osio, qui employe plus de sept colonnes *in-folio* de très-petit caractére, à nous apprendre ce que c'est que cette Terre rouge, qu'on appelle *Rubrica*; les endroits, où on la trouve; quelle est la meilleure; quel usage les Jardiniers & divers Artisans en font; à quoi elle est bonne dans la Médecine & dans la Peinture, dans l'Ecriture & dans l'Imprimerie. Au reste, il n'avance rien, qu'il n'appuye d'un très-grand nombre de passages, qu'il cite tout au long. Au milieu de ce

fatras d'érudition, presque toujours déplacée, on ne laisse pas de trouver de bonnes choses, mais qu'on ne s'avisera gueres d'aller chercher là. Tel est entr'autres le démêlé de Boniface VIII. avec Philippe le Bel, sur lequel Osio a ramassé un nombre infini de passages de tous les Auteurs, qui en ont parlé. Pignorius & Villanus ne sont pas à beaucoup près si diffus, & la plûpart du tems même ils se bornent à quelques corrections & à quelques variantes.

Les Notes d'Osio ne sont pourtant pas toutes étrangeres au sujet, que traite son Auteur : Henri VII alla en Italie pour y mettre l'ordre, & y rétablir l'autorité de l'Empire, que les deux célebres factions des Gibelins & des Guephes y avoient fort ébranlée. Il n'y réussit pas, & il fut la victime de son attachement au parti des Gibelins; il ne soutint pas même jusqu'au bout la grande idée, que Mussato & son Scoliaste nous donnent de lui ; car ce dernier employe 25 colonnes d'impression à

ramasser & à expliquer tous les éloges, qu'on a donnés à ce Prince, qu'il ne craint pas même d'appeller *ærarium virtutum omnium.* Mais au sujet de ce Voyage il nous instruit parfaitement de l'Histoire de ces deux factions, dont nous venons de parler, & on trouvera dans ses Notes tout ce que les Historiens en ont jamais dit.

Mussato n'étoit pas à beaucoup près aussi instruit des affaires étrangeres que de celles d'Italie, & il est assez étonnant que, ni Pignorius, ni Villanus, ni M. Muratori même ne l'ayent pas relevé sur quelques endroits, où il y a presque autant de fautes grossieres, que de mots. Nous n'en rapporterons qu'un exemple, sur lequel nous sommes bien assûrés de ne point trouver de contradicteurs. On dispute encore sur l'origine de Robert le Fort, Duc de France, Comte d'Anjou, & Gendre de l'Empereur Louis le Débonnaire; mais personne aujourd'hui ne révoque en doute qu'il ait été le Bisayeul de Hu-

gues Capet. Que penser donc de Mussato, qui nous donne comme homme de la lie du peuple dans la Liain;que Hugues Capet étoit un gurie, *constat*, dit-il, *inclytam Regum Francorum Prosapiam à profugis Trojanorum profectam virili sexu exhaustam, denuo ex Hugone Ciapetâ ex Liguriâ, plebeio, ex eâ fœminâ stirpe nato conjugium sumpsisse propaginem.* Saint Louis, ajoûte-t-il, fut son huitiéme successeur & ce Prince eut cinq Fils, à sçavoir, Philippe l'aîné de tous: Charles le second, qui à l'exemple de ses Ancêtres, condamna au dernier supplice Corradin de Stoph. A ces traits on reconnoît en partie Charles d'Anjou, Comte de Provence,& Roi des deux Siciles; mais il étoit Frere & non pas Fils de Saint Louis. Le troisiéme fut Philippe Comte d'Artois, qui mourut dans la guerre de Flandres. Saint Louis n'eut point de Fils Comte d'Artois, mais un Frere, qui se nommoit Robert, & qui fut tué à la funeste journée de la Massore en Egypte; son Petit-Fils

tit-Fils nommé Philippe ne fut jamais Comte d'Artois, puisqu'il mourut avant son Pere des blessures, qu'il avoit reçûës à la bataille de Furnes. Nous ne connoissons point ce *Comte de Lauzone*, que Mussato donne pour quatriéme Fils à Saint Louis, & cet Auteur ne sçavoit apparemment pas que ce Monarque eut un Fils aîné appellé Louis, qui mourut à l'âge de 16. ans.

« Philippe l'aîné, *des Fils de S.* » *Louis*, continuë l'Historien Pa» douan, eut deux Fils de sa pre» miére Femme, à sçavoir Philip» pe, qui regne présentement & » Charles, & un troisiéme appellé » Louis d'une autre Femme. „ Philippe le Hardi eut quatre Fils de sa premiére Femme, Isabelle d'Arragon, le premier, nommé Louis, & le dernier, qui avoit nom Robert, moururent jeunes. Philippe le second lui succéda, le troisiéme, qui fut Charles de Valois fut le Pere de Philippe VI, dont la postérité a fini en la personne de Henri III.

De sa seconde Femme, Marie de Brabant, il eut Louis Comte d'Evreux.

Mussato revient ensuite à Charles d'Anjou, qu'il prend toujours pour le second des Fils de S. Louis, & dit qu'il n'eut qu'un Fils de même nom que lui, & qui fut Pere de sept Princes, dont l'Archevêque de Toulouse fut l'aîné. Les autres, dit-il, sont Charles Martel, présentement Roi de Hongrie; Robert, aujourd'hui Roi de la Pouille; Philippe Prince de Tarente; Raymond, Belezonius, Jean, & Pierre le victorieux. Cette branche royale de la Maison de France devoit être mieux connuë d'un Ecrivain Italien & contemporain. Comment a-t-il, pû ignorer que Charles d'Anjou eut quatre Fils; Louis, qui mourut jeune: Charles, qui lui succéda; Philippe, qui fut Roi de Thessalonique du chef de sa femme; & Robert, qui mourut sans enfans? Que Charles II. Roi de Naples eut neuf Fils, Charles Martel l'aîné, qui fut Roi de Hon-

grie du chef de sa Mere ; S. Louis, Evêque de Toulouse, & non pas Archevêque, son Eglise n'étant alors qu'un Evêché suffragant de Narbonne ; Robert, qui fut Roi de Naples après son Pere ; Philippe, tige des Princes de Tarente ; Raymond Berenger Comte de Provence, qui mourut jeune, aussi bien que Jean, qui le suivoit ; Tristan Prince de Salerne ; Jean Prince d'Achaie, souche des Ducs de Durazzo ; & Pierre de Gravina, surnommé *Tempête*.

“ Philippe qui regne actuellement en France, a pour Fils » aîné Louis Roi de Navarre, à » qui il a fait épouser la Fille du » Duc de Bourgogne. Philippe le » second est marié avec la Fille du » Roi de la Bretagne, & Charles » le troisiéme a eu en mariage la » Sœur de la Femme de son aîné. „ Louis Hutin, qui fut Roi de Navarre du chef de sa Mere, ne fut pas le Fils aîné de Philippe le Bel, mais il le devint par la mort de Louis son Frere ; il épousa véritablement

en premiéres nôces Marguerite, Fille de Robert II. Duc de Bourgogne, dont il eut une Fille nommée Jeanne, laquelle porta la Couronne de Navarre dans la branche d'Evreux, ayant épousé Philippe d'Evreux son Cousin. Il eut pour seconde Femme Clémence, Fille aînée de Charles Martel Roi de Hongrie, Petit-Fils de Charles d'Anjou, Roi des deux Siciles, dont il eut le Roi Jean I. qui naçquit Roi, & ne vécut que huit jours; Philippe le Long, son Oncle & son Succeffeur: le second Fils de Philippe le Bel, n'a eu qu'une Femme, elle se nommoit Jeanne, & n'étoit point Fille du Roi de la Bretagne; mais d'Othon IV. Comte de Bourgogne. Charles le Bel, Frere de Philippe le Long, & le quatriéme Fils de Philippe le Bel, épousa, non la Sœur de la Femme de Louis Hutin, son Frere, mais Blanche Sœur cadette de la Femme de Philippe le Long. Mussato termine cet article par cette Sentence *ô Deus!*

Quam admirabiles mortalibus mundi motiones; ut Poetæ verbis utamur; nescia mens hominum fati sortisque futuræ.

La Vie d'Henry VII. est suivie d'une autre Histoire du même Auteur, qui en est la suite. Elle a pour titre *De Gestis Italicorum post Henricum VII. Cæsarem.* Elle est divisée en douze Livres, & finit à l'année 1439. Mussato y parcourt tous les Etats, qui composoient alors l'Italie; & nous apprend ce qui s'y passa alors. On sçait que les Tyrans & les factions y causoient partout de grands désordres. L'Historien, qui étoit de Padouë, s'est un peu plus étendu sur les troubles de son pays; il y a lui-même joué son rôle, & il a eu soin de nous conserver le Discours (*a*) qu'il prononça dans une Assemblée des Notables & du Peuple, lorsqu'après avoir été chassé de la Ville dans une sédition, il eut été rappellé par un Senatus-Consulte &

(*a*) l. IV. Rub. 2.

un Plebiscite. Elle est intitulée *Invectiva Albertini Mussati in Plebem Paduanam*, & elle répond parfaitement à ce titre : *Si cum mundi Redemptore loqui fas sit*, dit-il, *popule meus, quid feci tibi ? Duxi te, inquit, quadraginta annis per Desertum : Duxi te, aio, Mussatus, Paduana plebs, totidem pœnè mensibus per vasta discrimina, meâ semitâ, meis vehiculis, à quibus tu ipsâ tuâ ignaviâ deviasse fateris.*

Le neuviéme Livre & les deux suivans sont en vers hexametres, & l'Auteur s'y donne souvent la licence d'y changer la quantité des noms propres. Du reste on y trouve du feu & un style assez poëtique. Ces trois Livres traitent du Siége de Padoüe par Can de l'Escale, surnommé le Grand, & que les Historiens de ce tems-là nomment toujours *Canis Grandis*. Cependant il en parle avec beaucoup d'estime. Les Padoüans se défendirent long-tems, & remporterent même de grands avantages sur leurs Ennemis, mais ce que la force n'a-

voit pû faire, la trahison le fit; & Padouë fut livrée au Seigneur de Verone. C'est ce funeste évenement, & les intrigues, qui le causérent, qui font la matiére du douziéme Livre, où Mussato, dont la douleur avoit ralenti la Verve, laisse là les vers, & reprend le style historique.

L'Ouvrage suivant a pour titre *Albertini Mussati Ludovicus Bavarus ad Filium.* C'est le récit de ce qui se passa en Italie, à l'occasion d'un Voyage, qu'y fit l'Empereur Louis de Baviére, & l'on nous avertit que dans les Manuscrits, d'où on l'a tiré, il y a en titre. *Addantur hæc Historiæ Libro meo de Rudimentis ad Filium.*

Après ce Livre on trouve une Tragédie de Mussato. C'est la seule Piéce de Poësie, qui nous soit restée de cet Auteur. Elle n'a point de titre, mais elle est connuë sous celui d'*Eccelin*, qui en est le principal Auteur, & le sujet. C'est Eccelin, Ezzelin, ou Icelin, troisiéme du nom, surnommé *de Romain*, qui se ren-

dit si odieux par ses cruautés dans le treiziéme siécle, qu'on disoit communément, qu'il étoit Fils d'un Démon. Mussato a composé sa Tragédie sur cette idée. Dès la premiére Scene du premier Acte la Mere d'Eccelin lui apprend que lui & Alberic son Frere sont nés d'un Monstre, qui s'introduisit dans son lit, ou elle étoit couchée avec son Mari & lui fit violence.

Cum primâ noctis horâ communis dies
Omni teneret ab opere abstractum genus,
Et ecce ab imo terra mugitum dedit,
Crepuisset ut centrum, & foret apertum Cahos;
Altumque versâ resonuit Cœlum vice;
Faciem æris sulphureus invasit vapor,
Nubemque fecit. Tunc subito fulgur domum
Lustravit ingens, fulminis ad instar, tono
Sequente, oletum sparsa per thalamum tulit.
Fumosa nubes. Occupor tunc & premor,
Et ecce, pudor! Adulterum ignotum ferens:

Son Fils l'imterrompt ici & lui demande ;

Qualis is Adulter, Mater ?

Elle répond.

Haud Tauro minor,
Hirſuta aduncis cornibus cervix riget
Setis coronant hiſpidis illum jubæ,
Sanguinea binis orbibus manat lues ;
Ignemque nares flatibus crebris vomunt ;
Favilla patulis auribus ſurgens ſalit
Ab ore ſpirans, os quoque eructat levem
Flammam, perennis lambit & barbam focus.
Votis potitus talis ut Adulter ſuis,
Implevit uterum venere lethali meum,
Cum ſtrage ceſſit victor thalamos, petens
Telluris ima, ceſſit & tellus ſibi.
Sed heu, recepta pertinax nimium Venus
Incaluit intus, viſcera exagitans ſtatim
Onuſque ſenſit terribile venter tui,
Eccerine, digna veraque propago Patris....
Tu, care Fili, Alberice, jam video tuos
Attendis ortus noſſe......,
. , . Vera ne prorſus negem
Haud falſa fatear, utitur eodem ſtupro
Adulter idem verus Eccerini Pater.

Eccelin n'eſt point étonné de cette déclaration, il ſe fait honneur d'une telle origine, il adreſſe la parole à ſon Frere & lui dit.

Quis poſcis ultra, Frater ? an tanti pudet,
Veſane, Patris ? An negas divum genus ?
Diis gignimur.

M. Muratori nous donne enſuite *Chronicon Siciliæ Autore anonymo conſcriptum ab anno circiter* 820 *uſque ad annum* 1328. Dès l'année 1717. D. Martenne & Dom Durand avoient mis au jour cette Chronique, dans le troiſiéme Tome du nouveau Tréſor des Anecdotes, & dans leur Préface, qui eſt rapportée ici en entier, ils aſſûrent qu'elle eſt pouſſée juſqu'à la mort du Duc Guillaume, lequel mourut en 1340. Il ſe peut bien faire, dit M. Muratori, que l'Anonyme l'ait continuée juſques-là, mais ce qui nous en reſte, ne paſſe point l'année 1328. Il nous avertit enſuite qu'elle commence par une Fable, à ſçavoir, par l'en-

treprise prétenduë de Maniachius sur la Sicile en 820. mais ce qui l'a engagé, ajoûte-t-il, à lui donner place dans son Recueil, c'est qu'elle est devenuë très-rare, qu'en Italie les Anecdotes des Peres Bénédictins ne sont pas fort répanduës, & qu'on a peu de Mémoires sur la Sicile. Au reste, il a été fort aise d'y trouver au Chapitre 24 le Testament de l'Empereur Fridéric II. qui n'avoit point encore été imprimé, lorsqu'en 1712. il en cita dans son exposition du droit de l'Empereur & de la Maison d'Est sur Comachio, ces paroles. *Item statuimus ut sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ, Matri nostræ, restituantur omnia jura, salvo in omnibus & per omnia jure & honore Imperii, Hæredum nostrorum, & aliorum nostrorum fidelium, & ipsa restituat jura Imperii.* Il espére que cette découverte fera tomber tout ce qu'un Ecrivain de Plaisance a avancé contre lui dans une Dissertation Historique, où il traite du droit des Papes sur les Etats de Parme & de Plaisance.

Dom Martenne & Dom Durand de leur côté nous avertiſſent que les derniers feuillets de la Chronique manquent au Manuſcrit, ce qui nous empêche apparemment d'en connoître l'Auteur, dont le nom pouvoit être à la fin, ſelon la coutume; que ſi c'eſt de-là qu'ils ont auſſi conclu, que l'Ouvrage avoit été pouſſé juſqu'à l'année 1340. il faut convenir qu'ils ont deviné. Ils avouent enfin que le Manuſcrit, dont ils ſe ſont ſervi, & qui leur avoit été communiqué par M. Colbert Evêque de Montpellier, eſt plein de fautes, & qu'ils n'ont oſé en corriger beaucoup, pour ne s'expoſer à altérer le ſens de l'Auteur: ils eſtiment d'ailleurs cet Anonyme très-véridique, ce qui ne prouve pourtant pas qu'il faille s'y fier beaucoup, témoin ce que nous en avons rapporté d'après M. Muratori. Ils jugent de ſa ſincérité par ſon ſtyle ſimple & naturel, qui n'eſt pas ordinairement celui du Roman, & il eſt certain que ſon Ouvrage eſt très-utile par le grand nombre de

rescits & de Lettres des Papes, des Empereurs, des Rois, qu'on y trouve presqu'à chaque page. C'est leur édition même, que M. Muratori nous donne ici, avec le Cartel de Charles d'Anjou, envoyé au Roi d'Arragon, & que les deux Sçavans Bénédictins y avoient ajoûté.

La derniére Piéce de ce Volume est encore sur la Sicile. *Nicolai Specialis Historia Sicula, in VIII. Libros distributa ab anno* 1282. *usque ad annum* 1337. Cette Histoire avoit été imprimée pour la premiére fois en 1688. par les soins de M. Baluze, dont M. Muratori a suivi l'édition, & qui l'avoit tiré d'un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi, où le nom de l'Auteur n'est point marqué : mais dans un autre Manuscrit, cité par Roch Pirrus, il est nommée *Nicolaus Specialis Netinus.* Or cet Ecrivain fleurissoit sous le Pontificat de Bénoît XII. vers lequel il fut envoyé en Ambassade par Fridéric II. Roi de Sicile en 1334. avec Ogier de Versolo & Nicolas de Lauria, comme

il le dit lui-même au Chapitre V. du dernier Livre. On voit par quelques framens, que Pirrus a imprimés dans sa *Sicilia sacra*, qu'un certain Frere Michel de *Platea*, ou *Placia* avoit continué cette Histoire jusqu'à l'an 1350.

Pirrus étoit de Noto en Sicile, aussi bien que Nicolas Specialis; il s'est cependant trompé, lorsqu'il dit que Nicolas Specialis, Vice-Roi de Sicile, a écrit l'Histoire de cette Isle jusqu'à l'an 1444. Il est vrai, comme l'a fort bien remarqué M. Muratori, qu'en 1444. Il y avoit un Vice-Roi de Sicile de ce nom, mais ce ne pouvoit pas être l'Historien, qui vivoit un siécle auparavant. M. Muratori lui-même paroît aussi s'être trompé, lorsque dans sa Préface il dit, que cette Histoire nous apprend ce qui s'est passé en Sicile sous les Rois de la Maison d'Arragon pendant plus d'un siécle, le titre porte tout le contraire, & l'Histoire en effet commence aux Vêpres Siciliennes en 1282. & finit à la mort de Fridéric II. arrivée en 1337.

ARTICLE LX.

MECANICA, SIVE MOTUS Scientia. C'eſt-à-dire, *La Mécanique, ou la Science du Mouvement, expoſée analytiquement ; par M. Léonard Euler Membre de l'Académie de Peterſbourg, & Profeſſeur de la plus haute Géométrie. Tome ſecond ſervant de Supplément aux Mémoires de cette Académie. A Peterſbourg* 1736. in-4°. *pag.* 500 *avec pluſieurs Planches.*

NOus avons rendu compte du premier Tome de cette Méchanique Théorique de M. Euler. Le Chapitre premier de ce ſecond Tome traite *du Mouvement non libre en général.* Le mouvement non libre eſt un mouvement empêché par des obſtacles extérieurs, de ſuivre ſa direction naturelle, ou la direction qui lui eſt imprimée par des puiſſances quelconques. M. Euler ne conſidére ici, non plus qu'au premier Volume, qu'un point

en mouvement. Cet Auteur conçoit les obſtacles qui empêchent le mouvement ou la direction de ce point, comme des remparts fermes & inſurmontables qui bordent ſa route de toutes parts, comme un canal droit ou courbe, dans lequel ce corps ou ce point eſt perpétuellement engagé.

L'Auteur partage en deux l'objet de ſa ſpéculation géométrique; car, il conſidére d'abord le corps ou le point, comme obligé par les obſtacles, d'aller toujours dans la même ligne droite, ou courbe quelconque. Mais il ne l'aſſujettit dans la ſuite, qu'à une ſurface, dans laquelle il a la liberté d'aller, ſans être aſtreint à aucune ligne déſignable ſur cette ſurface.

Dans la premiére eſpéce de mouvement linéaire, il s'agit de trouver la viteſſe du point, à chaque point de la ligne parcouruë, ſa preſſion ſur cette ligne, & le tems de la deſcription de telle partie déterminée de la même ligne. Dans la ſeconde eſpéce du mouvement qu'on peut

appeller Plan, ſi l'on veut, il faut trouver & déterminer la ligne même qui n'eſt pas donnée par la nature du Problême. Dans ce premier Chapitre M. Euler jette les fondemens de toutes ces recherches ; dans leſquelles du reſte il fait abſtraction de tous frotemens.

En conſéquence de cette abſtraction, il faut concevoir des lignes & des ſurfaces extrêmement, infiniment polies, & ſans aucune inégalité de parties & de pores, capables d'aucune eſpéce d'engrainement ou d'inſertion avec le corps, ou avec le point roulant. Ce roulement doit être exclus, de peur des ſautillemens & des détours. Le corps, le point doit être conçû ramper, couler, gliſſer tout uniment. Toutes ces ſuppoſitions ſont très-géométriques, & très-permiſes, très-néceſſaires même à un Mathématicien abſtrait & ſpéculatif.

Propoſition premiére. Un corps, un point mu ſur une ligne donnée, ſans l'impreſſion d'aucune puiſſance étrangere, conſervera toujours le

même degré de viteſſe, ſi toutesfois deux élémens contigus de cette ligne ne forment nulle part un angle d'une grandeur déterminée. La démonſtration ſe réduit à montrer que la diminution de viteſſe ne peut être ici qu'un élément du premier ordre d'infiniment petits, ce qui dépend de la grandeur finie du rayon oſculateur. Il n'y a que les pointes rebrouſſantes des courbes, où la viteſſe doive diminuer, ſe perdre même tout-à-fait, à moins de quelque élaſticité qui la rétabliſſe. Il paroît cependant qu'un corps qui décrit une ovale devroit avoir plus de viteſſe aux extrémités du petit arc, qu'à celles du grand, & que dans toute courbe les viteſſes ſont comme en raiſon renverſée des courbures en général.

Propoſition deuxiéme. Un corps mû ſur une courbe, la preſſe perpendiculairement avec une force, qui eſt à celle de la peſanteur, comme la hauteur génératrice de cette viteſſe eſt au demi rayon oſculateur. Suivant cela nulle preſſion, dit

l'Auteur, sur la ligne droite. Ce qui dépend des suppositions.

Proposition troisiéme. Un corps mû dans un canal, & agité par une puissance dont la direction est perpendiculaire au canal, ne souffre aucune altération, en plus ni en moins, dans sa vitesse ; & toute la pression est absorbée par le canal. Cela dépend encore sans doute des suppositions. Avec des suppositions un Géométre va loin dans la Physique, & jusqu'à des systêmes aussi peu vraisemblables, physiquement parlant, que celui du vuide & de l'attraction de M. Newton. Ce sont les conséquences qui nous avertissent de la légitimité des suppositions. Le siécle qui suivra, sera assez occupé à vérifier les assertions Physico-Mathématiques de celui-ci. Les assertions physiques de Descartes ont été plus aisées à démêler pour les Newtoniens, que les assertions mathématiques des Newtoniens ne le seront pour leurs successeurs.

La Proposition cinquiéme est un Problême ; la sixiéme aussi. L'énon-

ce en est : *A l'aide du pendule faire qu'un corps décrive une ligne donnée.* Le Problême appartient comme on voit à la théorie des développées, & se rapporte à l'Horloge du Sçavant M. Huguens.

La septiéme Proposition, établit qu'un corps mû librement dans le vuide, s'y mouvroit uniformément sur une surface quelconque. La huitiéme prétend que la ligne du mouvement est en ce cas la plus courte de toutes celles qu'il pourroit suivre entre le lieu du départ & celui où le corps arrive. La neuviéme est un Problême pour déterminer la ligne du mouvement. Le Problême contient trois variables, & appartient aux courbes à double courbure. Deux autres Propositions de ce goût terminent le premier Chapitre.

Le second traite du mouvement d'un point sur une ligne donnée dans le vuide. La suite des Propositions Théorématiques & Problématiques, apprend à déterminer la vitesse, le tems, la pression d'un

corps sur une courbe, qu'il parcourt étant partout soumis à l'action d'une puissance, dirigée parallelement à l'arc de la courbe, avec les inverses que peuvent fournir les combinaisons diverses des cinq conditions, concourantes à la résolution du Problême ; en supposant toujours deux ou trois de ces conditions données.

La puissance étant uniforme, & tendante en enbas, on apprend à déterminer la descente d'un corps sur une courbe donnée, & sa pression sur chaque point de cette courbe. Si une infinité de courbes semblables partent d'un même point, on trouve une courbe qui coupe dans cette infinité, des portions qu'un corps qui y descend, parcourt en un tems égal, par l'impression de la puissance uniforme dirigée toujours en enbas. On appelle *synchrones* ces arcs décrits en un tems égal.

Sur une pareille infinité de courbes, on trouve celle de la plus rapide descente. On démontre que les tems de la descente sur des cour-

bes ſemblables partant du même point, ſont en raiſon ſous-doublée des côtés homologues. D'où l'on tire les tems des vibrations des Pendules dans des cercles & dans les courbes ſemblables en raiſon ſous-doublée des longueurs des Pendules.

Tout de ſuite M. Euler ſe jette dans la théorie des Pendules faiſant leurs vibrations dans les cercles, & dans les cycloïdes, appellées *tautochrones*, à cauſe de leur propriété de rendre *iſochrones* les vibrations qui ſe font dans leur arcs divers. M. Huguens inventeur de cette propriété, avoit fort ingénieuſement réduit cette théorie en pratique. Notre Auteur convient, d'après les Ouvriers; qu'il y a dans tout cela plus de ſubtilité & de rafinement de ſcience, que d'utilité & de réalité d'art & de pratique.

La vingt-cinquiéme Propoſition apprend par maniére de Problême, à trouver la courbe qu'un corps pouſſé en enbas, preſſe partout avec une égale force, en y

descendant. Cela n'eſt pas nouveau, L'Auteur étend toujours les points de vûë, & par de nouvelles combinaiſons des vérités connuës, en enfante analogiquement de nouvelles. Par exemple ici, il trouve la preſſion, en raiſon d'inégalité donnée.

La vingthuitiéme trouve la courbe ſur laquelle le corps deſcend uniformément ; s'éloignant ou s'approchant de l'horiſontale en raiſon des tems. La ſuivante rapproche ou éloigne le corps par des progrès égaux, d'un point ou d'un côté donné non vértical. La courbe qui y ſatisfait, eſt toujours tranſcendante, & dépendante des logarithmes, à moins que le but de l'approximation ne ſoit vértical ou horizontal.

La trente & uniéme rend le mouvement angulaire, égal. Les ſuivantes trouvent une infinité de courbes ſur leſquelles, en un tems donné, le corps arrive à l'horizontale, à la verticale ou entre deux. La quarantiéme trouve la loi générale, ſuivant laquelle une courbe

doit être disposée, de sorte que le corps qui y descend arrive le plus vite qu'il est possible à tel point assignable de la courbe. Ces lignes de la plus rapide descente, s'appellent des *brachystochrones*. La quarante-deuxiéme établit que la ligne brachystochrone, est pressée par une force double de la seule force centrifuge, ou de la seule force normale.

La quarante-sixiéme vient aux courbes *tautochrones* sur lesquelles les descentes arrivent au point le plus bas en même-tems; d'ou suivent les vibrations tautochrones.

Le Chapitre troisiéme roule sur le mouvement d'un point sur une ligne donnée, dans un milieu résistant. On détermine d'abord le mouvement & la pression de ce point sur une courbe donnée dans un milieu résistant quelconque. On détermine le mouvement du point descendant sur une ligne droite, inclinée de quelque façon que ce soit à l'horizon. Un milieu résistant en une raison quelconque composée

posée des vitesses, on trouve la courbe, à laquelle aboutissent une infinité de lignes droites, partant d'un point, sur lesquelles un corps parti du même point arrive à cette courbe avec le même degré de vitesse; les droites les plus approchées de la verticale étant, comme on voit, les plus courtes. Les conditions de tout cela étant combinées & modifiées de proche en proche, tous ces Problêmes deviennent féconds en d'autres. Et dans tous ces Problêmes le calcul le plus fort, différentiel, intégral, logarithmique même n'est point épargné.

Le mouvement oscillatoire des Pendules revient ensuite, & la cycloïde y revient aussi, dans des hipothéses de résistances de milieux, en raison tantôt des vitesses simples, tantôt des vitesses redoublées ou quarrées, quarrées quarrées même. M. Euler trouve, que la cycloïde trouvée par M. Huguens propre à rendre les Pendules isochrones, perd cette propriété dans un milieu résistant en raison doublée des vi-

teſſes; & qu'ainſi elle n'eſt point bonne dans l'air à moins que les oſcillations n'y ſoient fort petites, ou à-peu-près égales l'une à l'autre ; & que la courbe tautochrone eſt dans cette hipothéſe de réſiſtances, plus courbe que la cycloïde.

Viennent enſuite ou reviennent les brachyſtochrones, avec des conditions modifiées, de réſiſtances de milieux & de puiſſances agiſſantes ſur le corps ou le point, qui deſcend ou qui remonte.

Le quatriéme Chapitre conſidére le mouvement d'un point ſur une ſurface donnée. Le premier Problême, qui eſt la quatre-vingt-dixiéme Propoſition, apprend, le chemin étant donné ſur une ſurface, à trouver ſa poſition par rapport à un plan donné, la poſition & la longueur du rayon oſculateur de ce chemin, & la ſituation de la normale à cette ſurface L'équation à laquelle les opérations aboutiſſent, eſt compliquée des ſecondes différences de trois variables, multipliées même les unes avec les au-

tres, pour monter au troiſiéme ordre d'infiniment petits.

L'Auteur ramene toutes les ſurfaces courbes à trois, les cylindriques, les coniques & les *tournées* ou rondes en général, produites par la révolution d'une courbe quelconque autour de ſon axe. Toutes ces ſurfaces ont cette propriété générale, que la fonction quelconque de la variable *x* eſt égale à la fonction du même nombre des dimenſions des variables *y* & *z*.

Le ſecond Problême, détermine la ligne qu'un corps décrit, ſur une ſurface, tant dans le vuide que dans le plein, ce corps n'étant ſoumis à l'action d'aucune puiſſance. Dans le vuide la ligne décrite, eſt le chemin le plus court : elle l'eſt même dans les milieux réſiſtans, dit l'Auteur, cette réſiſtance ne touchant point à la direction du mouvement, & diminuant ſeulement ſa viteſſe. Tout dépend de ſçavoir ſi par ſon mouvement même ſur une ſurface courbe, ce corps ne change pas naturellement de direction, ſoit en

longitude, soit en latitude. Car alors les changemens pourroient beaucoup varier par la simple résistance quelconque des milieux.

Le troisiéme Problême détermine l'effet de la force normale, qui presse le corps vers la surface, ce corps n'étant soumis à l'impression d'aucune autre puissance. Le quatriéme détermine la force tangentielle du même corps. Et le cinquiéme la force *déflectente*, comme l'appelle l'Auteur, laquelle, ainsi que le doivent comprendre des Géométres, a sa direction dans le plan tangentiel, perpendiculairement au chemin du corps sur une surface. Rien n'est plus fort, plus épineux que tous ces Problêmes où l'Auteur va, comme on voit, sagement pas à pas, le flambeau de l'analyse à la main. Il est plus aisé de mépriser ces spéculations, que de les suivre. L'esprit humain n'a nulle part d'objet naturel, si élevé.

L'Auteur convient & établit, que dès qu'il n'y a point de force déflectente, c'est-à-dire, qui agisse

en latitude, la ligne du chemin eſt un *breviſſimum* ou une *brachyſtochrone*. Dans un autre Problême, le corps mu ſur une ſurface étant ſoumis à l'impreſſion d'un nombre quelconque de puiſſances, il définit les forces normales, la comprimante & la déflectente, auſſi bien que la tangentielle qui réſulte de la réſolution de toutes les autres.

Dans l'hipothéſe d'une peſanteur uniforme, dirigée en en bas, il détermine la ligne qu'un corps jetté ſur une ſurface quelconque décrit. Dans la même hipothéſe, il détermine auſſi le mouvement du corps ſur la ſurface d'un cylindre quelconque dont l'axe eſt vertical. Si la ſurface cylindrique étoit développée en un plan, la courbe décrite ſeroit, ſelon l'Auteur, une parabole, ſuivant l'idée toujours regnante d'une chute parabolique.

Si le corps eſt mu dans le vuide, ſur la ſurface d'un ſolide rond, ou d'un cenoïde dont l'axe eſt vertical, la peſanteur agiſſant uniformément, la Propoſition 98 détermine ſon mouvement.

Ce Chapitre & tout le volume est terminé par le mouvement *turbinatoire* d'une Pendule, qui n'exécute pas ses vibrations dans un même plan. Dans ce cas le Pendule décrit ou un cercle ou une courbe située sur une surface sphérique, dont le rayon est la longueur même du Pendule.

La quatre-vingt-dix-neuviéme Proposition, qui est la derniére, détermine le mouvement & la ligne courbe décrite sur une surface sphérique, par un Pendule déterminé au mouvement turbinatoire en question. Les tems de divers cercles décrits par le mouvement turbinatoire divers du même Pendule, se trouvent en raison sous-doublée des hauteurs perpendiculaires.

Pour faire décrire à un Pendule d'une longueur *a* le plus grand cercle qu'il puisse décrire, qui est l'horizontal, dont le rayon est *a* aussi ; il faudroit une vitesse infinie, comme pour décrire tout autre cercle en un tems infiniment petit.

ARTICLE LXI.

JOURNAL DES MARCHES, Campemens, Batailles, Siéges &c. des Armées du Roi, & de celles des Alliés en Flandres depuis 1690. jusqu'en 1694. inclusivement. Par le sieur Vautier Commissaire d'Artillerie. Troisiéme édition. A Paris chez la Veuve de Laulne, ruë S. Jacques à l'Empereur 1740. pag. 376. sans compter la Préface & l'Epître Dédicatoire.

CEt Ouvrage n'est proprement qu'une suite des observations de l'Auteur sur l'Art de faire la Guerre, ou, pour parler plus juste, c'est la pratique qui a servi de fondement à sa théorie, & qui sert en même-tems à faire une juste application de ses maximes générales aux cas particuliers où elles doivent avoir lieu. C'est un détail exact de 5 Campagnes célebres, & signalées par 4 Victoires des plus brillantes & des plus complettes, que jamais la

France ait rempoté : celles de Fleurus, de Leuze, de Steinkerque, & de Nerwinde. Si la 5e. de ces Campagnes fut stérile en triomphes, elle fut féconde en manœuvres, moins éclatantes ; il est vrai, mais, qui souvent font dans l'esprit d'un Connoisseur plus d'honneur à un Capitaine, que les Victoires les plus sanglantes. Telle fut, par exemple, cette célebre Marche depuis Vignamont sur la Meuse jusqu'à Bossu & Hauterive sur l'Escaut, qui fit avorter un projet des mieux imaginés, & des plus habilement conduits qu'ait jamais formé le fameux Prince d'Orange. On sera peut-être étonné de voir des Victoires en apparence si décisives, gagnées dans des saisons si peu avancées, & qui donnoient lieu aux plus grandes entreprises, n'aboutir jamais à une seule conquête, & n'avoir d'autre suite, que des Marches, des Contre-Marches, quelques mouvemens pour faire subsister nos Troupes en Pays Ennemi, & en tirer de fortes Contributions. Il est vrai, que le Prin-

ce d'Orange trouvoit dans son génie de grandes ressources ; que l'Allemagne lui fournissoit toujours de nouveaux hommes , l'Angleterre , & la Hollande de l'argent & la situation des Pays - Bas , de fortes barrieres à opposer aux progrés du Maréchal de Luxembourg. Mais c'étoient-là les plus foibles obstacles que ce Général eut à vaincre , & si des ressorts secrets , que le tems permettra un jour à l'Histoire de dévoiler,ne lui eussent lié les mains, & opposé à ses entreprises des difficultés plus insurmontables , que la force des Places, le nombre des Ennemis , & l'habilité de leur Chef, il est plus que probable que ce Grand Capitaine auroit sçû aussi bien profiter de ses Victoires que les remporter. Dans l'espace de ces cinq années les Villes de Mons & de Namur prises par le Roi furent les seules conquêtes de la France aux Pays - Bas. Encore en fûmes nous plus redevables à la diligence avec laquelle nous prévenions l'Ennemi dans une saison où il n'étoit

point préparé à traverser ces exploits, qu'à tant de sanglantes Batailles gagnées coup sur coup.

Il eut été à souhaiter, que, pour une plus grande instruction des Lecteurs Militaires, au Journal exact des mouvemens de nos Armées, au détail de la méthode & des sages précautions avec lesquelles elles se faisoient, M. Vautier eut joint l'exposition du motif connu & public de chacune de ces opérations ; afin qu'on pût y démêler plus aisément le rapport précis des moyens à la fin particuliére ou générale qu'on se proposoit. L'omission d'une observation si importante n'empêche pas que son Ouvrage ne puisse être par bien d'autres endroits utiles, aux Militaires, & intéressans pour ceux qui travailleront un jour à l'Histoire de ces tems-là.

ARTICLE LXII.

GENEALOGIA Diplomatica Augustæ Gentis Habsburgicæ, qua continentur vera Gentis hujus exordia, Antiquitates, Propagationes, Possessiones, & Prærogativæ, Chartis ac Diplomatibus N°. CMLIV . . . . asserta &c. Opera & studio R. P. Marquardi Herrgott, Ordinis S. Benedicti, Congregationis S. Blasii in Nigra Sylva &c. Viennæ Austriæ, ex Typographia Leopoldi Joannis Kalivvoda 1737. C'est-à-dire, *Généalogie Diplomatique de l'Auguste Maison d'Absbourg, contenant l'origine, les Antiquités, les Prérogatives, les Possessions de cette Maison, le tout confirmé par des Chartres & des Diplomes, au nombre de* 954, *la plûpart non encore imprimés &c. Par le R. P. Marquard Herrgott, de l'Ordre de S. Benoît, de la Congrégation de S. Blaise dans la Forêt Noire; Capitulaire & Grand Cellerier, Con-*

seiller & Historiographe de sa M. I. &c. A Vienne en Autriche, de l'Imprimerie de Léopold-Jean Kalivvoda 1737. 3. *vol.* in-fol. *grand Papier Tome I. pag.* 337, *sans l'Epître Dédicatoire, les Prolegomes, les Tables &c. de plus de* 120. *pag. Tomes II. en* 2. *vol. pag.* 851. *Avec plusieurs Tables très-utiles; de fort belles Estampes, Vignettes &c.*

De tous ceux qui avant le Pere *Herrgott* ont travaillé à éclaircir l'Origine & la Généalogie de l'Auguste Maison d'*Absbourg*, personne jusqu'à présent ne l'avoit fait avec plus de succès que *François Guillilman*, & récemment M. *Eccard*. Les premiers qui l'ont entrepris, destitués des secours nécessaires, & n'ayant point assez consulté l'Histoire du Pays, n'ont souvent donné que des chiméres; ou, pour prêter à cette illustre Maison un éclat étranger dont elle n'a pas besoin, (faute trop ordinaire aux Généalogistes) ils en ont cherché la source dans les ténébres fa-

buleuses de l'Antiquité la plus reculée. *Guillilman*, qui la fait descendre des prétendus Comtes de *Windisch* (*Windonissa*) ou d'*Altenbourg*, bâtissant sur un fondement ruineux, n'a pû rien établir de solide. Pour M. *Eccard*, on lui reproche de s'en être trop rapporté aux Historiens Etrangers, de les avoir préférés sans raison, à de très-bons monumens, qui l'auroient conduit, plus sûrement.

Le Pere *Herrgott* a donc crû devoir suivre une route différente; & s'attacher par préférence à cette sorte de monumens. Mais il en use avec discernement, le flambeau de la Critique à la main, & il n'a pas trouvé dans ceux, que rassemble M. *Eccard* à la fin de ses *Origines*, toute la solidité, & la correction qu'on y auroit désirées. La nouvelle *Généalogie* qu'il donne, est véritablement *Diplomatique*; c'est-à-dire, fondée principalement, sur des Titres authentiques, sur des Chartres, sur des Diplomes; qu'il ne fait point difficulté de mettre

fort au-dessus des Historiens, même Contemporains & Nationnaux. Voici le plan général, & le précis de son Ouvrage. Après quelques Prolégomes, dont le premier est employé à faire voir l'utilité de l'Histoire Généalogique des Princes, la difficulté des recherches nécessaires, les avantages qu'on tire des Chartres pour y réussir, les régles qu'on doit suivre pour en reconnoître la vérité, l'authenticité, pour en faire l'usage & l'application convenables &c. les autres regardent plus directement son sujet : après ces Prolégomes, dis-je, ou ces Dissertations préliminaires, le Sçavant & laborieux Auteur donne d'abord une Chronologie, ou Description des Comtés & des Terres que les Comtes d'*Habsbourg* ont possédées dans l'ancienne *Allemagne*, & le Royaume de *Bourgogne*, d'où il soutient qu'ils tirent leur origine. Cette premiére Partie est enrichie d'une très-belle Carte de ces mêmes Pays, de seize Planches gravées d'un grand goût,

représentant les Villes & les Châteaux qui ont appartenu à ces Seigneurs,& de six autres, où l'on voit leurs Sceaux & leurs Armoiries. Ensuite, commençant à *Rodolphe I.* élû Roi des Romains en 1273, Chef incontestable de la Maison d'*Habsbourg*, il remonte par ses Ancêtres jusqu'à *Athic I.* (*Ethico*, ou *Adelricus*) Duc d'*Allemagne*; c'est-à-dire, jusque vers la fin du septiéme siécle : & il regarde ce Duc comme la souche, & le premier auteur connu de la Maison; quoique quelques Ecrivains, sans fondement suffisant, en continuë la Généalogie bien au-de-là.

Le P. *Herrgott* revenant sur ses pas, reprend la suite des Princes de la Maison d'*Habsbourg*, dans un ordre contraire & rétrograde, descendant d'*Albert* Roi des Romains, fils aîné de *Rodolphe I.* jusqu'à l'Empereur Charles VI. aujourd'hui regnant. Mais comme ses Chartres & ses Actes l'abandonnent à l'Empereur *Fridéric IV.* & que les derniers Princes de la Maison sont assez con-

nus par l'Histoire, il finit à celui-ci le détail de ses recherches & de ses preuves généalogiques; se contentant de donner la liste & le nom des Empereurs, depuis *Maximilien I.* fils de *Frideric*, qui lui succéda en 1493. jusqu'à présent.

Ce que nous venons d'indiquer, & que l'Auteur développe avec beaucoup d'ordre & de netteté, regarde la branche Impériale d'*Habsbourg-Autriche*, appellée simplement Maison d'*Autriche*, depuis qu'elle s'est établie dans cette Province d'*Allemagne*; c'est ce qui fait la matiére des deux premiers Livres. Et le nom d'*Habsbourg*, dont elle a toujours été infiniment jalouse, & qu'elle a préféré à celui de ses autres Terres & Domaines, elle le tire d'*Habsbourg* en *Argavv*, qu'elle possédoit lorsque *Rodolphe I.* fut élû Empereur. Les deux Livres suivans donnent l'Histoire Généalogique de la branche de *Lauffenbourg-Habsbourg*, divisée ensuite en celles de *Kiburg*, de *Rapperswyl*, & de *Cleggovv*. Elle commence à

Rodolphe le Taciturne, oncle de *Rodolphe I.* Roi des Romains, & ensuite Empereur ; & finit à *Jean IV.* mort au commencement du quinziéme siécle, en 1408. Celui ci n'eut point d'enfans mâles, mais seulement deux filles, *Urſule* & *Agnès.*

Cette Généalogie défigurée par les autres Hiſtoriographes, avoit beſoin d'être réformée ſur les piéces & les titres qui ont guidé le Pere *Herrgott*. Enfin le ſixiéme & le dernier Livre traite des Maiſons unies par le ſang, ou alliées à celle d'*Habſbourg*. Mais fidéle à ſon engagement & au plan qu'il s'eſt fait, l'Auteur n'en dit que ce qu'il a pû apprendre des titres qu'il a ſuivis. Vouloir entrer dans le détail de ces alliances, ce ſeroit à-peu-près entreprendre la Généalogie des Maiſons Souveraines, & des autres grandes Maiſons de l'*Europe*, & ce n'eſt pas ce qu'on s'eſt propoſé dans cet Ouvrage.

A la fin du premier volume le Pere *Herrgott* a fait imprimer les

Actes ou l'Histoire de Saint *Trutpert*, qualifié Martyr, & l'Acte de fondation de l'Abbaye de *Mure*. Ces monumens ont paru à plusieurs de ceux qui ont travaillé sur la Généalogie de la Maison d'*Habsbourg*, des Piéces décisives & fondamentales, pour établir leur opinion. Le nouvel Historiagraphe les examine dans le second Prolégomene avec la sévérité d'un Critique qui ne donne rien aux préjugés, & il n'en fait pas tout-à-fait autant de cas que quelques autres Ecrivains. L'édition est exacte, & faite avec soin sur les meilleurs Manuscrits. Le second Tome, ou les deux derniers Volumes, ne contiennent que les Piéces justificatives. Cet usage assez établi depuis un nombre d'années, de joindre ces sortes de Piéces aux Histoires particuliéres, outre qu'il sert de fondement & d'appui à de tels Ouvrages, a fait sortir de l'obscurité des Bibliothéques & des Cabinets une infinité de Monumens, quelquesfois importans & curieux, & souvent inutiles & in-

connus même à ceux qui les possédoient.

Par tout ce que nous venons de dire, on conçoit que ce n'est pas ici une de ces Généalogies séches, qui ne présentent que des listes de noms, fatiguantes pour la mémoire, & où l'esprit ne trouve rien qui le contente. Celle-ci est historique : les faits y sont exposés sommairement, comme il convient; discutés & éclaircis sçavamment, quand il en est besoin, mais toujours avec précision. L'Auteur s'est appliqué avec succès, soit dans les Prolégomenes, soit dans le premier Livre, à rectifier la Géographie, ou Chorologie des Cantons où la Maison d'*Habsbourg* a possédé des Terres ; enfin on n'a rien omis de ce qui peut orner un pareil Ouvrage, & en rendre l'usage agréable & commode.

On trouvera le Livre du Pere *Herrgott*, à Paris chez *de Bure* l'aîné, Quay des Augustins.

ARTICLE LXIII.

LETTRES SUR LA maniére de gouverner les Maisons Religieuses. A Paris, chez Hyppolite-Louis Guerin rüe Saint Jacques pag. 350.

NOus annonçons un Ouvrage, dont il seroit difficile de donner un bon Extrait. C'est ici un de ces Livres, où l'Auteur rend ce qu'il promet, remplit son dessein, ne dit rien de trop, dit tout ce qu'il faut, & le dit bien. Il ne sçauroit que beaucoup perdre à être abrégé. Nous nous contenterons d'en tracer le plan en très-peu de mots, & de répondre qu'on sera satisfait de l'exécution.

L'Auteur *s'étonne que dans la multitude des Livres qu'on a jusqu'ici mis au jour, pour l'instruction des Communautés Religieuses, il n'ait rien paru pour instruire les personnes qui sont chargées de les gouverner.* Nous ne croyons pas que le défaut

de Livres rendus publics ſur ce ſujet ait laiſſé les Supérieurs ſans guide & ſans direction. Mais peut-être a-t-on crû qu'il ne convenoit pas de mettre à la portée du Monde Critique le détail des Leçons qu'il étoit néceſſaire de donner, aux Supérieurs des Communautés Religieuſes, ou de raſſembler ſous les yeux des perſonnes deſtinées à obéïr, toutes les vertus qu'on déſire dans celles qui ſont propoſées pour gouverner.

Quoiqu'il en ſoit; ſi ces petits inconvéniens peuvent être ſuffiſamment réparez par les avantages, que préſente un Ouvrage bien fait ſur cette importante matiére, on peut dire, ſans exaggération, qu'un ſujet ſi délicat ne pouvoit être manié par de plus habiles mains, pour procurer tous les fruits, & pour écarter tous les riſques de l'entrepriſe.

Les devoirs des Supérieurs ſont en grand nombre, & il n'en eſt point de ſi petit à quoi la perfection & le bonheur de ceux qu'on gou-

verne ne soit attaché. L'Auteur les réduit à certains articles capitaux, qui font l'objet des quatorze Lettres dont l'Ouvrage est composé. On commence par combattre la pusillanimité de ces personnes timides & vertueuses, qui jugées propres à commander, s'opiniâtrent trop longtems à ne vouloir qu'obéïr. On marque le point précis où c'est une vertu dans une personne Religieuse de consentir à son Election, & où ce seroit un défaut de refuser une Charge, qu'on ne doit jamais désirer, mais qu'on ne doit point craindre avec excès. Un Supérieur une fois placé à la tête de sa Communauté, doit l'exemple à tous les membres dont il devient le chef, & si l'édification de sa conduite, n'est pas le grand ressort de son gouvernement, on ne peut s'en promettre aucun succès. Mais il ne suffit pas qu'un Supérieur soit un Saint pour lui-même, il faut qu'il soit bon, charitable, compatissant, actif, vigilant, ferme, prudent, d'un caractére propre à rendre l'au-

torité respectable, & à maintenir l'union entre toutes les personnes de la grande famille dont il est établi le Chef, le Pere & le Juge. Tel est le Supérieur qu'on se propose de former, non par des Leçons de Philosophie, ou de sagesse humaine, mais par les maximes solides de la Piété la plus éclairée, & de la Religion la plus parfaite ; tel sera immanquablement le Supérieur, qui étudiera ses engagemens dans l'Ouvrage que nous lui annonçons, & qui s'efforcera de ressembler au modele qu'on lui présente.

Il paroît que ce sont sur-tout les Communautez de Filles, que l'Auteur avoit en vûë ; & c'est effectivement à une Supérieure nouvellement choisie, qu'il envoye successivement toutes ses Lettres. Il a crû devoir assez respecter des Hommes nourris dans l'étude des Régles, pour ne leur pas adresser directement ses Leçons ; mais son expérience & sa sagesse l'ont tellement dirigé, que les Chefs des Communautez d'Hommes & de Filles trouveront

presque également à profiter de ses réfléxions ; sans avoir lieu de craindre que les inférieurs se prévalent de ses portraits, toujours ménagés avec l'art & la précaution nécessaires. Les inférieurs, qui ne sont pas l'objet principal & direct de l'Ouvrage, ne laisseront pas d'y rencontrer des Régles de conduite très-utiles à l'affermissement de leur respect, de leur soumission & de leur obéïssance. Enfin, les personnes même du monde, qui sont tout-à-fait étrangeres au dessein de l'Auteur, liront avec fruit un Ouvrage solidement pensé, très-poliment écrit, & très-judicieusement exécuté.

ARTICLE LIX.

RÉPONSE DU P. CASTEL Jésuite à M. l'Abbé Goujet Auteur de la Bibliothéque Françoise.

C'Est à vous même, Monsieur, que j'ai l'honneur de répondre au sujet de la censure que vous faites

faites (pag. 39. Tom. 2.) des Réfléxions que je donnai, en 1733. ſur la nature & la ſource du ſublime dans le Diſcours. C'eſt une cenſure, où vous ne daignez pas articuler la plûpart des Propoſitions, que vous vous contentez de qualifier, parlant toujours vous même en perſonne, en premiére perſonne, *j'admets*, *j'excepte*, *mépriſerai-je &c.* Je ſuppoſe que vous avez ce droit de qualifier ainſi les Propoſitions & les perſonnes, ſans en rendre d'autre raiſon que votre perſonne même, vos goûts, vos dégoûts, vos volontés. Mais vous ſçavez, qu'un Philoſophe Géometre aime à être éclairé par des raiſons préciſes & lumineuſes.

Or, vous remarquez vous-même, que je ſuis Géometre; mais c'eſt pour me renfermer, de votre pleine autorité dans la Sphére des Mathématiques en m'excluant de celle de la Littérature, dans laquelle vous vous donnez de grands droits. Je ne diſpute point vos droits, ni ceux de l'Ariſtarque peu connu, qu'il vous

a plû de mettre à la tête de tous vos jugemens. Je ne veux point maintenir mes propres droits, qui ne sont pas grands cependant, & qui ne sont même que ceux de tout homme de Lettres, qui après avoir bien étudié une matiére, croit pouvoir y hazarder quelques réfléxions.

Si je suis un peu Géometre, comme vous me faites la grace de le supposer, je vous proteste que ce n'est que pour avoir étudié la Géométrie. Or le train commun, & puis mon état & un goût assez décidé m'ont fait cultiver, c'est-à-dire, étudier les belles Lettres avant, pendant, & après la Géométrie, qui n'a jamais occupé le tiers de mes études littéraires. Je ne crois pas qu'il faille à tout cela autre chose que de l'étude : si vous y connoissez d'autre finesse, je m'en instruirai fort volontiers avec vous.

Je suis trop concis dans l'Ecrit que vous censurez. Car vous en voulez beaucoup à cette briéveté

géométrique, juſqu'à me la reprocher cinq ou ſix fois dans une page & demie. Surquoi je n'en appellerai point aux Géometres de profeſſion, ni même aux eſprits géometres, qui ſûrement ſeroient tous pour moi, mais aux Littérateurs, qui, je me flatte, ne ſeront pas tous pour vous.

J'en ai aſſez lû & relû pour ſçavoir, que les avis ſont partagés parmi eux, entre le ſtyle aſiatique & le laconique, & que la plûpart livrés par goût ou par naturel, à l'un des deux ſtyles n'ont jamais prétendu que l'autre ne fût eſtimable, & n'eût de grands Partiſans & d'illuſtres Sectateurs. Cicéron même qui eſt aſſez aſiatique, ne laiſſe pas de parler bien du ſtyle laconique, & de l'affecter ſouvent avec ſuccès. En tout cas Démoſthene aſſûre au ſtyle concis, une bonne moitié des ſuffrages.

S'il y avoit même à prendre parti, il me ſemble, que la plûpart des Auteurs préféreroient d'avoir un ſtyle ſerré, plein, nerveux, ſenten-

tieux, *fort de choses*, comme on dit en pareil style, plûtôt qu'un style vague, lâche & noyé dans les paroles. On ne parle pas pour parler, mais pour exprimer des pensées, pour dire des choses, à moins qu'on ne fasse de la Littérature un trafic mercénaire, à la toise, au gré des Marchands. Les paroles ne sont qu'un moyen. Les pensées sont le but. Les paroles sont comme les habits, qu'on peut à la vérité rendre un peu amples pour l'ornement & la grace d'une bonne forme. Mais les pensées sont toujours la personne même du Discours.

Les Auteurs concis sont, par cela seul, réputés des gens qui pensent : & la précision a toujours un air d'esprit & de profondeur, lors même que ce n'est qu'un faux air. Je ne vous citerai point Tacite, Pline, Sénéque, Florus, Auteurs plus faciles à critiquer qu'à imiter. Mais je puis citer Horace, Térence, Phédre, comme quelque chose de parfait, dans le style géométrique de la belle & bonne Littérature.

Pour ce qui me regarde, puisque vous me mettez en cause, je vous avouë qu'ayant toujours fait profession d'allier les belles Lettres à la Géométrie & à la Physique, je me suis quelquefois trouvé entre deux feux, quelques Géometres m'ayant reproché d'être trop Littérateur dans la Géométrie, & des Littérateurs d'être trop Géometre & Philosophe dans la Littérature.

Les conciliations sont difficiles à faire, & les milieux malaisés à tenir, je le sçais, mais oserai-je vous dire, Monsieur, que vous poussez trop loin votre empire dans les Lettres, lorsque vous en excluez, par de simples decrets, les Géometres & l'esprit de la Géométrie. Vous n'ignorez pas, j'en suis sûr, que nos meilleures Régles de Rhétorique & de Poëtique nous viennent d'Aristote, Philosophe-Géométre, & que la Méthode de Descartes Géometre-Philosophe, a paru excellente pour toute sorte de Littérature.

La Littérature a comme toutes

les autres professions de l'esprit humain, sa théorie & sa pratique. Rarement le même homme excelle dans les deux, quoiqu'il y ait plus d'un exemple du contraire. La pratique fait l'homme du métier ; l'Orateur, le Poëte, l'Ecrivain. Mais la théorie est toute du ressort du raisonnement, de la Métaphysique, & par conséquent de la Philosophie& de la Géométrie. Je n'ai jamais donné les Réfléxions sur le sublime, que dans ce point de vûë, & vous ne les censurez, & ne les rejettez même que par-là, sans discussion.

Vous n'avez connu ces réfléxions, que par les Journaux, & vous n'avez point connu, comme je le vois, un morceau assez étendu, quoiqu'assez concis aussi que je donnai il y a 12 ans dans ma Mathématique, qui n'est pas une Géométrie pure ni une séche Mathématique. Ce morceau, étoit une Méthode tant de doctrine que d'invention, & de doctrine Littéraire autant que scientifique : & dans nos Mémoires

même je fis voir il a 16 ou 17 ans, qu'il y avoit un aſiatiſme de choſes compatible avec le laconiſme du Diſcours, & un aſiatiſme même de Diſcours compatible avec le laconiſme des paroles & de l'expreſſion. Or dans tous ces morceaux j'uſai de mon droit de Géometre & de Philoſophe, autant que de Littérateur. Vous n'étiez pas encore ſur les rangs pour me les diſputer. J'attends donc déſormais vos nouvelles fins de non recevoir, ſi vous voulez que je me tienne pour débouté de mes petites prétentions à cet égard.

Vous avez vos Régles de Critique & de cenſure. Vous ne trouvez bien que ce qui eſt *étendu*, & quand vous avez dit, qu'un Auteur a traité ſon ſujet avec *beaucoup* ou avec *peu d'étenduë*, je vois que vous le tenez vous-même pour abſous ou condamné. Je n'en ſuis pas ſurpris, nos grandes Régles ſont nous-mêmes, pour peu que nous ceſſions d'être en garde contre ce qu'on appelle l'*égoïſme*. Vous aimez les grands Livres & les gros. Votre coup

d'essai a été l'ample supplément d'un Dictionnaire déja fort ample, où bien des gens prétendent tout haut, que vous avez inséré des Articles un peu plus qu'inutiles.

Après ce Dictionnaire, vous voilà désormais Auteur d'une Bibliothéque ou Dictionnaire non Alphabétique. Une Bibliothéque est un Ouvrage immense. On m'assûre, que vous devez la pousser au vingt-deuxiéme volume. J'en aurois deviné trente sur le remaniement que vous y faites de tous les Journaux de l'Europe. Ne tenant qu'à vous du reste de former votre plan, au jour la journée, pour embrasser depuis l'Ortographe ou l'*A*, *B*, *C*, même qui a déja fourni tant de Livres, jusqu'à l'Algébre, la Géométrie & l'Astronomie. Car la Grammaire est le commencement de tout, suivant ces Vers de Juvenal. *Grammaticus*, *Rhetor*, *Geometres*, *Pictor*, *Aliptes*, *Augur*, *Schœnobates*, *Medicus*, *Magus*, *omnia &c.* dont vous sçavez la suite sans doute mieux qu'un Géometre exclus de la Litterature Poëtique.

Enfin, votre goût eſt ſi décidé & ſi déciſif pour les Ouvrages de longue haleine, & pour la maniére *étenduë* de traiter les ſujets, que pour mieux anéantir la briéveté de mes réfléxions ſur le ſublime, vous les avez comme miſes en priſon dans votre Ouvrage entre deux Auteurs dont vous faites contraſter avec ma *ténuite*, la vaſte profuſion.

Ce que M. Crouzas dit avec une certaine étenduë, dites vous, vous-même, *le Pere Caſtel le répéte en partie &c.* Si je l'avois répété en entier, vous étiez content de moi. Dans le vrai n'ayant jamais lû ni vû l'Ouvrage de M. Crouzas que j'eſtime beaucoup d'ailleurs, je doute que je l'aye répété ni en partie ni en entier : nos ſtyles étant ſi différens ſelon vous. Voilà comme vous entrez en matiére ſur mon compte. Voici comme vous en ſortez, preſqu'en entrant, comme pour me faire ſentir le mauvais effet de ma briéveté par celle que vous affectez avec moi ſeul.

Aucun des Modernes, dites vous,

après les Réflexions de M. Despreaux sur Longin, n'a parlé de cette matiére, je veux dire du sublime avec plus d'étenduë que M. Silvain. Seriez-vous Cartésien, Monsieur? je vois que l'étenduë fait chez vous tout le *corps*, toute la *substance* des choses.

J'avois dans mes Réfléxions fait consister le sublime dans *le vrai neuf & élevé.* Cette définition étoit trop courte pour vous plaire, & le mot de *vrai* annonçoit trop le Géometre, aussi n'avez-vous pas daigné la rapporter.

Trois ou quatre petits monosyllabes devenoient un infiniment petit, du plus bas ordre, dans un Ouvrage de sa nature infini, ou indefini, non fini en un mot. Vous les avez, Géometre pour cette fois, négligés sans conséquence pour leur substituer cette définition tout autrement étoffée de M. Silvain.

Le sublime, est un Discours d'un tour extraordinaire, qui par les plus nobles images & par les grands sentimens, dont il fait sentir toute la noblesse par ce tour même d'expression,

des Sciences & des beaux Arts. 1451

éleve l'ame au-dessus de ses idées ordinaires de grandeur, & la porte tout d'un coup avec admiration à ce qu'il y a de plus élevé daus la nature, & lui donne cette haute idée d'elle-même.

Vous insinuez un mot de Critique. *La plûpart des Critiques*, dites vous, *trouvent ce Poëte* (Lucain) *enflé & outré. Le Pere Castel insinuë au contraire qu'il n'est peut-être que trop élevé & trop sublime. Mais n'est-ce pas dire, à-peu-près la même chose?*

A cela je réponds avec quelqu'un, qu'il y a des Horloges qui sonnent les heures, des Montres qui marquent les minutes, & des Pendules qui battent les secondes; & j'ajoûte que les Géometres calculent les infiniment petits. Nous n'avons pas deux expressions, ni deux mots synonimes dans notre Langue, ni dans aucune. Un style, une pensée, un Discours *enflé* tout court, est-ce que les Philosophes-Géometres appellent des *points enflés*, des néans d'étenduë sans substance, des vuides de sens, des apparences sans

solidité, sans réalité. Un Discours, un style enflé n'a que des paroles, de grandes paroles, *sesquipedalia verba*, si je m'en souviens; point de fond, point de corps, point de pensée, point d'esprit.

L'enflé manque par défaut, mais le trop sublime pêche par excès. Le trop sublime est sublime, il atteint le but en le passant. Parlons clair. Celui qui n'est qu'enflé dans son Discours, n'est qu'un Auteur sans esprit. Celui qui est trop sublime a de l'esprit & du plus élevé essentiellement. Trouvez-vous, Monsieur, que Lucain en manque?

Différence essentielle. Celui qui est trop sublime, celui qui a trop d'esprit, peut absolument se réduire à en avoir moins. Un sot, un Auteur purement boursouflé n'est pas le maître de se donner assez d'élévation, assez d'esprit. Pour le moins un Auteur qui a du goût sans avoir un génie si élevé peut faire son profit & mettre en valeur les saillies d'une imagination, qui s'éleve avec trop d'impétuosité & d'en-

thousiasme. Il peut en prendre le fonds de véritable grandeur : au lieu qu'il n'y a rien à prendre dans les Ecrits purement enflés. Par exemple, je doute qu'il y ait rien de fort substantiel à glaner dans Balzac. Mais dans Lucain & dans les Poëtes Espagnols, Corneille qui est peut-être un peu trop élevé lui-même, a pris des choses admirables. Un style, un Discours purement enflé est, pour finir par un trait de mon métier, comme ces grandes Bulles de Savon, qui n'imposent qu'à des enfans, lors même que de faux jours les parent des plus belles Couleurs.

ARTICLE LXV.

TRAITÉ DES NOMS DIVINS, ou des Perfections Divines : Ouvrage de Saint Denys l'Aréopagite, propre à donner des idées sublimes de Dieu, & à faire naître de grands sentimens de la Religion. Traduit du Grec en François, avec des Notes Critiques, Théologiques

& Dogmatiques. Par le P. Pierre-Joseph Cortasse de la Compagnie de Jesus. A Lyon, chez Deville freres 1739. in-4°. *pag.* 315. *& pour la Préface, le plan de l'Ouvrage, les Sommaires pag.* XLIV.

PArmi les Ouvrages attribués à Saint *Denys l'Aréopagite*, un des plus considérables est celui dont le Pere *Cortasse* a publié la traduction. On sçait que les Sçavans ne sont pas d'accord sur cette attribution; mais puisque le Traducteur, sans entrer dans la dispute, donne le *Traité des Noms Divins* sous le nom de ce Saint, nous ne rappellons point ici les Dissertations écrites pour & contre, depuis qu'on a commencé à les lui contester, ainsi que les autres dont on l'a fait l'Auteur. Nous n'avons à rendre compte ici que de l'Ouvrage, tel que le Pere *Cortasse* nous l'a présenté.

D'abord, dans une Préface assez longue, où il déclare que pour garder une espéce d'uniformité, il a essayé de s'élever au ton de l'Au-

teur qu'il traduit, (& il n'y a pas mal réussi;) il fait le caractére de cet Auteur : il peint des plus vives couleurs la sublimité de son génie, son étenduë, sa fécondité, la précision de son esprit : & c'est de cet Ouvrage même qu'il emprunte les traits qui le représentent.

“ Voyez, *dit-il*, ce génie subli-
» me ; il va puiser dans le sein de
» la sagesse éternelle les raisons pri-
» mitives de ce qu'il veut trans-
» mettre à la postérité. C'est un
» Aigle qui s'éleve avec une agili-
» té de vol surprenante, pour con-
» templer, autant qu'il est permis
» à des yeux mortels .... Le soleil
» de la divinité .... Le voilà par-
» venu à l'élément des pures intel-
» ligences. Il voit celui qui est tou-
» te vérité. Il fait plus : il nous éleve
» jusqu'à lui, en subtilisant notre
» regard par la sublimité des véri-
» tés qu'il nous découvre.

„ S'il a le génie sublime, *continuë*
» *le Pere Cortasse*, il ne l'a pas moins
» étendu. La vivacité de sa com-
» préhension embrasse tout ....

»Il voit les conséquences dans le »principe. &c. » Mais comme cette maniére de voir les choses, qui fait la perfection du génie de l'Auteur, en déroberoit l'intelligence à des esprits moins pénétrans, le Traducteur ajoûte, qu'il *ne laisse pas quelquefois de les développer par fécondité de génie.* C'est ainsi qu'il en use en exposant les merveilles de la puissance & de la sagesse divine dans la création du monde, la variété des êtres qui composent ce Tout merveilleux, l'ordre, l'harmonie, le concert invariable qui forme l'union de toutes les parties, la justesse & la régularité des mouvemens qui y entretiennent la vie, & cette durée constante que rien ne peut altérer ni déranger. Le Traducteur a mis dans tout son jour cette preuve sensible de l'existence de l'Etre Suprême, qui a imprimé tant de caractéres, de sagesse, de grandeur, de puissance dans tout ce qu'il a tiré du néant.

Il continuë, & fait voir la précision d'esprit de son Auteur, par

la maniére dont il s'exprime sur les deux Mystéres, qui en demandent le plus, la Trinité & l'Incarnation. » Quoique la Théologie, *dit-il*, ne » fut pas encore aguerrie de son » tems par les contestations de » l'Hérésie, il ne laisse pourtant » rien à désirer sur ces deux points » ..... Vous diriez qu'il lit dans » l'avenir, afin de proportionner » la force de ses expressions dogma- » tiques aux excès des Hérésies » futures. »

L'Auteur toujours profond, toujours sublime, & traitant d'ailleurs les matiéres les moins accessibles à la foiblesse de la raison humaine, n'auroit pû être pleinement entendu dans une simple Traduction, quelque lumiére qu'on eut essayé d'y répandre. Le P. *Cortasse* l'a fort bien senti; &, quoique par ses réfléxions & ses connoissances, il ait pénétré ces mystérieuses ténébres, il s'est mis à la place des moins intelligens, & il a crû devoir applannir ces routes épineuses, à ceux qui ne sont pas familiarisés avec les idées de la

Philosophie la plus subtile, & de la plus haute Théologie.

Il a donc tourné tout son travail à l'écaircissement d'un texte difficile, concis, plus rempli de choses que de mots. Ce n'est pas que l'Ouvrage ait manqué de Commentaires, anciens & modernes. Sous le grand nom qui l'a fait passer jusqu'à nous, il a eu trop d'éclat, pour ne pas exciter l'émulation de plusieurs Sçavans, qui ont pris soin de servir d'interprétes à un Ecrivain si célébre.

Les *Noms Divins*, dans le langage des Théologiens, sont les attributs, les perfections de Dieu. Et, comme l'Essence Divine, simple & une de l'unité la plus parfaite, subsiste en trois Personnes réellement distinguées, il est en Dieu des perfections essentielles & absoluës ; il en est d'autres rélatives & personnelles. De plus, ces perfections peuvent être considérées en elles-mêmes, & comme immanentes, comme constituant l'essence & la nature de Dieu ; ou dans leurs

effets, dans leurs *émanations*, comme communiquées diverſement aux Etres créés, qui y participent chacun ſelon le degré qui lui convient. Telle eſt en général la matiére traitée dans le Livre des *Noms Divins*, expliquée & développée par le nouveau Commentateur, qui n'a rien omis pour diſſiper les ténébres qui naiſſent autant de la ſublimité du ſujet, que de la force du génie qui le ſaiſit dans les principes les plus abſtraits, où peu de gens découvrent comme lui les conſéquences de détail.

La Traduction n'eſt pas une ſimple verſion ſcrupuleuſement littérale, & qui ſeroit par-là moins intelligible peut-être, que le texte même : c'eſt une eſpéce de paraphraſe, où l'Auteur fait entrer tout ce qu'elle peut recevoir de développement & de lumiére. Cependant il s'eſt apperçû que cela même ne ſuffiroit pas encore. Un *plan* général & *ſiſtématique* de tout le *Traité*, des *Sommaires*, ou Analyſes détaillées de chaque Chapitre,

mais sur-tout des Remarques nombreuses & sçavantes en facilitent l'intelligence, & ne laissent à désirer autre chose, sinon, que l'Auteur eut eû moins besoin de tant d'éclaircissemens. Ces Notes sont tirées principalement du Commentaire que Saint *Thomas* a publié sur ce Livre, & il en fait comme le fond. Elles expliquent littéralement le Texte, quand il est nécessaire pour en tirer le sens caché sous l'obscurité, ou l'ambiguité des paroles : mais sur-tout elles exposent les principes philosophiques sur lesquels l'Auteur raisonne, & les Dogmes Théologiques trop enveloppés dans son mystérieux langage. Elles font remarquer la suite d'un Discours, où il n'est pas toujours aisé d'en reconnoître, & qui tient plus de l'enthousiasme, que de l'instruction réfléchie & méthodique. Les autres Ouvrages de S. *Thomas*, ceux des Saints Peres, sur-tout des Grecs, dont la Théologie, & la maniére de l'enseigner a plus de rapport à celle du *Traité*

des Noms Divins, les Scholies de S. *Maxime*, les explications des Modernes, nommément du Pere *Cordier*, n'ont pas laissé de fournir au Pere *Cortasse* des secours dont il a sçû profiter.

Pour mériter les éloges qu'on lui prodigue, il a bien fallu que l'Ouvrage fut du grand *Aréopagite* S. *Denys*, la conquête de S. *Paul*, le Disciple du *divin Hiérothée*. Comment donc a-t-il pû citer, le *Philosophe Clément*? (*a*) Car cette dénomination paroît indiquer le célebre *Clément d'Aléxandrie*. On trouve même ce qu'il en rapporte, dans le huitiéme Livre des Stromates, dont l'Auteur écrivoit au troisiéme siécle. Le Pere *Cortasse* n'a pû décliner tout-à-fait cette difficulté: il répond que Saint *Maxime* & *Pachymere* prétendent qu'il s'agit de Saint *Clément* Pape, le troisiéme après Saint *Pierre*; & que Saint *Thomas* ne s'explique pas sur cela. Ailleurs encore (*b*) il cite l'Epître

(*a*) Page 199. de la nouvelle édition.
(*b*) Page 110.

de Saint *Ignace* aux *Romains*, écrite l'année de ſon Martyre, & ſous *Trajan*; & Saint *Denys* mourut ſous *Domitien*. Pour réſoudre cette objection le Traducteur ſe contente de répéter à-peu-près ce qu'ont allégé ceux qui ont combattu la ſuppoſition des Livres attribués à Saint *Denys l'Aréopagite*. En un mot, il ne s'eſt pas propoſé d'examiner de nouveau la queſtion, & il s'eſt rangué du côté de ceux qui aſſurent les Livres des *Noms Divins*, & les autres à l'ancien Auteur dont ils portent le nom; ſans doute, parce que leur autorité lui a paru d'un plus grand poids, & leurs raiſons plus convainquantes.

ARTICLE LXVI.

REPONSE A L'EXTRAIT d'une Lettre du R. P. Dom Jacques Duval, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, sur l'Article LXXV. du Journal de Tréveux du mois d'Août 1739.

L'Ecrit auquel je répons a été inséré au Mercure de Septembre 1739. pag. 2162. Le nom & la qualité de l'Auteur annonçoit, sans doute un Critique Sçavant, mais modeste. Il m'a fait beaucoup d'honneur de juger dignes de son attention mes Recherches Géographiques sur quelques Villes des Gaules : quoique, dit-il, l'Auteur ait été prévenu tout récément dans la plus grande partie de ses Remarques, par Dom Martin Bouquet. (*Recueil des Hist. des Gaules Tom.* 1. *pag.* 106.) Je m'en sens infiniment flatté ; & cependant je crois que Dom Duval ne voudroit pas insinuer par-là que j'ai copié son

habile Confrére; en ce cas je reclamerois le témoignage de Messieurs les Journalistes de Trévoux, qui avoient mes Remarques sur leur bureau long-tems avant que le Recueil de Question ait paru.

Dom Duval veut bien convenir qu'il y a du neuf dans quelques-unes de mes Recherches, & ce que j'ai dit, par exemple, de *Genabum Carnutum*, est un sistême nouveau, mais qui ne paroît pas mieux fondé que celui qui faisoit de *Genabum* & de Gien une même Cité; sistême, que je combats, selon lui avec succès, d'après Scaliger & de Valois.

Dom Duval a dû remarquer que ma Dissertation est fondée uniquement sur l'Itinéraire d'Antonin, & la Table de Peutinger, suivant lesquels il y avoit au quatriéme siécle dans les Gaules une Ville nommée *Genabum*, à trente-sept milles de *Brivodurum* Briare. Ces trente-sept milles valent plus de dix-huit de nos lieux: la position de *Genabum* prise en rigueur tomberoit un peu plus bas qu'Orléans, qui n'est éloi-

gné

gné de Briare que de dix-ſept lieuës. Selon mon Critique cette différence ne vaut pas la peine de charger nos Cartes d'une nouvelle Ville, vû d'ailleurs qu'Aimoin & Hugues Moines de Fleuri, aux 10 & 12 ſiécles, & une Deſcription Manuſcrite des Gaules du 13, nous aſſûrent en termes formels que *Genabum* & Orléans ſont une même Ville.

Je n'ai point ignoré tous ces témoignages, (on peut y joindre celui de Gaguin) mais ils ne datent pas d'aſſez loin pour prévaloir ſur l'obſervation que j'ai faite du *Genabenſem Galliarum urbem* de Grégoire de Tours; qui aſſurément n'a pas entendu déſigner la Cité d'Orléans, puiſque en cent endroits il nomme cette derniére *Aurelia*, *Aurelianum.* Dom Duval répond à cela que l'habitude, l'entêtement des Peuples, ont pû être cauſe qu'au 4 & même au 5. ſiécle on appelloit encore quelquefois Orléans de ſon ancien nom *Genabum.* Il cite là-deſſus des exemples modernes de *Châtres* & *Montmorenci* dont les

dénominations modernes d'*Arpajon* & d'*Enguien* n'ont encore bien pû prendre. C'est de ce raisonnement que je veux tirer avantage. Les Peuples, le vulgaire, varient encore sur ces dénominations, mais les Itinéraires, les Livres des Postes, les Journaux, les Actes Publics ne varient point. Or, l'Itinéraire d'Antonin & la Table de Peutinger sont comme nos Livres des Postes d'aujourd'hui, & dès-qu'ils dénomment par-tout *Genabum*, c'est une preuve que le nom de cette Ville n'avoit point été changé en celui d'*Aurelia*; car en ce cas, ils auroient désigné la Ville par son nom moderne, & ils n'y manquent jamais. Prouvons-le par des exemples. *Augustonemetum*, *Augustobona*, *Autessiodurum*, *Cæsaromagum*, *Suessonæ*, *Ambiani*, n'étoient pas les anciens noms de ces Villes, aussi les Itinéraires & la Carte de Peutinger n'ont-ils eu égard qu'aux derniéres dénominations. Peutinger paroît même si exact là-dessus, qu'en donnant la

route de Milan à Boulogne *Gessoriacum*, il a soin d'avertir que cette Ville a changé de nom. *Gessoriaco, quod nunc Bononia.* Si donc un grand Empereur avoit donné son nom à *Genabum*, il n'y a pas de doute que les Itinéraires n'eussent substitué *Aurelia* à *Genabum.*

Ce sont ces fortes raisons qui m'ont amené au sistême nouveau dans lequel j'expose, que *Genabum Carnutum* pouvoit être situé tant soit peu plus bas qu'Orléans, situation qu'Antonin favorise. Que cette Ville subsistoit & étoit encore florissante au quatriéme siécle, tandis qu'Orléans, dont il n'y a point de preuve que Marc-Aurel ni Aurélien ayent été les fondateurs, n'étoit encore qu'un Village: & c'est pourquoi les Itinéraires qui ne font mention que des principaux gîtes, n'ont pas tenu compte d'Orléans, & conduisent le Voyageur de Briare à *Belca*, & de Belca à *Genabum.* Il me semble que ce sistême concilie tout. Car il est facile, & même naturel de concevoir, que la Loire

n'occupoit pas tout le terrain qu'elle occupe du côté de la Magdelaine, & qu'elle s'étendoit beaucoup du côté de Saint Mesmin, où étoit son ancien lit qu'elle tâche actuellement de regagner. *Genabum* étoit alors à découvert & dans un fond comme la terminaison Celtique *bon* l'indique. Mais la Loire impatiente & capricieuse ayant tourné ses efforts contre *Genabum*, & en minant tous les jours l'assiete, il est à croire que ses Habitans déménagerent, peu à peu gagnerent la hauteur, & vinrent s'établir à Orléans, où ces nouveaux Hôtes furent nommez *Genabenses Aureliani*, qu'on a peut-être traduit par *Guespins d'Orléans*. Enfin la Loire ne trouvant plus d'obstacle, s'étendit sur *Genabum*, & l'ensévelit dans les sables. Voilà mon sistême plus détaillé. *De hoc eruditi judicent.*

Le second point de la Critique de Dom Duval roule sur une Souscription du premier Concile d'Arles, que j'ai rapportée d'après M. de Franay, en ces termes. *Ex câ-*

dem Provinciâ (Lugdunensi) *civitate Niveduno, Evotius Episcopus, Pitulius Exorcista.* " Cette découverte, dit Dom Duval, a toutes » les graces de la nouveauté. L'Auteur des Recherches veut-il bien » être garant de cette Souscription, » ou engager l'Auteur de l'Essai sur » l'Histoire du Nivernois d'indiquer au Public les sources où il » a puisé ? „ Si j'étois connu de Dom Duval, il seroit persuadé que je ne cours point après les opinions, qui ont la grace de la nouveauté, qu'il ne me fasse donc point de procès. Si M. de Franay & moi avions fait une erreur, elle est de vieille date. Coquille qui étoit certainement un sçavant homme, & un honnête homme, a cité cette Souscription mot pour mot à la pag. 520. du premier Tome de ses Œuvres, de l'édition de Paris 1666. Il dit " qu'elle se collige du Tom. I. » des Conciles, où il est parlé du » second Concile d'Arles, auquel » lieu, au dénombrement & rapport » qui se fait des noms des Evêques

» qui aſſiſtérent audit Concile, ſe
» trouvent ces termes. *Ex eâdem*
» *Provinciâ civitate Niveduno, Evo-*
» *tius Epiſcopus, Pitulius Exorciſta.* „
Mais cette Souſcription que Coquille a attribuée au ſecond Concile d'Arles, appartient au premier tenu en 314. ſelon le *Gallia Chriſtiana* de Claude Robert imprimé à Paris en 1626. pag. 260. où après avoir dit qu'il n'a pû découvrir aucun Evêque dans la Ville nommée *Colonia Equeſtris*, il ajoûte, *licet Niveduni Epiſcopus in Concilio Arelatenſi* 314. J'ai peine à croire, que deux Sçavans hommes ayent été aſſez viſionnaires pour citer une Souſcription, qui n'auroit jamais exiſté. En tout cas, voilà mes garans. C'eſt à Dom Duval à feuilleter, & à remonter à l'origine. On ne peu vuider ce différend que dans les grandes Bibliothéques, en combinant les diverſes leçons des anciennes Collections des Conciles, Manuſcrites & imprimées. Cependant Dom Duval peut voir *Vocius* Evêque & *Petulinus* Exorciſte *de*

civitate Lugdunensium, parmi les Souscripteurs du premier Concile d'Arles, dans les Recueils des Peres Labbe & Sirmond, & dans le *Gallia Christiana* nouveau.

Je terminerai cette Réponse en priant Dom Duval d'accorder le nombre des Evêques qui ont assisté au premier Concile d'Arles, qu'il fixe à 34, avec ce que le Pere Jacques Sirmond de la Compagnie de Jesus, & les Sçavans Confréres de Dom Duval, ont remarqué, » qu'il y eût à ce Concile un si » grand concours d'Evêques des » Provinces des Gaules, d'Italie, » d'Afrique, d'Espagne & de la » Grande Bretagne, que s'il en » faut croire Adon Archevêque de » Vienne, ils étoient bien six cens. » C'est pourquoi Saint Augustin » écrivant contre les Donatistes, » Liv. 2. *du Baptême*, Chap. 9. Let- » tre 162. n'a pas fait difficulté de » traiter ce Concile de complet & » d'universel. „ C'est ainsi que s'exprime le Pere Sirmond dans le *Gallia Christiana* nouveau tom. 1. col. 523.

Ce nombre de six cens Evêques quelque exorbitant qu'il paroisse, ne laisse pas d'être confirmé par d'anciens Manuscrits, notamment par ceux de Lyon & de Corbie, ou l'on lit ces mots. *Expliciunt Canones quos fecerunt Episcopi sexcenti in civitate Arelatensi.* Ce qui se rapporte parfaitement à ce qui est dit au second Concile d'Arles Canon 18. » Que vers le tems où vivoit Saint » Martin, il fut tenu un Concile à » Arles où assisterent des Evêques » de toutes les parties du monde, » principalement des Gaules. „ *Arelate ex omnibus mundi partibus, præcipue Gallicanis, sub Sancti Martini tempore celebratum fuisse Concilium.*

Il est vrai, que le Pere Aléxandre dans son Histoire Ecclésiastique de l'Ancien & du Nouveau Testament, Tom. 4. pag. 194. prétend qu'il n'assista que deux cens Evêques au premier Concile d'Arles, & il seroit difficile de rien ajoûter à la force de ses raisons. J'adopterois son sentiment d'autant plus volontiers qu'il n'est peut-être

pas si éloigné qu'on pense de la Chronique d'Adon, & des Manuscrits que j'ai cités, voici comment.

On sçait que dans les anciens Manuscrits les nombres sont assez souvent exprimés en chifres Romains, *IIC Episcopi pour Ducenti Episcopi*. Ne peut-il pas se faire qu'un Scribe qui aura voulu dépêcher sa tâche, ait écrit couramment VIC *Episcopi*, & qu'un autre Scribe ayant crû appercevoir VI IC *Episcopi* ait rendu ce nombre tout en Lettres, *sexcenti Episcopi*? Je soumets cette conjecture au jugement des Sçavans.

Mais de croire comme Dom Duval, que nous avons toutes les Souscriptions du premier Concile d'Arles, & de juger du nombre des Evêques qui y ont assisté par ceux qui y ont souscrit, c'est une opinion peu soutenable. Les personnes qui ont quelque érudition, dit le Pere Aléxandre, sçavent que les inductions qu'on tire du nombre des Souscriptions des Conciles sont très-foibles, & il seroit aisé de le

prouver par divers exemples. *Certè infirmissimum esse vulgi quod ex Conciliorum subcriptionibus desumitur argumentum, eruditorum nemo nescit, & pluribus exemplis probare facile esset.*

D'ailleurs ce sentiment réduiroit le nombre des Evêques qui ont assisté à ce premier Concile d'Arles à 33. ou 34. Hé comment l'accorder avec cette foule de témoignages, qui assurent qu'il y eut à Arles un très-grand concours d'Evêques, d'une infinité d'endroits, & de toutes les parties du monde ? *Ex locis innumerabilibus, ex locis diversis & prope infinitis, ex omnibus mundi partibus &c.* Voyez le Pere Aléxandre à l'endroit cité.

Post scriptum. Un de mes amis m'ayant procuré le premier Tome de la Collection des Historiens des Gaules & de la France, j'ai été bien aise de consulter les Notes de Dom *Martin Bousquet* sur l'Itinéraire d'Antonin, & de voir les Tables de Peutinger, & la Carte des Gaules qu'il a fait graver pour

vérifier si effectivement j'avois été prévenu par ce Sçavant dans la plûpart de mes Remarques, comme Dom Duval l'assure. J'ai trouvé à la page 106. sur la route *ab Augustoduno Lutetiam Parisiorum*, que Dom Bousquet estime que le premier gîte nommé *Alisincum* distant d'Autun de 22 milles revenant à 11 de nos lieuës communes, est *Anisi.* Mais à la page 112 dans ses Notes sur la Table de Peutinger, il explique *Aquis Nisineii*, premier gîte de la même route, aussi marqué à 22 milles d'Autun par *Bourbon-Lanci.* Or la Traite est trop longue & trop oblique, il n'y a qu'à jetter les yeux sur les Cartes Topographiques du Bourbonnois des sieurs Jaillot & Crépi. Puisque l'*Aquis Nisineii* de Peutinger, & l'*Alisincum* d'Antonin sont marqués à égale distance d'Autun & de Désise, sçavoir, à 22 milles de l'un & à 14 milles de l'autre, il faut que ce soit ou un même endroit, ou deux endroits fort proche l'un de l'autre, & dès qu'on a les deux po-

sitions d'Autun & de Desise, il n'est pas difficile de trouver celle d'*Alisincum* & d'*Aquis Nisineii* par les regles de la Géométrie pratique. Mettez une pointe du Compas sur Autun, & d'une ouverture égale à onze de nos lieuës communes décrivez un arc de cercle, transportez le Compas sur Decise, d'une ouverture de sept lieuës décrivez un autre arc de cercle, le point d'intersection des deux arcs donnera la position d'*Alisincum* ou d'*Aquis Nisineii*. En procédant ainsi, je suis tombé sur un endroit nommé *Anisi*, je dis que c'est *Aquis Nisineii*. Mais je vois à un quart de lieuë de-là *Arsilli*, je dis que c'est *Alisincum*. Bourbon-Lanci fuit bien loin dans cette opération, je sçai d'ailleurs qu'il se nomme *Burbonium Anselinium*.

Le sieur Robert a procédé différemment dans la Carte des Gaules du Recueil de Dom Bousquet. Il a confondu *Alisincum*, *Aquis Nisineii*, & *Bourbon Lanci* comme si tout cela ne faisoit qu'un même point.

Il y a cependant plus de neuf lieuës de Bourbon-Lanci à *Anisi* ou à *Arsilli*. Mais en voilà assez pour convaincre Dom Duval, que je n'avois point vû la Collection de Dom Bousquet. Ce n'est pas qu'ailleurs je ne fisse gloire de profiter des lumiéres de ce Sçavant Religieux, que j'estime & que je respecte infiniment.

ARTICLE LXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

MOSCOVIE

DE PETERSBOURG.

COMMMENTARII Academiæ Scientiarum Imperialis Petropolitanæ. Tomus V. ad annos CIↃ IↃ CC XXX, & CIↃ IↃ CC XXXI. *Petropoli à*

Typis Academiæ CIↃ IↃ CC XXXVIII.

CE volume eſt diviſé en trois claſſes, ou trois parties, ſuivant les divers genres de Sciences qu'embraſſe, & que cultive avec ſuccès l'Académie Impériale de *Peterſbourg*. La premiére claſſe, occupée par les Mathématiques, contient 1°. Quatre Mémoires de feu M. *Mayer*; ſçavoir, une nouvelle Méthode pour calculer les Eclipſes de Lune; la ſolution de trois Problêmes de Trigonométrie ſphérique; l'explication d'un cas propoſé touchant les Planetes ſtationnaires, & enfin une maniére ſinguliere d'obſerver la déclinaiſon des Aſtres, & la hauteur du Pole, ſans qu'il ſoit néceſſaire de ſçavoir l'une pour connoître l'autre; une maniére qui ne ſuppoſe rien que la poſſibilité de trouver ce qu'on cherche.

2°. Une Diſſertation de M. *Daniel Bernoulli* ſur le mouvement d'oſcillation des Pendules qui éprouvent par-tout une réſiſtance proportio-

nelle, au quarré de leur vélocité. Des Remarques ſur les équations continuées à l'infini, & une nouvelle eſpéce de ſéries. Un Eſſai ſur la meſure du hazard; *de Menſurâ ſortis* : matiére déja traitée par Meſſieurs *de Montmort*, *de Moyvre &c.* La ſolution de quelques Problêmes de Méchanique par M. *Jean Bernoulli* adreſſée à M. *Daniel Bernoulli* ſon Fils, Auteur des Mémoires précédens, tient auſſi ſa place dans ce volume.

Le ſçavant & laborieux M. *Euler* y traite avec tout la profondeur de ſa Géométrie, des Progreſſions Tranſcendentes, dont les termes généraux ne peuvent être exprimés en Algebre, & de leurs ſommes. Il expoſe un nouveau genre de Tautochroniſme propres pour les Horloges, lequel s'exécute par le moyen de deux courbes, telles que l'une étant donnée, on puiſſe toujours trouver l'autre. Il donne auſſi un Traité de la communication du mouvement dans le choc des corps. Ce ne ſont pas les regles du mouve-

ment, les résultats du choc des corps dans tous les cas, que M. *Euler* se propose d'examiner ici ; les Physiciens depuis un siécle ont assez éclairci cette matiére : c'est la cause de la communication du mouvement, des changemens qui y arrivent par le concours & le choc des corps. M. *Krafft* donne la solution d'un Problême de Catoptrique Géométrique, proposé par M. *Leutmann.*

Dans la seconde partie, qui est pour la Physique on trouve d'abord des Observations de M. *du Vernoi* sur les Glandes Rénales d'*Eustachius*, sur l'Air contenu dans les tuniques des intestins, & la description d'une espéce d'*Ecureuil volant* qui se trouve dans les Forêts de *Moscovie* près de *Moscou*, & de *Petersbourg*; & dont la découverte a détrompé M. *du Vernoi*, qui ne croyoit pas qu'il y eut de semblables Animaux en Europe. M. *Weitbrecht* y examine la situation & la figure de la vessie, & donne dans un autre Mémoire des *Mar-*

ques caractéristiques pour reconnoître, & placer facilement tous les os d'un Squélete, pour les Démonstrations d'Ostéologie. M. *Bulffinger* explique cette propriété des Racines de Chicorée, déja observée dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, de reprendre facilement en terre, & de pousser des feuilles, quoique coupées en petis morceaux, & en tout sens. M. *Gmelin* propose des moyens de reconnoître & de vérifier l'augmentation de pesanteur qu'on prétend que la calcination cause dans certains corps, comme l'Antimoine. Il y a aussi du même Académicien un assez long Mémoire sur les Sels Alcalis fixes des Plantes. Enfin M. *Leutmann* propose un Pese-liqueurs de nouvelle invention, plus composé que celui dont on se sert communément dans les Expériences.

M. *Bayer*, remplit seul la partie Historique par de Sçavantes Recherches sur les Révolutions de *Scythie*, sur l'Histoire d'*Achaïe*, dont il donne & éclaircit les Fas-

tes, sur une Médaille d'*Ægium*, Ville d'*Achaïe*. Le volume est terminé par des Observations faites à *Petersbourg* sur les Eclipses des Satellites de *Jupiter* dans les années 1735, 1736, 1737, par M. *de Lisle* (*Joseph-Nicolas*) & une Observation de l'Eclipse de Lune observée à Padouë en 1736.

FRANCE

DE PARIS.

L'Astronomie Physique de M. *de Gamaches* attenduë avec impatience ; se vend chez Jombert, sous ce titre. *Astronomie Physique, ou Principes généraux de la nature, appliqués au Méchanisme Astronomique, & comparés, aux Principes de la Philosophie de M.* Newton. *Par M.* de Gamaches, *Chanoine Régulier de Sainte Croix de la* Bretonnerie, *de l'Académie Royale des Sciences.* A Paris, *ruë S. Jacques, chez Charles-Antoine Jombert, Libraire du Roi pour l'Artillerie & pour le Génie, à*

l'Image Notre - Dame 1740. in-4°. pag. 358. avec nombre de figures.

L'Auteur expose son sistême, & donne le précis de son Ouvrage dans un Discours Préliminaire de XLVIII pages. Il y déclare qu'il *entreprend de démontrer que les Principes que fournit la Philosophie Cartésienne, sont les seuls qu'on puisse adapter au Mécanisme Astronomique.* Le compte que nous en rendrons, fera connoître le mérite de cet Ouvrage.

Dès qu'un Reméde est reconnu pour salutaire, pour efficace, qu'il est éprouvé par un grand nombre d'expériences bien avérées, c'est servir le Public que de lui en rappeller le souvenir. Les nouveaux Certificats que produit le sieur *Arnoult*, & les Attestations qu'il reçoit de divers endroits en faveur de son Préservatif contre l'Apopléxie doivent augmenter la confiance qu'il s'est acquise. Le Certificat du sieur *Navare*, du 16 Mai dernier, atteste que le sieur *Térouenne* étant tombé en Apopléxie ce même mois, & ayant perdu la connoissance & la

parole, on lui appliqua le Sachet Antiapoplectique, qui se trouva fondu deux heures après, & que le Malade recouvra la connoissance parfaite, & l'usage libre de la langue.

Dans un autre du 8 d'Avril 1740, juridiquement l'égalisé le même jour, M. l'*Hoste*, ancien Conseiller, Procureur du Roi en la Gouvernance d'*Arras* assure qu'ayant eu en 1732 deux ou trois attaques d'Apopléxie, il prit le Spécifique du sieur *Arnoult* qu'il n'a plus quitté, & que depuis ce tems-là il ne lui est rien survenu de semblable ausdits accidens.

Le Prieur des Dominicains d'*Amiens*, attaqué deux fois d'Apopléxie, il y a environ deux ans en a été préservé sans retour par l'usage non interrompu qu'il continuë de faire du même reméde.

On a reçû d'*Arras* & de *Rouen* de semblables témoignages des bons effets du Specifique du sieur *Arnoult*, quoiqu'en cette derniére Ville on en distribuë un dont il ne garantit

point la vertu. Pour éviter les inconvéniens que pourroit causer la contrefaction, comme il est déja arrivé, il se croit obligé d'avertir qu'il ne répond que des Sachets qu'il distribuë lui-même, accompagnés d'un Imprimé signé de lui, & qu'il a soin de prendre les noms de ceux à qui ils sont destinés. On a publié ailleurs d'autres témoignages non moins favorables à ce Reméde; qui confirme ce que nous en avons dit.

TABLE DES ARTICLES du mois de Juillet 1740.

ART. LVII. Histoire des Grands Chemins de l'Empire Romain. pag. 1301

ART. LVIII. Suite des Œuvres de M. l'Abbé *Nadal.* 1355

ART. LIX. *Rerum Italicarum Scriptores &c.* Recueil des Historiens qui ont travaillé à l'Histoire d'Italie &c. 1377

ART. LX. *Mechanica, sive Motûs Scientia &c.* La Méchanique &c.

Par M. *Euler*. 1407

ART. LXI. Journal des Marches, Campemens, Batailles, Siéges &c. Par le sieur *Vautier*. 1423

ART. LXII. *Genealogia Diplomatica Augustæ Gentis* Habsburgicæ *&c. Autore R. P.* Herrgott. 1427

ART. LXIII. Lettres sur la maniére de gouverner les Maisons Religieuses. 1436

ART. LXIV. Réponse du Pere *Castel* Jésuite à M. l'Abbé *Goujet*. 1440

ART. LXV. Traité des Noms Divins, ou des Perfections Divines : Ouvrage de Saint Denys l'Aréopagite, &c. Par le P. *Pierre-Joseph Cortasse* de la C. de Jesus. 1453

ART. LXVI. Réponse à l'Extrait d'une Lettre du R. P. D. Jacques *Duval*, Bénédictin de la Congrégation de S. *Maur*, *&c.* 1463

ART. LXVII. Nouvelles Littéraires. 1477

Errata pour la II. Partie du mois de Juin 1740.

PAge 1152. à la Note, Tom. VI. *lis.* Tom. IV.
1153. lig. le P. le Mire, *lis.* M. Pluche.
1163. lig. 20. ne s'amuſſe point *lis.* ne s'amuſe point.
1144. lig. 26. Alexanderic, *lis.* Alexandrie.
1180. lig. 8. ſe ſolide tout ſiſtême conſiſte, *lis.* le ſolide de tout ſiſtême conſiſte.
1286. lig. 12, *lis.* ſimple & ſerré.
1288. lig. 8. comparaiſon, *lis.* compenſation.
Ibid. lig. 26. de deux pages, *lis.* de neuf pages.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. LEROUGE.

De l'Imprimerie de la Veuve ROBUSTEL.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1740.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dediés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Août 1740.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XL.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1721.	12.	v.
1702.	12.	v.	1722.	12.	v.
1703.	12.	v.	1723.	12.	v.
1704.	12.	v.	1724.	12.	v.
1705.	12.	v.	1725.	12.	v.
1706.	12.	v.	1726.	13.	v.
1707.	12.	v.	1727.	12.	v.
1708.	12.	v.	1728.	12.	v.
1709.	12.	v.	1729.	12.	v.
1710.	12.	v.	1730.	12.	v.
1711.	12.	v.	1731.	12.	v.
1712.	12.	v.	1732.	12.	v.
1713.	12.	v.	1733.	12.	v.
1714.	12.	v.	1734.	12.	v.
1715.	12.	v.	1735.	14.	v.
1716.	12.	v.	1736.	15.	v.
1717.	12.	v.	1737.	13.	v.
1718.	12.	v.	1738.	13.	v.
1719.	12.	v.	1739.	14.	v.
1720.	5.	v.	1740.	9.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1740.

ARTICLE LXVIII.

HISTOIRE GENERALE de Languedoc avec des Notes & des Piéces justificatives, composée sur les Auteurs & les Titres originaux, & enrichie de divers Monumens, par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur Tome III. A Paris chez Jacques Vincent, Imprimeur des Etats Généraux de la Province de Languedoc, ruë & vis-à-vis l'Eglise Saint Severin à l'Ange. in-folio. 1739.

HISTOIRE DE L'EGLISE Gallicane, dédiée à Nos Seigneurs du Clergé, continuée par le Pere Pierre-Claude Fontenay, de la Compagnie de Jesus; Tome X. depuis l'an 1176. jusqu'en 1226. A Paris, chez François Montalant, Quay des Augustins; Jean-Baptiste Coignard, Imprimeur du Roi; Hippolyte-Louis Guerin, ruë S. Jacques; Jacques Rollin fils, Quay des Augustins in-4°. 1739.

NOus joignons ensemble ces deux volumes, parce que l'objet le plus intéressant de l'un & de l'autre est le même, & par son étenduë nous obligera de nous y borner. D'ailleurs les deux Historiens sont déja suffisamment connus, quant à la nature de leur Ouvrage, & quant à la maniére de traiter leur sujet, s'ils ont pris ici des routes assez différentes, pour parvenir à connoître la vérité des faits, c'est qu'ils n'ont pas eu la même

confiance aux Auteurs, qui pouvoient leur servir de guides. Le P. Fontenay, sans rien dire de ceux, qu'il a suivis, paroît s'être étudié à se conformer au gros des Ecrivains Ecclésiastiques, & des Historiens de France, & M. l'Abbé Fleury en avoit usé à-peu-près de même avant lui. C'est une Tradition de cinq à six cens ans, qui n'avoit encore été attaquée, que par ceux, qui ont vû leur cause trop unie avec celle des Albigeois, pour ne se pas croire obligés de parler un langage tout différent; mais depuis plusieurs années quelques Catholiques mêmes ont changé de sistême : à force d'entendre certains Critiques, & sur-tout les Protestans crier contre les Croisades, tourner en ridicule la simplicité de nos Peres, & la crédulité des Historiens contemporains de ces Guerres Saintes, on a appréhendé, si on parloit comme eux, d'être enveloppé dans la même censure; on a crû devoir prendre un parti mitoyen, affecter un grand désintéressement

& une exacte impartialité, & donner à l'Histoire un nouveau tour, capable sans doute déblouir ceux, qui ne lisent que par curiosité, mais qui ne fera apparemment pas changer de sentiment à ceux,qui de part & d'autre fondent leur jugement sur les principes, qu'ils se sont faits, ou sur des préjugés, qui sont fort éloignés de déposer.

C'est néanmoins ce parti mitoyen qne l'Auteur de l'Histoire de Languedoc semble avoir pris pour sa régle. Il s'en faut bien, qu'il ait donné dans les excès des Protestans, qui ont parlé de la Croisade contre les Albigeois ; car il ne faut pas mettre sur son compte tout ce qu'un Critique, qui le louë beaucoup, a dit du Comte de Montfort & de ceux, qui ont figuré dans cette guerre, ou qui en ont écrit l'Histoire. Dom Vaissette trouve Pierre de Vaux-Sernai, " Auteur » contemporain & témoin oculaire » de la plûpart des faits qu'il rap» porte . . . . . Historien véritable» ment estimable en bien des cho-

» ses, mais passionné pour Simon
» de Montfort, dont il est admira-
» teur perpétuel, & si déclaré con-
» tre les Ennemis de ce Général,
» qu'il est difficile d'en soûtenir
» patiemment la lecture ; „ cependant il ne traite pas ce Moine d'*imposteur* ; il ne lui échappe point non plus de dire, que Pierre de Castelnau & ses Collegues en userent avec la derniére insolence à l'égard de l'Archevêque de Narbonne : il attribuë à la vérité à Simon de Montfort une ambition démesurée, mais nulle part il ne fait sentir que toute sa vertu, toute sa piété n'étoit que fourberie & ambition, que ses actions font voir d'ailleurs qu'il étoit plus méchant, plus féroce, plus barbare, plus sanguinaire que les Selims & les Mahomets. Enfin, il rapporte bien ce qu'on a dit de la prise de Beziers, que les Croisés demanderent à l'Abbé de Cîteaux ce qu'ils devoient faire en cas que la Ville fût prise d'assaut, & comment on distingueroit les Catholiques & les Hérétiques, afin d'épargner les

premiers ; que l'Abbé craignant que quelques Hérétiques, pour éviter la mort, ne se dissent Catholiques, il répondit *tués-les tous, Dieu connoît ceux qui sont à lui* ; mais il n'adopte pas cette relation, comme on pourroit le croire en lisant l'Extrait de son Livre : s'il dit qu'elle est d'un Auteur contemporain, il ajoûte, que cet Auteur étoit étranger, & dans le récit qu'il fait lui-même du Siége & de la prise de Beziers, d'après d'autres Auteurs plus croyables, qu'il cite ; il donne à entendre que si les Catholiques ne furent pas plus épargnés que les Hérétiques, ce fut leur faute, n'ayant pas voulu sortir de la Ville, comme leur Evêque le leur conseilloit ; au contraire, s'étant liés plus étroitement avec les Albigeois, ausquels ils promirent par serment de répandre jusqu'à la derniére goute de leur sang pour la défense de la Ville.

Nous convenons sans peine que cette maniére, de rapporter ainsi les différentes Relations d'un évenement, a son utilité, & peut faire plaisir

à ceux, qui cherchent à s'instruire ; mais nous croyons aussi que cette confrontation des Auteurs, qui se contredisent, ne doit pas être poussée trop loin, parce qu'elle donneroit à l'Histoire un air de controverse, qui ne lui convient pas ; qu'ainsi dans la plûpart des faits l'Historien doit prendre son parti, après avoir balancé les autorités, & les raisons pour & contre, & ne pas laisser à ses Lecteurs un travail, dont il doit se charger pour eux ; qu'il n'est pas si difficile, qu'on le pense, de se décider au milieu de ces contradictions, qui assez souvent ne sont qu'apparentes ; qu'il n'est permis d'en user autrement, que quand des Auteurs également croyables ne peuvent pas absolument être conciliés ; car alors comme il n'est pas juste de préférer le témoignage des uns & de rejetter celui des autres, au hazard d'adopter le faux, on doit au Public de lui mettre en main les Piéces d'un Procès, que le tems peut-être donnera moyen de juger.

Nos deux Auteurs ont tenu en cela une conduite bien différente. L'Hiſtorien de l'Egliſe Gallicane ne charge point ſon Ouvrage de Diſſertations ; il raconte les faits ſur les autorités les plus communément reçûës. Il a pour lui la Tradition de cinq ſiécles ; les Lettres du Souverain Pontife, de ſes Légats, & des Evêques préſens, & plus que tout cela la conduite, qu'Innocent III. ſes Légats, tous les Evêques de la Province, deux des plus grands & des plus vertueux Rois, que la France ait eûs, ont tenuë à l'égard de Raymond VI. Comte de Toulouſe, & de ſes adhérans d'une part, & du Comte de Montfort de l'autre. Il ſe contente ſeulement, lorſqu'il a raconté quelques-uns des plus conſidérables évenemens, de faire obſerver que, ſi quelques Ecrivains y ont mêlé des circonſtances, qui jettent un odieux ſur les Croiſés, ſur leur Général, ſur les Légats du Saint Siége & ſur les Miſſionnaires, qui prêchoient la Croiſade, ce ſont des Auteurs, qui

ne font point foi, & tel est selon lui l'Anonyme, qui a écrit l'Histoire des Albigeois dans un assez grand détail depuis l'an 1202. jusqu'en 1219. il le récuse sans façon, comme le Panégyriste du Comte de Toulouse, & l'Apologiste perpétuel de son Parti.

C'est ce qu'il fait sur-tout à l'occasion du Siége de Carcassonne. » Le Vicomte, dit-il, demanda à » Capituler, & les Catholiques, » bien-aises de conserver la place, » s'y prêterent aisément ; ils accor» derent que tous les Habitans sor» tiroient sans rien emporter, mais » que le Vicomte demeureroit à la » garde des Barons. C'est ce qui fût » réellement exécuté, quelque nua» ge, que jette sur ce fait le Pané» gyriste du Comte de Toulouse » &c. „ Or il s'en faut bien, que Dom Vaissette ait de cet Historien la même idée ; non-seulement il le cite souvent, mais il a publié tout son Ouvrage à la tête de ses preuves, & il assûre que M. de Marca & Catel l'estiment beaucoup ; &

dans le fait, dont il s'agit, c'est sur-tout son témoignage, qui le décide.

D'autre part, il rend à Pierre de Vaux-Sernai tout ce que les Ecrivains Catholiques ont imputé à l'Anonyme, d'où il est arrivé que se tenant toujours en garde contre le récit de l'un, & ne se défiant pas, ou se défiant peu des préjugés de l'autre, il s'accorde rarement avec le plus grand nombre des Historiens Ecclésiastiques, qui ont travaillé sur le même sujet. Etoit-ce bien là le moyen d'écrire l'Histoire des Albigeois d'un maniére plus judicieuse, plus impartiale, plus exacte que tous les autres, comme on nous assûre qu'il l'a fait? Nous en laissons le jugement au Public. Nous convenons bien qu'un Historien doit tout lire, & prendre une connoissance exacte de tout ce qui a été dit sur la matiére, qu'il veut traiter : nous n'ignorons pas que l'Ecrivain le plus décrié, le plus faux, le plus passionné n'est pas à rejetter en tout ; qu'il peut

bien avoir sçû des Anecdotes & fait des découvertes, qui auront échappé aux plus exacts; que parmi ceux-ci il n'y en a gueres, où il n'y en a point, qui ne se trompent en quelque chose. C'est de sçavoir démêler tout cela, qui fait le grand travail & le grand talent de l'Historien. C'est dans cette discussion que paroît la sagacité de sa critique, la justesse de son esprit, sa probité & son impartialité.

Mais s'il ne suffit pas pour décrier un Auteur qu'il soit admirateur perpétuel de son Héros, & qu'il se déclare contre ses Ennemis, à plus forte raison doit-on en prendre droit de lui opposer un homme, qui est tombé dans le même excès. Nous croyons que pour juger sainement de l'un & de l'autre, il faut commencer par les dépouiller tous les deux, s'il est permis de s'exprimer ainsi, du ton de Panégyrique, ou d'Apologiste, qu'on peut leur reprocher, & qui non-seulement ne convient point à l'Histoire, mais prévient avec raison contre l'Historien;

& nous passons sans peine à Dom Vaissette que ce ton l'ait impatienté dans Pierre de Vaux-Sernai. Mais pourquoi ne l'a-t-il pas aussi impatienté dans l'Historien anonyme du Comte de Toulouse ? Si Catel & M. de Marca ont jugé cet Ecrivain estimable, s'ensuit-il, qu'ils ne lui ayent pas trouvé le défaut, dont nous parlons ? D'autres en plus grand nombre, & eux-mêmes n'ont-ils point fait cas de Pierre de Vaux-Sernai ?

Mettant donc à part le ton d'éloge & de déclamation, il faut examiner les faits, & quand les Ecrivains, qui les rapportent diversement, sont réciproquement suspects aux deux parties, il faut être en garde également contre les uns & les autres. L'Historien du Languedoc nous assûre cependant qu'il n'a rien négligé pour nous faire connoître la vérité. « La prévention, » dit-il, l'ignorance, la paresse, » nous ont empêché jusqu'ici d'avoir » aucun bon Ouvrage sur ce sujet : » dans celui-ci on rapporte tout ce

» que les Anciens Auteurs nous
» ont transmis : on discute leurs té-
» moignages ; on met le Lecteur
» en état de juger des faits. „ Cela
seroit bon, si on avoit droit de par-
tir de ce principe, que la préven-
tion, l'ignorance, la paresse nous
ont empêché jusqu'ici d'avoir un
bon Ouvrage sur les Croisades con-
tre les Albigeois, c'est-à-dire, si
ce sujet n'avoit encore été traité que
par des Ecrivains prévenus, igno-
rans, & qui par paresse ont négli-
gé de s'instruire des faits & des
ressorts cachés, qui ont causé tant
de révolutions.

A la bonne heure, qu'il nous
manquât encore une Histoire dé-
taillée, bien exacte, écrite de main
de Maître de ce grand évenement:
mais prétendre que pour faire ce
chef-d'œuvre il faille changer tou-
tes les idées, qu'on a eûës depuis le
trézième siécle de tous ceux, qui
ont eu plus de part à ce qui s'est
passé en Languedoc, & que l'on
avoit puisées dans les monumens du
tems les plus authentiques & les

plus respectables, sous prétexte que ces Monumens, ces Mémoires, ces Histoires viennent de personnes suspectes de partialité, & qu'on les a dans la suite copiés sans discernement, pour s'épargner la peine de discuter leurs témoignages ; mais s'imaginer qu'en leur opposant un ou deux Ecrivains ténébreux, qui ont donné dans une extrêmité contraire à celle, dont on accuse les premiers, on fera sortir la vérité du fond de l'abîme, où d'injustes préjugés la retenoient captive ; mais vouloir avec les Protestans faire le procès à un grand Pape, à ses Légats, à un grand nombre d'Evêques ; profiter de quelques mal entendus, de quelques Lettres extorquées par surprise, de quelques désordres inévitables dans les expéditions militaires les plus justes, pour faire retomber sur le Comte de Montfort toute la haine, dont le Comte de Toulouse & les Princes, qui ont suivi son Parti se trouvent chargés dans les Fastes de l'Eglise & dans ceux de notre Monar-

chie ; c'eſt, ce ſemble, une entrepriſe qu'on ne doit point ſe flatter de faire approuver par ceux, qui ne s'intéreſſent qu'à la vérité, & qui apportent à la lecture de l'Hiſtoire un eſprit d'équité, des principes de Religion, un & grand diſcernement.

Nous ſommes très-convaincus que le ſçavant & laborieux Hiſtorien du Languedoc, dont l'Ouvrage eſt véritablement eſtimable par bien des endroits, qui y fait paroître ſouvent beaucoup de Critique, qui écrit avec élégance & avec pureté par-tout, où il ne charge point ſon ſtyle des expreſſions, qu'il a tirées de ſes Auteurs, n'a pas eu intention de fournir aux Ennemis de l'Egliſe des armes pour la combattre, & décrier la conduite, qu'elle a tenuë à l'égard des Albigeois, de leurs Chefs, & de leurs Fauteurs ; & cela paroît par la juſtice qu'il rend à quelques démarches d'Innocent III. & de quelques Evêques : mais il pouvoit ſans doute prévoir qu'on abuſeroit de

son Histoire, & il n'en sçauroit plus douter, après le tour, que lui a donné un Ecrivain même Catholique, que tous ceux, qui ne liront pas son Ouvrage, jugeront n'avoir été que son écho.

Nous avons déja remarqué que ce Critique est allé beaucoup plus loin que lui en parlant du Comte de Montfort, mais Dom Vaissette nous permettra bien de lui faire observer que ce qu'il en a dit lui-même, il auroit bien de la peine à le prouver, c'est-à-dire, à persuader au Monde Chrétien, qu'un Héros regardé depuis tant de siécles comme un des plus Grands Hommes, & des plus vertueux Capitaines, que la France ait produit; étoit un Homme dominé par une ambition sans bornes. Pour imputer à un Personnage de ce rang une passion, qui le dégrade de la meilleure partie de ses vertus, il faut, ou des autorités non suspectes, ou des faits, qui ne puissent être susceptibles d'aucune interprétition favorable. C'est-là encore un des

plus essentiels devoirs de l'Histoire. Si les seules qualités d'honnête Homme & de Chrétien nous obligent de juger plûtôt en faveur qu'au désavantage de ceux, dont nous avons occasion de parler, ne s'en suit-il point que les loix de l'Histoire ne permettent pas de les noircir de traits odieux, sans y être forcé, & que pour y être forcé, il faut une sorte d'évidence, fondée sur la notoriété publique, ou sur des découvertes décisives, qui avoient échappé aux premiers Ecrivains ? Or peut-on dire que l'Anonyme & les autres Mémoires, que Dom Vaissette a opposés à Pierre de Vaux-Sernai, soient de cette nature ?

Ce Moine a péché sans doute contre une des régles de l'Histoire, en prenant trop le ton de Panégyriste, & cela est un peu pardonnable à un homme de sa profession, qui ne connoissoit peut-être point d'autre régle de l'Histoire, que celle de ne s'éloigner jamais de la vérité, & qui d'ailleurs ne pouvoit pas n'être point extrêmement prévenu

pour un Général, lequel, à l'extérieur du moins, faiſoit autant d'honneur à la Religion par ſes vertus, qu'il témoignoit de zéle pour l'intérêt de l'Egliſe ; mais s'enſuit-il qu'il ne faille pas ajoûter foi à ce qu'il en dit & à ce qu'il a vû ? Ce qui eſt certain, c'eſt que tous les Catholiques penſoient comme lui, & qu'il n'a fait que recueillir ce qu'on diſoit à Rome, dans le Languedoc, & à la Cour de France au ſujet du Comte de Montfort. Témoin de pluſieurs actions de piété, de généroſité, de modeſtie même de ce Général, il s'eſt peut-être trop abandonné aux ſentimens d'admiration, qu'elles lui inſpiroient pour ce Héros, & voilà ſa faute. Et il eſt certain qu'un récit plus ſimple, moins d'enthouſiaſme & de prévention auroient fait plus d'honneur à Montfort ; mais ſi on retrouve cependant les mêmes faits & les mêmes vertus dans les Auteurs plus modérés, qui ont parlé de ce Général, ne demeure-t-il pas en poſſeſſion de toute ſa gloire ?

Un ambitieux auroit pû faire tout ce qu'a fait Montfort, & refuser même par une fausse modeiste le Généralat de la Croisade, comme il fit d'abord;qui en doute ? Mais un Homme modeste, religieux, zélé pour la gloire de l'Eglise l'a pû aussi ; pourquoi vouloir que c'est l'ambition, & non pas la vertu , qui ait été l'ame de sa conduite ? Son zéle peut l'avoir porté trop loin en quelques occasions , & lui avoir fait commander, ou tolérer des actions , qui nous paroissent contraires à l'humanité ; mais outre qu'il y auroit bien à rabattre de ces excès, si l'on en examinoit avec attention les circonstances, si l'on en sçavoit les raisons, si on se transportoit au treiziéme siécle, ou l'intolérance sur le fait de la Religion tenoit encore de l'esprit, qui animoit les Phinées, les Elies, & les Mathathias; ces prétendus excès après tout, quand ils ont été commandés,ont paru dans le tems des coups de vigueur nécessaires, & quand ils n'ont été que tolérés, on les a regardés com-

me des suites inévitables de la licence des armes, qu'on ne pouvoit pas même punir.

Nous ne prétendons pourtant pas justifier en tout Simon de Montfort, encore moins les Croisés, qu'il avoit sous ses ordres, dont il n'étoit pas toujours le Maître, & qui pouvoient bien servir quelquefois leurs passions particuliéres sous le voile d'une guerre sainte. Nous n'avons eu en vûë que de montrer dans quelle disposition d'esprit & sur quel principe un Historien doit envisager le sujet, qu'il entreprend de traiter; qu'il est sur-tout nécessaire qu'il se garde de heurter de front les anciens préjugés, principalement quand ils sont établis sur une tradition constante, & qu'ils sont favorables à la Religion; qu'il lui est bien permis de blâmer ce qui est véritablement blamable, mais qu'il s'expose à juger mal, quand il ne prend pour régle de ses jugemens, que les mœurs & les maximes de son siécle; & qu'on demande sur-tout d'un Auteur Chrétien qu'il ne prononce pas

pas si aisément contre la conduite des puissances les plus respectables, au risque de n'être avoué que par les Protestans, & par ceux, qui ne négligent aucune occasion de condamner la conduite de l'Eglise à l'égard des Hérétiques.

Les deux Volumes, dont nous avons entrepris de rendre compte dans cet Extrait commencent au Concile de Lombers en Albigeois. L'Historien de l'Eglise Gallicane le place, après Roger Hoveden Historien Anglois, en 1176 & l'Historien du Languedoc en 1165 les preuves, dont ce dernier appuye cette époque dans une de ses Notes, nous paroissent sans replique. Ces preuves sont 1°. Un Manuscrit du Pere Sirmond, qui contient les Actes plus entiers de ce Concile, que ceux, qu'avoit vûs Hoveden, & que le Pere Labbe a inséré dans le dixiéme Tome de ses Conciles. 2°. Un autre Manuscrit tiré des Archives de l'Inquisition de Carcassonne. 3°. La Souscription de Trencavel Vicomte de

Beziers, d'Albi & de Carcassonne, qui mourut en 1167, & par conséquent n'a pas pû assister à une Assemblée tenuë en 1176. Au reste, le Pere Fontenay semble révoquer en doute, si ce Concile fut tenu à Lombers même, ou à Albi & s'il prit le nom de Concile, ou conférence de Lombers, uniquement parce que cette petite Ville, qui est voisine d'Albi, n'étoit presque habitée, que par des Hérétiques, qui s'y faisoient appeller *les Bons Hommes.*

Dom Vaissette dans une autre Note examine avec beaucoup de sagacité l'origine du nom d'Albigeois, donné aux Hérétiques de la Province au treiziéme siécle. Après avoir réfuté quelques sentimens particuliers, qui n'ont aucune probabilité, il fait avec raison consister toute la question à sçavoir, si ces Hérétiques furent nommés Albigeois, ou parce qu'ils furent condamnés dans ce Pays, ou parce qu'ils y étoient en plus grand nombre, que par tout ailleurs; & il

prétend que pour la décider, il faut avoir recours aux anciens Auteurs & aux Monumens du tems.

Cela posé, il soûtient qu'avant la fameuse Croisade, qui fut entreprise en 1208. contre ces Hérétiques, on ne prouve pas qu'ils ayent été nommés Albigeois, & il releve fort bien Casimir Oudin, qui a avancé qu'Alain Evêque d'Auxerre, mort en 1202. leur donna ce nom dans son Traité contr'eux, qu'il dédia à Guillaume III. Seigneur de Montpellier. D'autre part Pierre de Vaux-Sernai, qui dédia son *Histoire d'Albigeois* au Pape Innocent III. marque dans son Epître Dédicatoire l'origine de ce nom en ces termes. *Unde sciant, qui lecturi sunt, & aliarum civitatum in pluribus hujus operis locis Tolosani & aliarum civitatum & Castrorum Hæretici defensores eorum generaliter Albigengenses vocantur, eo quod aliæ Nationes Hæreticos Provinciales Albigenses consueverint appellare.* Ces paroles, selon notre Auteur, font voir qu'avant la Croisade on ne con-

noiſſoit les Hérétiques, nommés depuis Albigeois, que ſous les noms de *Toulouſins* & de *Provençaux*, & le Moine de Vaux-Sernai ſe ſert ſouvent du premier de ces deux noms. Arnaud Abbé de Cîteaux, & le Pape Innocent III. les appellent toujours *Provençaux* juſqu'à l'année 1215. que ce dernier les appelle Hérétiques Albigeois. Ici Dom Vaiſſette prétend que le nom de *Provençaux*, qu'on leur donnoit d'abord, venoit, non de ce que la Provence propre fut infectée la premiére de leurs erreurs, comme l'a crû le Pere Daniel, mais parce que l'on comprenoit alors le Languedoc dans la Provence généralement dite. Cela eſt aſſez vrai-ſemblable.

Dom Vaiſſette remarque enſuite " que ce ſont les Etrangers, qui » ſe croiſerent en 1208. qui donne» rent les premiers le nom d'*Albi*» *geois* aux Hérétiques, qu'on nom» moit auparavant *Provençaux*, ou » qu'on déſignoit ſous divers autres » noms. „ Et il le prouve par l'autorité de Robert, Religieux de S.

Marien d'Auxerre, qui sous les années 1201. 1206 & 1207. les appelle *Bulgares*, & sous l'an 1208. les appelle *Albigeois*, & par celle de Guillaume de Nangis, qui en use de même. D'où il résulte, selon lui, »que le sentiment de M. l'Abbé »Fleuri, qui prétend que ce nom »leur fut donné au milieu du dou-»ziéme siécle, à cause du grand »nombre d'Hérétiques, que Saint »Bernard trouva à Albi & aux »environs, ne sçauroit se soûtenir, »& on doit en dire de même, ajoû-»te-t-il, de Basnage, qui leur don-»ne ce nom dès l'an 1179.„

Matthieu Paris dit positivement que ces Hérétiques furent nommés Albigeois de la Ville d'Albi, *ubi*, ce sont ces termes, *error ille dicitur sumpsisse exordium.* Mais "il est bien »certain, dit le sçavant Bénédictin, »que les Hérétiques Albigeois, »qui n'étoient pas différens des »Manichéens, des Henriciens, »des Pétrobrusiens, des Bons-»Hommes &c.... avoient infecté »diverses Provinces de leurs erreurs,

» avant que de pénétrer dans l'Al-
» bigeois. En effet, continue-t-il,
» s'ils avoient pris leur origine à
» Albi, on leur auroit donné le
» nom d'*Albigeois* dans le douziéme
» ſiécle, durant lequel ils firent tant
» de ravages en France & dans les
» Pays voiſins. „ Il ajoûte, que lorſ-
que ce nom fut mis en uſage en
1208. ces Hérétiques, qu'on appel-
loit auparavant Manichéens, Bul-
gares, Poplicains, Patarins, Ca-
thares, Vaudois, *Sabattati*, ou
Inſabbati, avoient à la vérité
fait de grands progrès dans le Dio-
cèſe d'Albi, mais beaucoup moins
que dans ceux de Toulouſe, de Be-
ſiers, de Carcaſſonne, de Narbonne
&c. ſur leſquels tomba tout le fort
de la Croiſade, & où les Hérétiques
firent beaucoup plus de réſiſtance,
que dans l'Albigeois, Pays, qui ſe
ſoumit volontairement & preſque
tout en entier en 1209. au Comte
de Montfort.

" Nous inférons de là, dit Dom
» Vaiſſette, que les Etrangers,
» qui, ſuivant Pierre de Vaux-Ser-

» nai, donnerenr alors le nom gé-
» néral d'*Albigeois* à tous les Héré-
» tiques de la Province, soit Ma-
» nichéens ou Ariens, soit Vau-
» dois &c. le firent, ou parce que
» ces Sectaires avoient été condam-
» nés long-tems auparavant au Con-
» cile tenu à Lombers en Albi-
» geois ; ou à cause qu'on compre-
» noit alors sous le nom général
» de Pays d'Albigeois une grande
» partie de la Province ; entr'au-
» tres les Diocèses de Besiers, Car-
» cassonne & le Lauraguais, qui
» étoient avec l'Albigeois sous la do-
» mination du Vicomte Raymond
» Roger, & qui étoient également
» infectés par les Hérétiques ; cette
» derniére raison nous paroît la plus
» vraisemblable. „ Notre Auteur l'appuye effectivement assez bien sur divers Monumens, qui donnent à tous ces Pays le nom des *Parties d'Albigeois.*

L'Historien ne nous paroît pas aussi heureux à justifier l'ambition demesurée, dont nous avons vû qu'il charge sans façon le Comte

Simon de Montfort : il a crû en trouver une preuve sans replique dans la maniére, dont ce Chef de la Croisade soumit l'Agénois en 1212. " On peut observer, dit-il, » à cette occasion que le zéle de la » Religion régloit bien moins les » pas de ce Général, que l'envie » de s'aggrandir aux dépens d'au- » trui. Car il est certain alors qu'il » n'y avoit alors aucun Hérétique » manifeste à Agen. Or nous avons » vû ailleurs, que le Pape ne regar- » doit pas encore le Comte de Tou- » louse comme convaincu des cri- » mes, dont on l'accusoit, & qu'il » convenoit qu'on ne pouvoit lui » ôter ses Etats. C'est donc unique- » ment dans le dessein de les enva- » hir, & de s'enrichir des dépouil- » les de ce Prince, que Simon lui » faisoit la guerre. „

Il ne faut qu'observer les dates, pour renverser ce raisonnement & justifier la conduite du Comte de Montfort. 1°. Ce fut en 1209. que ce Seigneur fut élû Chef de la Croisade, au refus du Comte de Nevers & du Duc de Bourgogne. " Il ne

» se montra pas plus traitable, dit
» le Pere Fontenay, que les deux
» autres; quelqu'instance, qui lui
» fut faite pour déférer à une nomi-
» nation, qui étoit universellement
» applaudie; ni le Duc de Bour-
» gogne, ni les principaux Seigneurs,
» à genoux devant lui, ne purent
» vaincre son opposition. Alors
» l'Abbé de Cîteaux usant de son
» autorité de Légat: c'est, lui dit-
» il, de la part de Dieu & du Pa-
» pe, & en vertu de l'obéissance,
» qui leur est dûë, que je vous or-
» donne d'accepter le commande-
» ment qu'on vous offre. „

Dom Vaissette raconte la chose autrement; mais il est bon de remarquer d'abord que, selon lui, il s'agissoit de choisir, non-seulement un Général de la Croisade, mais encore un Seigneur & Gouverneur du Pays, qu'on venoit de conquérir. Pourquoi ajoûter le titre de » Gouverneur à celui de Seigneur, qui le renferme? Aussi le P. Fontenay met-il, une disjonctive, qui prouve qu'on n'avoit point encore

pris son parti sur la Cession du Domaine des Pays conquis & à conquérir. En effet, ce ne fut qu'en 1214. que le Concile de Montpellier, ayant à sa tête le Légat du Pape, tansporta au Comte de Montfort tous ces Domaines sans partage, & à titre de Seigneur unique, ce qui fut confirmé l'année suivante au Concile de Latran.

L'Historien du Langudoc prétend de son côté que dans l'Assemblée, qui se tint après la prise de Carcassonne, le premier, que nomma le Légat, pour le mettre à la tête de la Croisade, & pour lui donner le Domaine & le Gouvernement du Pays, qu'on venoit de conquérir, fut le Duc de Bourgogne. " Mais, selon lui, ce Prince ré-
» pondit généreusement qu'il avoit
» assez de Domaines, sans usurper
» celle de Raymond Roger, &
» qu'on avoit causé assez de Dom-
» mages à ce Vicomte, sans qu'il
» fût nécessaire d'envahir encore son
» patrimoine. Le Légat jetta ensuite
» les yeux sur le Comte de Nevers

» qui fit la même réponse ; enfin il
» offrit le Pays au Comte de Saint
» Paul, qui aussi indigné que les
» deux autres de la trahison, qu'on
» venoit de commettre envers le
» Vicomte, déclara qu'il n'avoit
» garde de l'accepter. „ Il ajoûte
» que Simon de Montfort fut élû en-
» suite, qu'il fit d'abord quelque fa-
» çon, mais qu'il se rendit enfin aux
» instances du Légat & des Chefs de
» la Croisade. „ Le garant de Dom
Vaissette est l'Anonyme Historien
du Comte de Toulouse; celui du P.
Fontenay est le Moine de Vaux-
Sernai, témoin oculaire de la plûpart
des faits, qu'il rapporte, selon l'Au-
teur Bénédictin même; à qui per-
suadera-t-on que ce Religieux ait
inventé que le Duc de Bourgogne,
& les principaux Seigneurs se soient
jettés aux genoux de Montfort pour
le conjurer d'accepter l'offre, qu'on
lui faisoit? Si le fait est faux, l'au-
roit-il publié dans le tems même,
au risque d'être démenti publique-
ment? S'il est vrai, peut-on imagi-
ner que le Duc de Bourgogne, le

Comte de Nevers & celui de Saint Paul ayent parlé sur cette Cession, comme le dit D. Vaissette ?

2°. Ce fut trois ans après cette élection, c'est-à-dire, en 1212. que Simon de Montfort soumit l'Agénois, & nous accordons sans peine à l'Historien du Languedoc, avec celui de l'Eglise Gallicane, que le Pape Innocent III. fit alors de grands reproches au Général de la Croisade de ce qu'il envahissoit indifféremment les Pays soumis aux Hérétiques, & ceux, dont les Seigneurs n'étoient pas reconnus pour tels, & qu'il lui ordonna de restituer au Roi d'Arragon & à ses Vassaux les Terres qu'ils redemandoient, de peur, ajoûte-t-il, " qu'en » les retenant illicitement, vous » ne paroissiez aller plus à votre » profit personnel, que travailler » pour le bien général de la Foi » Catholique. „ Mais le Pere Fontenay ajoûte, que cette Lettre étant fondée sur un faux exposé des motifs, que les amis du Comte de Toulouse attribuoient à ce Prince,

les Légats, qui d'ailleurs voyoient de plus près les inconvéniens de la restitution ordonnée par le Pape, se donnerent bien de garde d'y consentir, & en effet le Pape fut si bien détrompé, que lui-même accorda dans la suite au Comte de Montfort le Domaine des Terres du Comte de Toulouse, & engagea le Roi de France à lui en donner l'investiture.

3°. Lorsque Montfort entra dans l'Agénois en 1212. il y avoit un an, qu'il avoit déclaré la guerre au Comte de Toulouse, & la guerre étoit juste, au moins dans les principes, qu'on suivoit alors. Ce Prince ayant été excommunié, & ses Domaines abandonnés au premier occupant; la guerre étoit même déclarée sainte. Les Légats du Pape & les Evêques étoient dans l'Armée du Général, qui n'entreprenoit rien sans les consulter. Le Comte de Toulouse n'étoit pas moins censé l'Ennemi de l'Eglise, que le sien propre. Montfort étoit donc chargé de le dépouiller de ses Etats,

ſans diſtinction de ceux, où les Hérétiques étoient les plus forts, & de ceux, où ils étoient en petit nombre : cela ſuppoſé, que devient la réfléxion de l'Hiſtorien du Languedoc ſur ce qu'il n'y avoit point d'Hérétiques manifeſtes à Agen, lorſque l'Armée des Croiſés s'en empara ? Nous ajoûtons qu'elle eſt fondée ſur un principe faux, à ſçavoir, que le Pape ne regardoit point encore le Comte de Touloufe comme convaincu des crimes, dont il l'accuſoit, & convenoit qu'on ne pouvoit lui ôter ſes Etats : cela étoit vrai en 1210. que le Pape ſurpris par le Roi d'Arragon écrivit à Montfort la Lettre, dont nous avons parlé ; mais en 1212. le Pape mieux inſtruit avoit changé de ſtyle, & approuvé la conduite de ſes Légats & des Croiſés.

Nous pourrions ajoûter que D. Vaiſſette omet bien des choſes, qui donneroient à ſes Lecteurs une toute autre idée, que celle, qu'il nous donne lui même, des Seigneurs ligués avec le Comte de

Toulouſe, & en particulier de Raymond Roger Comte de Foix, dont l'Hiſtoire nous fait un portrait ſi affreux. Il nous répondroit ſans doute, que l'autorité du Moine de Vaux-Sernai & de ceux, qui l'ont copié, eſt fort ſuſpecte, parce que cet Auteur étoit l'admirateur perpétuel de Simon de Montfort : mais pour choiſir dans un Hiſtorien certains faits, & en rejetter d'autres, il faut une régle de Critique : la plus ſûre, eſt de le ſuivre, quand on le croit d'ailleurs eſtimable, comme Dom Vaiſſette l'avouë de Pierre de Vaux-Sernai, lorſqu'il n'eſt contredit par aucun Ecrivain plus croyable, & de ne l'abandonner, que quand on peut lui oppoſer des témoignages plus certains. Or, c'eſt ce qui ne paroît pas toujours dans l'Hiſtoire du Languedoc, & en particulier ſur ce qui regarde le Comte de Foix. Nous ſommes du moins bien convaincus, que l'Auteur ne reprochera point au Pere Fontenay, ce qu'il blâme ſi fort dans l'Auteur comtemporain

de la Croisade. Rien ne sent moins la passion & la prévention que l'Histoire de l'Eglise Gallicane. Le seul préjugé, qui y regne au sujet des guerres contre les Albigeois, est celui, qui regne depuis le teiziéme siécle dans presque tous les Historiens de l'Eglise & de notre Monarchie, & que l'Ecrivain Anonyme, qui cherche en toute occasion à justifier le Comte de Toulouse & ses adhérans, ne détruira pas dans l'esprit des personnes désintéressées.

ARTICLE LXIX.

OBSERVATIONS SUR L'ART de faire la Guerre suivant les maximes des plus grands Généraux en trois Parties. Par le sieur Vautier, Lieutenant d'Artillerie. A Paris, chez la Veuve Delaulne, ruë Saint Jacques, à l'Empereur 1740. in-12. *pag.* 326. *sans la Préface & la Table.*

IL n'est point d'Art plus important que celui de la Guerre. C'est

du succès des opérations qu'il dirige, que dépend la conservation des Etats, & le salut des Peuples. Point d'Art dès-lors où les principes soient plus nécessaires ; & par une suite naturelle point de profession, qui exige de ceux qui s'y consacrent une lecture plus assiduë des Ouvrages propres à les former, que la profession des armes. Un Militaire peut aisément trouver en ce genre dequoi s'instruire. A quel point de perfection n'a-t-on point porté de nos jours la théorie des Fortifications, de l'Artillerie, de la défense & de l'attaque des Places ; & combien n'avons-nous point d'excellens Ouvrages sur ces matiéres ? Les autres parties qui semblent se refuser aux régles & aux méthodes jusques à quel point n'ont-elle point été éclaircies ? Sans parler de Vegece, de Polyble, de Xenophon, des Commentaires de César & des Tactiques anciens, combien de Mémoires, de Relations des opérations de Campagne en usage dans ces derniers siécles ? Les Mé-

moires de Montecuculli, de Feuquieres, les Obſervations de Folart ſur Polybe, les Ouvrages du Marquis de Santa-Cruz, du Marquis de Quinſy, ne nous fourniſſent-ils point des ſiſtêmes entiers ſur les manœuvres & les reſſources, qui forcent la victoire à ſe ranger du parti d'un Grand Capitaine? D'autres mains nous ont tracé juſques aux plus menuës fonctions des moindres Subalternes, le détail du maniement des Armes, des évolutions &c. Avec de pareils ſecours, & ceux que lui offre l'Hiſtoire de tous les tems, ſi un Militaire ne pénétre pas juſques aux fineſſes de l'Art, peut-on s'en prendre à d'autre cauſe qu'à ſa négligence?

Comme dans tous les Etats, il eſt un grand nombre de gens, que les grands Livres & les Ouvrages de longue haleine effrayent, que d'autres n'ont point l'eſprit aſſez philoſophique pour démêler dans une multitude de détails les principes eſſentiels de l'Art, que d'autres enfin, ne ſont point à portée de

se former des Bibliothéques ou dépuiser dans celles d'autrui, on peut dire, que M. Vautier rend un véritable service aux gens de guerre, en réduisant à un petit nombre de principes généraux, mais sûrs, les instructions qui peuvent servir de base aux connoissances nécessaires pour marcher sur les traces des grands Généraux. Sa modestie ne lui a point permis de s'aveugler sur le mérite de son Ouvrage. Il n'a garde de le donner comme un corps parfait de Science Militaire. Il le propose un simple Recueil d'Observations : « les réfléxions particuliéres (dit-il dans sa Préface) » que j'ai faites n'ont de mérite » qu'autant qu'elles sont conformes » aux maximes des grands Maîtres » de l'Art. Je souhaite pour l'utilité » des gens de guerre, que les défauts » & les omissions qui sont dans mon » Ouvrage, & dont je conviens par » avance engagent quelque Offi» cier plus éclairé, que moi à le per» fectionner. »

Il partage son Ouvrage en trois. La premiére partie regarde les opé-

rations de Campagne. Voici le plan qu'il trace. " Le vrai mérite, dit-il, » d'un Général consiste à bien camper une Armée, la faire marcher, » subsister & la bien conduire, à s'attirer la confiance des Troupes, » combattre avec avantage, prévoir » les entreprises de l'Ennemi, l'embarrasser par différens projets, à » profiter de ses démarches & de sa » situation. „ Dix-neuf Chapitres expliquent ce que l'Auteur a observé sur ces différens Articles.

Les deux autres Parties regardent les Siéges ou la défense des Places. " Seconde Partie où l'on fait » voir les précautions qu'il faut prendre pour bien défendre une Place, » comment il faut se servir du terrein, des Troupes, des Ouvrages, » des Munitions, de l'Artillerie, des » dispositions des Assiégeans & de » celles des Assiégés pour se défendre. Cette Partie renferme dix-sept Chapitres.

» Troisiéme Partie contenant le » Mémoire détaillé des Troupes, » Munitions de Bouche & de Guer-

»re, néceſſaires pendant trois mois
» de Siége, pour la défenſe d'une Pla-
» ce où il y a huit mille hommes de
» garniſon. Les quinze Chapitres de
cette Partie ne contiennent que
des ſupputations.

L'Auteur ne parle point de l'attaque des Places ; il étoit apparemment plus verſé dans ce qui regarde la défenſe, & en homme ſage, il n'a cherché à apprendre aux autres que ce qu'il poſſédoit lui-même parfaitement.

Ses maximes ſur la conduite des Armées en Campagne, ſont preſque toutes copiées ſur les opérations du Maréchal de Luxembourg, & il lui eut été difficile de choiſir un meilleur guide. Voici comment il s'exprime dans un Chapitre * ſur la néceſſité & les moyens de s'attirer l'amitié de l'Officier & du Soldat.

» Un Général habile ſçait faire
„ uſage des caractéres différens. Pour
„ les biens connoître, il donne à l'Of-
„ ficier en qui il trouve de talens un
„ accès libre & facile, lui parle fami-
„ lierement de ſon Métier, le louë

* Cap. 19. I. Part.

» en public après une bonne action,
» le reprend ſans aigreur après une
» malheureuſe, le conſole & l'inſtruit
» pour la premiére, il le queſtionne
» dans ſon poſte ſur les meſures qu'il
» prend pour s'y défendre, change
» une mauvaiſe diſpoſition ſans la
» blâmer, lui donne part à la gloire
» d'une action générale & particu-
» liére où il ſe diſtingue, & lui pro-
» cure ſans différence de goût & de
» condition des graces proportion-
» nées à ſon mérite.

„ Tel autre Officier bien au-deſ-
» ſous de celui-ci ne doit pas être
» moins ménagé. Il écoute ſans im-
» patience un mauvais détail, l'aide
» & l'enhardit dans ſon récit, l'in-
» terroge lui-même au retour de la
» guerre, lui donne un poſte utile
» dans le Pays Ennemis, ou une gra-
» tification qu'il ne mérite peut-être
» que par ſes beſoins, mais dont le
» ſouvenir l'engage à ſe rendre di-
» gne.... La table du Général, qui
» doit être plus abondante que dé-
» licate, toujours ouverte au grand
» nombre d'Officiers &c.

“ Il y parvient (à l’amitié du Sol-
» dat) par une attention suivie à
» touses besoins. Examine la qualité
» du pain & de la viande, veille au
» payement du prêt, visite les Hô-
» pitaux & les Remédes, n’expose le
» Soldat qu’à propos, ménage ses
» peines, ne différe point le prix
» d’une bonne action, la récompen-
» se noblement, paye de même les
» avis d’un Espion, en entretient
» grand nombre, reçoit le présent
» d’un Soldat pour lui en faire un
» plus grand, parle au Grivois, ré-
» pond à ses quolibets, ne refuse ja-
» mais ses Placets, fait grace avec
» plaisir, ne punit qu’à regret. M.
» le Maréchal de Turenne a sou-
» vent attribué le succès de ses pro-
» jets à l’usage de ses maximes. »

On peut juger par ces traits combien il y a à profiter des sages réflexions de M. Vautier.

ARTICLE LXX.

EXAMEN DESINTERESSÉ des differens Ouvrages qui ont été faits pour déterminer la figure de la Terre. A Oldenbourg chez Theobald Bachmuller &c. 1738. *in* 12. *Brochure de* 82. *pag. Avec l'Examen des trois Dissertations du Docteur Desaguliers, sur le même sujet, en* 48. *pages.*

DAns l'Avertissement préliminaire, ainsi que dans son titre, l'Auteur anonyme promet une exacte neutralité pour les deux opinions de la terre allongée & de la terre accourcie. Dans la suite de l'ouvrage, la neutralité consiste regulierement à exposer les deux sistêmes avec beaucoup de franchise & de verité, avec beaucoup de politesse même & d'éloge pour les contretenans; sans s'interdire cependant de pancher, & de faire pancher la balence en faveur de la terre allongée, qui est l'opinion du célebre M. Cassini.

L'état

L'état de la question est d'abord exposé : il ne consiste pas à sçavoir si la terre est sphérique & ronde ou non (de part & d'autre on suppose qu'elle ne l'est pas) mais à sçavoir si en dégénérant de cette rondeur sphérique, elle s'allonge en Ellipsoïde comme un œuf, d'un pole à l'autre, en s'abaissant à l'Equateur ; ou si elle se retrecit en sphéroïde, toujours d'un pole à l'autre, en s'élevant à l'équateur.

Dans le cas de la sphére, les Meridiens qui sont des plans circulaires qui passent par les deux poles en croisant à angles droits l'équateur, les tropiques, les polaires & tout ce qu'on appelle paralleles, ces Meridiens sont des cercles exacts. Dans les deux autres cas controversés, les Meridiens sont des ellipses ou des ovales, polairement allongés, & équinoctialement retrecis & applatis dans la terre allongée ; polairement accourcis & applatis, équinoctialement allongés & arrondis dans la terre accourcie.

Or il y a deux manieres de rechercher cette figure. L'une raisonnée méchanique ou physique; l'autre topique, astronomique & géographique. Celle-là paroit conjecturale, & ne laisse pas d'avoir ses vraisemblances. Celle-ci paroit plus decisive, & plus allant au fait; & ne laisse pas d'avoir ses difficultés.

On est redevable à la premiere d'avoir ébauché la découverte future de la non sphéricité de la terre. Nous disons future: Car elle n'est pas achevée; & même cette sphéricité jouit provisionnellement de ses anciens titres, tenant le juste milieu entre l'alongement & l'accourcissement, tous deux très indecis.

D'un autre côté c'est dommage pour l'accourcissement, d'avoir été la premiere opinion; & M. Newton même est à plaindre d'avoir été obligé de prendre son parti à cet égard le premier, sur de premieres observations, & comme sur un premier coup d'œil. Le pre-

mier coup d'œil en toutes choſes ſurtout en phyſique, ne peut qu'être ſuſpect dillusion.

Cette premiere obſervation fut faite à Cayenne par M. Richer, qui trouva qu'un pendule apporté de France devoit être accourci pour être, dans ce voiſinage de l'équateur, la juſte meſure du tems comme il l'étoit au lieu du départ. On pouvoit croire d'abord que la chaleur du climat allongeant le pendule, peut-être rendant auſſi l'air moins denſe & moins reſiſtant, les vibrations du pendule en devenoient plus étendues, & plus lentes par conſequent.

Ce denoument qui auroit tranché bien vite la queſtion & épargné bien des recherches, ne ſatisfit pas, n'étant pas effectivement ſansr eplique:& Meſſieurs Huguens & Newton crurent devoir prendre la choſe tout à fait en grand, & & intereſſer le ſiſtême de Lunivers tant celeſte que terreſtre dans l'accourciſſement de 2 ou 3. lignes, du pendule en queſtion.

Dans ſa maniere de philoſopher, ſur toutes choſes M Newton n'étoit point Carteſien, & M. Huguens ne l'étoit preſque que malgré lui. Deſcartes avoit expliqué la *peſanteur* des corps par l'effort centrifuge ou *axifuge* de la matiere du tourbillon. M. Newton fut charmé d'avoir un beau pretexte d'expliquer par là la *legereté* des corps : ce qui du reſte eſt le plus vraiſemblable.

Raiſonant donc, il obſerva que la peſanteur eſt purement *centripete* & toute tendante au centre unique de la terre ; & que l'effort de la revolution eſt purement *axifuge*, & qu'il n'eſt *centrifuge* & contraire à la peſanteur qu'a l'équateur, l'étant de moins en moins à meſure qu'on va de l'équateur aux poles, où l'effort de la revolution n'a plus rien de contraire à la peſanteur, & ne lui ôte rien par conſequent.

De ſorte que la peſanteur, étant dans toute ſa force aux poles, & perdant un peu & de plus en plus en tirant à l'équateur, les poles

doivent par les loix de l'équilibre s'enfoncer & s'applatir, & l'équateur doit se hausser d'autant & s'arrondir ; les pointes de l'ellipse étant-là, & ses flancs sur les côtés, c'est-à-dire aux poles. Ce qui du reste paroît s'accorder à merveille avec l'accourcissement du pendule à la Cayenne par M. Richer ; un pendule leger devant être plus court, aux endroits, où par le même principe, la terre doit être plus allongée. C'étoit-là le premier coup d'œil, comme nous avons dit.

Le second fut plus approprié ; ainsi qu'il convenoit, plus étendu & plus immédiat. Si la terre étoit spherique, ses degrés devoient être égaux. Si elle étoit allongée comme un œuf, ses degrés devoient participer de son allongement, & aller de l'équateur aux poles en augmentant : & si elle étoit enfin accourcie, ses degrés devoient s'accourcir aussi. Il ne s'agissoit que de mesurer divers degrés, & de les comparer.

Heureusement au commence-

ment du siécle M. Cassini avoit entrepris la mesure de la France, dans le sens surtout du Meridien, c'est-à-dire du Septentrion au Midi, de Paris à Collioure d'abord, & ensuite du Midi au Nord, & de Paris à Dunkerque. A la suite même de ce grand ouvrage, M. Cassini ou les successeurs de son nm & de ses talens mesurerent le parallele de Paris d'Orient en Occident, de Paris à saint Malo, & d'Occident en Orient, de Paris à Strasbourg.

Car si la terre est allongée aux poles, & par consequent retrecie à l'équateur, les paralleles & leurs degrés doivent être plus courts; & si la terre est retrecie polairement & par consequent équinoctialement exhaussée, les paralleles & leurs degrés doivent être plus grands.

Que resulta-t-il donc de ces grandes operations que notre Auteur reduit au nombre de cinq qu'il détaille fort bien? Il en resulta l'inégalité des degrés, croissant en allant Nord & Sud, ou Sud &

Nord ; & la diminution des degrés constans en allant de l'Est à l'Ouest & de l'Ouest à l'Est ; & somme tout enfin l'allongement de la terre; tout au contraire de ce que Messieurs Newton & Huguens avoient trouvé.

Plusieurs circonstances rendoient ce resultât preferable à celui de M. Newton. 1o. Il étoit le second en date, & fondé sur de secondes observations. 2o. L'opinion de M. Newton n'étoit qu'un raisonnement de physique, contredit même par Descartes. M. Cassini solidement astronome n'étoit point suspect d'accommoder l'observation au sistême ni l'experience à l'hypothese : & sa conclusion en faveur de la terre allongée, étoit tirée *ex visceribus causæ*, comme on dit. Le pendule n'a qu'un rapport assez éloigné avec la figure de la terre, & il y a bien de la subtilité à l'y faire revenir ; au lieu qu'il est tout naturel & tout simple de connoître la figure de la terre par sa mesure geometrique ou topographique.

En troisiéme lieu l'operation & la conclusion de M. Cassini sont en grand & par là moins sujettes à l'illusion. Il a mesuré 8. degrés Meridionaux de Collioure à Donkerque, & en a mesuré jusqu'à 6. en longitude de saint Malo à Strasbourg. Il y a là dequoi comparer & juger. Il a pû comparer, & il n'y a pas manqué, degré à degré, deux degrés à deux degrés, 3 à 3. 4 à 4, 5 même & 6 & 7. à un pareil nombre pris tantôt au Midi, tantôt au Nord ; & entr'autres il a pû comparer les extrêmes., & le degré de Collioure avec celui de Donkerque.

Notre Auteur fait bien sentir que M. Cassini ne s'est pas borné à la comparaison des degrés consecutifs, dont la difference ne peut jamais être fort grande, & seroit par consequent sujette à l'erreur. Cependant cette comparaison-là même ne laisseroit pas d'avoir sa conclusion juste & pleine de force, si les degrés consécutifs se trouvoient constament avoir la même sorte

d'inégalité en excès ou en defaut quelque leger que fut d'ailleurs ce defaut ou cet excès.

Et c'eſt par là en effet que les Geographes François de l'Empereur de la Chine ayant, par les ordres de ce Prince, meſuré & reduit en cartes tout ce vaſte Empire, & s'étant nommément attachez à meſurer 6 degrés du Meridien dans les vaſtes plaines de la Tartarie, par les inegalités trouvées & retrouvées dans ces degrés dans le même ſens que M. Caſſini, ont jugé comme malgré eux & ſans aucune influence de ſiſtême ou d'hpotheſe phyſique, que la terre n'étoit pas exactement ſphérique, mais un peu allongée dans le ſens de ſon axe & de ſes Meridiens.

Comme on ne cherche ici de tous côtez que le vrai, cette confirmation de l'opinion de M. Caſſini par celle de ces Géographes Auteurs d'un ſi grand ouvrage, porte les choſes à une grande vraiſemblance. Cependant l'opinion de

la terre accourcie n'eſt pas ſans replique. Une troiſiéme recherche dans le goût de la ſeconde vient à l'appui de la premiere, & balance l'autorité même de M. Caſſini.

M. de Maupertuis oppoſe meſures à meſures Géographiques ; obſervations à obſervations aſtronomiques, degré a degrés, comparaiſon à comparaiſon, reſultats à reſultats. Deſorte que ſi le nombre des degrés meſurés au cercle polaire pouvoit auſſi entrer en comparaiſon avec les huit, les 14 mêmes de M. Caſſini & les 6. des Géographes Tartares & Chinois, & qu'on eût par exemple la Lapponie dans ſa latitude à oppoſer à la latitude & à la longitude de la France, l'accourciſſement de l'axe polaire ſeroit decidé autant qu'il peut l'être par là.

Car du reſte on ne peut pas s'y prendre avec plus d'intelligence & de ſoin, meſurer avec plus de ſcrupule, obſerver avec plus de preciſion, calculer avec plus de

justesse, raisonner avec plus de sagacité, conclure avec plus de force, surmonter même avec plus de courage & de dexterité les plus grands obstacles, les plus grandes difficultés, & jusqu'aux frimats, aux Neiges, aux Glaces, aux Montagnes, aux Forêts, aux jours eclipsés de l'affreuse Lapponie, que l'ont fait les deputés de l'Academie au cercle polaire, sous la direction de M. Maupertuis.

Mais un degré, incomplet même, ne paroît pas suffisant à notre anonyme pour balancer les 8 & les 14. de M. Cassini. Faut-il que dans les sciences mêmes ont compte les suffrages au lieu de les peser ? Il est vrai que cet Auteur pese aussi; & que le suffrage du grand Cassini & de bien d'autres qui ont embrassé son opinion, lui paroît, & est en effet d'un grand poids.

L'examinateur desintéressé compte & balance de même les partisans de l'un & de l'autre sistême, de la terre accourcie & de la terre allongée. Il rend justice au merite

de la plus part de ceux qui ont écrit ſur cette matiere, entr'autres à Meſſieurs Eiſenschmid & de Mairan qui ont crû la terre allongée. Le dernier a pourtant propoſé un conciliation ingenieuſe des deux opinions; elle merite de l'attention.

De ſoi la terre devroit peut-être s'accourcir par l'effort centrifuge de la revolution. Dans ſa premiere conformation elle peut-être demeurée allongée, tendant du reſte ſi l'on veut à s'accourcir dans la ſuite des ſiecles. Cet allongement actuel feroit celui qu'auroit meſuré M. Caſſini. Cette tendance à l'accourciſſement feroit celle que le Pendule de M. Richer auroit devoilée à M. Newton. Eſt-ce là la vraye penſée du ſcavant Accademicien? Nous ſouhaitons l'avoir priſe avec juſteſſe & l'avoir renduë avec fidelité, auſſi bien que tout l'état de cette diſpute.

L'examen deſintereſſé eſt ſuivi d'un autre *examen des trois diſſertations que M. Deſaguliers a publiées*

Sur la figure de la terre, inserées dans les transactions Philosophiques de la societé royale de Londres &c. Il y a un peu de chicane & de partialité de sistême dans les dissertations du celebre Docteur Anglois. L'Auteur anonyme qui ne se donne pas pour le même qui a fait l'examen desinteressé, ne menage point trop M. Desaguliers qui est pourtant un sçavant homme, & qui mérite des égards, lors même qu'il se trompe, surtout en faveur du grand Newton.

En general ces deux examens instruisent fort bien le Procès de la figure de la terre : comme de part & d'autre on s'écarte peu de la figure sphérique, & que les uns sont en dessus, les autres en dessous, cette sphéricité tenant toujours le milieu demeure en possession, jusqu'à la decision finale qui ne peut pas sitôt arriver, pour bien des raisons.

Car 1°. Comme il est impossible dans la pratique, d'atteindre à la

precision théorique des choses, & que le cercle & l'ovale nommément sont immesurables même dans la théorie, il faut bien toujours que les mesures, de quelque maniere qu'on les prenne, s'écartent de la sphéricité indivisible, en dessus ou en dessous.

2°. Il peut fort bien être que la terre, étant sphérique en gros, & n'étant surement rien moins que cela en détail, à cause des pantes diversement orientées des terres & des mers, il y ait des morceaux de terre, grands comme la Lapponie, comme la France, ou comme la Tartarie qui se rapportent dans leur position enfoncée ou elevée ou entre deux, les uns à une terre allongée, les autres à une terre accourcie, & d'autres en plus petit nombre à une terre spherique.

3°. Le principe même sur lequel on justifie le concert des observations d'un même Geographe astronome ou Physicien, à tourner tous ses resultats du même côté d'excès ou de défaut, ne prouve absolu-

ment rien. Comme une grande piece de terre peut être toute tournée en pante d'un même côté ; un même esprit peut être tourné par lui même, par son éducation, par ses connoissances, par ses habitudes, par ses yeux mêmes & par tous ses organes, par toute sa personne en un mot spirituelle & corporelle, naturelle & acquise, à des erreurs d'un même genre. Dans les affaires de la vie au moins nous voyons des caracteres manquer toujours par défaut, d'autres pécher toujours par excès. *Naturam expellas furcâ, tamen usque recurrit.*

En un mot c'est un principe de fait qu'on peut bien regarder comme un axiome que, posant la terre très exactement ronde, de mille qui la mesureront, il ne peut pas y en avoir deux ni un même qui la mesurent dans sa parfaite justesse, & qui atteignent à sa sphéricité precise. Or s'ils s'en écartent, ils trouveront donc tous la terre ou allongée ou accourcie. On peut

donc la trouver, telle sans qu'elle le soit pour cela *c q. f. d.*

ARTICLE LXXI.

THURINGIA SACRA, SIVE Historia Monasteriorum quæ olim in Thu floruerunt, in quâ eorum Fundatio, Historia Abbatum, Fata, Antiquates, mutatio & interitus, & res notabiles, hactenus ignotæ, ex Codicibus Manuscriptis, Membranis Autenticis, Diplomatibus, Monumentis, Lapidibus Sigillis & Nummis, historico & chronologico ordine exhibentur. Accedunt Samuelis Rey heri Monumenta Landgraviorum Thuringiæ, & Marchionum Misniæ, Aucta & Emendata, imnumerisque figuris Æneis & sigillis adornata. Franco furti, ex officina Weidmanniana 1737. in folio. *Histoire des Monasteres de Thuringe, & de leurs Abbés &c. tirée des Monumens autentiques. Avec les Monumens de Samuel Reyher, augmentés & corrigés ; ornés d'un très grand*

pas Sciences & des beaux Arts. 1553, *nombre de figures. A Francfort, chez Weidman* 1737. 1 *vol.* in fol. *pages* 956.

L'Histoire des Monasteres est dans la Littérature un objet beaucoup plus interessant que ne le pensent bien des gens ou prévenus, ou peu instruits. On se persuade qu'elle ne contient que le détail ennuyeux & frivole des actions obscures, des pratiques solitaires de gens inutiles à la societé. Les Hérétiques des derniers tems, & les Mondains représentent ces saintes retraites comme l'azyle de l'ignorance & de l'oisiveté. Cependant il faut être bien peu au fait de ce qui s'est passé dans le monde depuis l'établissement des Ordres Monastiques (car il ne s'agit icique de ceux-là) pour ignorer qu'ils ont formé une infinité de grands hommes en tous les genres, de saints illustres, & de sçavans qui ont été la lumiere de leur siécle: qu'ils ont donné à l'Eglise une multitude de Pasteurs zelés, vigi-

lants, éclairés ; des Souverains Pontifes même qui l'ont édifiée par leurs vertus, qui ont rempli avec dignité le premier siege du monde : qu'ils ont fourni aux Princes de sages Conseillers, aux Etats des Ministres également habiles & fideles : qu'un grand nombre de ces solitaires a eu beaucoup de part, & quelques-fois la principale part aux plus grandes affaires de leur tems ; que l'éducation du Cloître ne les en avoit rendus que plus capables, en leur inspirant plus de droiture, de fermeté, de desintereſſement, & des vuës plus pures ; en perfectionnant en eux par la grace les talens qu'ils avoient reçus de la nature. Où les Lettres trouverent-elles dans leur déroute un refuge plus assuré contre l'inondation de la Barbarie, que dans ces paisibles retraites ? Qui nous en a conservé avec plus de soin les precieux monumens, dans ces siecles où la Noblesse pour la plus part, livrée aux avantures de la guerre ou de l'amour,

ne connoiſſoit guere d'autre mérite que celui de la franchiſe & de la valeur, & faiſoit gloire de ſon gnorance ; Où le peuple ſimple & groſſier n'avoit d'autre occupation que celle de pourvoir à ſa ſubſiſtance?

Mais après tant d'Ouvrages publiés depuis un ſiécle, tant de vaſtes Collections qui ſe multiplient tous les jours, & de toutes parts, qui ne ſcait aujourd'hui combien les Bibliotheques & les Archives des Monaſteres ont fourni d'éclairciſſemens à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique & Civile ? Les titres de leurs fondations, les Chartres qui leur ont été accordées (& ce ſont ſurtout ces monumens qui ſont l'objet & la matiere des ouvrages tels que celui-ci) quelles lumieres n'en a-t-on pas tirées pour la Chronologie, pour la Généalogie des Princes & des Seigneurs, pour conſtater des faits ou ignorés, ou déplacés, ou défigurés ? Ce ne ſont pas ſeulement leurs propres titres qu'ils ont conſervés, mais ils furent

encore dans le moyen âge, dit l'Editeur de la *Thuringe sacrée*, les dépositaires des secrets & des Archives des Princes. Le respect pour la religion faisoit respecter ces saintes demeures, & les garantissoit des insultes; la haute idée que donnoient de leur probité, de leur vertu, de leur fidelité ceux qui les habitoient, leur faisoit confier ce qu'on avoit de plus précieux & de plus interessant. C'est donc de ces sources que sont sortis tant de monumens qui enrichissent les Bibliothéques, qui perfectionnent & qui étendent nos connoissances.

Avant ces utiles recherches, ou fautes de ces recherches, dit l'Editeur, que d'absurdités & de fables dans les Histoires! C'est de-là, selon lui, qu'est venu le conte de la Papesse *Jeanne*, dont les Protestans eux mêmes ont eu honte, & qu'ils ont refuté. Il donne ensuite une liste des Historiens frivoles qui n'ont écrit que sur des bruits incertains, ou sur des mémoires sans autorité, & une autre

de ceux qui ayant puisé dans les bonnes sources, dans les monumens publiques & juridiques, ont donné des Ouvrages généralement & justement estimés. Dans la premiere classe il met le *Miroir* de *Vincent* de *Beauvais*, les *Aigles* de *Jean Palacio*, le *Florus Germanicus* d'*Everhard Vassembourg*, la *Vie* de *Charles* V, par *Guillaume Zenocar* de *Schavenbourg*, le *Phénix* de *Jean Vorthusius.* Chaque Nation ajoute t-il, a eu de semblables Ecrivains, qui pour n'avoir pas consulté les titres autentiques, n'ont donné, sous le nom d'Histoires de leurs pays, que des contes de vieilles, & des fables populaires. Tels ont été pour *l'Autriche*, un *Lazius*; pour la *Baviere*, un *Aventin*; en *France*, un *Gaguin*, un *Nicolas Gilles*, un *Jean le Maire*, & d'autres encore: pour *l'Espagne*, un *Tarafa*, un *Lucius Dexter*, un *Thomas Campanella. Campanella* n'étoit point Espagnol, & n'a point écrit d'Histoire d'*Espagne*, mais seulement quelques livres de Po-

litique sur le gouvernement de cette Monarchie. L'Editeur met au même rang l'Histoire de *Florence* par le *Pogge*, & d'autres, dont on pourroit encore augmenter de beaucoup le catalogue, si l'on vouloit faire un dénombrement exact de pareils Historiens. Dans la seconde liste il nomme *Lehmann*, *Goldast*, *Brovver*, *Masenius*, les *du Tillet*, *Mariana*, *Sabellicus*, *Bembe*, *Paruta*, *Nani*, *Garzoni*, *Folieta*, *Urstisius*, *Grotius*, *Cambden*, &c. chacun pour l'Histoire de son pays, & met à la tête de tous, *Baronius* & le P. *Antoine Pagi*.

Depuis que le goût des Chartres est établi, les Histoires des Provinces, des Maisons, des Eglises, des Abbayes &c. n'osent plus se montrer que tissuës de titres & d'actes, qui en garentissent la fidelité, ou accompagnées de semblables Piéces Justificatives qui leur servant de base & de fondement, multiplient excessivement les volumes. Car dès qu'une chose est

à la mode, on n'y garde plus de meſures. Qu'a beſoin le Public de ſçavoir qu'en telle année, tel Prince, tel Seigneur donna à telle Egliſe, à telle Abbaye une Terre, ou partie de terre, un Champ, un Moulin, & ſemblables détails qui n'intereſſent que les Donataires ? c'eſt pourtant ce qu'on trouvent ſouvent dans ces amples Recueils, qui ont néanmoins leur utilité, quand les Compilateurs ſçavent choiſir, & ſe borner.

Dans l'état où ſont réduits les Monaſteres de *Thuringe*, on ne doit pas s'attendre à en trouver une Hiſtoire ſuivie & complette : c'eſt beaucoup d'avoir ſauvé du naufrage ce qui a échappé à la fureur des guerres, & aux revolutions que le pays a éprouvées. La premiere partie de ce volume, contenant l'Hiſtoire & les Monumens d'une quinzaine de Monaſteres, avoit été recueillie, & miſe en ordre par feu M. *Henri Frideric Otton*, Conſeiller de trois Comtes d'*Hohenloë*. Il aimoit les Lettres,

& l'emploi dont il étoit honoré, l'obligeant à faire plusieurs courses dans la *Thuringe*, & dans d'autres Provinces, il profitoit de ces voyages pour visiter les Monasteres, & les ruines mêmes des Monastéres dont il s'étoit proposé de donner l'Histoire. Tout ce qui s'est trouvé après sa mort en état de paroître, on le donne ici tel qu'il l'a laissé. On pourra publier dans la suite ce qui est resté imparfait. La seconde partie contient l'Histoire de onze autres Monasteres. C'est le fruit des recherches & du travail de M. *Jean Martin Schamezius*, qui avoit écrit en Allemand; mais on a traduit son Ouvrage en Latin, pour en étendre l'utilité; & c'est en cette langue qu'il paroît ici. On a ajouté à la fin les monumens des Landgraves de *Thuringe*, & des Marquis de *Misnie*, avec la Généalogie Historique de ces Princes par *Samuel Reyer*, imprimée à *Gotha* en 1692, & devenuë fort rare. On y a joint les notes d'*Hortleder*, & de *Tenzelius*

lius, & des additions qui n'avoient point encore paru &c. Les figures de la premiere édition de *Reyer*, qui sont en grand nombre, se retrouvent dans celle-ci. Le Duc de *Saxe Gotha*, *Frederic* II. a bien voulu en donner les planches. Pour les autres, on les a gravées d'après les Tombeaux de la Maison Electorale de *Saxe.*

Cette Histoire des Abbayes de *Thuringe* se trouve à *Paris* chez *de Bure* l'ainé, Quai des Augustins à S. *Paul.* Le même Libraire a reçu d'*Allemagne* des Bréviaires Romains *in*-8°. & *in*-4°. imprimés à *Ausbourg* & à *Gratz* en 1735. en bon papier & bon caractere, où l'on trouve dans leur place les Offices nouveaux, ajoutés jusqu'à cette année-là. Il a reçu aussi des Missels Romains encore plus recens, imprimés aux mêmes lieux en 1739. & bien conditionnés.

ARTICLE LXXII.

*LETTRE A M** SUR LE premier principe de la Morale.*

MONSIEUR,

Ayant paſſé une partie de la nuit ſans dormir, notre converſation d'hier m'eſt revenuë à l'eſprit; mes idées ſe ſont développées; les réponſes, que je vous fis, comme on les fait dans un entretien, qui n'eſt point médité, & dans une diſpute où l'on ne termine rien, ſur-tout quand il y a pluſieurs Acteurs, ont pris, ce me ſemble, une nouvelle force. Vous en jugerez, & vous ne ſerez peut-être pas fâché que je vous les expoſe ici.

Vous ne voyez pas, diſiez-vous, qu'il y ait dans la Morale de premier principe certain, néceſſaire, invariable; d'où l'on puiſſe conclure les devoirs de l'homme, & forcer ſa raiſon à en reconnoître l'obliga-

tion. Vous prîtes pour exemple cette maxime, qui passe néanmoins généralement pour un premier principe : *Ne fais point à autrui ce que tu ne voudrois pas qu'on te fît* ; maxime, d'où s'ensuivent tous nos devoirs à l'égard du Prochain : & vous souteniez, si je vous ai bien entendu, 1°. que ce n'est point un premier principe. 2°. Que ce principe n'est point démontré. C'est y aller de bon jeu, & attaquer la place par l'endroit le plus fort.

Et d'abord, ce n'est pas un premier principe, puisque je puis en demander la raison, & dire : *Pourquoi ne dois-je pas faire à un autre ce que je ne voudrois pas qu'il me fît?* On me répondra, disiez-vous ; *Parce que je ne voudrois pas qu'on me le fît.* Or c'est précisément répondre ce qui est en question. Donc la maxime n'est ni premier principe, ni prouvée. Mais, Monsieur, ne supposez-vous pas gratuitement, & sans fondement que ce n'est pas un premier principe, parce qu'il vous plaît d'en demander la raison?

Ne reconnoiſſez-vous pas pour premier principe métaphyſique, ou géométrique, celui-ci : *Le tout eſt plus grand que ſa partie.* Et ſi je m'aviſois moi de vous en demander la preuve, ne ſeroit-ce plus un premier principe ? Il y a bien de la différence, répondiez-vous : je connois la vérité & la certitude de celui-ci par les idées, qui m'éclairent ; je vois évidemment que l'idée de *tout* renferme l'idée de *plus grand que ſa partie*, ou que ce n'eſt en effet qu'une même idée préſentée différemment. Mais dans le principe moral je n'ai pour me conduire, qu'un ſentiment confus ; ou, comme quelqu'un ſuggéra, un inſtinct naturel ; connoiſſance incertaine, qui me porte véritablement à ſuivre cette maxime, mais qui ne me convainc pas de ſa convenance néceſſaire & naturelle, ni de l'identité des idées, qui me la préſentent.

Eh bien ! Vous m'accordez donc que par un inſtinct naturel je me ſens porté à tenir cette maxime ?

Comment puis-je donc ne pas convenir qu'elle est fondée dans ma nature, & que par conséquent elle est nécessairement vraye, & aussi immuable que mon essence même? Mais je me contente de votre aveu. Je connois par instinct, par sentiment, que je ne dois pas faire à un autre ce que je ne voudrois pas qu'il me fît: En voilà plus qu'il ne faut; & moyennant cette confession, j'espere vous démontrer invinciblement que je connois encore mieux, s'il est possible, la vérité nécessaire de la maxime morale, que celle du principe métaphysique; puisque je ne connois celle-ci, que par les idées, parce qu'il s'agit d'un principe purement spéculatif; au lieu que je connois l'autre par sentiment, & par idées.

Mais vous n'en demeurez pas-là: vous ne vous contentez pas de nous mettre sur la défensive; vous attaquez directement. La preuve, dites-vous, que la maxime n'est ni généralement, ni nécessairement vraye, c'est qu'on me dit: *Ne fais point à autrui*

ce que tu ne voudrois pas qu'il te fît. Donc, s'il eſt un cas, (& ce cas eſt très-poſſible,) s'il en eſt un, où je n'aye point à craindre qu'on me faſſe ce que je ne voudrois pas ſouffrir, je puis le faire à un autre : la maxime n'eſt donc ni certaine, ni néceſſaire.

Permettez-moi, Monſieur, de vous dire, que votre raiſonnement n'eſt pas juſte. S'il étoit dit ſeulement: *Ne fais point à autrui ce que tu as raiſon de craindre qu'on ne te faſſe*, vous concluriez bien. Mais la régle eſt générale, abſoluë, & ſans reſtriction. Donc tout ce que vous ſouffririez avec peine qu'on vous fît, il vous eſt défendu de le faire à un autre, en tous les cas imaginables, & ſans exception, ſoit que vous craigniez, ou ne craigniez pas qu'on vous rende la pareille; dès-là que vous avez droit d'exiger qu'on ne le faſſe pas, & de vous plaindre, ſi on le faiſoit.

Trouvez bon, s'il vous plaît, Monſieur, que je raiſonne auſſi à mon tour, & que j'en vienne à la preuve de ce que j'ai avancé. Je dis

donc, que la maxime eſt auſſi néceſſairement, & auſſi clairement vraye, & ſa vérité auſſi connuë par les idées, que celle du principe métaphyſique : *Le tout eſt plus grand que ſa partie.* Vous n'imaginez pas que je puiſſe le prouver; mais j'eſpére que vous changerez de ſentiment, quand vous m'aurez entendu. Ce qui fait qu'on enviſage différemment ces deux vérités, outre l'intérêt qu'on prend à l'une, & qui ne ſe trouve pas dans l'autre, c'eſt un peu d'équivoque, & de mal-entendu, qu'il faut d'abord écarter; c'eſt enfin que la maxime en queſtion n'eſt point un principe, bien moins encore un premier principe. Vous triomphez ſans doute, de voir que je vous abandonne le champ de bataille, & vous croyez avoir gain de cauſe. Mais ne précipitez pas votre triomphe, & attendez, je vous prie, juſqu'au bout. Non, Monſieur, la maxime n'eſt point un premier principe; ce n'en eſt que la concluſion, que l'application : c'eſt une loi en un mot,

fondée sur un premier principe ; mais ce n'est pas ce principe. Mettons l'antécédent à la place de la conséquence, & vous conviendrez, je crois, de ce que j'ai l'honneur de vous dire. Le voici cet antécédent, ou ce principe. *Faire à son semblable, à un autre homme, ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît est un mal*, une action qui blesse la la raison, la souveraine raison, qui offense l'Auteur de la raison, le vengeur des droits de la raison. La conséquence, c'est que nous ne devons donc pas faire cette action ; & c'est aussi ce que défend la loi naturelle : *Tu ne feras pas à un autre &c.* Or je prétens que cette maxime, ainsi réduite à son principe, ou ce principe même, est évidemment & nécessairement vrai, & connu par les idées. Développons-les pour vous en convaincre.

Si l'idée de mal moral, d'action mauvaise, contraire à la raison, d'offense de Dieu, de péché ; (car tout cela n'est point distingué ;) si cette idée, dis-je, est contenuë

dans l'idée de faire à un autre ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fît, n'eſt-il pas évident que vous ne pouvez en uſer ainſi, ſans commettre une action mauvaiſe ? Et pouvez-vous douter un inſtant avec réfléxion de l'identité de ces idées? En effet, je vous demande pourquoi, avec raiſon, vous ne voudriez pas que quelqu'un en uſât avec vous de cette maniére ? C'eſt ſans doute parce que ce traitement ſeroit un mal pour vous, un mal qu'on vous feroit ſans raiſon, ſans autorité, ſans en avoir droit, & contre le droit que vous avez de n'être pas ainſi traité : car c'eſt ce que la loi défend, fondée ſur le principe naturel & invariable que j'ai rapporté. Donc celui qui agiroit de cette ſorte, agiroit ſans raiſon, & même contre la raiſon, violeroit votre droit, le droit commun à tous les hommes : donc, en vous faiſant ce mal, dans les circonſtances marquées, il feroit mal, il ſeroit injuſte, il pécheroit. Et s'il ſe rend coupable par cette conduite,

comment, en l'imitant, pourriez-vous être innocent? Donc il est métaphysiquement vrai, certain, évident, qu'il n'est pas permis de faire à un autre, ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fît : & nous avons dans cette vérité un premier principe de morale, aussi inébranlable, aussi clairement connu par les idées, que les premiéres, & les plus simples vérités de la Géométrie *c. q. f. d.*

Il est bien étrange, Monsieur, qu'on s'avise au bout de six mille ans, de rappeller à l'examen des notions gravées en caractéres ineffaçables dans tous les esprits; des notions, dont on tâche en vain d'étouffer la lumiére importune; & que la témérité de disputer sur tout, décorée du nom de force d'esprit, de sagesse, de philosophie, précipite aujourd'hui certaine espéce de gens dans le plus stupide, & le plus insensé Scépticisme, qui fut jamais. Mais, puisqu'une vaine subtilité, dont on se glorifie, est employée à égarer la raison pour les intérêts du

cœur, je me persuade que vous serez bien-aise que j'aye mis en œuvre ce que la Métaphysique a de plus certain, pour ramener au bon sens ceux qui, à force de raisonner, cessent en vérité d'être raisonnables : & j'espére que vous le ferez valoir dans les occasions, qui ne vous manqueront pas.

ARTICLE LXXIII.

ΤΟΥ ΕΝ ΑΓΙΟΙΣ ΠΑΤΡΟΣ ΗΜΩΝ ΕΦΡΑΙΜ, ΤΟΥ ΣΙΡΟΥ, ΤΑ ΕΥΡΙΣΚΟΜΕΝΑ ΠΑΝΤΑ.

S. PATRIS NOSTRI Ephraem Syri opera omnia, quæ exstant, Græcè, Syriacè, Latinè, in sex tomos distributa ad M S. codices Vaticanos, aliosque castigata, multis aucta, novâ interpretatione, præfationibus, notis, variantibus lectionibus illustrata, nunc primum sub auspiciis Clementis XII. Pontificis Maximi è Bibliothecâ Vaticanâ prodeunt. Tomus primus Græcè, Latinè. Romæ ex Typographiâ Vaticanâ, apud Joannem Mariam

Henricum Salvioni 1732. folio.

S. PATRIS NOSTRI EphraemSyri &c. Syriacum textum recensuit Petrus Benedictus Societatis Jesu, notis vocalibus animavit, Latinè vertit, & variorum Scholiis locupletavit: Tomus primus, Syriacè Latinè. Romæ &c. 1737 folio.

BIBLIOTHEQUE Générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques, qui contient leur Vie, le Catalogue, la Critique, le jugement, l'analyse, & le dénombrement des différentes éditions de leurs Ouvrages, ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le Dogme, sur la Morale & sur la Discipline de l'Eglise; l'Histoire des Conciles, tant généraux, que particuliers, & les Actes choisis des Martyrs. Par le R. P. D. Remi Ceillier *Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigny. T. VIII.* in-4°. *pag.* 764. *A Paris,*

chez Paulus Dumesnil, Philippe-Nicolas Lottin, & D. A. Pierres 1740.

CE Volume comprend beaucoup plus d'Ecrivains, & renferme plus de matiéres, que le précédent. Nous nous bornerons dans cet Extrait à ce qui regarde Saint Ephrem, lequel fait le sujet du premier Chapitre, parce que nous ne pouvons nous dispenser de rendre compte en même-tems du dessein d'une nouvelle édition des Ecrits de ce Pere, & des deux premiers Volumes, que nous en avons déja, d'autant plus qu'il paroît que Dom Ceillier ne les a point vûs. Il nous dit bien qu'en 1731. M. le Cardinal Querini, Bibliothécaire de la Sainte Eglise Romaine, fit publier, par un Programme Latin, une édition de Saint Ephrem en quatre volumes, mais il semble ignorer que ce projet a été changé, parce qu'on a trouvé depuis dequoi grossir l'Ouvrage, jusqu'à six Volumes. Voici le plan, que nous en donne M. As-

ſemani, Sous-Bibliothéquaire du Vatican, ſi connu dans la République des Lettres par ſa Bibliothéque Orientale, & par le ſuccès de ſes Voyages en Orient & en Egypte, d'où il a rapporté à Rome tant de précieux Manuſcrits & d'utiles découvertes. C'eſt à M. le Cardinal Querini, ſous les auſpices duquel il a entrepris ce grand travail, qu'il adreſſe la parole.

« Comme la plûpart des Traités » & des Diſcours de Saint Ephrem, » dit-il, n'ont entr'eux aucune liai» ſon, & que pluſieurs autres Ou» vrages de ce Pere ont été traduits » en Grec dès ſon vivant, ſelon So» zomene; comme d'ailleurs ceux, » que nous avons encore en Lan» gue Syriaque, ne ſont pas les » mêmes, que nous avons en Grec, » ou ne peuvent pas être imprimés » avec ceux-ci, à cauſe de la diffé» rence des caractéres, Votre Emi» nence a jugé fort ſagement qu'il » falloit les imprimer dans des Vo» lumes ſéparés, & joindre aux uns » & aux autres une nouvelle ver-

» sion Latine ; puis marquer à la fin
» de l'Ouvrage en quoi cette nou-
» velle version différe de celles de
» l'Anonyme, d'Ambroise le Ca-
» maldule, de François Zinus, Cha-
» noine de Vérone, de Gérard
» Vossius, Prévôt de Tongres
» &c. On doit, ajoûte-t-il, ce
» respect à ces illustres Interpré-
» tes, & à l'autorité des Textes
» Grecs, que nous n'avons plus, &
» qu'on doit croire qu'ils ont exac-
» tement traduits, de faire remar-
» quer en quoi ils différent de nous,
» & de rapporter ces différences,
» non pas comme des erreurs, mais
» comme des variantes.

„ Pour ce qui est des versions
» Grecques, que nous avons, conti-
» nuë M. Assemani, les ayant trou-
» vé fort peu d'accord entr'elles, soit
» dans le nombre & la disposition
» des piéces, soit dans les titres,
» dans les mots mêmes, & dans les
» pensées, nous avons crû devoir nous
» en tenir par préférence à l'édition
» d'Oxfort de 1709. nous servant
» des meilleurs Manuscrits pour en

» remplir les lacunes, & y faire les
» additions & les changemens, qui
» seront jugés nécessaires : quant
» aux anciennes versions Latines,
» nous n'en avons adopté aucune,
» mais nous nous sommes pourtant
» écartés le moins qu'il a été possible
» de celle de Vossius, non que nous
» la préférions aux autres ; car nous
» ne nous faisons pas juges du mé-
» rite d'autrui, mais parce qu'elle
» est plus ample & plus répanduë.
» Au reste, loin de craindre qu'on
» nous sçache mauvais gré de l'a-
» voir abandonnée quelquefois,
» nous sommes au contraire très-
» convaincus qu'on ne nous pardon-
» neroit pas de la voir vis-à-vis des
» passages Grecs, qui auroient un
» autre sens „

Des six volumes, qu'on nous promet, trois sont destinés aux Œuvres de Saint Ephrem, qu'on n'a plus qu'en Grec, & la version Latine sera de M. Assemani. Les deux premiers ne contiendront que le simple texte avec la version. Le troisiéme comprendra, outre les

variantes, dont nous venons de parler, quantité de Supplémens, qu'ont fournis les Manuſcrits du Vatican, & des plus célébres Bibliothéques de l'Europe : mais à la tête du premier volume on trouve des Prolégomenes & des Préliminaires, qui en font près du tiers. M. Aſſemani y met d'abord tous les témoignages rendus à S. Ephrem par les Anciens & les Modernes Grecs & Latins, à commencer par la Vie du Saint compoſée par S. Grégoire de Nyſſe, avec une verſion Latine de ſa façon ; il n'y a point oublié les Proteſtans, dont les plus célebres par leur Doctrine ont rendu juſtice au Saint Docteur, & ont reconnu l'autenticité de ſes Ecrits. Il marque enſuite les verſions Latines, qui ont été faites de ces Ecrits, tout ce qu'on a découvert de Manuſcrits Grecs, en quelles Bibliothéques elles ſe trouvent ; & par des Tables alphabétiques très-exactes, l'Editeur donne un moyen très-facile de confronter les Verſions Latines avec les Verſions

Grecques Imprimées & Manuscrites, & de juger des changemens, qu'il a crû devoir faire à l'un & à l'autre Texte.

Pour ce qui est des Discours de Saint Ephrem, qui remplissent ce premier Volume, ils sont rangés dans le même ordre, que dans l'édition Grecque d'Oxfort, dont ils font près de la moitié, mais on n'y voit que le Texte Grec avec le Latin du nouvel Editeur. En attendant que nous ayons les autres, & sur-tout les Notes, qui doivent être dans le troisiéme, nous allons exposer ce que Dom Ceillier a pû nous apprendre de la Personne & des Ecrits du Saint Docteur, non-seulement par les éditions précédentes, & sur-tout par celles de Vossius, à laquelle il s'est attaché, & qu'il cite selon l'édition de Cologne; mais encore par ce que M. Assemani en a dit dans sa Bibliothéque Orientale; puis nous dirons deux mots du second Volume de la nouvelle édition, laquelle comprend des Ouvrages du Saint en

Langue Syriaque, qui n'avoient point encore été imprimés.

Un si grand nombre d'Anciens Auteurs, ou Contemporains, de S. Ephrem, ou peu éloignés du quatriéme siécle, ont parlé de ce Pere, & l'ont fait d'une maniére si uniforme, que Dom Ceillier n'a pas dû être fort embarassé à nous le faire connoître : ce que Saint Basile le Grand, & Grégoire de Nysse son Frere, Théodoret, Pallade, Saint Jérôme & beaucoup d'autres en ont dit, prouve que les Syriens ses Compatriotes, & tous ses Contemporains n'ont point exaggéré, quand ils nous l'ont dépeint comme un Homme d'une sainteté éminente, rempli des plus précieux dons du S. Esprit ; d'un Prophéte, qui avoit eu Dieu même pour Maître, & avoit puisé dans ses communications avec lui cette profonde érudition, qui le distinguoit si fort. Saint Grégoire de Nysse sur-tout n'en parle jamais qu'avec un respect singulier, & l'appelle par tout son Pere, son Maître & le Docteur de l'Univers. Pho-

tius n'en parle pas moins avantageuſement.

En quelque Langue qu'on liſe ſes Ouvrages ; " il eſt toujours admi-
» rable, dit notre Auteur, ...
» ceux qui ſçavent le Syriaque,
» trouvent une ſi grande élégance
» dans l'original, qu'ils ont peine
» à décider ſi c'eſt de la beauté de
» ſes expreſſions, ou de la ſubli-
» mité de ſes penſées, que ſes Diſ-
» cours empruntent leur force &
» leur élévation. Rien ne mar-
» que mieux l'eſtime, que l'on fai-
» ſoit de ſes Ecrits, que l'uſage, où
» l'on étoit dans quelques Egliſes,
» dès l'an 372. de les lire dans les
» Aſſemblées après l'Ecriture Sain-
» te .... non-ſeulement dans *celles*
» d'Orient, mais auſſi dans celles
» d'Occident. Puiſque ſelon ... Voſ-
» ſius, on trouve quelques-uns de ſes
» Diſcours à la ſuite de l'Evangile
» dans quelques Anciens Lection-
» naires Latins... Sozomene, qui
» ne les avoit vûs *qu'en Grec*, dit
» qu'il y trouvoit ce qu'il y a de
» plus relevé dans la Philoſophie,

» avec un air si facile, & en même-
» tems si noble, & un si grand nom-
» bre de pensées vives & solides,
» qu'il surpassoit ce qu'il y avoit de
» plus célebre parmi les Ecrivains
» Grecs. „ Enfin, ils ont paru divins à Saint Grégoire de Nysse, le plus éloquent des Peres jusqu'à son tems, & il y trouvoit dequoi combattre toutes les Héréfies. Théodoret l'appelle la Lyre du Saint Esprit : selon d'autres, il n'est pas possible de n'être point touché du pathétique, qui regne dans ses Discours. L'esprit de componction, de pénitence & de larmes s'y faisoit sentir par-tout, même dans les sujets, qui en paroissoient moins susceptibles ; Saint Jérôme admiroit aussi la sublimité de son esprit.

Il sçavoit fort bien le Grec ; mais il n'eût jamais aucune teinture des Sciences des Grecs, qu'il regardoit comme vaines & inutiles ; ce qui ne l'empêcha pourtant pas d'étudier les Lettres Humaines, & personne n'a parlé sa Langue maternelle avec plus de pureté. Il y a

bien de l'apparence que tout ce qu'il a écrit,étoit en cette Langue, & que ce qui a fait perdre un grand nombre des originaux, c'eſt que tous ont été traduits en Grec de ſon vivant même, & peu de tems après ſa mort. Ils devoient être en grand nombre, puiſque Photius lui attribuoit plus de mille Diſcours, & Sozomene trois millions de Vers. Nous verrons quelques-unes de ſes Poëſies dans les quatre volumes, qu'on nous promet encore, & nous en avons déja des Extraits dans la Bibliothéque Orientale de M. Aſſemani : Dom Ceillier en cite ce qui lui a paru de plus remarquable.

Nous avons déja obſervé que les plus illuſtres d'entre les Proteſtans, ont reçû les Ouvrages de Saint Ephrem, quelques-uns même en font de grands éloges. Le ſeul homme de nom parmi ceux, qui les ont rejettés, eſt le Miniſtre Rivet ; mais Caſimir Oudin traite toutes ſes raiſons de vétilles. Dom Ceillier lui-même ne croit pas que tous les Diſcours, qui ſe trouvent dans

les Collections de Vossius, soient du Saint Docteur; par exemple, celui qui est intitulé: *pour la ruine de l'orgueil.* " Ce Saint, dit-il,
» avoit fait un Discours sur l'Hu-
» milité, que Saint Grégoire de
» Nysse releve beaucoup ... mais
» il y a apparence que le Traité qu'il
» avoit vû, est le même, dont parle
» Photius, & qu'il dit avoir été
» divisé en cent Chapitres, où l'on
» voyoit toute la beauté & la force
» de Saint Ephrem. Celui-ci, quoi-
» que fort beau, ne mérite pas ce
» semble, un si grand éloge.,, Il est néanmoins dans de fort bons Manuscrits, & si notre Auteur le trouve au-dessous des éloges de S. Grégoire de Nysse, c'est peut-être, que le Saint Docteur en jugeoit sur le témoignage de ceux, qui avoient vû l'Original Syriaque. Car les Syriens, selon la remarque de Photius, excellent tellement dans les expressions & les figures, que leurs Ecrits ne peuvent manquer de perdre beaucoup de leur force & de leur élégance dans les Traductions mêmes les plus fidéles.

Le Discours, qui a pour titre, *Quomodo anima debeat orare Deum, quando tentatur ab inimico*; est fort imparfait dans l'édition d'Oxfort; mais M. Assemani a suppléé à tout ce qui y manquoit. Vossius l'avoit déja donné en Latin tout entier; mais Dom Ceillier prétend que ce ce Discours n'en doit faire qu'un avec celui, qui le précéde dans Vossius. Tom. 1. N°. 31. *Sur les mauvaises pensées, les distractions & sur les moyens de s'en délivrer.* Il fait grand cas de l'un & de l'autre, & ce qu'il en rapporte est véritable-blement fort beau. On trouve ensuite dans M. Assemani & dans l'édition d'Oxfort, *de virtute ad novitium Monachum capita quatuor.* Ce sont quatre exhortations; précédées d'un prologue. Dom Ceillier croit qu'il y a faute dans le titre, & que le prologue appartient à quelque autre Discours. " Car l'Au- » teur, dit-il, y parle moins à un » Novice qu'au Supérieur d'un Mo- » nastére, où il y avoit eu du trou- » ble quelque tems auparavant. „

Cela

Cela nous surprend, car ni dans le Latin de Vossius, ni dans le nouvel Editeur, ce prologue ne nous paroît rien renfermer de semblable.
» Les deux premiéres parties du » Discours, continuë le Docte Bénédictin ne regardent pas non plus » un Novice en particulier, ce sont » des instructions générales pour les » Moines & les Anachoretes. „ A la bonne heure, mais n'instruit-on pas tous les jours les Novices, ceux mêmes, qui sont encore presque enfans, des devoirs qu'ils doivent remplir dans la suite de leur vie, & qui est-ce qui ignore que l'excellent Livre de la Perfection Chrétienne & Religieuse de Rodriguez n'a été composé que des exhortations, que ce Jésuite Espagnol faisoit à ses Novices? " Elles ne paroissent point du style de Saint » Ephrem, dit encore notre Auteur, ni convenir à son tems, du » moins en ce qu'on y suppose que » l'on servoit en certains jours deux » fois à manger aux Moines & des » mets en quantité. »

Pour ce qui est du style propre d'un Ecrivain, il n'est pas aisé d'en juger, sur-tout quand on n'a que des Traductions de ses Ouvrages, & que ces Ouvrages traitent de divers sujets, qui demandent une grande variété de style : quant aux usages des Monastéres, connoît-on bien ceux de tous les siécles & de tous les Pays ? Nous ne croyons point non plus que Dom Ceillier prouve bien, que le commencement de la troisiéme partie soit tronqué, pourvû qu'on suppose que ce sont quatre Discours en forme de Lettres, & même de Réponses aux Questions de celui, à qui ils sont adressés. Si le quatriéme a du rapport avec le Traité de Saint Ephrem sur ces paroles *soyez attentif à vous-même*. C'est que le Novice pouvoit avoir fait au Saint Docteur des Questions, qui demandoient qu'il parlât sur ce sujet.

Nous pouvons dire à-peu-près la même chose du Traité *de la Vertu* : Si les dix chapitres, qui

le composent ; & les douze du suivant sur ces paroles ; *soyez attentif à vous même*, n'ont pas un certain rapport les uns aux autres, c'est qu'il s'agissoit moins de faire des Traités Methodiques, que de donner librement & familiairement des avis sur les devoirs de la vie Religieuse. Qui sçait même si plusieurs de ces titres n'ont pas été ajoutés après coup par les premiers Copistes ? Le Traité intitulé : *Concilium de vitâ spirituali ad Monachum Novitium capita nonaginta sex*, nous paroît aussi-bien qu'à notre Auteur, fini au quatriéme chapitre. Les cinquante six autres, dont la plupart ne sont que des Sentences assez courtes, n'ayant pas beaucoup de liaison avec les precedens : il se pourroit cependant bien faire que ce fussent des avis, que le Saint avoit jettés sans dessein sur le papier, & qu'il jugea à propos d'envoyer au Novice Amoc, qui l'avoit prié de l'instruire.

Le Traité en cent Chapitres, que M. Assemani nous donne

ſous ce titre, *quomodo quis humilitatem ſibi comparet.* & Voſſius ſous celui-ci. *Capita centum, quæ & Narrationes & Apophtegmata, ac ſcitu digna, Doctrinamque variam, cum admonitionibus continent de ratione ac modo acquirendæ humilitatis.* D. Ceillier l'intitule de la Pieté, & il en extrait pluſieurs maximes, qui en effet ne regardent point directement la vertu d'humilité. Il y a pourtant bien de l'apparence que le titre, que lui donne M. Aſſemani après l'édition d'Oxfort, eſt le titre primordial, & il eſt bon de ſçavoir que dans le langage des Maîtres de la vie ſpirituelle ce terme d'humilité n'eſt pas toujours reſtreint à ce que nous appellons la vertu d'humilité ; mais que pluſieurs ont compris ſous ce nom toute la perfection du Chriſtianiſme, par la raiſon ſans doute que cette vertu eſt le fondement de toutes les autres, qui en tirent, comme de leur racine, tout ce qui leur donne la vie ; qu'elle les renferme même en quelque

sorte, comme dans leur germe, surtout quand on la considere dans sa perfection, & qu'on la prend pour une soumission entiere aux Conseils, aussi bien qu'aux preceptes Evangeliques: nous en avons un exemple bien marqué dans le Livre des Exercices de S. Ignace, où la Méditation des trois degrés d'humilité renferme tous les degrés de la sainteté, & ne fait aucune mention de la vertu particuliere de l'humilité.

Nous aurions bien d'autres reflexions à faire sur les discours de S. Ephrem, qui ne sont pas encore imprimés dans la nouvelle édition, & dont plusieurs ne paroissent pas à notre Auteur être de ce Saint: Mais nous ne pouvons gueres entrer dans ces discussions, que nous n'ayons vû les notes de M. Assemani. Nous sçavons déja qu'au sujet du Testament de S. Ephrem, qui est la derniere piece de la collection de Vossius, le Soubibliothequaire du Vatican reconnoît que le texte en

est fautif,& qu'on y trouve plusieurs choses, qui ne sont point dans les exemplaires Syriaques. Telle est l'Histoire d'Abgar d'Edesse, à qui on attribuë sans fondement la construction de cette Ville. Ce Testament au reste, que S. Gregoire de Nysse copie souvent dans la vie, qu'il nous a laissée de S. Ephrem, est un illustre monument de ses Vertus. » On y voit, dit » D. Ceillier, son attachement » inviolable à la Foi & à la Com- » munion de l'Eglise, son aversion » pour toutes les hérésies, sa cha- » rité pour ses Freres, son zele » pour la perfection de ses Disci- » ples, sa profonde humilité, qui » lui faisoit apprehender les Louan- » ges & les honneurs, même après » sa mort, defendant qu'on l'en- » terrât dans l'Eglise, qu'on l'em- » baumât, qu'on le revêtît d'ha- » bits magnifiques, qu'on allumât » des Cierges à cause de lui, & » qu'on le mît dans un Tombeau » particulier : Enfin son amour » pour les pauvres, ordonnant à

»ses Disciples de leur distribuer
» tout ce qu'ils avoient résolu d'em-
» ployer pour sa Sepulture.

Nous avons peu de choses à dire du premier volume Syriaque-Latin, lequel comprend ce que S. Ephrem a écrit sur le Pentateuque, Josué, les Juges, & les quatre Livres des Rois. Le second renfermera les Prophetes, & le troisiéme, divers Traités, la plupart Polemiques, contre les Héréfies. Il y auroit dequoi ajoûter un quatriéme & même un cinquiéme, si on pouvoit recouvrer ce que le S. Docteur a écrit sur le nouveau Testament : car non-seulement S. Gregoire de Nysse fait mention de ces Commentaires de S. Ephrem, mais ils subsistoient encore dans le XII Siécle, & on en trouve des fragmens dans le P. Baltazar Cordier, Jesuite d'Anvers, & dans plusieurs Manuscrits du Vatican. Les notes du nouveau Traducteur, les Scholies & les Variantes seront aussi dans le troisiéme volume ; ce qui nous engage à differer ce que nous

pourrions dire du premier volume, juſqu'à ce que nous ayons les deux autres ; d'autant plus que D. Ceillier, qui ne l'avoit point vû, n'en a point parlé.

La Preface du P. Benedetti addreſſée à M. le Cardinal Querini, eſt aſſez courte. Ce Pere y fait voir en peu de mots, que les Ouvrages, qu'il a entrepris de publier ſous le nom de S. Ephrem, ſont véritablement de ce S. Docteur ; il tire ſes preuves du témoignage de ce Saint même, de la conformité du ſtyle avec ſes autres écrits, dont perſonne n'a revoqué en doute l'authenticité, & de la maniere de traiter les differents ſujets ; conformité, qui n'échappe point aux connoiſſeurs, malgré la varieté de ſtyle, que demande cette difference de ſujets. Il nous apprend enſuite que S. Ephrem, en expliquant l'Ecriture Sainte, s'eſt attaché à la methode, que ſuivoient de ſon temps les Ecoles du Patriachât d'Antioche, & qui a été ſuivie par Theodore le Commentateur,

par Theodoret & par S. Jean Chryſ-ſoſtôme : Nos Peres, dit ce dernier, nous ont enſeigné qu'il ne faut pas toujours vouloir forcer l'Ecriture au Sens Hiſtorique, ni s'arrêter uniquement à la Lettre Judaïque. *Sic enim Patres docuerunt, non eſſe ad Hiſtoriam cuncta torquenda, neque in Judaicâ ſolùm litterâ commorandum.* Les Ecoles d'Alexandrie, continuë le P. Benedetti, compoſées des éleves de Philon & d'Origene, donnoient beaucoup dans le Sens allegorique, & l'expliquoient avec beaucoup de ſoin, comme il eſt aiſé de voir en liſant les Commentaires de ſaint Cyrille Evêque d'Alexandrie. Il ajoûte enfin, qu'encore qu'il ait pris à tache de rendre en Latin tous les mots Syriaques, il ne s'eſt pourtant pas fait un devoir de traduire litteralement, excepté les textes de l'Ecriture, où il a ſuivi la vulgate, lorſque les Variantes ne l'ont pas obligé d'en uſer autrement.

Nous avons déja obſervé que cette belle édition de S. Ephrem

a été entreprise par les soins de M. le Cardinal Querini : Ce qu'il croit devoir à l'Eglise de Brescia, dont il est le Pasteur, ne lui ayant pas permis de se charger d'un travail, qui auroit emporté la meilleure partie de son tems, il l'a partagé entre M. Assemani & le P. Benedetti, tous deux Maronites : C'est ce que son Eminence déclare elle-même dans lui deux Epitres Dedicatoires au Pape, qui sont à la tête des deux premiers volumes : ce qu'il y dit des deux Sçavants Hommes, qui travaillent sous ses ordres, lui fait bien autant d'honneur, qu'à eux mêmes. L'éloge, qu'il fait de M. Assemani, n'ajoûte rien à ce que toute l'Europe sçait déja du merite & de la vaste érudition du Soubibliothequaire du Vatican : Le P. Benedetti est moins connu hors de Rome, & merite bien de l'être de tous ceux, qui s'interessent à la gloire des vrais Sçavans. M. le Cardinal Querini, après avoir dit au S. Pere qu'on pourra voir dans la Preface du P.

Benedetti les soins, que ce Religieux s'est donnés pour porter à sa perfection cette partie de la nouvelle édition de S. Ephrem, dont il l'a chargé, ajoûte avec cette modestie, dont il n'y a que les vrais Sçavans, qui soient bien capables, que lorsqu'il se fit Religieux à Florence, une des choses, dont il crut devoir se feliciter davantage, fut que le Pere Benedetti, qui n'étoit pas encore Jesuite & qui étoit Professeur de la Sainte Ecriture à Pise, vint demeurer dans la même Abbaye, où il étoit; qu'ils y vécurent ensemble pendant dix ans, qu'ils y furent unis par la plus étroite amitié, & qu'il trouva dans cet Homme parfaitement instruit dans toutes les sciences, & surtout très versé dans la connoissance des Langues Orientales, un Maître, qui l'initia dans tous les Mysteres de la plus saine & de la plus profonde érudition.

ARTICLE LXXIV.

SUITE DE LA FABLE des Abeilles. Voyez l'Article XLII au mois de Juin I. Part. 1740.

AVant que de discuter la doctrine de cet Ouvrage, nous croyons devoir d'abord dire un mot de la Traduction. Elle ne commença à se répandre à Paris que dans le tems que nous achevions notre premier Extrait de la Fable des Abeilles.

Cette Traduction est en 4 Volumes *in*-12. imprimés à Londres en 1740. sans nom d'Auteur. Le titre annonce qu'elle a été faite sur la sixiéme édition Angloise de la Fable des Abeilles. Nous avons cette sixiéme édition entre les mains. C'est sur elle que nous avons fait le précédent Extrait. Elle ne consiste qu'en un seul volume *in*-8°. de 477 pages, sans compter une Préface de 14 pages & la Table. Elle ne contient que les Ouvrages dont

nous avons déja rendu compte. Ce Volume non-seulement n'en promet point un second, mais il est même disposé de façon à ne pas laisser soupçonner qu'il ait eû de suite dans cette édition. Les Piéces qu'il renferme se trouvent dans les deux premiers Tomes de la Traduction. Les deux derniers contiennent six Dialogues sur le même sujet, qui plus que probablement n'auront vû le jour qu'après la sixiéme édition de la Fable. Indépendamment de la différence, qui se trouve entre l'édition Angloise que nous avons, & celle de la Traduction, la Préface des Dialogues fournit de solides conjectures, que ces Dialogues n'ont paru que quelque tems après le reste de l'Ouvrage.

Nous ne nous arrêterons point à donner le précis de cette addition. Ce n'est qu'une ennuyeuse répétition de ce que l'Auteur avoit déja dit & redit, que l'homme n'est point sociable; que les sociétés ne se sont formées & ne se soutiennent que par les vices; qu'il n'y a

jamais eu de vraye vertu &c.

Les raiſonnemens qu'il employe pour appuyer ces redites ſont préciſément les mêmes. En un mot, à la réſerve de quelques nouveaux détails de mœurs, ſouvent étrangers au ſujet, on ne trouve dans ces deux derniers Tomes que ce qu'on a vû trop ſouvent dans les deux premiers. S'il y a entre ces deux parties quelque différence, c'eſt qu'on apperçoit encore moins de goût, de méthode, d'ordre, de juſteſſe, plus de confuſion, de prolixité, d'écarts, de répetitions dans la derniere que dans la premiere. Quoique le Traducteur rende ordinairement le fond des penſées, des raiſonnemens, des images de l'Auteur, il s'éloigne cependant aſſez ſouvent de ſon texte. Mais ce n'eſt jamais pour l'embellir. C'eſt quelquefois par une affectation déplacée & inutile d'adoucir la façon dure & révoltante dont M. Mandeville s'exprime en énonçant ſes paradoxes. L'Auteur Anglois dit, que les politiques, qui, pour

se les mieux soumettre, travaillerent les premiers à rendre les hommes sociables, ne pouvant leur ménager un dédomagement réel de la violence que les farouches mortels auroient à se faire, inventerent pour eux *une récompense imaginaire*; c'est-à-dire, la persuasion intime qu'il est beau de vaincre ses passions. Le Traducteur a senti qu'il étoit choquant de représenter cette persuasion comme une chimére, pur fruit de l'imagination & de la politique; & pour cela il substituë au mot Anglois *imaginary* imaginaire, celui d'*universelle*, *récompense universelle*. Nous pourrions citer cent autres exemples de la même espéce si l'objet étoit assez important pour mériter qu'on s'abaissât à ces détails. A quoi bon ces frivoles adoucissemens dans une Traduction où la nature du sujet qu'on manie vous force à dire nettement, " que la » distinction de la vertu & de vertu » est une affaire de pure convention » parmi les hommes, l'invention » d'une ambitieuse politique; que

»les vertus morales sont les pro»ductions politiques que la flatte»rie engendra de l'orgueil. „ N'est-ce point-là couler le Moucheron & avaler le Chameau ?

Mais toutes les différences du Texte & de la Traduction ne paroissent point partir du même principe. Il en est plusieurs qu'on ne peut attribuer à la négligence ou à l'inattention du Traducteur, & qu'une intelligence plus parfaite de l'Anglois, l'auroit apparemment mis à portée d'éviter. Tel est le trait que nous allons citer. On lit dans le Texte page 34. Recherche sur l'origine de la vertu morale qu'on donna le nom de vertu, *à toute action par laquelle l'homme s'efforceroit d'être utile aux autres, ou de dompter ses propres passions, par le raisonnable désir ou la raisonnable ambition d'être bon, out of a rational ambition of being good.* Le Traducteur rend ainsi la fin de cette période, *à vaincre ses passions, si l'on en excepte l'ambition raisonnable d'être bon.* C'est un contre sens absurde,

Le Traducteur n'a point entendu la ſignification aiſée à pénétrer de la prépoſition *out*, qui jamais en Anglois n'a voulu dire *excepté, ſi l'on en excepte*. Ce mot revient préciſément à l'*ex* & quelquefois ſelon qu'il eſt placé, à l'*extra* des Latins. Ici il a le premier de ces ſens, & déſigne le principe d'où doit partir l'action qu'on nomme *vertueuſe ex deſiderio, ex ſtudio &c.* elle doit être faite *par le déſir, par l'ambition raiſonnable d'être bon.* Mais laiſſons-là une induction qu'il ſeroit aiſé de pouſſer bien loin. Elle nous feroit perdre de vûe une diſcuſſion plus intéreſſante. C'eſt celle de la doctrine du Livre de M. Mandeville, elle ſe réduit à cinq ou ſix Articles, dont l'établiſſement eſt le but de tout l'Ouvrage. Les voici.

1°. La diſtinction des vertus & des vices eſt une invention purement humaine, une affaire de ſimple convention établie de concert par la politique des ambitieux, la cupidité des hommes ſenſuels, & l'yvreſſe d'un petit nombre d'ima-

ginations fortes, possédées d'un fol amour pour une gloire chimérique.

2°. Les vertus morales sont l'ouvrage de l'orgueil & de la politique.

3°. Il n'y a point de vertu parmi les hommes.

4°. Les sentimens de pudeur, de modestie, d'humanité, de compassion, ni les actions qui en résultent, n'ont rien de vertueux.

5°. L'homme n'est point naturellement sociable, & la société ne doit son origine qu'aux vices, qu'aux illusions, qu'aux mêmes principes qui ont produit les vertus morales, & la distinction de la vertu & du vice.

6°. Ce sont encore les mêmes, les vices & les vices les plus grossiers, qui soutiennent, qui peuvent seuls soutenir une société un peu nombreuse.

On ne nous accusera point d'imposer au Public dans ce précis & d'attribuer à l'auteur des sentimens qui ne furent jamais les siens. Ces assertions sont cent fois répétées dans tous ses différens ouvrages;

elles en font l'ame & le premier germe. Sa Fable, ses Remarques, ses Recherches, ses Dialogues annoncent littérallement ces Paradoxes, & n'énoncent presque que cela. C'est Mallebranche qui replie son esprit en mille façons différentes, qui ajoûte dix ou douze autres Volumes *in*-12. à sa recherche de la vérité pour nous dire toujours sur mille tons divers, que nous voyons tout en Dieu, & que Dieu fait tout en nous. Or les assertions que nous venons d'exposer sont fausses en elles-mêmes ; les preuves qu'en donne M. Mandeville sont des sophismes souvent plus frivoles encore qu'éblouissans ; & les conséquences qui en résultent sont pernicieuses. C'est ce que nous nous flattons de montrer par les observations suivantes.

1°. La distinction des vertus & des vices n'est point une affaire de convention & de politique. Différentes preuves démontrent la fausseté de cette assertion.

I. Preuve. M. M. fait profession

de reconnoître la certitude de la révélation. Ne lui apprend-elle point que les idées de vertu & de vice, de bien & de mal moral sont dans nous l'ouvrage d'une providence, qui prépare notre esprit à se les former nécessairement à l'aspect des objets propres à les faire éclorre; qu'elles naissent en quelque sorte avec l'homme; que leur origine est aussi ancienne que le monde; qu'il existe une loi naturelle gravée dans le cœur de l'homme, une regle de discernement du bien & du mal, commune à toutes les Nations, au Gentil comme au Juif, au Mahométan comme au Chrétien, & sur laquelle les Nations seront jugées comme les Enfans d'Abraham le seront sur la Loi de Moyse, & les Disciples de Jesus-Christ sur l'Evangile. Si M. Mandeville dément ces maximes par les paradoxes qu'il établit, on ne peut raisonnablement regarder la contradiction comme le fruit de l'ignorance, où il est sur les Dogmes revelés. Seroit-elle chez

lui une affaire de politique & de systême? N'admettroit-il la révélation en général que pour la combattre en détail? N'afficheroit-il la soumission & le respect, que pour y substituer impunément la révolte & les outrages? Bayle lui en a donné un exemple trop souvent imité de nos jours, & M. Mandeville fait trop de cas de cet Auteur pour ne pas être soupçonné de marcher sur ses traces.

II. Preuve. M. Mandeville dit, que ces politiques rusés & ambitieux, qui chercherent à former des sociétés pour se les asservir, dresserent leur plan sur le penchant qu'avoient naturellement les hommes les plus grossiers pour les louanges, & sur l'horreur qu'ils avoient pour le mépris. Donc, avant les manœuvres de ces politiques, la nature seule avoit appris aux hommes encore grossiers à louer & à blâmer. Donc, elle leur avoit dicté des régles pour louer & pour blâmer antécédemment aux instructions des politi-

ques. Mais quelles étoient ces regles ? La droiture, la sincérité, la modération, la tempérance, le désintéressement étoient-ils l'objet de leurs censures & de leurs dédains, tandis qu'ils prodiguoient leurs approbations & leurs hommages, aux violences, aux brigandages, aux meurtres, à l'insensibilité, à la dureté, à l'inhumanité, à l'insolente fierté, à l'avidité de tout accumuler, de tout réserver pour son propre usage? Non assûrément. Pourquoi cela ? Parce que des hommes encore sauvages gouvernés par les seuls instincts, & les instincts les plus sensuels, tels que M. Mandevilie suppose les mortels avant les manoeuvres des politiques qui les raffinerent, ne pouvoient louer, faire valoir comme bonnes, des actions directement & grossierement préjudiciables à leurs intérêts les plus sensibles; ni blâmer, traiter de mauvaises des actions directement & ouvertement favorables à leurs intérêts les plus sensibles. Leur amour propre, & un amour propre aussi

matériel que l'étoit le leur, nous eſt un ſûr garant que la diſpoſition habituelle & permanente de la multitude, la diſpoſition produite également & par les mouvemens indélibérés de chaque particulier, par ſes réfléxions les plus immédiates, & par le concert & l'exemple des autres hommes qu'il voyoit, ſe trouvoit machinalement oppoſée à ce goût bizare de louange & de blâme.

Or, eſt-il que les actions vicieuſes que nous venons de rappeller choquoient directement, & immédiatement les intérêts les plus vifs de ceux qui n'en étoient point les auteurs ; qu'au contraire, les actions vertueuſes que nous venons de rappeller flattoient ſenſiblement leurs penchans les plus dominans. Donc, les hommes encore ſenſuels & groſſiers, livrés aux ſeuls inſtincts, ne pouvoient avoir pour regle de louer ces actions vicieuſes, de blâmer ces actions vertueuſes, au contraire, ils étoient néceſſairement & machinalement dans la diſpoſi-

tion, habituelle, dominante, & générale de condamner les premieres, & d'applaudir aux dernieres. Donc, antécédemment aux leçons rafinées des politiques certaines actions, les mêmes quant à l'espéce, que celles que nous approuvons aujourd'hui, étoient nécessairement pour les hommes, mêmes livrés au seul instinct, des objets de louange & d'approbation ; au contraire, nombre d'autres actions telles que celles, que nous condamnons aujourd'hui, étoient l'objet de leur censure. Donc, antécédemment aux rafinemens des politiques, dans les principes mêmes de M. Mandeville, les hommes sauvages & grossiers regardoient certaines actions comme bonnes & louables, d'autres comme mauvaises & blâmables ; donc, antécédemment aux rafinemens des politiques, il se trouvoit par les principes de M. Mandeville une distinction de vices & de vertus telle à-peu-près pour le fond, que nous l'avons aujourd'hui, chez les hommes les plus sensuels & les plus grossiers.

Donc,

Donc, selon M. Mandeville lui-même, ce n'est point aux rafinemens de ces politiques, & à l'orgueil & à la cupidité des autres hommes, qu'on doit la distinction imaginaire de vertus & de vices; ce qu'il falloit démontrer.

III. Preuve. Il existe un Dieu Créateur, Maître & Auteur de l'Univers & de tous les Etres qu'il renferme. Sa Providence veille à maintenir l'ordre que sa sagesse y a établi, & cet ordre est assorti à la nature des Etres, que sa puissance a formés. Nous ne nous arrêterons point ici à débrouiller les sophismes qu'employeroit pour combattre ces vérités si simples & si solides, ou un Athée, ou un Deïste peu conséquent dans sa façon de raisonner sur les attributs de la Divinité, & sur l'intérêt qu'elle doit essentiellement prendre à son ouvrage. Cette longue discussion seroit dans les circonstances un inutile écart. M. Mandeville fait profession de reconnoître comme nous ces principes, c'est de-là qu'il faut qu'il parte avec nous pour en

appliquer les justes conséquences aux articles que nous avons à examiner ensemble. Et quelles sont ces conséquences?

1°. Donc, il y a essentiellement un ordre établi de Dieu pour les Etres intelligens & libres; ordre fondé sur leur nature même, & qu'un Dieu juste & sage ne peut s'empêcher d'établir pour eux en leur formant une nature qui l'exige.

2°. Donc, il y a essentiellement & naturellement un ordre d'actions bonnes, vertueuses, & mauvaises, vicieuses établi pour eux; parce qu'une Créature intelligente & libre, & essentiellement obligée à faire certaines choses, & à en éviter d'autres, dont la pratique est également en son pouvoir, fait nécessairement, ou une bonne action en se conformant à ces régles, ou une mauvaise en les violant.

3°. Donc, il y a par la nature même des choses indépendamment de toute invention humaine, de tout jeu & de toute manœuvre de poli-

tique, une diſtinction réelle établie pour l'homme entre le vice & la vertu.

Nous n'examinons point ici quels ſont les objets de cette diſtinction, de cet ordre d'actions vertueuſes & vicieuſes, ſi telle action particuliere eſt plûtôt vertueuſe que vicieuſe. Cet examen de détail eſt le ſujet d'une & de pluſieurs diſcuſſions particulieres & étrangeres à la queſtion, que nous avons ici à éclaircir. Il s'agit uniquement pour M. Mandeville & pour nous de ſçavoir, ſi de l'ordre qu'un Dieu ſage n'a pû ſe diſpenſer d'établir, il réſulte qu'il y ait pour l'homme une diſtinction intrinſeque quelconque de vertus & de vices en faiſant abſtraction des articles auſquels elle s'étend ou ne s'étend pas. Ainſi, en laiſſant à part toute autre queſtion, nous continuerons à établir les juſtes conſéquences des principes ſur leſquels nous ſommes d'accord.

4°. Donc, l'homme a dès les commencemens été inſtruit de cette diſtinction réelle de vertus &

de vices, d'actions bonnes & mauvaises pour lui, de leur convenance ou de leur opposition avec sa nature, & avec les devoirs qui en résultoient pour lui; Parce qu'un Dieu juste & sage n'a pû sans déroger à sa justice & à sa sagesse manquer de ménager à sa Créature intelligente & libre un moyen simple, facile & à la portée de tout le monde de connoître les principes au moins généraux & fondamentaux des devoirs, que sa nature lui prescrivoit, & dont Dieu comme auteur de cette nature, & par là des obligations qu'elle entraîne, devoit nécessairement exiger de lui l'observation.

50. Donc, antécédemment à toute invention purement humaine, fruit de l'orgueil & de la politique, il y a eu non seulement en soi & dans un sens abstrait, mais dans l'esprit même & dans les connoissances des hommes, une distinction réelle d'actions convenables, & non convenables pour eux, d'actions bonnes & mauvaises de vices &

de vertus, & dès-lors la distinction des vices & des vertus n'est dans aucun sens une invention humaine, fruit de la politique & de l'orgueil. Ce qu'il falloit démontrer & ce qui vient de l'être par le procédé le plus simple & le plus géométrique.

L'examen & le développement des moyens dont Dieu a pû se servir ou, s'est servi en effet, pour communiquer facilement cette connoissance aux hommes n'entre pour rien dans la preuve, qui établit la certitude de cette communication prompte & facile. Dans les trésors de la sagesse divine, que d'expédiens pour y réussir! La sagesse de Dieu qui le laisse libre sur le choix du moyen, ne le laisse point libre sur la fin où le moyen aboutit. Elle l'engage nécessairement à tout ce qui est nécessaire pour éclairer l'homme sur les principes fondamentaux de ses devoirs essentiels, & l'ignorance où nous serions sur les voyes dont il s'est servi, ne sçauroit donner la moindre atteinte à

la certitude où nous sommes qu'il en a employé indéterminément quelqu'une. Tout ce qui est étranger à ce point unique forme des questions sur le *quomodo*, le *comment*, sur ce mistére qui se trouve par-tout réuni aux vérités de toute espéce, le plus incontestablement établies, le plus clairement démontrées. Le Géometre plus que tout autre fait une sage profession de négliger dans ses procédés l'examen & l'explication du *comment*. Imitateurs de sa méthode, pourquoi n'userions-nous point des droits qu'elle lui donne?

Ce n'est point que nous ne soyons en état de prendre un parti solide, & de le faire prendre avec nous à tout esprit droit & vrai sur la maniére dont Dieu a pû travailler, & a travaillé en effet à manifester ses devoirs à l'homme.

1°. Il l'a fait par la voye du sentiment & de l'instinct par une préparation prochaine de notre esprit à être affecté & porté à juger d'une certaine façon à la vûe de certaines actions. Par une suite de la commu-

nication, que Dieu a établie entre nos ſenſations & nos idées, un même coup d'œil nous fait connoître dans l'ordre phyſique l'exiſtence d'un objet qui frappe les ſens, ſa poſition reſpective, ſa diſtance au moins abſolue, ſa figure, ſes couleurs, ſa convenance ou ſa diſconvenance par rapport à nous, & certaines diſpoſitions indéfiniſſables, qui font éclorre chez nous néceſſairement à l'aſpect de quelques objets particuliers, les ſenſations de plaiſir ou de déplaiſir. Pourquoi Dieu dans l'ordre moral n'auroit-il pas pû établir la même régle, & par ces reſſorts ſecrets, dont il connoît ſeul l'artifice & le jeu, diſpoſer notre ame à connoître, par la même opération, qui nous retrace certaines actions, leur vice ou leur bonté morale, à ſentir au moins à leur aſpect au dedans de nous certains mouvemens indélibérés de ſatisfaction, ou de dégoût d'où réſultât tout d'un coup dans l'eſprit un jugement, au moins virtuel, d'approbation, ou de blâme pour ces mêmes ac-

tions? La conſcience de tout homme, qui examine de près & avec attention ce qui ſe paſſe dans ſon ame, ne lui aſſure-t-elle pas, que ce que Dieu a pû faire quant à ces mouvemens indélibérés de ſatisfaction ou de dégoût à la préſence des actions bonnes ou mauvaiſes, & quant au jugement d'approbation & de blâme qui en réſulte, il l'a réellement fait ; & ſi l'intérêt de l'amour propre & la violence de mille paſſions oppoſées à cet inſtinct, l'étouffent ſi ſouvent dans notre cœur lorſqu'il eſt queſtion de juger nos propres procédés, ne conſerve-t-il point toute ſa force, quand il eſt queſtion de prononcer intérieurement ſur les procédés des autres? Ne ſe fait-il pas même ſentir au-dedans de nous pour notre propre condamnation, lorſque les fougues qui nous ont d'abord aveuglés donnent lieu, en ſe rallentiſſant, aux juſtes & inévitables remords, qui ſuivent toujours le crime le plus ſecret.

2°. Dieu l'a fait par la voye de la réfléxion. Point d'homme ſi groſſier

& si borné à qui la Providence n'ait donné une raison capabale de démêler au premier coup d'œil le tort que font certaines actions à l'intérêt commun de tous les hommes, & par conséquent aux siens ; parce qu'il n'est point en droit d'exiger, que les autres hommes ayent plus d'égard à ses intérêts, qu'il n'en aura aux leurs. Donc point d'homme à qui les premiéres vûes de la raison la plus simple & la plus bornée, ne montre qu'il y a certaines actions, que lui & tout homme doivent éviter, & d'autres qu'ils doivent faire.

3°. Dieu l'à pû faire par la voye de l'instruction & de l'enseignement. Il a pû annoncer ses devoirs au premier homme, qu'il a créé afin de préveuir par cette précaution les méprises où il seroit tombé avant que d'en atteindre la connoissance, s'il avoit dû attendre pour s'en former une juste idée, la suite d'observations, de raisonnemens néceſsaires pour y parvenir par son propre travail. Il a pû les

lui annoncer afin de diffiper les incertitudes où il feroit refté fans ce fecours, fur certaines conclufions plus éloignées des premiéres régles de fes devoirs; & afin de donner plus d'autorité aux leçons, que ce premier homme feroit à fes defcendans en leur apprenant, que le Souverain Maître de l'Univers étoit le premier auteur de ces enfeignemens. Enfin Dieu a pû les lui annoncer afin de nous manifefter par-là plus clairement l'intérêt, que prenoit à l'obfervation de ces devoirs l'auteur de notre nature, & des obligations qu'elle nous impofe.

4°. Dieu pouvoit réunir & a réuni en effet en notre faveur ces trois moyens de connoiffance, & de difcernement fur les principes généraux de nos devoirs, & fur leurs juftes conféquences. L'enfant qui vient de naître ne connoît encore, ni les alimens, ni le befoin qu'il en a pour fa confervation. Sa Nourrice lui en apprend machinalement l'ufage. Le goût & le fentiment l'y attachent; & la raifon elle-même à mefure

qu'elle se développe l'autorise à ce que lui dictent le penchant, & la coutume. Sur ce point, comme sur mille autres, l'analogie est parfaite entre l'ordre physique & l'ordre moral.

Les personnes préposées à notre éducation, font éclorre chez nous par des impressions étrangeres les premieres notions de nos devoirs. L'instinct nous dispose à les adopter; la raison en se formant met le sceau à nos connoissances, & dévoile même jusqu'aux premiers fondemens de nos obligations. Ces sources d'instruction agissent de concert, s'aident les unes les autres, suppléent en quelque sorte les unes aux autres dans les divers obstacles, qui peuvent affoiblir les impressions propres de quelqu'une d'entr'elles, & elles ont concouru à faire comprendre aux hommes, que certaines actions étoient bonnes & prescrites, d'autres mauvaises & défendues, en un mot à établir dans l'esprit des hommes une dif-

tinction de vertus & de vices indépendante de tous les sistêmes dictés par l'orgueil ou l'ambition, & mis en œuvre par la politique.

Voilà ce qu'une Providence bienfaisante a operé & opere encore tous les jours pour nous amener par les voyes les plus simples & les plus faciles à la connoissance de nos devoirs. Mais l'explication que nous en donnons, quelques solide quelque incontestable qu'elle soit, ne vient point à l'apui de la démonstration où nous établissons que Dieu à dû necessairement menager à l'homme des moyens quelconques de connoître les devoirs que sa nature lui imposoit; ni de la conclusion que nous en avons tiré, que Dieu leur avoit réellement procuré cette connoissance, n'importe par quelle methode.

Cette preuve tirée de la nature des choses est complette en elle-même en voici une autre qui par la methode Analytique nous conduit *à posteriori* & par les faits à la même vérité.

IV Preuve. Il eſt certain il eſt inconteſtable qu'en tout temps, en tous lieux, chez toutes les ſocietez connuës de l'Univers, chez l'Iroquois, le Cannibale, le Tompinambou, le Hottentot, le Troglodyte comme chez le Grec, le Romain, le François, l'Anglois, chez ces dernieres lorſqu'elles reſſembloient encore au Huron, & au Caraïbe, comme depuis que la Politique, les Loix, les Arts les ont civiliſées, il y a eu une diſtinction établie de vertus & de vices, d'actions blamables & louables; qu'on y a regardé comme une choſe honnête & digne d'éloge, la bonne foi dans les marchés ou les échanges, la ſincerité & la candeur dans les diſcours, la fidelité à tenir ſa parole, à remplir un engagement pris, l'attention a reconnoître un bienfait, a être obligeant à l'égard des autres, compatiſſant pour ceux qui ſouffrent, a honorer ſes parens, a avoir ſoin de ſes enfans; qu'on y a regardé comme une choſe mauvaiſe les vols,

les trahisons, les infidelités, les usurpations, les mensonges, les violences les meurtres, commis au moins à l'égard des autres membres de la même societé. La preuve decisive de fait, c'est que la societé formée entre eux auroit été bien-tôt totalement détruite si ces principes n'y avoient été établis. L'Histoire nous fourniroit sur ce point d'autres argumens ; mais le détail en seroit trop long, il est suppléé par ce principe évident en lui-même pour quiconque a la moindre notion de societé & des moyens essentiellement requis pour la faire naître ou subsister. Donc quelque loin qu'on remonte, antecedemment à toutes les manoeuvres & tous les artifices que l'Orgueil, l'Ambition, la ruse ont pû dicter aux politiques pour asservir les hommes, il y a eu dans les societés les plus sauvages, les plus grossieres une distinction établie d'actions bonnes & mauvaises de vertus & de vices. Donc la distinction des vertus & des vices n'est point une ressource ima-

ginaire inventée par la politique, adoptée par l'Orgueil comme a osé l'avancer M. Mandeville.

Envain Bayle dont l'esprit naturellement flottant, indecis, borné dans son discernement étoit plus fait pour s'embarrasser des moindres difficultés que pour les resoudre, jette dans son Dictionnaire & dans ses pensées diverses sur les Cometes les semences du sistême que M. Mandeville a devoloppé; envain dans le dessein d'insinuer qu'en fait de regles de mœurs, comme en fait de principes Speculatifs tout est arbitraire, il affecte de rapporter, souvent hors de propos, les usages bizarres & vicieux établis chez les diverses Nations de l'Univers.

Envain Locke en travaillant d'après les Scholastiques, à combattre les idées innées, dans un argument qui n'est rien moins que concluant contre ce sistême, & qu'on ne pardonneroit pas dans les Ecoles à un bon Logicien de six mois d'employer comme une preuve serieuse

de son sentiment, envain dis-je Locke cite plusieurs faits de même espece que ceux qui sont alleguées par Bayle. Quel avantage pourroit-on en tirer contre la verité que nous venons de demontrer? Aucun.

10. La plupart du tems rien de si incertain que ces faits, ni de si frivole que l'autorité des Ecrivains qui nous les garentissent. Quels hommes d'abord que le plus grand nombre de ces Auteurs de Relations & de voyages, & quel est leur discernement? Fut-il plus juste, l'envie detrouver par tout du merveilleux d'en embellir leurs recits, l'ignorance où ils sont presque toujours de la langue des Peuples dont ils nous retracent les mœurs, le peu de sejour qu'ils font parmi eux, les occupations qu'ils y ont, la façon isolée dont ils y vivent ordinairement, en leur supposant même plus de bonne foi qu'on ne les soupçonne communément d'en avoir, les mettent-ils à portée de nous donner sur le fond des principes, sur les usages universellement reçus,

des connoiſſances bien ſûres? Combien de mépriſes groſſieres ne decouvre-t'-on point anjourd'hui dans les écrits même d'un Tavernier, d'un Chardin & de tant d'autres voyageurs graves & éclairés? Des hommes qui avec un diſcernement égal au leur, ont coulé leurs jours dans les lieux que ces premiers n'ont fait que parcourir, qui ont vêcu au milieu des peuples, que les premiers n'ont vû qu'en perſpective, qui ont approfondi des faits dont les autres avoient decidé ſur des bruits populaires, nous fourniſſent tous les jours des preuves complettes, des erreurs ſans nombre mêlées au recit des voyageurs les plus celebres.

2°. Mais admettons les faits que Bayle & Locke ont cité par des motifs differens? ſuppoſons que ceux qui en ſont les garants n'ayent point pris trop légérement trois ou quatre évenemens particuliers pour des uſages univerſellement reçus & approuvés, un caprice paſſager pour une pratique conſtante? Qu'en

reſulte-t-il, par rapport aux notions de ces Peuples ſur leurs devoirs ? peut-on en conclure qu'ils les ignoraſſent, qu'il s'en fuſſent même fait de fauſſes idées, que les vices fuſſent pour eux devenus des vertus ? Il s'en faut bien. Pour mieux ſentir le ridicule de ces conſequences, mettons-nous un moment à la place de ceux dont nos relations nous peignent les mœurs & dont les uſages ſervent de fondement aux ſiſtêmes de nos Philoſophes à la mode.

Un Mogol ou un Perſan voyage en Europe, il vient en France, il trouve qu'un reſte de préjugés Gothiques & barbares y maintient encore un uſage dont les plus fideles obſervateurs deteſtent ſouvent au fond du cœur la cruelle tyrannie. De retour chez lui il écrit la relation de ſon voyage & y raconte qu'en France, un Militaire, un Gentilhomme qui a reçu le plus leger affront, eſt obligé pour en laver la tâche, ou d'en tuer l'auteur ou de ſe faire tuer lui-mê-

me dans un combat singulier & à armes égales.

Il passe en Angleterre, il voit que dans ce pays une sombre melancolie dont les idées de Religion ne repriment plus, comme autrefois, les noirs accès, dont l'irréligion & la mode autorisent même les fureurs, y rend le Suicide commun depuis environ soixante ans; que Graces à l'impieté, cette pratique trouve des Apologistes & des Panegyristes mêmes parmi les beaux esprits de la nation; que les loix sagement portées, pour flétrir la memoire de ces monstres & arrêter le progrès du mal, demeurent sans vigueur & sans execution. De retour à Delli ou à Hispahan, il publie sa Relation & dit que c'est une Coûtume établie en Angleterre, que pour les plus legers sujets de chagrin, & souvent même sans aucun ombre de sujet, souvent au sein de la prosperité & des plaisirs, de sang froid on se tue soi-même; que cette pratique y est en singuliere recommandation, que

les Poëtes & les Auteurs de toute espece en font le sujet de leurs éloges.

Ces Relations tombent entre les mains des Bayles & des Lockes de la Perse ou du Mogol. Vite ces subtils Philosophes batissent sur ce recit un merveilleux systême. Il vantent aux Orientaux la precieuse découverte qu'ils viennent de faire, ils concluent profondement de ces Relations, ce que les esprits vulgaires n'avoient garde d'y découvrir ; qu'en France, l'homicide n'est compté pour rien ; que les loix de l'état & de la conscience n'y forment point d'obstacle ; qu'on ne le regarde point du tout comme contraire aux premiers principes de societé, à la loi naturelle, à ces mouvemens de compassion & d'humanité que les Persans & les Mogols ont la simplicité de prendre pour des instincts gravés par la nature dans le cœur de l'homme pour la conservation de l'espece & des particuliers qui la composent ; que le cœur du françois

inaccessible à ces sentimens, est une preuve decisive qu'ils ne sont rien moins que l'ouvrage de la nature. Que la nation Angloise regarde universellement le Suicide comme une action bonne & honnête, que les Anglois naissent sans goût pour la vie, sans ce penchant dominant & machinal pour sa conservation, qu'on avoit cru jusques ici inseparable de tout être vivant, & commun à l'homme avec le plus vil insecte ; qu'ainsi on n'est redevable de ce sentiment, non plus que de celui qui porte à menager à secourir, à soulager ses semblables, qu'a l'éducation, ou à quelque autre cause étrangere.

En admettant le recit du voyageur, que penserions nous des étonnantes conclusions qu'en tireroient Philosophes Orientaux ? ne prodiguerions nous point nos mépris à l'absurdité de ces raisonnemens ; ne mettroient-ils point dans notre esprit la Philosophie qui les enfante bien au dessous du rang que tient chez les sçavants du bel air, la Phi-

losophie Scholastique ? Que de raisons s'offriroient d'abord à nous en foule pour confondre cette mince Logique. Nous dirions à ces Docteurs Persans & Mogols » , étudiez » mieux les hommes en general & » le genie particulier qui regne chez » les nations que votre ignorance » degrade, avant que de philosopher » sur les principes de leurs opéra- » tions. Il est en des societés entieres » comme de particuliers qui les » composent. Chez les unes & chez » les autres, il y a loin des maximes » aux actions, de la speculation à » la pratique. Pleins d'istincts plus » opposés entre eux, que la plupart » ne le sont à la raison, il n'est point » surprenant que nous nous trou- » vions à chaque instant en contra- » diction avec nous mêmes ; que » nous chérissions le plus, ce que nous » estimons le moins ; que nous gou- » tions le moins, ce que nous reverons » le plus. La plupart des hommes ne » se trouvent-ils point tous les jours » dans la situation de Medée en » voyant comme elle ce qu'il y auroit

» de mieux à faire, en l'approuvant
» même, l'attrait l'emporte sur le ju-
» gement, & on choisit le pire. L'in-
» terêt des passions, les exemples sé-
» duisans, l'air de mode, l'impunité,
» donnent souvent vogue chez les na-
» tions, même les plus civilisées, aux
» abus les plus detestés & les plus ex-
» pressement opposés aux lumieres
» de la raison, au sentiment de la con-
» science, aux loix de l'état. C'est ainsi
» que chez les Chinois, vos voisins
» malgré l'usage toleré & commun
» parmi le peuple indigent, d'exposer
» les enfans qu'on n'a pas le moyen
» d'élever, on reconnoit hautement,
» on rappelle souvent le souvenir
» de l'obligation où sont les parens
» de pourvoir aux besoins de ceux
» à qui ils ont donné l'être. C'est
» ainsi que parmi nous en France,
» en Angleterre, le public & les loix
» protestent toujours contre la fu-
» reur du duel & du suicide. N'avez
» vous point parmi vous des abus
» universellement repandus & impu-
» nis, dont le public gémit, & que
» toutes les loix proscrivent en vain?

» nous permettrez-vous d'en con-
» clure, qu'il n'y a chez vous aucune
» notion d'équité, aucun prin-
» cipe d'humanité? Non sans
» doute; jugez donc de nous com-
» me vous jugez, & comme vous
» voulez que les autres jugent, de
» vous-mêmes.

C'eſt ainſi que nous confondrions ces témeraires étrangers. Appliquons au fait en queſtion les principes que nous établirions contre eux. Le Hotentot, le Topinambou, le Canibale & le Troglodite peuvent donc, comme le Mogol, le Perſan, le Chinois, le Francois, l'Anglois, allier aux pratiques les plus monſtreuſes des notions & des inſtincts qui les condamnent. Une pareille contradition eſt même bien plus naturelle & plus concevable chez les premiers, que chez les nations polies & civiliſées. Ces peuples barbares ſont deſtitués de ces inſtructions reïterées, de ces frequentes leçons de morale repanduës dans nos Livres & nos diſcours, qui nous rappellent ſans ceſſe nos devoirs, & nous les met-

tent

tent devant les yeux avec les motifs les plus propres à nous les faire cherir. Les loix & l'autorité n'opposent point parmi eux de frein aux appetits les plus dereglés, les droits de leurs chefs sont bornés aux opérations militaires, & a des privileges qui ne les mettent point à portés de reprimer le crime & de corriger les abus. L'independance des particuliers est presque entiere ; & l'impunité assurée dans tout ce qui ne choque point ouvertement & directement les goûts grossiers & farouches de leurs semblables. En un mot les idées & les instincts de vertu qu'une sage Providence a rendu moins sensibles que les passions, ne sont qu'imparfaitement soutenus par une raison destinée à tenir la balance entre les uns & les autres, que foiblement aidés par les secours exterieurs. Donc la contradiction entre les regles mêmes connuës & la conduite doit se rencontrer plus aisément chez ces nations, que chez les peuples policés. Donc les usages vicieux communs,

tolerés, accredités même, prouvent moins dans le Topinambou l'ignorance totale des principes, & la souſtraction des inſtincts qui les combattent qu'ils ne le prouvent dans l'Anglois, le François &c. Donc on ne peut, ſans l'abſurdité la plus groſſiere, tourner pour ces barbares leurs mœurs en principes & conclure comme Bayle & Locke qu'ils ignoroient tout ce qui condamnoit les vices dominans chez eux. Donc l'objection tirée de ces ſortes de faits eſt mepriſable, frivole & n'affoiblit en rien, la derniere demonſtration que nous venons de donner du concert naturel de toutes les ſocietés de l'Univers, des Peuples barbares comme des Nations policées ſur la diſtinction au moins des points principaux de vice & de vertu. Donc encore une fois cette diſtinction n'eſt point l'ouvrage de la politique & le fruit de l'Orgueil.

Il s'enſuit neceſſairement de ces demonſtrations qu'il y a dans l'eſprit & dans le cœur de l'homme

de vrais principes de vertu, des principes distingués de ceux que lui fournit l'Orgueil & la politique, qu'il peut les suivre dans la pratique, que malgré les differentes especes d'interêts directs ou indirects, qu'il pourroit avoir à faire des actions vertueuses à l'exterieur, il peut les produire par d'autres motifs que celui de ces interêts; parce que ces autres motifs sont par eux mêmes suffisans pour le déterminer, & que les motifs d'interêt qu'on voudroit par un faux rafinement lui prêter en mille circonstances particulieres, peuvent ne pas se presenter, quelquefois même ne se presentent pas à son esprit, & font place aux mouvemens naturels de bonté, d'équité, de compassion dont il est susceptible, & que les situations où il se trouve, rendent souvent dominans chez lui contre tous ses interêts; qu'ainsi il peut y avoir surement chez les hommes de vrais actes de vertu, & que M. Mandeville ne peut avancer des assertions con-

traires à ces justes consequences sans se rendre coupable de la plus insoutenable témérité.

Nous verrons le mois prochain que ses autres Paradoxes ne sont pas plus solidement établis, que ceux que nous venons de détruire.

ARTICLE LXXV.

LETTRES PHILOSOPHIQUES sur la formation des Sels & des Cristaux, & sur la génération & le Mechanisme organique des Plantes & des Animaux à l'occasion de la Pierre Belemnite & de la Pierre Lenticulaire avec un Mémoire sur la Theorie de la terre. Par M. Bourguet. A Amsterdam chez François l'Honoré 1739. in-douze *pages* 220 *sans la Préface.*

NOus ne sçaurions dire, & le Public seroit peu Curieux de sçavoir, comment avec les meilleures intentions de rendre compte de cet ouvrage, & d'applaudir à son

Auteur que nous estimons singulierement, ce Livre que nous avions entre les mains se deroba il y a 10 ans à nos yeux. Le sujet qui est tout d'Histoire naturelle, est fort interessant, & nous interessoit nous mêmes beaucoup. Nous sommes si rebatus de toutes ces fantaisies Philosophiques, de toutes ces hipotheses romanesques soit de Newton, soit de Descartes ou de tel autre de leurs trop ingenieux sectateurs, de ces vuides, de ces atractions, de ces tourbillons grands & petits, de ces globules tantot durs, tantôt mols, de ces refrangibilités, de ces corolabilités prismatiques, de ces centripetences, qu'un bon morceau de Physique Historique, tel que celui-ci, est une espece de dédommagement, dont il est heureux que les Auteurs en general s'acquittent envers nous ou envers le Public.

En tout genre, l'Histoire est faite pour tout le monde : c'est l'école du genre humain. L'Histoire ordinaire est l'Histoire des hom-

mes, de leurs Ouvrages, de leurs bonnes & surtout de leurs mauvaise actions. L'Histoire de la nature est l'Histoire des Ouvrages mêmes de Dieu, de sa sagesse, de sa puissance, de sa richesse, & de sa fécondité. La premiére de ces Histoires régle le cœur, & ne laisse pas d'éclairer l'esprit. La seconde nourrit l'esprit & ne laisse pas d'imposer au moins au cœur, & de le tenir en respect, vis-à-vis du Tout-Puissant, auteur de tant de merveilles.

Les Lettres de M. Bourguet s'adressent au célebre M. Scheuczer, Médecin Suisse & Professeur de Mathématique à Surich. La Préface qui est de près de 50 pages rapporte une Lettre de ce Sçavant Homme, connu sur-tout par son zéle pour la Démonstration Physique du Déluge, par les Coquillages, & les autres restes qu'on en trouve ou qu'on croit en trouver dans tout l'intérieur des Terres, des Pierres mêmes, & jusques sur les plus hautes Montagnes.

Car, il est vrai, qu'on trou-

ve des Coquilles de toutes les sortes sur les Alpes, sur les Pyrenées, dans toutes les Mines, dans tous les Pays les plus éloignés de la Mer. Et l'on ne doute plus cependant qu'elles n'en viennent, & qu'elles n'y ayent pris leur origine. On avoit douté pendant long-tems, & on les avoit regardées comme des fossiles, comme des cristallations, & comme des jeux de la nature. Cette idée n'a rien de vraisemblable On ne voit point sur la Terre d'Animaux capables d'engendrer ces Coquilles. Nulle part on n'y trouve des moules dans lesquels elles ayent pû prendre des conformations si recherchées, si régulières & si variées; & ce que dans les siécles précédens on qualifioit de *lusus naturæ*, jeu de la nature, a été mis au rang, des qualités ocultes, qui nous ménacent pourtant toujours de rentrer dans la Physique, à l'aide de la Géométrie; après en avoir été proscrites à l'aide du bon sens.

D'ailleurs ces Coquilles terrestres sont par-tout, sinon sembla-

bles, analogues du moins à celles des Mers, & l'on ne ſçauroit douter déſormais qu'elles n'y ayent pris naiſſance dans le germe & autour du corps d'un Poiſſon animé & vivant. Mais qui eſt-ce qui a répandu ces Coquillages dans tout le corps de la Terre, aux plus grandes diſtances de la Mer, dans la ſubſtance des Rochers, dans les Mines les plus profondes, dans les Montagnes les plus élevées?

Il y a trois maniéres d'expliquer ce Phénomene.

La Mer, ont dit la plûpart des Philoſophes anciens, a ſucceſſivement couvert les diverſes parties du Globe. Ces Philoſophes étoient Payens, & la plûpart quelque choſe de pis. Ils ne connoiſſoient pas la création, & croyoient ſans façon le monde éternel. L'Hiſtoire Sacrée, bien des traits mêmes d'Hiſtoire Profane ne nous laiſſent aucun lieu de croire, que les Terres & les Mers ayent beaucoup changé de poſition depuis le Déluge.

C'eſt ce Déluge, qui fournit une

maniére plus pieuse & assez raisonnable d'expliquer le transport des Coquilles dans les Terres. Les Mers étant sorties de leurs bords, & toutes les Terres ayant été inondées, on peut croire que le Globe de la Terre a été beaucoup bouleversé, & que tout y a été mêlé & confondu. C'est le sentiment du célebre M. Woodward, qui ne laisse pas d'avoir ses difficultés, & même son danger en ce qu'il porte trop loin la confusion, le bouleversement & le cahos même de toutes choses.

La troisiéme maniére d'expliquer la chose a été proposée la premiére fois il y a 16 ou 17 ans dans nos Mémoires. Elle consiste à reconnoître dans le Globe entier une circulation du centre à la circonférence, & de la circonférence au contre, par le véhicule des Fleuves souterains & extérieurs, & par l'action du feu central, qui ramene sans cesse toutes choses du dedans au-dehors de la Terre & du dehors au-dedans; & même des Mers dans les Terres, & des Terres dans

les Mers, à-peu-près comme un grand pot qui boult, avec des corps qui ne font que ſuivre le bouillonnement de l'eau de haut en bas, & de bas en haut.

Dans ſa premiére Lettre M. Bourguet prétend prouver que *les Belemnites* & les Pierres Lenticulaires ont été les unes des dents de quelque Animal Marin, & les autres des couvercles d'une eſpéce de coquillage de Mer. Le Belemnite s'appelle ainſi à cauſe de ſa reſſemblance avec le fer d'une Fléche. On l'appelle auſſi *Dactile Ideen*, parce qu'il reſſemble à un doigt, & que ſelon Pline, on en trouvoit au Mont Ida. On l'a nommé *Pierre du Tonnerre*, le croyant tombé du Ciel.

Notre Auteur en donne la deſcription intérieure & extérieure. Il vient enſuite à la maniére dont on les trouve dans des lits de Terre, de Sable, de Marne, de Pierre, le plus ſouvent accompagnés de toutes ſortes d'autres Coquilles de Mer. Il caractériſe les vrais foſſiles.

Les réguliers comme sont les Sels, les Cristaux, les Pierres précieuses n'ont jamais une simétrie aussi parfaite que les corps organisés.

Il décrit à cette occasion le *Stalactite*, qui est cette espéce de congélation cylindrique ou conique qui pend aux voûtes des Cavernes. Il en fait voir la différence avec le Belemnite. Il réfute ceux qui prétendent réduire cette différence à ce que le Stalactite se forme irréguliérement au milieu de l'air, & le Belemnite dans un moule. Mais où trouver ces moules dans la Terre?

M. Bourguet fait voir la convenance du Belemnite avec les dents de divers Animaux, avec celles du Crocodile, avec celles de la Baleine nommée *Physeter* par Rondelet, & avec bien d'autres. Il ne peut décider à quel Animal ces Belemnites ont pû servir de dents. Mais il croit que c'est à quelque espéce de Crocodile pareil à celui qu'on nomme *Alligator* en Amérique.

Les Pierres Lenticulaires qui ont effectivement la figure d'une lentille, & dont il y en a de petites comme ces légumes, & d'autres de la grandeur d'un écu, paroissent à l'Auteur ressembler aux couvercles de divers coquillages ; & il les croit des couvercles des Cornes d'Hammon. Il convient cependant que ces Cornes & ces Pierres ne vont pas ensemble, & qu'on les trouve le plus souvent les unes sans les autres.

M. Bourguet répond à M. Helwing, qui prétend que les Belemnites sont des Végétaux Marins. Il réfute aussi l'idée de M. Erhard, qui les met au nombre des Coquilles, & celle de Wolkmann qui les croyoit l'épine du dos de quelque Animal.

Dans la seconde Lettre on explique la formation des Cristaux, des Sels, du Belemnite & de la Pierre Lenticulaire. Selon l'Auteur, les parties intégrantes du Cristal-de-Roche sont non pas des exagones, comme a crû le voir le fameux Leuvenhoek ; mais de simples triangles

équilateraux, dont la réunion peut en effet former des exagones. M. Bourguet prétend avoir vû ces petits triangles quelquefois à l'œil nud & souvent avec une loupe dans divers Cristaux, où la nature paroissoit n'en avoir fait aucun mistére pour des yeux connoisseurs au moins, tels que ceux de ce Sçavant Observateur.

Pour expliquer la réunion de ces petits triangles, pour la formation des Cristaux, l'Auteur croit qu'on peut concilier l'atraction de Newton avec les mouvemens conspirans de M. Leibnitz & la pression du Pere Malebranche; si les Disciples des Grands Hommes n'étoient pas toujours trop serviles & outrés, la conciliation seroit bien-tôt faite. Mais les Newtoniens veulent une attraction pure, & qui exclue toute impulsion. Les Malebranchistes concilient l'infinie mollesse avec l'infinie élasticité, & sont tout occupés à multiplier les tourbillons sans nécessité, uniquement parce que l'idée Cartésienne rit à leur imagination.

M. Bourguet croit le Sel commun composé de petits quarrés ou cubes, le Vitriol de petits Rhomboides, l'Alun de petites pyramides quarrées, le Nitre de petits triangles équilateraux. Or il est persuadé, que ces figures élémentaires des Sels ont été formées de la main même de Dieu dès le commencement. Il panche même à les croire organisés, & à croire organisés tous les corpuscules des corps. L'idée est fort physique, fort méchanique & fort vraisemblable. Du plus grand au plus petit tout paroît organisé dans la nature. Ceux qui se bornent à un seul tourbillonnement, par tout uniforme, de matiére premiére & homogêne, ne sont qu'à l'*a*, *b*, *c*, du sistême de circulation organique, qui regne sans doute par tout. La nature est simple; mais les petits tourbillons le sont trop par leur forme & par leur matiére, par tout les mêmes.

De-là l'Auteur passe à la génération des Cornes d'Ammon, de leurs couvercles, des Belemnites

&c. qu'il explique d'une maniére fort méchanique, & par une circulation organiquement dérivée de l'organiſation des Sels & des corpuſcules élémentaires auſſi bien que la ſtructure organique de l'Animal, qu'il croit donner l'origine à ces Cornes, à ces couvercles & à ces Belemnites. Tout cela fait de la bonne Phyſique fondée ſur l'Obſervation Hiſtorique de la nature & ſur les vrais faits.

La troiſiéme Lettre traite des Vers Spermatiques, de la Pouſſiére des Etamines des Fleurs, des Moules, des Embryons, des natures plaſtiques & des intelligences rectrices. Il paroît qu'on va plus loin que l'objet, lorſqu'on recherche la régularité des corps organiſés, autre part que dans la régularité que Dieu même a miſe d'abord dans les graines des Plantes, & dans les œufs des Animaux.

Ceux qui forment les hommes mêmes par l'introduction d'un Ver dans un œuf paroiſſent à notre ſage Auteur donner dans un ſiſtême ex-

travagant. Il le bat en ruine par les plus solides objections. Il tourne ensuite les mêmes armes contre les Etamines des Fleurs ausquelles quelques Sçavans Anglois ont crû pouvoir attribuer le même effet, que Messieurs Harsoeker & Leuwenhoek attribuoient aux prétendus Vers Spermatiques.

Il vient à la formation du Fœtus, surquoi il rapporte trois sistêmes, Celui des *Moules*, celui des *Natures Plastiques*, & celui de l'*Opération immédiate de Dieu.* Il réfute les deux premiers, ce qui rend alors la genération des corps organisés fort facile à expliquer pour les Physiciens.

Il examine la fameuse question, si la Poule a été avant l'œuf, ou l'œuf avant la Poule, & décide fort sagement que les premiers Animaux, & les premiéres Plantes ont commencé d'exister dans toute la perfection qui convient à chacun. Il en veut beaucoup aux Philosophes prétendus Naturalistes ou Stratoniciens, qui veulent expliquer

méchaniquement & par le ſeul jeu des corpuſcules, la génération des ſémences & par conſéquent celle des Plantes & des Animaux. Il remarque fort bien, que ces gens-là écartoient volontiers l'idée de la création & du Créateur.

Il fait quelques réfléxions fort judicieuſes, & fort phyſiques ſur la fameuſe diſpute de Meſſieurs *Bayle* & *le Clerc* au ſujet des Natures Plaſtiques de Meſſieurs *Cudvvorth* & *Grevv* : il termine ces réfléxions en remarquant que M. Bayle n'avoit cherché dans cette diſpute, que l'occaſion de favoriſer les Stratoniciens, & qu'à force de diſpute pour & contre, ce bel eſprit ſophiſte avoit perdu le goût du vrai, comme Platon le dit des Sophiſtes de ſon tems. L'Auteur avance en paſſant, que les Anges ne ſont pas des Etres purement immortels, & qu'ils ont un corps organiſé. Il n'avoit pas beſoin de cette aſſertion : pourquoi lui échappe-t-elle ſans néceſſité, & du reſte ſans fondement? La queſtion eſt toute théologique, mais

l'Auteur dit ces mots. " La discus-
» sion théologique de cette matiére
» ne convenant point ici, il vaut
» mieux présentement s'en tenir aux
» seules lumiéres de la raison. »

Connoissons-nous les Anges par la raison ? Et si nous ne les connoissons que par la révélation & par la foi, n'est-ce pas à la Théologie seule de nous révéler leur essence après nous avoir révélé leur existence ? A peine connoissons-nous notre propre essence malgré le sentiment naturel, que nous avons de notre existence. Les raisons de M. Bourguet, s'il nous permet de le dire, ne sont qu'ingénieuses & de pure convenance sans que rien puisse nous les constater.

Il fait, ce semble, un peu trop de fond sur l'échelle de Messieurs Grew & Cudworth ; il veut que la gradation soit nuancée depuis l'être purement matériel jusqu'à l'être purement immatériel. Cette raison si elle a quelque solidité nous paroîtroit prouver la spiritualité pure des Anges étant bien plus naturel de pas-

ser du matériel pur au matériel miparti de ſpirituel, & de celui-ci au ſpirituel pur, mais créé & imparfait pour arriver au ſpirituel increé & parfait. Sans quoi on arriveroit du ſpirituel mêlé en quelque ſorte de matériel au ſpirituel parfait, ſans aucun milieu; au lieu que l'Ange qui n'eſt qu'eſprit tient une eſpéce de milieu entre Dieu & l'Homme.

Une autre raiſon de M. Bourguet, eſt que l'Ange pur eſprit ſeroit illimité & d'une activité infinie & égale à celle du Créateur, s'il n'étoit borné par la matiére. La matiére borne ſans doute nos eſprits, & en émouſſe l'activité. Mais ce ſont là des bornes en quelque façon arbitraires & extérieures, dont abſolument nos eſprits peuvent & doivent être dégagés ſans ceſſer d'être bornés en eux-mêmes, & dans leur propre eſſence ſpirituelle. Nos corps & nos ames ſont unies par un décret libre de Dieu. Le Sçavant Auteur voudroit-il que la ſubſtance propre de nos ames fût corps & eſprit? Cela ſeroit dangereux.

On a pû le croire dans des siécles où les idées des choses n'étoient pas si débrouillées par la Théologie. Mais aujourd'hui quelqu'un a remarqué quelque part, que la distinction de l'ame & du corps est quelque chose de bien démontré, sur-tout pour de vrais Philosophes Chrétiens & Ortodoxes.

M. Bourguet réfute encore fort bien la pensée de M. Hartsoecker, qui dans la génération des corps, dans la formation des Cristaux, & dans tout ce qui a quelque organisation & quelque méchanisme régulier, admettoit au lieu des Natures Plastiques, des intelligences rectrices & formatrices pour régler les mouvemens.

La quatriéme Lettre explique le sistême des développemens, & le méchanisme organique. L'Auteur répond habilement à l'objection que M. Hartsoecker tiroit contre ce sistême, de la difficulté qu'il y a de concevoir l'extrême petitesse des sémences concentrées comme à l'infini les unes dans les autres. Il ré-

pond aussi à l'objection que M. le Clerc tire des monstres & des corps mal organisés ou mal conformés. Il y a des objections plus fortes que celles-là.

L'Auteur retombe ici peu-à-peu dans le fameux sistême *des monades* & de l'*indestructibilité* des Animaux de M. Leibnitz. Ce que nous avons rapporté un peu plus haut de son sentiment sur l'inséparabilité des corps ou de la matiére avec les esprits, est le propre sistême des Monades Léibnitiennes. Tout est selon ce sistême composé de Monades. Ces Monades sont animées. Point de corps sans ame, point d'ame sans corps, l'Animal, l'Homme est impérissable. Il existoit avant que de prendre un corps, il existe après l'avoir quitté, il conserve celui dont il est inséparable. Ces corps monadiques sont des points, des unités physiques, leur assemblage fait un corps sensible. Prendre un corps, c'est réunir plusieurs monades à la sienne, plusieurs corps à son corps, plusieurs ames à son ame en se les

aſſujettiſſant &c. Il y a là bien des choſes qu'on ne comprend pas, & peut-être pas une ſeule qu'on puiſſe croire véritable.

Ces quatre Lettres de M. Bourguet, ſont ſuivies d'un Mémoire ſur la Théorie de la Terre. Il y a long-tems qu'on a obſervé que les chaînes des plus hautes Montagnes alloient d'Orient en Occident étant coupées par d'autres chaînes allant du Nord au Sud. On trouve toutes ces Obſervations dans le Monde Soûterrain de Kircher. A cela notre Auteur ajoûte après avoir paſſé 30 fois les Alpes en 14 endroits différens, & deux fois l'Apennin, que toutes les Montagnes ſont formées dans leurs contours à-peu-près comme les Ouvrages de Fortification ; en ſorte qu'en marchant dans les vallons, on croit y être dans un chemin couvert fort régulier ; les Montagnes formant à droite & à gauche des avances dont les angles ſont communément droits. Cette obſervation ne nous paroît pas tout-à-fait ſi nouvelle, mais elle confir-

me admirablement celles des chaînes *Est-Ouest* coupées méridionnalement par d'autres chaînes *Nord & Sud.*

M. Bourguet recueille ensuite les Phénomenes concernant la surface du Globe de la Terre. Ces Phénomenes regardent le partage du Globe en Terres & en mers, la disposition respective de ces Terres, & de ces Mers, leur étendue, leur découpure, la forme des continens, les Golfes, les Isles, les Montagnes, les Vallées, les Fleuves, les Lacs &c. Suivent les Phénoménes de la Terre intérieure.

Tout le Globe est un composé de Marbres, de Rocs, de Pierres, de Talcs, d'Ardoises, de Tufs, de Cailloux, de Marnes, de Crayes, de Bols, de Gyps, de Glaises, d'Argille, de Sables, Sablons, Graviers, de Sels, de Souffres, de Marcassites, de Charbons, de Pierres, de Métaux, d'Asphaltes, de Tourbes, & de Terres labourables. En géneral ces matiéres sont rangées en divers bancs, lits, cou-

ches ou veines infiniment diversifiées par les matiéres, les épaisseurs & les diverses étenduës par les positions mêmes, &c.

Les Montagnes sont ordinairement composées des matiéres les plus dures, qui servent au moins de base aux Terres grasses ou légeres dont plusieurs sont couvertes. La structure des abîmes que les Mers cachent, paroît la même que celle de la Terre extérieure. Une observation importante de l'Auteur, & que nous n'avons pas laissé de faire ailleurs nous mêmes, est que les diverses couches ne sont pas le plus souvent placées selon les loix de leur pesanteur spécifique, le plus pesant se trouvant à tout moment placé au-dessus du moins pesant, le Métail au-dessus du Minéral, le Minéral au-dessus de la Craye, &c.

Presque toutes les Montagnes sont caverneuses, sur-tout celles de Pierre à Chaux & de Marbres, des Cavernes ayant besoin de solidité pour se soutenir. Dans les grandes

des Cavernes on trouve le Criſtal & le Sélénite incruſtés comme le tartre aux tonneaux. Les Pierres précieuſes ſont enchaſſées dans le corps intérieur des Pierres & des Rochers, qui forment les voûtes & les parois de ces Grottes ou Cavernes ſoûterraines. Dans les couches mêmes de Sable on trouve des concretions pierreuſes, dans le milieu deſquelles il y a des Criſtaux ou des Pierres curieuſes, prétieuſes même.

La longue chaîne de Montagnes qui s'étend d'Occident en Orient, depuis le fond du Portugal juſqu'aux parties les plus Orientales de la Chine fournit ſur les ſommets, & en pluſieurs couches des Coquilles & des Arbres enfoncés dans les Marais & dans l'entre-deux des Rochers. Mais les Montagnes collatérales ſemblent n'être formées, que de Coquillages, de Poiſſons, d'Oſſemens &c. Les Coquillages ſont toujours pleins de la matiére minérale ou métallique dans laquelle on les trouve mêlés.

Les Mines de Fer, de Plomb, d'Etain, de Cuivre, d'Argent & de Mercure sont assez fréquentes en Europe, & dans les parties Septentrionales de l'Asie. Celles d'Or y sont plus rares, & ne se trouvent abondamment qu'à-peu-près entre les Tropiques de même que les paillettes de ce Métail, qu'on trouve dans les Sables des Rivieres. Les Pierres les plus précieuses, les Marbres les plus fins se rencontrent aussi à-peu-près entre les Tropiques.

L'Auteur vient aux Phénomenes concernant ce qu'il appelle *destruction de la Terre.* Les pluyes, les neiges, le froid, le chaud minent les bancs des Rochers, les font éclater, les détachent, & leur poids les entraîne dans les Vallées. Les Ravines, les Lavanges, les Vents, les tremblemens de Terre précipitent cette opération; les torrens, les Riviéres, les Fleuves entraînent toujours la Terre, le Sable, les Cailloux, les Rochers mêmes.

M. Bourguet parle des Volcans

qui minent la Terre & accelerent le mouvement tonique & circulatif des matiéres terreſtres. Il parle des tremblemens qui ſe font ſouvent ſous les Mers ; il parle *des exhalaiſons détonantes* qu'on trouve dans toutes les Mines. Il parle auſſi des travaux des hommes qui creuſent des Mines, des Carrieres & font bien d'autres choſes, & en ont beaucoup fait depuis quatre mille ans. Tout ceci eſt fort curieux & nous feroit ſouhaiter une plus grande étenduë.

Suivent les propoſitions déduites des Phénomenes précédens, pour ſervir de fondement à un Eſſai d'une nouvelle Théorie de la Terre. 1°. Que notre Globe a pris ſa forme d'à préſent dans un même-tems. 2°. Que cette forme ſuppoſe un état primitif de liquidité. 3°. Que cet état eſt différent de celui de la premiére création.

A la cinquime propoſition, l'Auteur ſemble vouloir expliquer naturellement ce changement d'état, par le ſimple méchaniſme de la ré-

volution de la Terre au tour de son axe. Le Déluge ne doit & ne peut point s'expliquer naturellement ; & la Physique n'explique que les générations successives des choses. Elle ne tente pas même d'expliquer les premiéres constitutions, les premiéres natures, les premiéres formes, les premiéres organisations, les premiers élémens, les premiers mouvemens. On explique par les loix du mouvement le jeu d'une Horloge; mais on n'explique pas de même sa facture & sa constitution, qui dépend toute de la volonté libre & de l'intelligence de l'Ouvrier, qui l'a mise au point d'aller comme toute seule & par les loix de la méchanique.

Or après avoir expliqué physiquement la premiére réformation de la Terre par une *inondation* ; (car l'Auteur substitue ce mot à celui du Déluge) il explique de même la derniére ou la suivante réformation par le *feu*. C'est d'un Miracle que Moyse a parlé, lorsqu'il a raconté le Déluge. C'est d'un Mira-

cle que Saint Pierre a parlé, lorſqu'il a prédit la nouvelle deſtruction de la Terre par le feu. Il eſt douloureux de voir des gens ſages dans ces fantaiſies d'hipothéſes, qui veulent tout expliquer phyſiquement, la Création même & les Miracles.

Nous oſons nous rendre ce témoignage à nous-mêmes, que nous nous piquons de la plus ſévere impartialité, dans les eſpéces de jugemens critiques, que nous prenons la liberté de porter, ſur les Ouvrages qui nous paſſent par les mains. Nous prions même M. Bourguet d'être perſuadé que nos préjugés naturels nous feroient volontiers pancher en ſa faveur, & que ſi nous n'oſons preſque l'exhorter à donner inceſſamment l'Ouvrage dont c'eſt ici l'Eſſai, c'eſt que nous ſentons le danger des concluſions où nous le voyons aboutir.

Nous avons toujours applaudi au ſiſtême de M. Woodward, qui explique la tranſpoſition des coquillages & des productions marines par

le Déluge ; quoique nous ne regardions pas cette explication comme la plus vraisemblable. Nous sommes persuadés que M. Bourguet va porter ce sentiment à un degré de vraisemblance beaucoup plus élevé, & que ses recherches sur le Globe de la Terre enrichiront beaucoup l'Histoire naturelle. M. Woodward expliquant tout cela par le Déluge, n'a jamais, que nous sçachions, entrepris d'expliquer le Déluge. Il s'est arrêté-là en Philosophe Chrétien.

On a beau vouloir franchir cette borne ; on ne le fera jamais que par des explications forcées, & où pour le moins la foi convaincra toujours d'erreur la raison. Et puis ou il faut nier le Déluge tel que l'Ecriture Sainte nous le décrit, ou convenir qu'il n'y a pas d'explication physique & humaine qui puisse y atteindre. La Terre étoit dans l'état le plus naturel & le plus florissant, elle n'y étoit même en un sens que trop, lorsqu'il a commencé. Les hommes n'y vivoient que trop &

avec trop de sécurité, & toutes sortes de délices ne les avoient que trop gagnés jusqu'au cœur. La nature mene tout par des progrès, & tous les grands événemens y sont annoncés par bien des avant-coureurs de même genre. Une pluye, une inondation si abondante, si générale & si universelle auroit été précédée au moins de pluyes analogues & prépatoires. Or, il n'avoit pas même tombé une goutte de pluye avant celle qui inonda tout, qui couvrit tout, qui submergea tout.

Il est inutile de s'arrêter à tout cela. Nous n'entreprenons point ici de Dissertation en forme là-dessus. Nous nous contenterons d'une réfléxion sur la manie des Physiciens Modernes de vouloir tout expliquer ; les Miracles mêmes & la premiére constitution des choses.

A peine expliquent-ils un peu passablement les plus petits Phénomenes les plus naturels. Si toute la nature physique étoit expliquée, on leur pardonneroit en quelque sorte,

d'oser aller plus loin, & de passer le but. Mais rien encore ou presque rien n'est expliqué. C'est donc se donner la torture en pure perte, que de vouloir expliquer ce qui n'est pas explicable. Encore même des Physiciens Chrétiens & raisonnables se sentent fort soulagés par les Miracles & par tout ce qui dépend de l'opération immédiate du Créateur. C'est autant d'expliqué & de bien expliqué.

Car l'explication consiste à découvrir les vrayes causes des choses. Les Miracles sont donc expliqués, dès qu'on a trouvé que ce sont des Miracles ; & que la main du Tout-Puissant les a opérés. La plus sçavante & la plus subtile Physique, que peut-elle substituer à cette explication surnaturelle du Déluge, du passage de la Mer Rouge, des Playes de l'Egypte,&c? Des conjectures pitoyables, des raisonnemens forcés, des mensonges, des suppositions, des visions : de sorte que par un juste châtiment de la Providence, il arrive qu'en renonçant à la

saine Théologie, on donne dans une misérable Physique; qui rend méprisables aux yeux des hommes, ceux qu'une présomption sacrilége & scandaleuse a rendus punissables aux yeux de Dieu.

ARTICLE LXXVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE

DE PARIS.

RECHERCHES SUR LA nature & l'étenduë d'un ancien Ouvrage des Romains, appellé communément le Briquetage de Marsal, *un Abrégé de l'Histoire de cette Ville, & une Description de quelques Antiquités qui se trouvent à* Tarquinpole. *Par M. Arteзé de la Sauvagere, Officier*

au Régiment de Champagne, & Ingénieur Ordinaire du Roi. A Paris chez Charles-Antoine Jombert, ruë S. Jacques, à l'Image Notre-Dame 1740.

Monsieur *de la Sauvagere* conjecture avec beaucoup de vraisemblance que ce *Briquetage* a été destiné par les Romains à affermir le terrein marécageux sur lequel est bâtie la Ville de *Marsal en Lorraine.* Ses Recherches sur le sujet qu'il éclaircit, sont curieuses, & méritent d'être lûës.

Hippolyte-Louis Guerin, ruë *S. Jacques* a mis en vente l'*Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, avec les Eloges des Académiciens morts depuis son renouvellement jusqu'à présent. Par M. de Boze* Sécretaire Perpétuel de la même Académie 1740. trois Volumes *in*-12. avec plusieurs Vignettes en Taille douce.

Méthode pour apprendre la Langue & l'Ortographe Françoise, à la portée de toutes sortes de personnes de

des Sciences & des beaux Arts. 1667

l'un & de l'autre sexe. Quatrième édition, la mieux arrangée & la plus corecte. Par M. Jacquier. *A Paris chez le Clerc, ruë de la Vieille Bouclerie, près le Pont Saint Michel, le Gras, Grand'Salle du Palais à l'E couronnée, la Veuve Pissot, Quay de Conti, à la descente du Pont Neuf, Briasson, ruë Saint Jacques, à la Science* 1740. in-8°. *pag.* 400.

Une quatriéme édition d'un Ouvrage de cette espéce semble annoncer qu'on en a trouvé les préceptes & la méthode d'un usage commode, & qu'on les a goutés. Aussi dans la multitude des Livres imprimés depuis vingt ou trente ans pour apprendre la Langue Françoise, celui-ci paroît-il être un de ceux qui entrent dans de plus grands détails, & plus scrupuleusement dans toutes les minuties de la Grammaire. C'est peut-être ce qui l'a fait préférer à d'autres qui ont eu moins de cours. On a crû qu'il suffiroit seul, & qu'on n'auroit rien à chercher ailleurs. Cependant nous ne prétendons garentir ni tous ses prin-

cipes & ses régles, ni tous ses exemples dont il les appuie.

Du Salut, sa nécessité, ses obstacles, ses moyens. Par le R. P. Pallu, *de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Chardon ruë Galande, à la Croix d'Or, & chez Lambert & Durand, ruë S. Jacques, à la Sagesse & à S. Landry* 1740. in-12. *pag.* 334.

C'est encore un nouveau fruit du zéle du Pere *Pallu.* Depuis plusieurs années nos Mémoires annoncent les divers Ouvrages de Piété qu'il a donnés consécutivement, & en assez peu de tems. Celui-ci renferme en abrégé ce qui se peut dire de plus sensible, de plus fort, de plus convainquant sur l'importante matiére qu'il traite. Les vérités qu'il contient, toujours appuyées sur l'autorité des Livres Saints, dont l'Auteur est par-tout l'Interpréte fidéle, sont également solides & nécessaires à tout le monde. Le dessein & le plan proposé dans le titre, & suivi dans l'exécution, est si simple, si naturel, si complet, si bien rempli, que ce seul Livre peut tenir

lieu d'un grand nombre d'autres.

Honneurs Funébres rendus par la Ville de Briançon à feu M. d'Angervilliers.

La Ville de Briançon a signalé sa reconnoissance envers M. d'Angervilliers, autrefois Intendant de Dauphiné, d'une maniere qui lui fait honneur, & qui en fait aux qualités & aux talens de ce Ministre. Le 8. de Mars elle fit célébrer pour lui dans la Paroisse un Service solemnel. Le Chœur de l'Eglise étoit orné de noir, les Colonnes, au nombre de quatorze éclairées & chargées des Armes de l'illustre mort, tous les Autels couverts de leurs Ornemens lugubres, & de Flambeaux : au milieu s'élevoit un Catafalque d'environ dix huit pieds de haut & tout illuminé. Le Clergé, séculier & Régulier, l'Etat Major, le Genie, les Officiers de la Garnison, les Officiers de justice, le Bailliage en Corps, les Consuls, les anciens Officiers Municipaux, tous les Ordres enfin concoururent à relever

l'éclat de la Cérémonie. Toutes les Communautés du Briançonnois ont suivi l'exemple de la Capitale, & ont fait faire chacune en particulier un Service solemnel pour le repos de l'ame de leur bienfaicteur & de leur Protecteur.

Le Curé de *Briançon* prononça l'Oraison Funebre dont voici le dessein & le précis.

Ad omnia quæcumque misisset eum Saül, prudenter se agebat, posuitque eum super viros belli, & acceptus erat in oculis universi populi. Livre II. des Rois, chapitre 18.

Ce que l'Ecriture dit du jeune Israëlite selon le cœur de Dieu, destiné à remplir le Trone de *Saül*, l'Orateur l'applique heureusement à son Héros, & il en fait la matiere de son Eloge. » Ne vous semble-» t-il pas, Messieurs, *dit-il*, que » l'esprit saint qui perce l'obscurité » des siécles les plus reculés par un » seul rayon de sa lumiere, ait voulu » représenter par les paroles de » mon texte l'illustre mort que la » Cour honnore de sa douleur, la

» France de ses regrets, & à qui
» nous rendons aujourd'hui le tribut
» de nos prieres, avec celui de nos
» larmes ? La Cour l'honore de
» sa douleur, parce qu'elle perd
» un chef experimenté pour la di-
» rection de la Guerre : *Posuit eum*
» *Saül super viros Belli*. La *France*
» le regrette, par ce qu'elle perd un
» Ministre attentif aux interêts du
» Peuple. *Et acceptus erat in oculis*
» *universi populi*. Le *Briançonnois* le
» pleure, par ce qu'il perd un
» Protecteur puissant & toujours
» bienfaisant : *Maximeque in cons-*
» *pectu famulorum Saül*. Cependant
» ce ne seroit pas là son éloge ac-
» compli, s'il n'avoit merité par
» une pieté solide les regards & les
» recompenses du Seigneur ; c'est
» en quoi consiste la véritable pru-
» dence : *Prudenter se agebat .....*
» Je vous tracerai les rares & émi-
» nentes qualités de cet illustre Mi-
» nistre, en distinguant en lui,
» l'homme du Roi, l'homme du
» Peuple, & l'homme de Dieu.»
Dans la premiere partie, après

avoir peint les qualités personnelles qui distinguerent M. *d'Angervilliers*, cette *vivacité superieure de génie, qu'on admiroit en lui dès l'enfance, une facilité admirable pour les sciences .... des manieres insinuantes & agréables ... Ces talens aimables perfectionnées par le commerce des Muses &c. La Noblesse & la grandeur de son âme ... l'élévation de ses sentimens, l'étenduë de ses lumieres la prudence consommée qui présidoit à toutes ses actions, cette fermeté héroïque, qui le rendoit toujours égal à lui même*, l'Orateur passe aux emplois publiques confiés à ses soins, l'Intendance *d'Alençon*, celle de *Dauphiné*, de *Strasbourg*, de *Paris*, & enfin le Ministere de la Guerre. Dans celui-ci, dit-il, M. *d'Angervilliers a joui de la confiance du Roi, & de l'estime générale des Troupes: les traits les plus multipliés de l'envie ont toujours été trop foibles pour donner la moindre atteinte à sa réputation &c.*

» La derniere Guerre où la
» *France* a moissonné tant de Lau-

» riers, a donné un nouvel éclat
» au Miniſtére de M. *d'Angervil-*
» *liers* ; peut-on ſe diſpenſer de
» lui rapporter en partie le ſuccès
» de nos armes ? La gloire acquiſe
» à notre ſage Monarque, qui étoit
» l'ame de tant de nobles entre-
» priſes, rejaillit néceſſairement ſur
» les Miniſtres chargés du ſoin de
» tranſmettre ſes ordres, & de
» veiller à l'éxécution. »

La ſeconde partie expoſe en détail les bienfaits répandus par M. *d'Angervilliers* ſur toutes les Provinces dont il eut l'adminiſtration, & en particulier ſur celle du *Dauphiné* ; la protection qu'il leur accorda, le ſecours & *les ſoulagemens prompts, & proportionnés* aux beſoins, qu'il leur procura ; *cette attention ſcrupuleuſe à rendre à chacun ce qui lui étoit dû, cette juſte diſtribution des charges & des emplois qui étoient de ſon reſſort, ſa charité envers les Pauvres, & les opprimés, qui n'a jamais été reclamée en vain, cette équité inviolable, qui n'a pû être alterée par les ſolicitations, ni tentée par l'interêt &c.*

» Il avoit vû cette Province ac-
» cablée par le campement des Ar-
» mées, Cantonemens, Quartiers
» d'Hyver, & fournitures de toute
» espece. Il connoissoit la stérilité
» de nos campagnes, dans un cli-
» mat où nos recoltes trompent
» presque toujours l'attente du La-
» boureur. Il n'ignoroit pas les char-
» ges sous le poids desquelles nous
» aurions enfin succombé: son équi-
» té naturelle ne lui permettoit
» pas de les taire à la Cour : il
» suffisoit au Roi de connoître
» l'injustice, pour la reformer.

» Notre reconnoissance nous fit
» d'abord regarder les bienfaits de
» sa M. comme des graces spécia-
» les accordées à la sollicitation de
» M. *d'Angervilliers*, tandis que ce
» Protecteur bienfaisant les faisoit
» envisager au Roi comme une
» justice, qu'il ne pouvoit se dis-
» penser de nous rendre. » *Et ac-
ceptus erat in oculis universi populi.* »

Troisiéme Partie. Elle commence par ces grandes Maximes trop souvent oubliées dans l'éclat d'une fortune qui éblouit. *Un Chrétien*

peut bien se passer d'être grand, mais il ne peut se dispenser d'être Saint.... Plus on est élevé, plus on est coupable aux yeux de Dieu, si l'on fait un mauvais usage de son élevation.... Les péchés des Grands ont un caractere particulier de malice, non-seulement parce qu'ils renferment plus de grieveté; mais aussi parce que leurs exemples sont ordinairement plus contagieux. M. d'Angervilliers ne perdit jamais de vuë ces verités, & elles furent la regle de sa conduite.

» Il avoit toujours Dieu devant » les yeux, *dit son Panégyriste*; la » pureté de ses actions le fait assez » connoître. Son esprit saisissoit » évidemment tout ce qui pourroit » le conduire à la connnoissance de » la Divinité, qu'il adoroit d'un » cœur soumis & fidele...

» On ne le vit jamais heurter » contre ces écueils où la Reli» gion des Grands fait si souvent » naufrage. Vous sçavez que nous » vivons dans un siécle où elle est » devenuë comme le jouët des gens » du monde, par une blamable

» curiosité à vouloir pénétrer dans
» les secrets de la science d'un Dieu.
» Pour ne se pas confondre avec
» le vulgaire, on donne l'essor à
» son esprit au delà de sa sphere;
» & on s'érige en Maître des ma-
» tieres de la Religion, tandis
» qu'on ignore souvent les devoirs
» du Christianisme & de son état.

» M. *d'Angervilliers* fut bien
» éloigné de cet abus. Malgré la
» superiorité de ses lumieres, loin
» d'affecter une vaine distinction,
» & une criminelle présomption, il
» fit toujours gloire de se confon-
» dre avec le simple Fidéle, aimant
» mieux pratiquer les vertus du
» Christianisme, que devenir le
» scrutateur téméraire des verités
» qu'il enseigne &c.

Contentons-nous de ces échantillons qui donnent une idée suffisante du Discours, & une preuve non équivoque des sentimens de l'Orateur, & de ceux qui ont employé son Ministere à publier leur reconnoissance pour leur illustre Protecteur.

Ils témoignent que *toute l'am-*

bition de leur patrie seroit d'avoir le Portrait de ce Pere du Peuple, pour le placer dans leur Hôtel de Ville, comme un Monument respectable à toute la Posterité ; & qu'enfin ils esperent retrouver la même protection *dans la personne de celui qui l'a si dignement remplacé.* Il y a long-tems, ajoutent-ils, *que nous connoissons par une heureuse expérience, combien il est avantageux de dépendre de sa bonté & de sa justice.*

La nouvelle édition de la *Religion Chrétienne prouvée par les Faits* de M. l'Abbé Houtteville 3. vol. *in-4°.* que nous avons indiquée dans la seconde Partie de nos Mémoires de Juin dernier, chez *Grégoire Dupuis*, se trouve aussi, chez *P. G. le Mercier*, Libraire Imprimeur, ruë S. Jacques au Livre d'Or.

TABLE DES ARTICLES du mois d'Août 1740.

Art. LXVIII. Histoire Générale du *Languedoc*, avec des Notes & des Piéces Justificatives,

&c. Par un Religieux Bénédictin &c. pag. 1493.

Art. LXIX. Observations sur l'Art de faire la Guerre &c. Par le sieur *Vautier*. 1528

Art. LXX. Examen désitéressé des différens Ouvrages qui ont été faits pour déterminer la figure de la Terre. 1536

Art. LXXI. Thuringia *Sacra*, sive Historia Monasteriorum quæ olim in *Thuringiâ* floruerunt. 1552

Art. LXXII. Lettre à M *** sur le premier Principe de la Morale. 1562

Art. LXXIII. ΤΟΥ ΕΝ ΑΓΙΟΙΣ ΠΑΤΡΟΣ ΗΜΩΝ ΕΦΡΑΊΜ, ΤΟΥ ΣΙΡΟΥ, ΤΑ ΕΥΡΙΣΚΟΜΕΝΑ ΠΑΝΤΑ. 1571

Art. LXXIV. Suite de la Fable des Abeilles. 1596

Art. LXXV. Lettres Philosophiques sur la formation des Sels & des Cristaux, &c. Par M. *Bourguet*. 1636

Art. LXXVI. Nouvelles Littéraires. 1565

Errata pour le mois de Juillet 1740.

PAge 324. *lis.* 1324. lig. 1. ontrescarpe, *lis.* contrescarpe.

1351. lig. 18. via, *lis.* vix.

1353. lig. 9. celles, *lis.* celle.

1392. lig. 3. *lis.* certain.

1399. lig. 26. Auteur, *lis.* Acteur.

1462. lig. 11. & 12. il s'est vangée, *lis.* il s'est vangé.

1464. lig. 6. le recueil de questions, *lis.* le recueil en question.

1467. lig. 18. Marc-Aurel, *lis.* Marc-Aurele.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit étre permiſe. LEROUGE.

De l'Imprimerie de la Veuve ROBUSTEL;

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS,

Septembre 1740.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Septembre 1740.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XL.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1721.	12.	v.
1702.	12.	v.	1722.	12.	v.
1703.	12.	v.	1723.	12.	v.
1704.	12.	v.	1724.	12.	v.
1705.	12.	v.	1725.	12.	v.
1706.	12.	v.	1726.	13.	v.
1707.	12.	v.	1727.	12.	v.
1708.	12.	v.	1728.	12.	v.
1709.	12.	v.	1729.	12.	v.
1710.	12.	v.	1730.	12.	v.
1711.	12.	v.	1731.	12.	v.
1712.	12.	v.	1732.	12.	v.
1713.	12.	v.	1733.	12.	v.
1714.	12.	v.	1734.	12.	v.
1715.	12.	v.	1735.	14.	v.
1716.	12.	v.	1736.	15.	v.
1717.	12.	v.	1737.	13.	v.
1718.	12.	v.	1738.	13.	v.
1719.	12.	v.	1739.	14.	v.
1720.	5.	v.	1740.	10.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1740.

ARTICLE LXXVIII.

NOTIZIE ISTORICHE, & Critiche, intorno alla vita &c. C'eſt-à-dire, *Recherches Hiſtoriques & Critiques touchant la Vie, les Découvertes & les autres Ecrits d'Archiméde de Syracuſe, par M. le Comte Jean-Marie Mazzuchelli de Breſſe. A Breſſe* 1737. *chez Jean-Marie Rizzardi* in-4°. *pag.* 130. *Avec des Planches où ſont figurées les principales Découvertes d'Archiméde.*

NICOLAS TARTAGLIA Bressan, un de ceux qui à titre d'Editeurs & de Commentateurs, mirent la main au renouvellement des Sciences & des Lettres sous Léon X. en Italie, & sous François I. en France, & même dans cette partie de la Lombardie où est Bresse, ayant été le premier qui ait publié en 1543 quelques Traités d'Archiméde, avec des Commentaires, M. le Comte Mazzuchelli surpris qu'on n'eut dit mot de Tartaglia, & de son travail, dans la Bibliothéque Grecque de Jean-Albert Fabricius, ni dans la Bibliothéque Sicilienne du Chanoine Antonin Mongitore, & voyant que ces Sçavans Bibliothécaires s'accordoient à donner pour la premiére édition d'Archiméde, celle de Bâle faite en 1544, est devenu plus attentif à la gloire d'Archiméde, en faveur, sans doute un peu, de celle de son compatriote Tartaglia.

Dans les belles ames, les petits intérêts particuliers se dirigent toujours à l'intérêt général du Public. Aiguilloné par un noble amour de sa Patrie, M. Mazzuchelli se mit donc à rechercher, à la suite de Tartaglia, les monumens égarés de la gloire & du génie du grand Archiméde. Il l'a trouvé, dit-il, supérieur à sa réputation, & à l'idée sur-tout que les Modernes, un peu trop jaloux quelquefois de leur réputation propre, ont donnée de cet Ancien célebre; qui est pourtant, à ce qu'il nous paroît, un de ceux que les Modernes se sont le moins vantés de surpasser, d'égaler même, si ce n'est peut-être sous le nom général d'Anciens.

Selon Petau, Archiméde est mort l'année 542. de la fondation de Rome. Selon Tzetzès il a vêcu 73 ans. L'époque de Petau paroît certaine à notre Sçavant Auteur. Il ne fait pas le même cas de celle de Tzetzès, & il n'a pû fixer la naissance de son héros. Il met dans son jour la folie de Julius Firmi-

cus, qui n'a pas laissé de tirer l'horoscope de ce génie de la Méchanique & des Mathématiques, & de trouver par les positions justes des Astres au moment de sa conception & de sa naissance, que ce devoit être *Divinum Artis Mechanicæ repertorem*, le divin inventeur de l'Art des Méchaniques. Firmicus nous apprend avec beaucoup d'appareil ce que nous sçavions sans lui. Que ne nous apprenoit-il cette naissance que nous ignorions, puisqu'il la sçavoit si bien? Car tout nous intéresse dans un homme aussi unique que celui-là.

On ignore aussi l'origine & la famille d'Archiméde, & Plutarque est le seul qui l'a dit parent du Roi Hieron. Cicéron le traite de petit homme éclos de la poussiére aux rayons du Soleil, *humilem homunculum à pulvere, & radio excitatum.* Et Silius Italicus, en lui ouvrant libéralement le sein & les trésors du Ciel & de la Terre, le peint fort dénué de tout.

Nudus opum, sed cui Cælum, terræque patebant

Notre judicieux Auteur s'arrête peu à ce que Rivot a avancé, que Sainte Luce descendoit d'Archiméde ou de sa famille, supposant sans doute, que c'étoit celle d'Hieron : car la famille d'un Roi illustre tout autrement que celle d'un Sçavant ; & les filiations qui annoblissent sont, s'il est permis de le dire, plus matérielles que spirituelles.

On a avancé, qu'Archiméde avoit été Disciple du fameux Conon de Samos, excellent Mathématicien & Astronome, qui vivoit sous Ptolomée Philadelphe, & qui transporta dans le Ciel la chevelure, & ce qui est tout aussi frivole, le nom de la Reine Bérénice, épouse de ce Roi. D'autres ont voulu, avec encore moins de fondement, que du tems de Denys le Tyran, Platon qui en étoit cheri, eut pû inspirer le goût des Mathématiques

& de la Philoſophie à Archiméde, qui n'a pû vivre qu'un demi ſiécle après la mort de Platon. En quoi Platon & Conon ſont heureux, le maître d'Archiméde n'ayant pû prétendre à d'autre gloire, qu'à celle d'être totalement effacé par un Diſciple de cet éclat, comme il eſt effectivement arrivé.

On parle beaucoup de ſa grande application aux Mathématiques, dès ſa plus tendre jeuneſſe : & on croit en dire des merveilles, en lui faiſant faire des ronds dans les cendres auprès du feu, comme ſi tous les enfans & mille autres gens frivoles n'en faiſoient pas autant, ſans conſéquence pour le reſte de leur vie. On vante ſur-tout les figures, qu'il deſſinoit ſur ſon bras couvert d'eſſence ou de Pomade dans le Bain, à la maniére des Anciens. Il peut y avoir du vrai ; mais ſans conſéquence auſſi pour les augures qu'on en tire ; n'y ayant pas de Géometre vulgaire qui n'en fit autant en pareille ſituation, les plus vulgaires même étant les plus gri-

soniers de figures, & un Géometre de la force de celui-ci pensant bien plus de la tête que de la main. Mais la plûpart ne font consister la Géométrie, que dans un barbouillage de papier, & sont fort scandalisés de voir qu'un vrai Géometre n'a souvent ni Regle ni Compas.

On connoissoit la sphére artificielle avant Archiméde. Celle qu'il fit devoit être nouvelle par quelque autre endroit, & sans doute par le mouvement, puisque toute l'antiquité postérieure lui a consacré les plus superbes éloges, jusqu'à introduire Jupiter sur la scene pour lui applaudir d'un œil jaloux dans l'Assemblée de tous les Dieux, selon ces beaux Vers de Claudien.

Jupiter in parvo cum cerneret æthera vitro
Risit, & &c.

On la croit, dit M. le Comte Mazzuchelli, l'ouvrage de la jeunesse d'Archiméde, quoique ces Vers le traitent de vieux Artiste. Le

principal eſt, que Claudien la peint comme une ſphére mouvante, modele par conſéquent de nos ſphéres mouvantes. D'autres l'atteſtent auſſi, & il n'y a pas de doute là-deſſus. Il n'eſt pas non plus douteux, que tout le ſiſtême du monde n'y fut fort bien rendu avec tous ſes mouvemens, ſes apparences, ſes Phénomenes, par un art qui n'eſt pourtant point trop venu juſqu'à nous, ſi ce n'eſt peut-être par maniére de divination.

Car les Sçavans à force de vouloir le deviner, & de travailler ſur cette idée, en y employant l'eau, l'air, le feu, les roues, les reſſorts, les contrepoids, & toutes les machines dont ils ont pû s'aviſer qu'Archiméde peut s'être ſervi pour ce deſſein, ont dû ſans doute renouveller ſon art, peut-être le ſurpaſſer, en approcher du moins. Ce qui nous a valu non-ſeulement nos ſphéres mouvantes, nos tournebroches, mille ſortes de machines hydrauliques, pneumatiques, pyrotéchniques, mais ſans doute auſſi nos Horloges.

M. le Comte Mazzuchelli parle ensuite de la découverte que fit Arcimède, de la friponerie d'un Orfévre, qui avoit mis de l'alliage dans l'or, que le Roi lui avoit donné pour en faire une Couronne. Ceux qui n'ayant jamais fait des découvertes d'un certain ordre, s'imaginent que la plûpart sont dûës à une espéce de hazard aveugle, ne sont pas trop juges de celles d'un inventeur tel que celui - ci. Toutes les siennes sont marquées à un coin de profondeur & de fécondité, qui les annonce comme le fruit d'une science entiere, ou les fait souvent devenir le principe d'une science inconnuë jusques-là, & qui en est le fruit, comme l'hydrostatique l'a été de la découverte dont nous parlons.

Les grands hommes en tout genre, ont le coup d'œil du métier, le pressentiment fin & délicat, & un certain calcul de génie qui saisit tout d'un coup l'à-peu près de son objet. Archiméde voyant la Couronne, à l'œil, au tact, au

poids, au volume, à l'air même de l'Ouvrier, devina tout d'un coup le tour d'adresse en question. Le Peuple, la Cour, le Roi ne l'auroient point crû sur sa parole. Il falloit des preuves sensibles. Il pesa la Couronne. Elle avoit le poids juste & peut-être trop juste de l'or qu'on avoit donné à l'Orfévre : celui-ci en triompha. Archiméde prit un poids égal du même or qu'on lui avoit délivré, & un autre poids égal d'argent, & peut-être aussi un autre de cuivre &c. Sous un volume égal, l'or pese plus que l'argent & que le cuivre. Et par conséquent les poids étant égaux, l'or à moins de volume que l'argent ; & l'argent moins que le cuivre. Voilà le principe : voici l'opération.

On fit apporter trois ou quatre vases bien égaux, pleins d'une égale quantité d'eau. On mit la Couronne bien doucement dans un vase, son poids égal d'or dans un autre, son poids d'argent dans un autre, & celui de cuivre dans le quatriéme. Ces corps ne pouvoient entrer dans

l'eau ſans en chaſſer un volume égal à leur volume propre. On eut ſoin de recueillir à part l'eau que chaque volume chaſſa de ſon vaſe. La Couronne chaſſa du ſien plus d'eau que l'or pur n'en chaſſa de celui où il fut plongé ; & dès-lors l'Ouvrier fut convaincu de larcin : & par les quantités des eaux ſorties des vaſes divers, Archiméde détermina l'eſpéce & la quantité reſpectives d'alliage gliſſé dans la Couronne; le Roi & toute la Cour ne pouvant ſe laſſer d'admirer cette eſpéce de divination occulte ; & ſur-tout qu'elle eût pû ſe faire ſans toucher à la Couronne ni avec la lime, ni avec le marteau, ni avec le creuſet ; ſans l'endommager en rien. Car le bon Roi Hieron jaloux de cette Couronne, qui étoit bien travaillée d'ailleurs, & qui étoit faite enfin, avoit rejetté toutes les voyes chymiques & autres d'art méchanique & groſſier, ſans leſquelles tous les Artiſtes, Ouvriers & Sçavans de Syracuſe avoient décidé ſans doute qu'on n'y pouvoit rien comprendre

ni deviner ; l'Hiſtoire marquant nommément que l'étonnement du Roi tomba ſur ce qu'on avoit deviné & démontré le mêlange intérieur, ſans toucher à cet intérieur. Auſſi, tout faux air de vaine ſcience à part, cela eſt-il tout-à-fait merveilleux.

Il s'agit enſuite de la viſſ ſans fin, inventée par Archiméde, & appliquée pour l'epuiſement des eaux du Nil, lorſque Archiméde alla en Egypte, ſoit appellé par Ptolomée, ſoit envoyé par Hieron, ou de lui-même pour voir les Sçavans ou s'en faire voir. Car les circonſtances de ce grand homme ſont toujours mal articulées par l'Hiſtoire, comme ſi elle n'avoit eu le tems que d'en raconter les faits tout ſimples, ou de les embellir d'éloges, fort inutiles à des traits ſi brillans de leur propre fonds. Cela même cependant marque un homme tout-à-fait merveilleux qu'on ne puiſſe en parler, ſans être auſſi-tôt ſaiſi d'une eſpéce d'enthouſiaſme qui rompt le fil de la narration, & change en Orateur

ou en Poëte l'Hiſtorien, par tout ailleurs le plus exact. Voilà le beau côté : on ne voit jamais bien l'origine des belles choſes, des grandes familles, des hommes illuſtres ; & les héros ſont toujours placés dans des jours & dans des tems que leur héroïſme même rend fabuleux à nos yeux. Voici le revers.

D'ailleurs l'envie aime à dégrader les choſes & les perſonnes. Une certaine critique peſante, révoque en doute tout ce qui n'eſt pas chargé de faits bien prononcés, bien circonſtanciés : l'air ſeul d'éloge rend tout ſuſpect. Quelques Auteurs ont regardé la viſſ ſans fin comme une invention antérieure à Archiméde. Le P. Catrou nommément & le P. Roullié, cités par M. Mazzuchelli, ont eux-mêmes cité Diodore de Sicile comme prétendant, que cette machine hydraulique avoit de tout tems été employée contre les inondations du Nil. Mais ces Peres n'ayant point rapporté le Texte, ni indiqué l'endroit de Diodore, & M. le Comte Mazzuchelli n'ayant

pû le trouver, ayant même trouvé le contraire, & rapportant effectivement deux Passages formels de cet Ancien Auteur en faveur d'Archiméde, il doit y avoir eu quelque mal entendu, occasionné peut-être par un mot de Cardan, qui dit, qu'il ne sçait pas comment l'Egypte avoit pû être habitée avant Archiméde, si elle avoit attendu jusqu'à lui pour dessécher ses Marais; comme si dans leurs bras & dans les industries les plus vulgaires, les hommes ne trouvoient pas toujours des ressources absoluës contre de pareils inconveniens, en attendant quelque chose de mieux, tel qu'Archiméde l'apporta dans ce beau pays.

[Nous connoissons la viss sans fin: mais nous ne connoissons pas de même l'Orgue Hydraulique d'Archiméde dont Tertulien après bien d'autres, quoiqu'il n'admirât pas volontiers les grands hommes de la gentilité, parle comme d'une Orgue fort ressemblante à nos Orgues les plus composées & les plus

ſçavantes. On peut douter qu'un ſeul homme, Archiméde même, ait pû inventer une Machine ſi immenſe, dans une ſi grande perfection. On peut même douter que cette perfection ſoit ſi ancienne. L'expreſſion de Tertullien contient pourtant un détail de tout ce que nos Orgues ont de plus recherché & de plus eſſentiel. *Specta*, dit-il, *portentoſiſſimam Archimedis manificentiam, Organum Hydraulicum dico, tot membra, tot partes, tot compagines, tot itinera vocum, tot compendia ſonorum, tot commercia modorum, tot acies tibiarum, & una moles erant omnia.*

Il ne faut qu'entendre le fond de la Mechanique de l'Orgue, pour voir qu'Archiméde doit l'avoir entendu pleinement. Car enfin que peut vouloir dire ce *tot itinera vocum*, tant de chemins de voix, ſi ce n'eſt un ſommier & des portevens, qui ſont la maîtreſſe piéce de l'Orgue la plus parfaite. Cette expreſſion ne nous paroît point ſouffrir d'équivoque. Nous n'oſerions

prendre la ſuivante dans toute la rigueur des mots : *tot compendia ſonorum* qui ſignifie à la lettre tant d'abregés de ſons. On croiroit d'abord qu'il s'agit de tons abregés: mais qu'eſt-ce que des tous abregés en fait d'Orgue & de ſimple Muſique ? Mais il y a dans l'Orgue des Machines admirables , que les Facteurs & les Organiſtes nomment des *abregés* tout court. La facture n'a rien de plus ſçavant ni de mieux trouvé pour ramener à un Clavier qui n'a pas deux pieds & demi d'étenduë, des tuyaux placés à 10, 12, 15 pieds de diſtance à droite, à gauche, ſous les pieds, ſur la tête du joueur , devant ou derriere lui. Archiméde étoit capable de bien des reſſources. Beaucoup de tuyaux, de trompettes, de flutes , *tot acies tibiarum*, demandent un grand eſpace , de longs portevens , & peut-être de vrais abregés de la façon d'aujourd'hui.

Ajoutés *tot commercia modorum*, le grand commerce des modes , c'eſt-à-dire le rapport, la combi-

naiſon, le mêlange des jeux. Les anciens avoient-ils nos diverſités & nos mêlanges de jeux, eux qui n'avoient point, dit-on, d'harmonie? Le commerce des modes, peut ne pas dire tout à fait la diverſité & le mêlange des jeux. Il ne paroît pourtant guere ici d'autre maniere de l'entendre. Car il n'eſt pas queſtion du joueur d'Orgue, mais de l'Orgue même diſpoſée pour ce commerce des modes par un commerce de jeux ſans doute differens. Les Anciens n'avoient point d'harmonie de voix, ne chantoient pas en partie, mais ils ſçavoient bien ſurement l'effet des conſonances, des octaves, des quintes, des quartes, des tierces & des ſixtes, & ils avoient des inſtrumens qui les faiſoient entendre, & qui étoient par conſequenr comme nos nazards, nos tierces, nos doublettes d'Orgue. Ils ſçavoient d'ailleurs ce que c'étoit que ces modes, & ils en avoient même beaucoup plus que nous, qui avons peut-être appauvri notre Muſique

en les reduiſant à deux. Enfin Tertullien n'a pas devné ni même inventé ce qu'il dit. Ce ſeroit lui alors qui auroit inventé l'Orgue. Et ancien pour ancien, encore Archiméde y étoit-il plus propre que lui.

Il ſeroit très-étonnant que l'Orgue, telle qu'elle eſt, fut ancienne. On n'en ſait pas trop l'origine. Elle remonte ſûrement fort haut : & dès le tems des Romains & des Grecs, avant Archiméde, l'invention en étoit ébauchée par des eſpeces de ſerinettes ou d'Orgues pareilles à celles d'Allemagne, qui réuniſſoient ſous un même vent diſtribué avec Art, 7, 15, 25, & 40 flutes. Et dans ce cas Archiméde n'auroit pas inventé la premiere idée de la choſe, mais la choſe même dans ſa perfection, avec ce grand nombre de ſommiers, de regiſtres, de portevens, de ſoupapes, de tirans, de contretirans, de reſſors, de contrereſſors, de baſſecules, de targetes, de languetes, de tuyaux & de jeux, ca-

pables d'étonner l'antiquité, & de s'arroger tous les droits d'une premiere ou d'une veritable invention. Son Orgue étoit Hydraulique, on ne ſçait trop comment l'eau pouvoit y faire mouvoir les ſoufflets ; ou en tenir lieu même en donant du vent par une chute menagée & miſe à profit,

M. le Comte Mazzuchelli s'arrête peu, à l'attribution qu'on a voulu faire à Archiméde, de l'invention des Cadrans ſolaires, que l'Ecriture ſeule nous fait voir d'une antiquité bien plus reculée que ce grand homme. La quadrature du cercle, dont il s'agit enſuite, étoit pour lui un plus digne objet de recherche & de découverte. On diroit qu'il avoit été ſuſcité par la Providence, pour marquer la juſte étenduë & les bornes préciſes de l'eſprit humain dans la Géometrie & dans les autres ſciences mathematiques, & par conſequent dans les ſciences en général.

Celles-ci s'en ſont beaucoup ac-

croire, & permettent à l'Orgueil humain de se croire infini dans ses vuës, comme il est immense dans ses projets ou dans ses desirs. La Géometrie, par une prérogative speciale, semble avoir l'infini précis & complet pour objet. Le Géometre peut le croire, car il est homme. Et en cette qualité bien plus qu'en celle de Géometre, il peut se vanter de mesurer, de peser, & surtout de calculer l'infini. Il y a même, avouons-le, un air d'infini dans ses calculs. Somme tout cependant le dernier resultât n'en est jamais que le fini le plus borné.

Dans sa notion correcte, l'infini des Geometres n'est que l'indéterminé, & même l'indéterminable, l'inassignable du vulgaire, ou le changeant, l'inconstant, le variable des sçavans. M. Leibnits le peint comme une grandeur croissant ou décroissante, toujours differente d'elle-même : M. Newton comme quelque chose qui coule & court en quelque sorte après soi-

même

même ſans avoir d'être déterminé, ſans pouvoir ſe fixer dans ſa propre ſubſiſtance. C'eſt une poſſibilité, une puiſſance, c'eſt une eſſence qui n'a point d'exiſtence ; hors de Dieu, s'entend, dont la propre eſſence eſt l'exiſtence néceſſaire, ſuivant cette definition divine, *Ego ſum qui ſum.*

Quelquefois le calcul du Géometre, infini dans ſon procedé, eſt infini auſſi dans ſon reſultât ; & alors la realité ſe joint à l'air d'infini. Mais, comme il n'y a que l'air qui puiſſe en appartenir à la Géometrie & à l'humanité en general, tout ce qui aboutit à l'infini, s'y engloutit, s'y abſorbe, s'y perd : & le calcul, & la meſure & le Probleme, & le Géometre reſtent dans l'irréſolution, dans l'indétermination, dans l'impoſſibilité d'aller plus loin ; n'ayant pour toute reſſource qu'un tâtonnement vague, & des à peu-près qui ſuffiſent, par la raiſon ſeule que quand on n'a pas ce que l'on veut, il faut vouloir ce que l'on a.

Les Géometres ont fait de belles choses depuis Archiméde, cela n'est pas douteux. Mais il est pourtant de fait que, si la quadrature du cercle est jusqu'ici le plus haut point de la Géometrie, & le dernier objet des vœux d'un Géometre, Archiméde a lui même posé la borne qui arrête le Géometre & la Géometrie de ce côté là, aux portes de l'infini, c'est-à-dire, infiniment loin du but. On est peut-être allé plus loin qu'Archiméde pour les methodes, les voyes, les chemins : mais on n'est pas allé plus loin vers le but. Est ce aller plus loin que de multiplier les routes & les chemins, sans les pousser jamais au delà du même terme ?

Archiméde a même ébauché toutes nos méthodes, & indiqué au moins tous nos chemins; nos quadratures absolues & nos quadratures hypothetiques, nos exhaustions & nos approximations, nos inscrits & nos circonscrits, nos series & nos limites. Et au calcul près, qui n'est qu'une ex-

preſſion, il a eu les prémices de tout ce que nous appellons nos découvertes. Il a quarré la parabole. Nous la quarrons de bien des façons. Ce ne ſont que des façons en effet. Quand un nouveau monde eſt découvert, on y va bientôt par tous les Rhumbs de vent.

Archiméde n'a point quarré le cercle. Le quarrons nous nous mêmes mieux que lui? Nous en approchons à l'infini, il en a approché à l'infini. Voilà la borne que nous diſons qu'il a poſée. Dans ces approximations même infinies, qui ne ſont que des ſpeculations, il nous a donné la proportion pratique du diametre à la circonference comme de 7. à 22, c'eſt-à-dire comme de 1. à 3. & un ſeptiéme. Dans l'uſage nous nous en tenons là; & tout le Peuple, l'artiſan ſurtout ne connoît d'autre routine que de compter les circonferences par le triple & un ſeptiéme, ou le triple & un peu plus du diametre; tant les bornes poſées par Archiméde ſe trouvent juſtement accommodées

à celles de l'art & de la nature, c'eſt-à-dire à celle de nos ſens & de nos eſprits.

Sa propoſition de mouvoir la terre, de la ſoulever, de la changer de place avec le plus petit effort, le plus petit contrepoids, fut d'abord un grand Paradoxe à la Cour du Roi Hieron, tant les eſprits les plus contemporains, & ſouvent unis au même ſang, ſe reſſemblent peu. En preuve, & pour donner une idée de ſon pouvoir, c'eſt à-dire de ſon ſçavoir, Archiméde fit charger un grand vaiſſeau de tout ce qu'il y a de plus peſant; & l'ayant poſé à terre, ſans doute ſur des rouleaux, ou peut-être ſur des roues, il fit une machine juſques là inconnuë, qui n'eſt venuë à nous que ſous le nom de *Triſpaſtos*, & que M. Mazzuchelli repreſente fort bien par 3. roues engrainées avec une manivelle en vis ſans fin, & par des moufles auſſi; avec quoi de la ſeule main gauche il fit venir à lui le vaiſſeau chargé ſans qu'auçune force

contraire d'hommes ou de chevaux ou de bœufs put l'arrêter ſenſiblement : le bon Roi Hieron ne pouvant ſe laſſer d'admirer la machine & le machiniſte, avec toute ſa Cour.

Rien n'étoit au deſſus des forces de ce genie de la Mechanique & de la Géometrie. On avoit conſtruit à Syracuſe un vaiſſeau pour tranſporter des bleds immenſes à Rome ou en Egypte. La grandeur de ce vaiſſeau eſt à peine croyable ſur la deſcription qu'en donne Apulée. C'étoit une ville flotante plutôt qu'un vaiſſeau. Mais il ne fut pas poſſible de le mettre à flot, quand il fut fait. Il ne paroît pas qu'on eut conſulté Archiméde pour le faire. Les grands hommes ne ſont pas communément chimeriques & preſomptueux : mais ils ſont quelquefois la reſſource de la chimere & de la preſomption, ſans quoi on ne daigneroit pas le plus ſouvent les conſulter & les appeller au ſecours.

Quand le vaiſſeau fut fait, &

que tous les presomptueux se furent essayez à le démarer de son chantier, on se souvint qu'il y avoit un Archiméde à Syracuse : peut-être n'étoit-ce que pour essayer aussi ses forces, & le reduire au niveau du commun. Il se moqua sans doute de ce vaisseau gigantesque, quoique l'histoire n'en dise rien, si ce n'est qu'il ne fut pas gigantesque pour lui seul : car avec une machine de sa façon qu'on n'a point trop specifiée, le Roi seul le mit à la Mer, ne se lassant point de repeter, que quelque Paradoxe qu'avançat Archiméde, il falloit croire en lui désormais : *Ab hâc die, inquit, de quocumque dixerit Archimedes, illi credendum est.*

Les grands Rois ont de grandes ressources, leur grandeur consistant à sçavoir les employer. Hieron étoit un Roi pacifique, & par là digne & capable de toute sorte de grandeur. Malgré son amour pour la paix, & peut-être par amour pour la paix, il pénétroit toute la profondeur de ce mot, *si vis pacem*,

para Bellum , si vous voulez la paix, tenez vous prêt pour la Guerre. Il commanda donc ou pria Archiméde, car le genie de l'invention ne se commande pas, de lui inventer toutes sortes de machines de Guerre, soit offensive soit deffensive

Nous ignorerions sans doute la force comme toute puissante de ces machines, si Hieron eût vêcu plus long-tems, ou si son genie pacifique lui eût survêcu. Son successeur ne parût se brouiller avec les Romains, que pour porter la gloire d'Archiméde à son plus haut point. Croiroit-on, si les Romains eux mêmes ne l'avoient attesté, que ce grand homme seul les tint trois ans en échec sous les murs, & dans le Port même de Syracuse, par les seules ressources de son genie, & par la force & l'abondance de ses machines, superieures à toutes celles que la puissance de Rome avoit prodiguées pour ce siége ; & cela, comme nous l'avons observé ailleurs, dans un tems où les Romains reprenoient tout à fait le des-

ſus ſur Carthage, & forçoient Annibal de deſerter l'Italie, pour courir au ſecours de l'Afrique.

Notre ſcavant & judicieux Auteur ne manque pas de faire une ample & bonne diſſertation ſur les miroirs ardens dont quelques Auteurs, pour ajouter le merveilleux à l'admirable , ont dit qu'Archiméde s'étoit ſervi pour bruler la flote des Romains. M. le Comte Mazzuchelli n'a garde d'adopter cette fable ou ce menſonge. Car la choſe eſt non-ſeulement fauſſe, mais impoſſible , ſelon les vrais principes d'Optique & de Géométrie : n'étant pas poſſible, par un ſeul miroir concave, de porter le feu au delà d'un certain point aſſez peu éloigné ; ou bien, lorſqu'on le porte loin , n'étant pas poſſible d'y en apporter ſuffiſament , ni ſous un angle efficace.

Car Kircher a fort bien montré dans ſon *Ars magna lucis & umbræ*, que les rayons réunis dans un foyer, ſont inefficaces, lorſqu'ils y forment des angles trop aigus; non ſeulement

comme il dit, parce que ces rayons ne se combattent pas assez pour faire resulter du feu de leur contrechoc, mais surtout parce qu'ils sont alors en trop petite quantité, l'angle aigu contenant peu de rayons.

Les Jesuites de Prague ont cependant découvert une maniere fort singuliere de porter le feu, speculativement, aussi loin qu'on veut, & pratiquement fort loin, à 100, 200 & peut-être trois ou 400 pas, par le moyen des miroirs paraboliques, dont on a cru qu'Archiméde s'étoit servi. Ce qui doit rendre fort reservé à prescrire des bornes au genie d'un homme qui en a : la seule nouveauté d'une chose & la seule incapacité où l'on se sent soi-même de l'exécuter, faisant prononcer à tous momens qu'elle est impossible ou infaisable. Nous avons parlé il y a 12. a 15. ans & même de nouveau il y a 8. ou 10. de cette découverte de Prague. Nous l'avons même à demi éprouvée à Paris. Elle consiste à disposer deux miroirs concaves vis-

à-vis l'un de l'autre, ayant le même axe ; & à mettre un charbon bien allumé dans le foyer d'un de ces miroirs, & de la poudre ou autre chose combustible dans le foyer de l'autre. Presque dans l'instant le feu prend à ce second foyer, surtout si on avive le charbon qui brule à l'autre foyer. C'est une fort belle experience, qui mériteroit d'être perfectionnée.

Par là Archiméde auroit pû faire quelque chose, si les Romains avoient bien voulu lui prêter la main, pour faire briller son genie aux dépens de leurs vaisseaux. Les miroirs paraboliques qu'on lui attribuë, sont incapables de rien de pareil, surtout avec la lumiere du soleil, qu'on ne gouverne pas à son gré, comme un simple charbon de feu. Il y a apparence que, si Archiméde brula la flote Romaine, ce fut avec quelque sorte de feu gregeois, au quel peut être mit-il le feu avec un miroir ardent, avant que de le lancer. Archiméde étoit un grand homme, mais un hom-

me enfin. Il faut toujours partir de là, ou y revenir.

De pretendre ensuite que de tous les grands hommes en fait de genie & d'invention, c'est le plus grand, la question est plus difficile à décider. On ne mesure pas, on ne calcule pas les esprits avec tant de justesse. On ne peut les évaluer que vaguement, & par une estime à laquelle chacun apporte ses prejugés. Ceux qui mettent la Géometrie & les Mathematiques au dessus de tout, n'ont qu'un pas à faire, & qu'à mettre Archimede au dessus des Mathematiciens en général. Le genie de la Géometrie & des Mechaniques surtout ont toujours été fort distingués. On a par excellence donné le nom de *Genie* & *d'Ingénieurs* à l'Art des Mechaniques, & à ceux qui s'y sont signalés.

M. le Comte Mazzuchelli remarque, que la réputation des Platons, des Aristotes, des Homeres, des Cicérons, des Virgiles, a éprouvé bien des revers : mais que celle

d'Archiméde n'a jamais souffert d'alternative & de contradiction. Cela paroît vrai, & dit beaucoup pour la question proposée, aussi bien que l'air de profondeur, d'étenduë & de fécondité qu'on sent même encore aujourd'hui, dans toutes les découvertes & dans les Ouvrages qui nous restent de cet homme, ce semble, unique, jusqu'à ce jour. Notre Auteur parle assez au long de ses Ouvrages, & de leurs différentes éditions.

Celui où Archiméde nous donne le nombre des grains de sable, qui sont sur le rivage des Mers, & des grains que le monde entier pourroit contenir; mérite toute l'estime qu'il procura d'abord à ce grand homme, & qu'il lui procure dans l'esprit du commun des hommes, qui en entendent parler pour la premiére fois. C'est mal juger d'un Ouvrage ancien, que de le transporter dans le point de vûë de notre siécle, ou d'un petit nombre de Sçavans, pour qui cet Ouvrage n'a plus rien de merveilleux, & de nouveau. Il n'y a per-

ſonne aujourd'hui même, hors les Aſtronomes, & quelques autres Sçavans, qui ne regarde comme paradoxe l'entrepriſe de nombrer les Sables de la Mer, dont l'impoſſibilité a paſſé en proverbe. Les plus Sçavans du tems d'Archiméde lui en avoient donné le défi, en préſence du Roi Hieron. Et ils furent tous fort étonnés de le lui voir accepter, & encore plus de la maniére ſimple & facile dont il réſolut un problême ſi élevé.

ARTICLE LXXIX.

RECHERCHES SUR LA nature & l'étenduë d'un ancien Ouvrage des Romains, appellé communément Briquetage de Marſal, avec un Abregé de l'Hiſtoire de cette Ville, & une deſcription de quelques Antiquités qui ſe trouvent à Tarquinpole. Par M. d'Artezè de la Sauvagere, Officier au Régiment de Champagne, & Ingénieur Ordinaire du Roi. A Paris, ruë Saint Jacques, chez Charles-Antoine

Jombert &c. M. DCC. XL. in-8°. *pag.* 52. *avec figures.*

LE Révérend Pere Dom *Calmet* Abbé de *Senone*, dans une Lettre par laquelle il exhorte l'Auteur à publier ses *sçavantes & laborieuses Recherches sur* le Briquetage *qui se trouve à Marsal, remarque qu'on doit lui en sçavoir d'autant plus de gré, que la matiére est toute neuve, & n'a jamais été traitée par aucun Ecrivain.* M. d'*Artezè* assure au contraire dès-l'Avant-Propos, *que le Briquetage de Marsal excite depuis longtems la curiosité des Sçavans*, & qu'il *a donné occasion à nombre de Dissertations* : il rapporte même dans le corps de l'Ouvrage, page 12. les divers sentimens de quelques Dissertateurs. *La chose*, en effet, est si singuliere, qu'il a fallu, dit encore le Sçavant Abbé de *Senone*, *toute l'industrie & la sagacité de M. d'Artezè, pour la faire sortir du fond de ses Marais.*

Voici le fait exactement décrit par l'Auteur de ces *Recherches* :

nous y joindrons l'explication qu'il nous en donne. La Ville de *Marſal* en *Lorraine* , à dix lieuës de *Mets*,& à vingt-deux de *Straſbourg*, eſt entourée de Marais, & ſes murs ſont arroſés par la *Seille* qui coule dans ſes Foſſés. C'eſt dans cette Ville , & aux environs qu'on trouve ce qu'on appelle le *Briquetage*. Ce ſont des Briques , ou morceaux de terre cuite, de différentes figures & groſſeurs , qui n'ont point été moulés , mais ſeulement paitris à la main , dont on voit encore l'empreinte ſur pluſieurs. Les plus groſſes piéces ont environ dix ou onze pouces de contour , ſur ſept , huit , & juſqu'à onze de longueur. Les autres ſont de différentes groſſeurs , & *il y en a d'infiniment petites*. Tous ces morceaux jettés pêle mêle , ſur le Marais , avec les cendres , & les autres parcelles , qui ſe trouvent dans les Fours à Briques , & la terre graſſe du Marais , forment , ſans chaux ni mortier , ce maſſif qu'on nomme le *Briquetage de Marſal*, preſque auſſi dur, &

auſſi ſolide qu'une voute, ſur lequel la Ville eſt bâtie. Il s'étend même au-de-là de l'enceinte, ce qui fait conjecturer qu'elle a eu autrefois plus d'étenduë. M. *de la Sauvagere* qui a fait ſonder tous ces Marais, a trouvé qu'à *Marſal* le *Briquetage* regne ſous toute la Ville, & ſous preſque toutes les Fortifications, dans une longueur de 350 toiſes, ſur une largeur d'environ 100 toiſes à droite, & 140 à gauche, ce qui peut, dit-il, faire une ſuperficie de 192000 toiſes; & prenant la moyenne épaiſſeur, qui eſt de 4 à 5 pieds, on trouvera 144000 toiſes cubes. A *Moyenvic*, il compte une ſuperficie de 110000 toiſes quarrées, ou 82499 toiſes cubes.

De *Marſal* à *Dieuſe*, le Marais n'a point de *Briquetage* pendant un quart de lieuë: c'eſt une vaſe gluante & ſans fond. Le reſte du Marais juſqu'à *Dieuſe* a pour fond un gravier auſſi dur que le rocher. Le Briquetage y eut été inutile.

Une choſe ſinguliére, & que nous ne devons pas oublier, c'eſt

qu'au-dessus du Briquetage de *Marsal*, il s'est formé un second Marais ; que M. d'*Artezè* attribuë à la vase que les inondations y ont apportée, aux herbes aquatiques qui y ont végété, & qui s'y pourissent chaque année, &c. de façon, dit-il, qu'il y a aujourd'hui deux Marais, dont le Briquetage fait la séparation. Le Marais de dessous est une vase extrêmément gluante, & qui n'a point de fond.

Mais qu'est-ce que cet Ouvrage, peut-être unique dans son espéce ? A qui doit-on l'attribuer, à quel dessein a-t-il été entrepris ? Quelques-uns ont prétendu que c'étoit une voute construite pour porter un Aquéduc depuis *Dieuse*, à deux lieuës au-dessus de *Marsal*, jusqu'à *Moyenvic*, à une demie lieuë au-dessous, sur une espace de 6000 toises en longueur, & 500 en largeur. Cet Ouvrage, dit M. d'*Artezè*, seroit difficile à concevoir, & n'a aucun rapport avec la description qu'on en a donnée. Mais, ce qui détruit cette opinion, c'est

qu'il n'eſt nullement en voute : les matiéres qui le compoſent ſont diſpoſées horizontalement, & jettées au hazard. Et puis falloit-il une pareille largeur, pour porter un Aquéduc ? Une explication plus bizare, & qui ne trouvera guéres de créance, c'eſt que le feu ayant pris au Marais, en avoit cuit la terre, & formé cette maſſe ſolide qu'on nomme le Briquetage. Eh ! d'où viennent, dans cette ſuppoſition, les différences de figures & de groſſeur des morceaux qui le compoſent ? ce n'eut été qu'un corps ſolide, & uniforme dans toute ſon étenduë. Le feu auroit ſuivi le Marais, ſans laiſſer d'intervalles, au lieu que l'Ouvrage eſt interrompu, ainſi qu'on l'a remarqué. Enfin comment ſe feroient formées ſur ces morceaux de terre cuite la figure des doigts, & l'empreinte de la main qui les a paitris ?

M. d'*Artezè* rapporte ici une Tradition du Pays, qui attribuë la conſtruction du Briquetage à un *Tarquin*, lequel bâtit une Ville au

milieu de l'Etang de *Lindre*, à deux lieuës & demie de *Marsal*. On prétend que c'est le Village de *Tarquinpole*, que quelques Ecrivains, pour cette raison, appellent *Tarquinopolis*, la Ville de *Tarquin*. Mais rien n'est plus incertain que cette étymologie ; & le nom de ce Village est si diversément écrit dans les Titres qui en font mention, que cette variété ne fait qu'augmenter l'embarras. Sur les noms Allemands qu'on lui donne, l'Auteur conjecture qu'ils pourroient bien lui venir, & celui de *Tarquinpole* aussi, qui paroît en être formé, de sa situation dans un lieu marécageux. Par quelques monumens que le tems n'a pas entiérement détruits, on croit pouvoir juger que ce Village a été autrefois assez considérable. M. d'*Artezè* en rapporte quelques-uns peu importans ; & qui n'apprennent rien.

Pour lui il croit avec raison que le Briquetage de *Marsal* est un Ouvrage des Romains, qui l'avoient fait pour y asseoir les fondemens de

la Ville. On sçait que" sur-tout dans
» la construction de leurs chaussées,
» ils commençoient par affermir le
» sol, en mettant dessus une pre-
» miére couche de matiére solide,
» comme de la pierre, du *cailloutage*, de la grève de Mer, ou du
» sable de Montagne, selon les
» lieux : sur cette base ils établis-
» soient leurs Ouvrages. Ce premier
» lit de pierre, est ce que Vitruve
» appelle *Statumen*; „ ainsi que nous l'avons marqué il n'y a pas longtems, en rendant compte de l'excellent Livre de *Bergier* sur les Grands Chemins des Romains.

A cette Dissertation sur le Briquetage de *Marsal*, M. d'*Artezè* ajoûte un Abrégé de l'Histoire de cette Ville : mais il est si court qu'il n'est pas possible d'en donner un Extrait. Il vaut mieux renvoyer à ses *Recherches*, où aux Auteurs qu'il cite, & sur-tout au Sçavant Dom *Calmet*, qui en parle en plusieurs endroits de son *Histoire Ecclésiastique & Civile de Lorraine*.

ARTICLE LXXX.

PENSÉES DIVERSES sur l'Homme. A Paris chez Nyon Fils, Quay des Augustins, près le Pont Saint Michel, à l'Occasion petit in-8°. 1738. *pag.* 310. *sans la Préface.*

MOnſieur Pecquet, que tout le monde ſçait être l'Auteur de ce Traité, entre en quelque façon en matiére dès ſa Préface : car elle eſt remplie de réfléxions générales ſur la connoiſſance de l'Homme, qui ne vont pas moins au but, qu'il ſe propoſe, que celles, dont il a compoſé ſon Ouvrage. Il remarque fort bien que de tous les ſujets, ſurquoi nous pouvons réfléchir, l'Homme eſt le ſeul, qui ſoit proprement inépuiſable. Sa raiſon eſt, qu'il n'y a jamais eu deux Hommes, qui ſe ſoient reſſemblés parfaitement,& que ſouvent l'Homme non-ſeulement n'eſt pas toujours le même, mais qu'on en voit ſou-

vent, dont les qualités sont si mal assorties, qu'on a peine à concevoir comment elles peuvent se trouver réunies. De-là il conclut qu'il n'est pas possible de faire des paralleles bien justes; puisqu'entre deux Hommes, qui ont paru avoir les mêmes vertus, ou les mêmes défauts, on trouve, en les regardant de bien près, qu'il y a des différences à l'infini. Aussi ne veut-il pas qu'on prononce jamais sur l'égalité en bien ou en mal, parce que, quelque effort de génie, qu'on puisse faire, quelque combinaison, qu'on ait formée des actions des Hommes les plus connuës, on n'en a pû connoître que l'écorce; que ce n'est pas l'action, qui définit l'Homme, mais ce qui en a été le mobile, de sorte que nous n'en sçaurions guere juger, que par conjecture.

Il y a sans doute en cela beaucoup de vrai, sur-tout s'il s'agit d'une connoissance parfaite de l'Homme; nous ne croyons pourtant pas que tout ne soit que conjecture dans la connoissance, que

nous avons de quelques Hommes, & que ce qui a été le mobile de toutes leurs actions ait échappé aux yeux clairvoyans de ceux, qui les ont vûs de près & long-tems. D'ailleurs ni Plutarque, ni aucun de ceux, qui ont fait des paralleles des Grands Hommes, n'ont entrepris de marquer une égalité parfaite entre ceux, qu'ils comparoient ensemble; souvent même le parallele se fait par contraste, ou par équivalent, en balançant les bonnes & les mauvaises qualités de deux Grands Hommes, sans prétendre les mesurer au compas & à l'équerre, mais en les suivant dans la plûpart de leurs démarches, & en formant leur caractére sur une suite d'actions & de conduite, ce qui est une assez bonne regle pour en juger.

Au reste notre Auteur déclare, que ce n'est pas à titre de connoisseur en ce genre, qu'il a entrepris son Ouvrage; que libre de toute yvresse & de tout retour de l'amour propre, il peut bien avoir fait quelques progrés dans la connoissance

de lui-même ; mais qu'il n'a encore réuſſi que bien imparfaitement dans la connoiſſance des autres : que s'il eſt vrai, comme on n'en peut douter, qu'il y ait quelque profit à tirer de cette méditation, il eſt louable de s'y être attaché pour lui-même, & que s'il en peut réſulter quelque ſorte d'utilité pour ceux, qui voudront méditer à leur tour, il ſera du moins excuſable de communiquer au Public les idées, qui lui ſont venuës ſur cette matiére : qu'il eſt bien éloigné de vouloir ſe meſurer avec M. Pope, qui nous a donné un Eſſai admirable ſur l'Homme ; mais qu'en le liſant, il a ſenti que du plus au moins, tout Homme, en écrivant ſur le même ſujet, peut-être utile à un autre Homme : que ſi l'Eſſai du Sçavant Anglois contient, comme il le croit, des opinions ſingulières, & ſingulièrement développées, peut être même des penſées hazardées, il ſemble au moins qu'à meſure qu'on avance dans cette lecture, l'eſprit ſe trouve plus diſpoſé à ſe développer

per, & à produire de nouvelles idées plus lumineuſes, que celles de l'Eſſai même, qui en eſt la ſource.

M. Pecquet ſe propoſe de conſidérer l'Homme rélativement à lui-même & à la ſociété, ce qui forme les deux Parties de cet Ouvrage, & il ſe promet d'éviter ce qui n'eſt que trop ordinaire à ceux, qui traittent ce ſujet, à ſçavoir de ſe rappeller à eux mêmes des objets vivans, dont ils tirent les principaux traits, pour former leurs caractéres, il n'approuve pas cette méthode, parce que, dit-il, la copie ſe reſſent toujours de l'original. On peint les Hommes tels qu'ils ſont, au lieu que lui, il veut les peindre tels qu'ils doivent être.

Premiére Partie. Pour bien connoître l'Homme, il faudroit commencer par le définir en cherchant par l'expérience à rapporter à des principes fixes & uniformes l'uſage des deux ſubſtances, dont il eſt compoſé; or à cet égard l'Homme lui paroît indéfiniſſable & inexplicable à lui-même & aux autres. I

eſt ſi changeant, il ſe déguiſe ſi ſouvent, il a en même-tems des qualités ſi oppoſées, & ſi deſtructives l'une de l'autre, qu'il ſeroit pour l'ordinaire bien embarraſſé à ſe rendre compte de ce qu'il veut. Il ne dépend pas même réellement de nous d'être toujours les mêmes, & de penſer lontems de ſuite de la même maniére. Les opérations de notre ame dépendent néceſſairement des ſenſations; les altérations que l'âge, les paſſions, les infirmités cauſent dans nos organes, ſont ſouvent ſi imperceptibles, qu'on ne s'apperçoit pas des changemens, qui ſe font en nous à toute heure. Or ſi l'Homme ſe connoît difficilement lui-même, peut-on exiger qu'il connoiſſe les autres?

Car ſi nous exceptons l'amour propre, qui eſt le plus grand obſtacle à la premiére de ces deux connoiſſances, il n'y a plus, ſelon notre Auteur, que l'eſprit d'intérêt, ou les bornes de nos propres lumiéres, qui puiſſent nous empêcher de nous rendre une juſtice exacte:

Au lieu que l'Homme, rélativement à un autre, eſt ordinairement couvert de mille voiles, qui le dérobent au coup de l'œil le plus perçant. M. Pecquet s'étend ici beaucoup, & nous dit des choſes bien approfondies ſur-tout ce qui nous empêche de bien connoître les Hommes, & ſur l'intérêt, qu'ils ont à ſe maſquer, pour faire prendre le change au ſujet de leurs vices & de leurs vertus. « Si les Hommes, » ajoûte-t-il, font aſſez de cas de la » vertu, pour ſentir les beſoins, » qu'ils ont d'en emprunter le maſ» que, ne ſont-ils pas bien repré» henſibles de fuir la réalité de ce » qu'ils trouvent aimable ? S'ils ont » aſſez de force ſur eux-mêmes » pour ſoûtenir pendant quelque » tems le perſonnage, peuvent-ils » eſpérer de perſuader qu'ils ne ſe» roient pas aſſez forts pour devenir » vertueux réellement, & de bonne » foi ? S'ils ſont capables d'étouffer » un grand vice, pour n'en laiſſer » paroître qu'un moindre ; n'eſt-il » donc pas effectivement au pouvoir

» de l'Humanité de se réformer &c.

Pour rendre ceci plus sensible, M. Pecquet s'étend beaucoup sur la possibilité de secouer le joug des passions, il la prouve par l'examen de leurs causes, de leurs progrès, de ce qui les rend maîtresses du cœur, des moyens de les combattre, & des ressources, que nous avons pour cela en nous mêmes, & jusques dans nos défauts; surtout dans ce sentiment de l'amour propre, qui, sous le nom d'émulation, nous porte à vouloir surpasser les autres, ou du moins nous mettre de niveau avec eux. A ce mouvement naturel, principalement à la jeunesse, notre Auteur reconnoît le doigt de la Providence: » Dans cet âge si tendre, dit-il, qui » n'est pas encore susceptible du » sentiment pur & désintéressé, fruit » de la réfléxion solide, & même » de la méditation la plus élevée, » on ne peut pas demander que l'a» mour du bien conduise par ses » propres attraits. »

De-là il passe aux mauvais effets

de cet amour propre, quand, au lieu de nous porter à réfléchir sur ce qu'il peut y avoir de bien dans les autres, il ne nous fait réfléchir que sur nous-mêmes, & d'après la dangereuse & fausse opinion, qu'il n'y a de bon, que ce que nous sommes, & ce que nous opérons; car alors ce n'est plus émulation, c'est vanité, c'est mépris des autres, c'est une basse jalousie, dont l'Enfant premier né, dit-il, est la méchanceté. “ Il faudroit que l'Homme, à l'imitation de l'Abeille, qui, pour former son miel, emprunte quelque chose de toutes les Fleurs, dont la Terre est émaillée, promenât ses regards sur ses pareils, pour s'approprier ce qu'il trouveroit de bon dans chacun.„

Il appuye principalement sur le tort, que nous nous faisons en préférant les dons extérieurs de la nature, & les talens frivoles aux qualités de l'ame: & à cette occasion il réfute le préjugé commun, que la nature dédommage par l'esprit ceux, qu'elle n'a pas bien trai-

tée d'ailleurs. Car, dit-il, si ceux qu'elle a mal partagés du côté de la figure, ou des talens moins utiles, valent mieux que les autres Hommes, " c'est que frappés sans cesse » des désagrémens, qui couvrent » leurs personnes, ils travaillent » sans cesse à acquérir dequoi la » réparer. „ Il n'est pas moins persuadés que l'éducation produit en nous bien des effets, qu'on attribuë souvent mal-à-propos au naturel; il ajoûte, qu'encore qu'il puisse être vrai que nous apportons en naissant certaines dispositions intérieures, qui se développent avec l'âge, & nous rendent plus ou moins capables des bonnes ou des mauvaises impressions, il ne pense pas que ces dispositions résident dans la partie de notre substance, qui n'est point matiére, laquelle est égale dans tous les Hommes; puisqu'elle est une émanation de la Divinité: mais que la disposition de nos organes peut nous rendre plus ou moins perceptibles de ces impressions. Il appelle cela *une* es-

péce de penchant organique vers le bien ou le mal ; penchant, ſur lequel il prétend, que l'éducation a beaucoup de pouvoir. Pour le prouver, il ſuppoſe deux Freres, qui auront ſuccé le lait de la même Nourrice, qui auront eu à tous égards la même éducation, qui jouiront d'une égale ſanté, & ils ne doute pas qu'ils n'ayent une entiére conformité de caractére & d'inclinations ; il prétend qu'ils ſe reſſembleront dans toutes les qualités eſſentielles, & qu'ils ne différeront, que par la maniére plus ou moins vive de les manifeſter, par l'étenduë & la portée de l'eſprit. Il ajoûte à tout cela des réfléxions fort ſenſées ſur la maniére, dont les réfléxions, les lectures, les exemples &c, influent dans les caractéres & les inclinations : ſur la difficulté d'une bonne éducation ; ſur la part, qu'elle peut avoir à la deſtinée des Hommes, & à la vocation des Enfans.

Il vient enſuite à la dignité de l'Homme, même dans l'état de la

nature corrompuë, pour l'engager par cette vûë à travailler sur lui-même : ce qu'il en dit nous paroît solide, & prouve très bien que, pour être bon Philosophe, il faut être Chrétien. Le Philosophe Payen peut être arrêté sur bien des choses ; le Chrétien a dequoi répondre à tout. Sur ce que la vie des Hommes est de peu de durée, M. Pecquet, dit, " la terre n'a qu'une certaine » étenduë, il falloit donc que le » Créateur ne multipliât point d'une » maniére disproportionnée à cette » étenduë l'espéce des hommes : » leur durée devroit donc nécessai- » rement avoir un terme, & c'est » une des raisons, qui m'a fait dire » que je trouvois l'excellence de la » construction de l'Homme dans » les principes mêmes de sa des- » truction, autant qu'il est un ins- » trument de cette intelligence gé- » nérale, qui réside dans l'Etre su- » périeur, & qui ne peut résider » qu'en lui. Comment ose-t-on se » plaindre qu'il ne nous ait pas fait » différens de ce que nous sommes.

» puiſqu'il nous a fait rélativement
» au ſiſtême général, qui eſt éma-
» né de ſa ſageſſe ? „ Il ne faut
pourtant pas croire que ce ſiſtême
ait été pris à la création du monde ;
car l'Homme fut créé immortel ;
comment Dieu auroit-il pourvû
dans ce premier ſiſtême à l'inconvénient, dont il s'agit ? c'eſt ce qui nous eſt inconnu. Mais le péché, qui a introduit la mort dans le monde, en a fait prendre un autre au Créateur, & c'eſt ſans doute de celui-ci, que notre Auteur veut parler.

Pour prouver que nous portons en nous le ſceau & le caractére d'une prédilection divine, qui nous met au-deſſus de tout ce qui exiſte dans la nature, il demande pourquoi l'Homme, qui ne ceſſe de comparer, & qui fonde tous ſes jugemens & toutes ſes opinions ſur la comparaiſon, oublie cette méthode, lorſqu'il s'agit de juger ſainement ſur ſes avantages ? Il vient enſuite au détail, & quoiqu'il appelle les Animaux des Etres ani-

més, il ne leur attribuë pourtant qu'une ſenſation machinale ; il tranche même le mot, " qu'on ne murmure point, dit-il, ſi je ne parle des Animaux que comme des machines. „ Il convient que dans ce qu'on rapporte de leurs actions, il y a des choſes, devant leſquelles tous raiſonnement échouë. " Mais, ajoûte-t-il, ſi dans les détails particuliers la raiſon peut être embarraſſée, elle ne l'eſt point en conſidérant la matiére en général. L'Etre ſuprême a certainement créé l'Homme pour avoir la ſupériorité ſur-tout ce qui exiſte, & lui a ſoumis tous les Animaux ; il n'a dicté de préceptes qu'à lui ; les auroit-il retranchés aux Animaux, s'ils avoient été dans la même claſſe, que les Hommes. Or ſi les Animaux ne ſont pas compoſés comme l'Homme, ils ne peuvent être que des machines, qui ont à la vérité tous les reſſorts néceſſaires à leur conſervation, mais qui n'ont rien de plus : il n'eſt point, à ce qu'il

»semble, de Logique, qui puisse
»être mise en opposition avec ce
»raisonnement.„ Mais s'il y a un
milieu entre l'ame spirituelle & la
pure machine; si l'on s'en tient à
dire, que Dieu a donné aux Animaux
une ame d'une espéce particuliére,
un instinct, qui se dissout
avec la machine, sans laquelle il ne
peut subsister, ne conserve-t-on pas
à l'Homme sa supériorité? ne
comprend-on pas pourquoi Dieu
n'a dicté des préceptes qu'à lui? &
où sont les absurdités, qui s'en ensuivent?
Il y a sans doute dans les
deux sentimens des choses inexplicables,
& des difficultés insolubles;
car si on ne peut guere bien expliquer
la nature de l'ame des Bêtes,
on conçoit encore moins qu'une
simple machine, quelque parfaite
qu'on la suppose, puisse opérer ce
qu'on voit faire à un Chien, à une
Abeille, à un Castor; & les passages
de l'Ecriture, qui donnent une
ame aux Bêtes, ne sont pas aussi faciles
à expliquer dans ce sentiment,
que se l'imaginent ses défenseurs.

Aprés cette digreſſion M. Pecquet revient à ſon ſujet, & fait de fort belles refléxions ſur l'obligation d'aimer, de ſervir, & d'adorer l'Etre ſuprême. Il fait voir que ſi c'eſt un devoir, que la raiſon naturelle dicte à l'Homme, il ne peut être heureux que par-là, & que toutes les fois qu'il s'en écarte, il travaille contre ſa propre ſatisfaction; que nous ne pouvons être heureux, ſans être vertueux, parce que le germe de notre bonheur n'eſt pas dans les choſes, qui nous environnent, mais en nous-mêmes; & que ce qui nous empêche ordinairement d'être vertueux, c'eſt que nous perdons trop tôt de vûë, ces grandes conſidérations; que moins elles nous occupent, & plus nous avons de répugnance à faire des retours ſur nous-mêmes, où nous ne trouvons plus rien, qui puiſſe nous ſatisfaire.

Aux préceptes & aux lumiéres naturelles, que le Créateur nous a données, comme les premiers inſtrumens de notre bonheur, ſuccéde l'éducation, dont notre Auteur

explique très-bien les devoirs, les difficultés, l'utilité, les abus, & dont il remarque qu'on profite souvent fort peu, quand on se voit trop tôt maître de ses actions, & que ceux, qui en ont été chargés, n'ont retenu leurs Eleves que par la crainte. Il en donne des régles fort sages, & qu'on ne sçauroit trop méditer. Ce qu'il dit à ce sujet, qu'un avare ne fera jamais de son disciple un homme libéral, ni un poltron, un brave homme; ou, quand le contraire arrive, ce qui est rare, que cela suppose un prodigieux triomphe de soi-même, ne nous paroît pourtant pas bien juste, ni aussi fondé en expérience, qu'il le croit, car ce n'est point par force d'esprit, qu'on évite les défauts de ceux, de qui on a reçu l'éducation, mais très-souvent par la vûë du ridicule, qu'on a remarqué, que ces défauts leur donnoient.

Mais nous applaudissons sans réserve à ce qu'il ajoûte pour montrer ce qu'il faudroit faire au sortir de la premiére éducation, pour en

profiter, ou pour corriger ce qu'elle a eu de défectueux : pour prouver que le vrai moment de connoître les Hommes, est lorsque n'ayant plus rien à désirer, ils se croyent dans le cas de ne se plus contraindre; pour faire remarquer qu'il faut bien se donner de garde d'être la duppe d'une grande réputation, établie même avec fondement, parce que souvent on se donne moins de peine pour la conserver, que pour l'acquérir, par conséquent, qu'elle ne se soutient pas toujours : pour observer combien peu nous réfléchissons, avant que d'agir, sur les motifs, qui nous y portent, & le défaut que ce désordre jette dans nos actions, dont l'unique mobile est un amour propre presque toujours mal entendu, qui semble n'avoir d'autre objet que son bonheur, & qui le manque ; faute de sçavoir où il le doit chercher.

En examinant, dit-il encore, notre essence rélativement à l'Auteur de notre Etre, nous sentirons que la paix intérieure avec l'Etre

ſuprême eſt le ſceau de notre véritable félicité. Il eſt d'autres choſes, que nous pouvons déſirer, mais pour notre repos il ne leur faut donner que leur juſte valeur, les ſouhaitter, les poſſéder, les mettre à notre uſage, comme des choſes paſſageres, & ſe perſuader que des biens plus ſolides, ſi nous ſçavons les mériter, nous tiendront lieu de tout. M. Pecquet pour rendre plus ſenſible cette morale, paſſe en revûë toutes les conditions, & les ſituations différentes, où l'Homme peut ſe trouver, & fait voir juſqu'où on y peut donner carriere à ſes déſirs, & comment il faut les borner. Il ne veut pas ſur-tout, qu'on en croye ſur leur parole ceux, qui ſe diſent heureux, parce qu'il leur eſt facile de nous tromper, quand ils ont commencé par ſe tromper eux-mêmes.

Seconde Partie. Il eſt naturel à l'Homme, & tout-à-fait conforme à la droite raiſon, d'aimer ſon Prochain: ainſi Dieu ne nous a point impoſé une loi trop dure, en nous

faisant un précepte de cette charité fraternelle. Nous avons tous une même origine; nous sommes faits pour vivre en société; une même fin nous est proposée. ,, L'Auteur » de la nature, releve encore, s'il » se peut, la dignité de notre exis- » tence, en nous apprenant que » nos pareils sont dignes d'amour, » & de cet amour, qui devant se » rapporter à lui, honore celui qui » en est l'objet, comme celui de » qui il part..... de-là naissent » tous les devoirs de la société, qui » ne pourroient pas exister sans ce » fondement.,,

Non-seulement le souverain Etre a rendu l'Homme propre à la société, mais pour assûrer davantage l'observation du précepte de la charité, il y a attaché des récompenses, & il nous en fait donner de continuelles leçons par l'amour, qu'il a répandu sur toutes les Créatures, & qui fait subsister l'Univers. D'où vient donc que les devoirs de la société sont si mal remplis? Notre Auteur prétend, que ,,

si dès la premiére génération des Hommes on vit un Fratricide, Dieu permit ce crime pour nous donner un exemple sensible de la sévérité, dont il useroit envers les violateurs d'un précepte, dont l'observation est si importante. Il remarque ensuite que la jalousie est la premiére passion, qui a donné atteinte à ce précepte, & qu'elle paroît avoir sa source dans l'amour exclusif de nous-mêmes.

Le besoin que nous avons les uns des autres, devroit nous réunir, & il ne produit au contraire qu'un amour intéressé : la reconnoissance même, tout louable, & tout respectable qu'est ce motif; » est encore une nouvelle preuve, » que si l'amitié n'est pas toujours » fondée sur l'intérêt, au moins » l'intérêt agit assez puissamment » sur nous, pour nous être une oc- » casion d'une bonne action. „ M. Pecquet ne disconvient point qu'il est des Hommes susceptibles de désintéressement, capables de s'oublier eux-mêmes, pour servir leurs

pareils, tendres, compatiſſans, généreux; mais il prétend que le nombre en eſt beaucoup plus petit, que celui des autres, & qu'il eſt ſi commun de rapporter tout à ſoi, qu'on eſt preſque réduit à coire qu'on ſeroit heureux, s'il n'y avoit dans la ſociété que des Hommes, qui n'auroient d'autre objet dans leurs actions, que de ſe faire une réputation, parce que ce ſentiment feroit diſparoître bien des vices, & que beaucoup de vertus ſe montreroient à leur place. Il n'eſt cependant produit, que par une réfléxion ſur ſoi-même, & agir par ce motif, ce n'eſt nullement faire le bien par le ſeul amour du bien.

Une des plus ordinaires excuſes, qu'on apporte pour juſtifier cet amour propre, eſt le proverbe trivial, *que charité bien ordonnée commence par ſoi-même* : mais notre Auteur montre combien il eſt rare qu'on puiſſe légitimement faire uſage de cette maxime au préjudice du Prochain. Il ajoûte, qu'en général on fait peu d'attention à un

principe, qui eſt certain dans la pratique, à ſçavoir, qu'en agiſſant par un mouvement de jalouſie, ou en ne regardant que ſoi, on donne au Prochain un exemple preſque néceſſaire à ſuivre, humainement parlant, ce qui eſt contre notre véritable intérêt, & ne laiſſe plus à la ſociété, que de vaines apparences.

Ici M. Pecquet parcourt tous les devoirs de l'Homme conſidéré par rapport à la ſociété, & ſes refléxions font comprendre qu'il a étudié ſon ſujet à la ſource même; ce ſont des tableaux au naturel, de ce qu'on voit tous les jours. Nous ne pourrions le ſuivre dans ces détails, ſans le copier; mais il faut lire ſurtout ce qu'il dit ſur l'injuſtice des antipathies entre les Nations, & ſur ce qu'on doit faire pour ſe précautionner contre les préjugés, qui les font naître & les entretiennent; ſur ce que ceux, qui ont reçu du Ciel des talens utiles, n'ont ordinairement pour but, en les cultivant, que leur propre avantage, puiſqu'ils n'ont

pas plûtôt porté leur ſiſtême à un certain point, qu'ils commencent à ſe relâcher. Car ſi ces perſonnes avoient en vûë l'utilité publique, leur zéle augmenteroit à meſure que leurs talens ſe perfectionneroient par la pratique, & les porteroient même à rendre héreditaires des profeſſions, qui, pour être portées à leur perfection, demanderoient que les lumiéres acquiſes par un Pere fuſſent la plus conſidérable portion de ſon héritage.

Notre Auteur ne veut pas même qu'on ſuppoſe qu'il eſt des profeſſions deshonorantes, & ſoûtient que toutes doivent être cenſées égales, quand on en remplit bien les devoirs, & qu'on y porte la pratique de la vertu, & de la probité. Il en conclut que c'eſt ſe faire un faux point d'honneur, que de chercher dans l'éclat d'une naiſſance, qui ne fait réjaillir ſur nous aucun mérite perſonnel, un prétexte pour ne ſe rendre bon à rien; pour manquer à ce qu'on doit à la Patrie & à ſes Enfans; & pour ſe bor-

ner à obtenir gratuitement de la charité des ſecours bien plus légitimement dûs à ceux, qui ſe dépouillant des préjugés vulgaires, commencent à s'aider eux-mêmes. Il ne veut pourtant pas qu'on laiſſe périr ſans ſecours les perſonnes, dont il blâme avec tant de raiſon la fauſſe délicateſſe, " parce qu'en » même-tems qu'on doit plaindre » ceux, qui ſont la victime de leurs » foibleſſes & de leurs préventions, » on ne doit pas les en punir juſ» qu'au point de les abandonner.„

L'article de l'amitié peut être lû avec plaiſir; nous ne manquons point de Traités ſur ce ſujet, & nous en avons d'excellens dans toutes les Langues; mais la matiére eſt inépuiſable, & tout Homme, qui penſe, auſſi bien que M. Pecquet, peut y dire de belles choſes, ſans copier perſonne. Il expoſe enſuite tout ce qui eſt dû à ceux, avec qui on n'eſt attaché que par les liens de la ſociété générale: il établit ſolidement les principes de ces devoirs, ſans leſquels, dit-il

on ne peut avoir cette paix avec soi-même, d'où dépend le bonheur véritable de l'Homme.

Enfin il répond à ce qu'on pourroit lui objecter, qu'il représente l'Homme tel qu'il n'a jamais été, & qu'il ne sera jamais, & il prétend que toutes les vertus, dont il a tracé comme une esquisse, existent dans le monde, & qu'encore que ce fût un être de raison, que d'imaginer un Homme, qui les possédât toutes, l'image de cet Homme parfait ne doit désespérer personne : A la bonne heure qu'on en rougisse, & ce seroit un fâcheux préjugé contre celui, qui n'en rougiroit pas; mais il n'est permis de murmurer contre le pinceau, ou contre le Peintre, qu'à ceux, ou que l'amour propre dépeint à eux-mêmes, comme parfaits, ou qui sentant le besoin de se réformer, ne voudroient pas l'entreprendre.

Les Souverains, qui sont dans l'humanité une classe à part, trouveront aussi leurs devoirs dans ce Traité, & M. Pecquet a enrichi

cet article d'une Inſtruction de Charles Roi de Suéde à ſon Fils Guſtave Adolphe, qui lui a paru un chef-d'œuvre, il nous aſſûre même que rien en ce genre ne lui a fait une ſi forte impreſſion. Nous ne la croyons pourtant ſupérieure à aucun égard à celle de Saint Louis à Philippe ſon Fils & ſon Succeſſeur.

Du reſte l'Ouvrage de M. Pecquet peut être utile à tous les âges, car il eſt toujours tems de réfléchir ; mais il contribuera ſans doute beaucoup à former les jeunes gens, qui entrent dans le monde, s'il veulent ſe donner la peine de le lire avec attention. Un Auteur, qui réfléchit auſſi profondément que M. Pecquet, s'entend toujours bien, mais il faut quelquefois l'étudier pour le ſuivre. On y remarquera ſur-tout un partiſan zélé de la ſociété, & un ardent zélateur de la perfection de l'humanité.

ARTICLE LXXXI.

DISSERTATIONS sur l'Histoire &c. Suite de l'Article LIV Juin II. Part. pag. 1204

Observations Historiques & Géographiques sur le Pays du Maine : Découverte d'un ancien Peuple nommé chez les premiers Historiens & Géographes, & d'une de leurs Cités. Histoire de Saint Rigomer du Maine, qui donne connoissance d'un ancien Temple d'Idôles, & d'un ancien Palais Royal, avec les preuves de la distinction de ce Saint d'avec Saint Ricmir.

IL s'agit ici en premier lieu de fixer la situation du Pays qu'occupoient les *Diablentes* des Commentaires de César. Les uns ont placé ce Peuple dans la Bretagne, les autres dans le Brabant, quelques-uns dans le Perche. Les Auteurs des *Acta Sanctorum* ont crû qu'il étoit dans le Maine. M. Lebœuf, sans

ſans nier qu'il ne puiſſe pas y avoir des *Bituriges* en pluſieurs Cantons de l'Aquitaine, & des *Aulerci* en diverſes parties de la Gaule Celtique, s'attache à montrer que ceux, dont il eſt ici queſtion, étoient dans le Maine; à l'Oueſt de la Ville du Mans, au lieu que les Peres Papebrock & Henſchenius, dans la Vie de Saint Domnole, (*a*) ont crû que leur Pays, appellé *Condita Diablentica*, s'étendoit vers Nogent-le-Rotrou. Voici en abrégé ſur quoi il ſe fonde.

1°. Il eſt dit dans le Teſtament de S. Beraire, Evêque du Mans, mort vers l'an 677. que ce Prélat avoit bâti un Monaſtére de Filles dédié à Notre-Dame & à Saint Pierre *Caladuno in Pago Cenomanico in Conditâ Diablenticâ.*

2°. L'Auteur de la Vie de Saint Siviard, Abbé au Maine, écrite au huitiéme ſiécle, dit que ce Saint étoit né *in Pago Cenomanico & in Parochiâ Diablenticâ.*

(*a*) Act. S S. 16. Maii.

3°. Dans le Testament de Saint Bertran, Evêque du Mans, mort vers l'an 623. on lit ces mots *domum Diablentes, quam meo opere ædificavi*, & ces autres, *in loco, qui dicitur Calviaco, vel undique in oppidum Diablentis juxta ripam Aroenæ fluvioli....excepto res antiquas Sanctæ Ecclesiæ Diablenticæ.*

4°. Dans le Testament de Saint Beraire, il est fait mention de *Villa Marciliaco sita secùs Diablentes vico*, & dans la Vie de Saint Domnole, (*a*) écrite par un Prêtre contemporain, il est dit, *Vir quidem nobilis Ecclesiæ (Cenomannicæ) Tridentem vocabulo, sitam in conditâ Diablenticâ ... invasit.* Enfin dans une des Chartres publiées avec la Vie de Saint Aldric Evêque du Mans, on trouve un Village appellé *Villa Mansiones in Conditâ*, ou, comme porte une autre, *in vicariâ Diablenticâ*; & une troisiéme, qui est de Louis le Débonnaire, met parmi les Eglises dépendentes de la Cathé-

(*a*) Acta S S. 16. Maii.

drale du Mans, *Monasterium S. Martini in Diablentico.*

Or tout cela se trouve dans le même Canton au Nord-Ouest du Mans, & à très-peu de distance de la petite Riviére d'Arou, qui se jette dans la Mayenne, & qui ne peut être que le *Fluviolus Aroena* du Testament de Saint Bertran. On y voit le *Caladunum* dans Chalon, Village, dont l'Eglise est sous l'invocation de Notre-Dame & de Saint Pierre, & où l'on montre encore les vestiges d'un Couvent de Filles : *Marcillé la Ville* & *Trans*, qui représentent fort bien le *Tridens* & *Marciliacum Villa*; le Hameau ou Château de Chalai, nom dérivé de *Calviacum*; le Village de Maisangé, qui selon toutes les apparences se nommoit autrefois *Mansiones Villa* : enfin un ancien Monastére sous le titre de S. Martin, au rivage gauche de la Riviére de Mayenne. Il n'est plus question que de découvrir dans ce contour la Capitale de ce qu'on appelloit *Condita Diablentica* & *Sanc-*

a Ecclesia Diablentica. Et M. Leboeuf ne doute point que ce ne soit *Jublens*, qu'on écrivoit autrefois *Jublent.*

Ce Village est à neuf ou dix lieuës du Mans, entre la route de Mayenne & celle de Laffay, & il a été, dit-il, comme le second Siége des Evêques du Mans. Un Mémoire, qu'on lui a envoyé de ce Pays-là, lui apprend que *Jublens* paroît avoir été une Ville considérable, qu'on y voit encore les restes d'une enceinte d'une matiére aussi dure que la pierre; d'un Aquéduc; d'un Château à quelque distance, flanqué de quatre Tours & de quelques autres Forteresses, qui avoient beaucoup d'étenduë; & des Bains; enfin qu'on y a trouvé quantité de Médailles d'or, d'argent, & de bronze de tous les Empereurs & de toutes les Impératrices, depuis Jules César jusqu'à Constantin. Ajoûtés à cela que pour faire Jublent de *Diablentes*, il n'y a gueres que la premiére Lettre à ôter. " Les exemples de ces aphé-

» réſes, dit notre Auteur, ſont
» aſſez connus: en faut-il chercher
» un autre plus ſenſible aux Man-
» çeaux, que celui de *Cenomanni*,
» dont l'uſage a fait retrancher les
» deux premiéres ſyllables en en-
» tier? „ D'ailleurs Jublent ſe trouve environné à très-peu de diſtance de tous les lieux, que nous avons vû ſitués *in Conditâ Diablenticâ.*

M. Baillet dans la Vie de Saint Siviard fait naître ce Saint Abbé dans une Paroiſſe du Maine, nommée *Dablen*, & M. Lebœuf déclare, que ſi véritablement il y avoit dans le Maine une Paroiſſe de ce nom, il n'auroit point balancé à lui attribuer, ce qu'il attribuë à Jublent. Rien ne prouve mieux combien l'étymologie a de pouvoir ſur ſon eſprit; car que ſçait-il, s'il n'auroit point fallu ſacrifier à celle-ci toutes les convenances géographiques, par où il rend ſi vraiſemblable, que Jublent étoit la Capitale de *Condita Diablentica*? Les autres articles de ce Mémoire méritent d'être lûs, mais il ne nous ont

point paru susceptibles d'Extrait. L'Auteur semble prouver assez bien contre M. Chatelain, que Saint Richmir & Saint Rigomer sont deux Saints distingués, & qu'en cela du Saussay, quoique fort décrié dans son esprit, a mieux rencontré que M. Chatelain, dont il a toujours, dit-il, infiniment respecté les lumiéres.

Traité sur les anciennes Sépultures à l'occasion des Tombeaux de Civaux &c. Il reste, dit M. Leboeuf, des Recherches à faire sur les Sépultures, telles mêmes, qu'elles ont été pratiquées dans les Pays, où nous vivons, & qui peuvent occuper plusieurs années les Scrutateurs de l'antiquité. Il nous donne un Essai de ces Recherches, & il commence par ces éminences de terre isolées de 20. ou 30. toises de hauteur, & quelquefois davantage avec un circuit proportionné, qu'en quelques endroits on appelle tombes ou tombels, & qui ne sont point un Ouvrage de la nature. On en voit plusieurs en Limosin, &

le Seigneur de Dognon en ayant fait abattre une proche de son Château, pour conduire une allée jusqu'au Grand Chemin de Gueret à Bourgueneuf, y trouva des pierres creuses à divers étages, couvertes d'autres pierres, & . . . . . dans le creux de ces pierres en forme de Sépulcres . . . " des urnes de terre » sigillées & de verre, & quelques » petits chaînons d'or, qu'on croit » être des anciens Gaulois. . „ L'Auteur du Cours du Danube imprimé en 1726. fait mention de plusieurs, où l'on a aussi trouvé des urnes, & des Médailles.

Notre Auteur observe encore, que ces éminences ne sont point de la façon des Romains, mais l'ouvrage des Naturels du Pays; que les Celtes, les Germains, & quelques autres bâtissoient sur ces monticules sépulcrales des édifices terminés en pointe; qu'on peut mettre dans ce rang l'aiguille, qui est au-dessus d'Autun vers l'Orient d'hyver, & la Pyramide, qui est proche de Vienne; que la

Grande Bretagne eſt remplie de ces ſortes de monumens, & que Bucanan s'eſt trompé, lorſque parlant de deux de ces éminences, qui ſont en Ecoſſe, ſur le rivage gauche du Fleuve Carron, il a crû qu'on les avoit faites pour ſervir de limites à la domination des Romains. Sa raiſon eſt que le nom de Duns-Bey. *Duni Pacis*, déſigne un Traité de Paix, au lieu, dit notre Auteur, qu'elles n'ont été ainſi nommées, que dans le ſens qu'elles ſont un ſéjour du repos & de tranquillité pour ceux, dont les os & les cendres y ſont enfermés.

Après pluſieurs autres obſervations pour confirmer que ces monticules renfermoient des Sépulcres de Payens, M. Lebœuf vient à la formule ſépulcrale *ſub aſciâ*, & conclut de l'examen de pluſieurs Inſcriptions où ſe trouve cette formule, qu'*aſcia* n'eſt point une anchre, comme l'a crû le Pere Oudin; mais " que ces » mots, *ſub aſciâ dedicavit*, ſignifient » que tel ou telle, pour marquer » qu'il agréoit l'emplacement de la

» sépulture en tel endroit, a frappé
» de quelques coups de l'outil,
» qu'on lui a mis en main, sur la
» caisse ... sépulcrale destinée ...
» à contenir les cendres du Mort
» & de ses successeurs. Je crois,
» ajoûte-t-il, qu'on doit regarder
» cette cérémonie, non pas seule-
» ment comme une simple dédi-
» cace, mais encore comme une
» espéce d'investiture, ou de pri-
» se de possession, & avec cette
» pensée il n'y a rien, qu'on ne
» puisse expliquer au sujet des va-
» rietés, qui se présentent sur cette
» matiére; ni de difficulté, qu'on
» ne puisse résoudre ... il suffisoit
» que ce fut un instrument, qui
» eût, ou un taillant, ou une pointe,
» pour pouvoir mordre sur la cais-
» se sépulcrale... & pour pouvoir
» y faire quelque légere marque en
» entaille, *in signum Dominii & pro-*
» *prietatis ac consecrationis.* „ Les Ouvriers achevoient ensuite la figure, que le Propriétaire n'avoit qu'ébauchée.

M. Lebœuf convient qu'à la vé-

rité on n'a encore trouvé que dans la Gaule Celtique des tombeaux avec la formule *sub asciâ dedicavit*, il prétend néanmoins que c'est d'Italie, que l'usage de marquer un instrument de fer sur les cercueils a passé dans les Gaules, & que les Italiens accoutumés aux figures symboliques se contentoient de figurer l'instrument à l'extérieur du sépulcre, pour faire ressouvenir de la formalité de la prise de possession & de la consécration: que si dans les autres parties des Gaules on n'a point encore trouvé de sépultures dédiées *sub asciâ*, peut-être qu'avec le tems on en trouvera, ou que cela vient de ce que ces Provinces ont été peuplées plus tard de Romains, & que quand ils y ont été en nombre égal avec les Gaulois, les rits du Paganisme commençoient à décliner.

A la suite de cet Article notre Auteur traite des Tombeaux, qui furent trouvés en 1673. à Langres, lorsqu'on travailloit aux Fortifications; il les a même fait graver sur

lès desseins, qu'il en a trouvés dans un cahier de la Bibliothéque du Roi ; mais ce morceau curieux ne peut-être abrégé d'une maniere intelligible.

L'occasion étoit trop belle de parler des Tombeaux de Civaux, pour la manquer. Le docte Chanoine avoit dessein de traiter à fond ce sujet, & témoigne qu'il a été ravi que le Pere Routh l'ait prévenu. Il voudroit pourtant, dit-il, que ce Sçavant Jésuite n'eût pas omis d'observer une chose, qui ajoûte une preuve démonstrative à toutes celles, qu'il a apportées pour faire voir, que ces Tombeaux étoient des Sépulcres de Chrétiens ; c'est que selon l'ancienne & constante pratique de l'Eglise, lès pieds des morts étoient tournés vers l'Orient. Il estime aussi, que cet Ecrivain s'appuye trop sur ce que ces Tombeaux sont de pierre, & sur ce que les corps y étoient dans leur étenduë naturelle, comme si cet usage eût été particulier aux Chrétiens. Cependant, ajoû-

te, t-il, les Tombeaux découverts à Langres en 1673. étoient assûrément des Tombeaux des Payens, puisqu'ils avoient l'inscription *Diis Manibus*, & les corps y étoient dans leur entier. C'étoit si bien la pratique des Francs encore idolâtres, qu'un des Articles de la Loi Salique défendoit de mettre deux corps l'un sur l'autre dans un même coffre.

De là notre Auteur passe à quelques Recherches assez curieuses sur la matiére des Cercueils parmi les Anciens; sur la situation des mains des cadavres & sur quelques autres particularités, qu'il est bon d'observer dans la découverte des Tombeaux, où les squélettes n'ont point été dérangés. Ce qui l'engage, dit-il, à faire cette observation, c'est pour montrer la fausseté du reproche, que faisoient les Grecs aux Latins dans le treiziéme siécle en disant, *mortuos sepeliunt manibus eorum nequaquam constitutis in modum crucis, sed deorsum missis circa inferiora instrumenta.* Enfin, on lira

avec plaisir tout ce qu'il discute au sujet des Sépulcres trouvés depuis peu sur la Montagne de Sainte Geneviéve, & vis à-vis le Collége des Grassins, aussi bien que sur l'endroit, où fut inhumée la Vierge Sainte Crescence, contre le sentiment de M. Chatelain.

Essai de Dissertation touchant la situation du Campus Vocladensis. Le Pere Routh ayant déclaré dans sa Dissertation sur les Tombeaux de Civaux, qu'il ne vouloit rien décider sur la situation de l'endroit, où Clovis défit Alaric, M. Lebœuf entreprend d'y suppléer, & nous avertit que pour y procéder avec plus d'ordre, il ne peut se dispenser de mettre dans le rang de ses preuves celles qu'il a trouvées dans l'Ouvrage de ce Pere, mais qu'il se contentera de les indiquer. Il ne nous est pas possible à nous-mêmes d'entrer dans le détail des unes & des autres. Nous nous contenterons de dire avec notre Auteur, que le Pere Routh ayant démontré, que la bataille en question n'a pû se

donner ni auprès de Vouillé, ni auprès de Civaux, c'est entre les deux, & vers le couchant d'hyver par rapport à Poitiers, qu'il la faut placer, pour concilier ce qu'en ont écrit les meilleurs Ecrivains.

Elle se donna donc " dans les » Plaines, qui sont partie sur le » Clain, tant au rivage droit, qu'au » rivage gauche, qu'en ce qui ef- » fleure le rivage de la Vonne jus- » ques vers Marigny, & peut-être » même jusques vers Cloué. Mais » il paroît que le fort du combat fut » sur le bord du Clain du côté du » Levant vers Battereffe, & que » les Fuyards furent poursuivis en- » tre la Clouere & le Clain jusqu'à » Champagné-Saint-Hilaire, où » *apparemment* Clovis acheva sa vic- » toire. » Une Carte, qui accompagne cette Dissertation, rend extrêmement plausible cette position. Le nom de Champagné est aussi pour notre Auteur une des preuves étymologiques, dont il aime à faire usage, & le surnom de Saint Hilaire, que porte ce Village,

pourroit bien venir, selon lui, de ce que Clovis donna ce Champ à l'ancienne Abbaye de Saint Hilaire, en reconnoissance de la victoire, qu'il venoit de remporter par l'intercession de ce Saint. Il est vrai que le Diplome, que l'on produit en faveur de cette donation, est suspect aux Sçavans; mais on sçait, que les faux titres contiennent quelquefois, & presque toujours des vérités. D'ailleurs, il est certain que tout ce territoire & ses dépendances sont du patrimoine de l'ancienne Abbaye. Le nom de Batteresse, qui signifie batterie, & qui est dérivé du mot Latin *battuere*, dont s'est servi Plaute, peut aussi, selon notre Auteur, faire juger que les François commencerent en cet endroit à se rapprocher des Goths & à les battre. Enfin ce sentiment se trouve conforme à celui d'un Officier, qui après avoir lû le Livre du Pere Routh, a examiné sur les lieux, où pouvoit être le *Campus Vocladensis*.

M. Lebœuf avoit déja imprimé

cette Differtation, lorfqu'il reçut de M. le Nain, Intendant de Poitiers, deux petits Mémoires, qu'il y a joints, l'un fur la bataille, dont nous venons de parler, & qui s'accorde affez avec ce qu'il venoit d'établir : l'autre fur la bataille de Poitiers, où Jean II. Roi de France fut défait & pris par le Prince de Galles, & qui confirme le fentiment du Pere Routh, lequel a placé ce funefte combat entre l'Abbaye de Noaillé & le Village de Beauvoir, dans un Champ planté de Vignes, appellé Maupertuits. Le Mémoire obferve néanmoins qu'il n'y a dans ce voifinage aucun Champ, qui porte à préfent le nom de Maupertuits.

Recherches fur la pofition de quelques lieux de la France nommés dans Frédégaire & fes Continuateurs &c. Frédégaire dans les Chapitres 24, 25, & 26. de fon Hiftoire parle de certains lieux, fur la pofition defquels la plûpart de nos plus habiles Ecrivains ne font point d'accord. Ce qui les a trompés, dit

M. Lebœuf, c'eſt qu'ils ſe ſont trop fiés à Aimoin, lequel plus occupé de l'élégance du ſtyle, que de l'examen de la vérité, eſt ſouvent tombé dans des fautes énormes de Géographie, ou a eu de mauvais Copiſtes. Le premier exemple qu'il en donne, eſt la ſituation d'*Arelaus*, d'où Frédégaire dit, que Bertoalde Maire du Palais de Bourgogne, pourſuivi par Meroué, Fils de Clotaire II. ſe ſauva à Orléans.

Le Pere Daniel, ſur l'autorité d'Amoin, a crû qu'il y avoit faute dans le Manuſcrit de Frédégaire, & qu'au lieu d'*Arelaus* il falloit lire *Arelaunum*. Or *Arelaunum* étoit une Maiſon de plaiſance de Clotaire dans la Forêt de Brotone, & le Pere Daniel dit, que Landri (Maire du Palais de Clotaire, qui accompagnoit Meroué) " s'étant ſaiſi de » quelques Places entre la Seine & » la Loire, marcha droit vers la » Forêt de Brotone, pour y ſur» prendre & enlever le Maire du » Palais de Bourgogne.,, M. Lebœuf prétend donc qu'il n'eſt nul-

lement vraisemblable, que le Maire ait fait une si grande traite avec 300 Hommes, qui l'accompagnoient, pour s'aller mettre en sûreté dans Orléans, qu'il faut s'en tenir à la version de Frédégaire, & que l'*Arelaus*, dont il s'agit, est ce qu'on appelle aujourd'hui Mont-Arlau, & qu'on écrit communément par corruption Mont-Arlot, entre les Rivieres de Louain & de Ravanes, & sur le bord de la Forêt de Fontainebleau. En effet, outre la ressemblance parfaite d'Arlau avec *Arelaus*, & la situation de ce Village près d'une grande Forêt, où Frédégaire dit que Bertoalde s'amusoit à chasser, il est certain que seize ou dix-huit lieuës, sans aucune Riviére à passer, furent plus faciles à faire à un homme, qui fuyoit mal accompagné devant une armée, que soixante, que l'on compte d'*Arelaunum* à Orléans.

Le Chanoine d'Auxerre, après avoir ainsi relevé le Pere Daniel au sujet d'*Arelaus*, entreprend de montrer le peu d'exactitude de D.

Ruinard dans son édition de Frédégaire, & dans ses Notes sur la suite des Avantures de Bertoalde. Frédégaire dit que Thiery, Roi de Bourgogne, voulant reprendre sur Clotaire le Pays, dont ce Prince venoit de s'emparer, vint à Etampes, *protinus cum exercitu Stampas super Fluvio Loa pervenit* .... Dom Ruinard guidé par Aimoin, son confrére, qui appelle Junna la Riviére, qui passe à Etampes, laisse entrevoir qu'il a crû que cette Ville étoit situé sur une autre Riviére que *Loa*, & à lû *Stampas per Fluvium Loa pervenit.* Mais il se trompe visiblement; car la Juine ne passe pas à Etampes, & parmi les Ruisseaux, qui sont près de cette Ville, l'un se nomme Loet & un autre Lo. M. Lebœuf a verifié la version de Frédégaire, à laquelle il s'arrête, sur le beau Manuscrit de Frédégaire en lettre onciales, du septiéme siécle, qui se garde dans notre Collége. Passons au troisiéme exemple.

Le premier Continuateur de

Frédégaire parlant de la mort tragique de Childeric II. dit qu'il fut tué *in sylva Lauchonia.* La situation de cette Forêt a d'autant plus exercé nos Historiens, qu'elle ne subsiste plus dans son entier. Notre Auteur, après avoir exactement observé toutes les circonstances de cet assassinat, se détermine avec bien de la vraisemblance, à ce qu'il nous paroit, à placer cette Forêt depuis Chaumont en Vexin jusqu'aux environs de Beauvais. Ce qui en reste aujourd'hui, sont les Bois de Trie, de Vaumain, des Tanieres & la Forêt de Ressons. Le nom même de *Lauchonia* n'est pas tout-à-fait éteint dans ce canton, puisqu'on y voit encore le Village de Lauconville près de Chaumont, & au Nord-Est de ce Village est celui de Boissi-le-Bois, qui ne peut avoir été ainsi nommé, que parce qu'il étoit dans une Forêt. De plus l'Auteur de la Vie de Saint Ouen, & après lui Alberic ont écrit que ce Saint Evêque avoit fait la cérémonie des Funérailles du Roi, de la

Reine & du jeune Prince leur Fils, qui furent tués en mêm-tems, ce qui est encore une preuve que le meurtre se fit dans le Diocèse de Rouen, & par conséquent que ce ne fut point dans la Forêt de Bondi, entre Paris & Meaux.

Ce Mémoire finit par un aveu bien digne d'un vrai Sçavant : M. Leboeuf au Tome I. de son Recueil, en parlant d'une Bataille, qui fut donnée entre les Troupes de Clotaire II. d'une part, & celles des Rois d'Austrasie & de Bourgogne de l'autre, en un endroit nommé *Latofao*, dans la chronique de Frédégaire, croyoit avoir démontré que ce lieu étoit dans le Diocèse de Toul, où l'on voit deux Villages appellés Lifou. Mais de nouvelles Observations, qu'il a faites dans le Pays de Laon, & sur les circonstances de cette Bataille, l'obligent présentement de juger, que le *Latofao* de Frédégaire est le Village de Lafau à une demi lieuë de Chavignon, en tirant vers Soissons, & à trois ou quatre lieuës de

Laon. Sa principale preuve est que le Duc Martin, un des Généraux de l'Armée vaincuë par Clotaire, se sauva à Laon, ce qu'il n'auroit pû faire, s'il avoit été défait à Lifou, outre que les Plaines de Lafau paroissent être propres à former un Champ de bataille pour deux grandes Armées.

Supplément à la Dissertation sur l'état des Sciences en France sous Charlemagne &c. " Je sentois » bien, dit M. Lebœuf, lorsque » j'ai composé dans mon Pays la » Dissertation, que j'ai donnée sur » l'état des Sciences sous Charle- » magne, que si j'eusse été à Paris » .... je l'aurois enrichie plus » qu'elle n'est de différentes Re- » marques sur les Sçavans de ce » tems-là, & que j'aurois décou- » vert quelque Ouvrage inconnu, » par le moyen duquel on auroit » appris certains faits intéressans, » ensevelis dans l'obscurité. Ce » que je n'ai pû faire alors, vient de » se présenter à moi. J'ai trouvé, en » faisant la Notice des Manuscrits

» de Saint Martial de Limoges, » qui ſont depuis peu à la Biblio- » théque du Roi, dequoi orner en » quelque maniére l'Hiſtoire Lit- » téraire du ſiécle de Charlemagne, » dequoi faire connoître deux ou » trois illuſtres perſonnages, plus » qu'on ne les connoiſſoit, & mê- » me dequoi réfuter les Fables, » qu'on a débitées touchant l'un » d'entr'eux. »

Paul Warnefrid, & Pierre de Piſe ſont les premiers Sçavans de ce Régne, dont M. Lebœuf rapporte bien des Anecdotes Hiſtoriques & Littéraires, qui ſont peu connuës. Il nous apprend que celui-ci étoit Grammairien, c'eſt-à-dire, Maître de Grammaire de Charlemagne, qu'il étoit déja Moine du Mont-Caſſin, avant que de venir en France, qu'il n'y vint point comme Priſonnier, mais à la ſollicitation de l'Empereur, qui l'eſtimoit infiniment. Il rapporte quelques Piéces de Vers de ces deux Sçavans, & une Lettre en Proſe du premier à l'Abbé du Mont-

Caſſin, & conclut très-bien de la part qu'ils eurent l'un & l'autre au rétabliſſement des Lettres en France, qu'Alcuin n'eſt pas le premier, que Charlemagne ait employé à ce grand ouvrage.

Il parle de deux Dames Saxones fort ſçavantes, qui paſſerent alors d'Angleterre en France, & en Germanie. Il cite pluſieurs Ouvrages de leur façon ; il nous apprend que l'une des deux étoit Sainte Liobe ou Leobgithe, & que c'eſt cette *Caſtule*, qu'un Poëte de ſon tems invite à paſſer la Mer. Notre Auteur nous donne l'analyſe de cette Piéce de Vers, qui eſt fort curieuſe & qui nous fait connoître un nombre de Sçavans, qui fleuriſſoient alors dans l'Empire des François. Il expoſe enſuite ſes conjectures ſur l'Auteur de ce Poëme, qu'il a mis à la fin de ſa Diſſertation, & il croit que cet Auteur eſt Alcuin, qui n'avoit pas encore quitté l'Angleterre pour venir en France : il ſe pourroit même bien faire, ſelon lui, que le

nom

nom de Castule fût une fiction d'Alcuin, & ne signifiât autre chose, que la boëte, où il avoit renfermé quelques-unes de ses Poësies, qu'il envoyoit en France pour s'y faire connoître.

L'article, qui regarde Paulin, Patriarche d'Aquilée, & François de Nation, n'est pas moins instructif pour l'Histoire Littéraire de ce tems-là. M. Leboeuf y a joint une petite Piéce de Vers du même Paulin sur la mort funeste d'Heric Duc ou Comte de Frioul, & il nous instruit de plusieurs faits touchant la personne de ce Général, qui après avoir remporté de grands avantages sur les Huns en Hongrie; tomba dans une embuscade, que lui dresserent ces Barbares, & y périt.

Examen critique des trois dernières Parties des Annales de Saint Bertin, avec les preuves démonstratives que Prudence de Troyes est l'Auteur de la pénultieme, & Hincmar de Rheims Auteur de la derniere.

Dom Mabillon a avancé que le

corps entier des Annales de Saint Bertin est sorti de la même plume, & que d'un bout à l'autre c'est toujours le même style & le même génie. Cette décision paroîtra sans doute fort étonante, quand on aura lû ce qu'en dit ici M. Lebœuf. Il nous avertit d'abord que ces Annales ne portent le nom de S. Bertin, que parce qu'elles ont été conservées dans cette Abbaye, à quoi il ajoûte, que l'on convient des Auteurs des deux premieres Parties, qui vont jusqu'à l'an 829. & que le Compilateur de la seconde n'a fait que copier Eginhard avec quelques légeres additions. Il avoit cru & imprimé en 1737. (a) que la pénultieme commençoit à l'année 830. mais il reconnoît aujourd'hui qu'un Anonyme a écrit les évenemens de cette année & des quatre suivantes, & c'est ce qu'il appelle la troisiéme Partie des Annales de Saint Bertin, laquelle consiste dans un abrégé des actions

(a) Mercure de France Mai 1737.

de Louis le Débonnaire, depuis l'an 830. jusques vers la fin de 835. & il ne faut en effet que lire cette continuation, pour convenir que l'Auteur ne parle point comme celui, qui l'a précédé immédiatement.

La quatriéme Partie, qui traite de ce qui s'est passé depuis 836. jusqu'en 861. est encore d'un style tout différent des autres, & la cinquiéme, qui se termine à l'année 882. ne ressemble à aucune des précédentes. C'est de la différence, qui se trouve entre les deux derniéres, qu'il s'agit ici. Selon M. Leboeuf, la piété, la tendresse Pastorale, le zéle de la Religion regnent d'un bout à l'autre dans la quatriémé, c'est tout un autre langage dans la cinquiéme. Le premier de ces deux Ecrivains ne rapporte point une victoire remportée sur les Ennemis de l'Etat, qu'il ne l'attribuë à la protection du Ciel; le second, qui a bien aussi souvent occasion d'en user de même, ne le fait jamais. Les sentimens de compassion pour la misére des Peuples, les gé-

missemens d'un cœur vraiment Chrétien sur les scandales, qui arrivoient dans l'Eglise ; les réfléxions, que la Religion inspire, touchant les divers évenemens de cette Histoire, se trouvent par-tout dans la quatriéme Partie, & on ne voit rien de semblable dans la derniere.

Outre cela, l'Auteur de celle-là parle Latin un peu plus purement que l'Auteur de celle-ci. Il n'employe, par exemple, jamais le mot *Hostis*, que pour signifier l'Ennemi, au lieu que son Continuateur, qui feminise même quelquefois ce terme, s'en sert pour marquer l'Armée du Prince même ; usage de la plus basse latinité & qui avoit enfanté le vieux mot d'*Host*, si usité dans nos anciens Auteurs François. M. Lebœuf pousse assez loin ce parallele sur tout ce qui concerne le style & la diction, sur le goût & le génie des deux Annalistes. Il ne reste plus qu'à les nommer. Il ne doute point que le premier ne soit Prudence Evêque de Troyes,

dont Hincmar Archevêque de Rheims assûre qu'il a écrit les Gestes de nos Rois arrivés de son tems & en cite un Passage, qui se trouve mot pour mot dans la quatriéme Partie des Annales de S. Bertin.

Notre Auteur prétend même trouver dans cet Ouvrage bien des choses, qui dénotent un Ecrivain Espagnol, tel qu'étoit Prudence, & qui faisoit sa résidence ordinaire dans un lieu peu éloigné d'Auxerre & de Sens. Quantité de traits sémés dans ses Annales le rapprochent de Troyes, la plûpart pris séparément n'ont pas beaucoup de force, mais tous ensemble ils peuvent faire impression sur un Auteur attentif, & qui sçait que souvent un mot échappé sert infiniment à décider une question fort embrouillée : & assûrément, si Dom Mabillon avoit examiné avec autant de soin ces deux derniéres Parties des Annales de S. Bertin, il ne les auroit pas attribuées au même Auteur.

Pour ce qui est de celui de la der-

niére Partie, M. Leboeuf n'a pas beaucoup de peine à faire voir que ce n'eſt plus un Théologien-Moral, accoutumé au ſtyle des Homélies, qui ne ſemble écrire l'Hiſtoire que pour avoir occaſion d'inſtruire & d'élever ſes Lecteurs à Dieu : c'eſt un Canoniſte, qui revient ſans ceſſe aux Conciles, aux Canons, aux Loix. Tous deux cependant parlent en Evêques, & ſi le premier paroît avoir fait ſa réſidence à Troyes, ou aux environs, le ſecond s'exprime de maniére à faire conjecturer qu'il réſidoit à Rheims. En un mot le Sçavant Chanoine d'Auxerre ne doute point que ce ne ſoit le fameux Hincmar Archevêque de Rheims, qui joua un ſi grand rôle dans l'Egliſe & dans l'Etat au neuviéme ſiécle, qui paſſa toujours pour plus ſçavant que dévot, & pour plus profond dans la ſcience des Loix & des Canons, que verſé dans la lecture des Peres. Son ſtyle eſt moins pur, quant à la diction, que celui de Prudence, mais il marque plus exactement

les noms propres des Villes & des Provinces, comme ils ſont dans les Commentaires de Céſar, & dans l'Itinénaire d'Antonin. Enfin M. Lebœuf ſuppoſant toujours que cet Ecrivain eſt Hincmar de Rheims, dont on connoît aſſez d'ailleurs le caractére par l'Hiſtoire, avertit qu'il ne faut lire, qu'avec quelque défiance, ce qu'il a écrit au ſujet de ceux, avec qui il a eu quelque démêlé, tels qu'ont été entr'autres le Pape Nicolas I. & Prudence Evêque de Troyes, que cet Archevêque a aſſez maltraités, & qui tous deux ſont honorés comme Saints dans leurs Egliſes.

On trouvera à la fin de cet Examen Critique deux Piéces aſſez curieuſes, dont la premiére eſt intitulée *Verſus Godeſcalchi.* Bien des gens ont crû que la premiére Priſon de cet Hérétique avoit été le Monaſtére d'Hautvillers, mais la Piéce, dont il s'agit, & qui eſt une complainte en Vers, nous apprend qu'ayant été chaſſé d'Italie, & peut-être de Dalmatie, où il dog-

matisoit encore, il fut relégué dans une Isle de la Mer Adriatique, où il composa ce petit Ouvrage.

L'autre est un Extrait des Pseaumes, que Prudence de Troyes composa, à ce qu'il dit lui-même, pour la consolation d'une Dame de qualité, & pour l'utilité de ceux, qui voyagent en diverses Provinces, où ils sont exposés à de continuels dangers. Le Saint Evêque ajoûte qu'il a retranché tout ce qui regardoit le style Judaïque, ou les choses, qu'il ne convient point de demander à Dieu dans le tems de la Tribulation ; & notre Auteur observe qu'au lieu de cela, il a inséré de tems en tems de petits mots, qui font connoître un Homme d'Oraison, accoutumé à louer le Seigneur, & fort zélé pour engager les autres à le louer.

ARTICLE LXXXII.

LETTRE HISTORIQUE à M. l'Abbé Lebœuf, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre.

De Paris ce 13. Août 1740.

MONSIEUR,

Ce n'eſt pas un petit préſent, que j'ai l'honneur de vous faire par cette Lettre, puiſque ſelon vous-même, *c'eſt beaucoup, lorſqu'on peut faire quelque nouvelle découverte*, & qu'en voici deux, que l'on ne peut conteſter. *Diſſert. ſur le Vic. Catol. pag.* 1.

Elles vous intéreſſent l'une & l'autre; daignez donc les accepter, je vous prie : & que le Public ne ſoit pas fruſtré du bien, qui peut lui en revenir.

J'ai découvert en deux Paſſages cités par Dom Felibien, dequoi

ſervir à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire de l'Abbaye de Saint Denys, & conſtater la diſtinction des deux Tombeaux de ce premier Evêque de Paris : l'un antérieur dans l'Egliſe de Saint Denys de l'Eſtrée, l'autre poſtérieur, là où Dagobert fit conſtruire l'Abbaye & ſa premiere Egliſe.

Vous ne dites rien de ce qu'il y a de favorable à vos adverſaires dans le Paſſage de Saint Ouen, Vie de Saint Eloy ; ni de l'omiſſion faite dans la citation de ce Texte par Dom Felibien, qui par de petits points, dans un endroit déciſif, a ſupprimé ces paroles : IN UNO LOCO ANTERIORIS TUMULI. IBID. DISSERT. PREL. *à l'Hiſt. de l'Ab. de S. Denys.*

Vous paroiſſez embaraſſé ſur le *in circuitu* du Paſſage de Frédégaire, diſant *ibid. pag.* 4. Je ne vois pas qu'on puiſſe autrement l'expliquer, qu'en ſuppoſant un *ejus* ſous-entendu.

Mais voici ce que ces deux Auteurs contemporains de Saint Eloy

& de Dagobert nous apprennent.

1°. Saint Ouen dans ces paroles, *fecit quoque repam in loco* ANTERIORIS *tumuli*, déclare à toute la postérité, que *Saint Eloy fit aussi dans le lieu* de l'ancien Tombeau de S. Denys, au-devant de ce Mausolée, une balustrade, une rampe, une grille, de fer apparemment. Il parle aussi d'un Autel fait par le même au même *lieu du Tombeau antérieur*, aux pieds du Saint Martyr : là où il avoit les pieds avant sa Translation.

M. de Launoy ne mit que TUMULI en gros caractéres, comme si *anterioris* & *in loco* ne méritoient pas une attention singuliere.

M. Grancolas, Histoire de l'Eglise, de la Ville, & de l'Université de Paris, passe ces paroles dans la citation Latine.

Dom Felibien *ibid.* comme par abregé les a omis aussi, mettant en leur place de petits points...

Et vous, Monsieur, il semble, que vous n'y ayez pas pris garde, puisque vous n'en faites aucune mention.

Ces mots omis cependant sont certainement décisifs pour la distinction de deux Tombeaux & de deux Eglises de Saint Denys au tems de Dagobert *in vico Catolocensi.*

Ils réalisent aussi la Translation des Saints Martyrs, & justifient l'Auteur des Actes de Dagobert. Car *in loco* signifie le lieu, c'est-à-dire, l'Eglise de Saint Denys de l'Estrée. La Tradition est constante. En vain dira-t on, que ce pouvoit être au lieu même, où est l'Abbaye, à quelque petite distance de l'Eglise, & qu'il y a en des exemples. Quand il y en auroit encore plus, la Tradition décide.

L'Auteur du Traité des Miracles de Saint Denys, que vous avez lû, & *contre lequel* vous n'avez *rien à dire*, parle de cette autre Eglise de Saint Denys de l'Estrée, & des devants que l'on y avoit, outre ceux de l'Abbaye.

Il écrivoit vers le commencement du neuviéme siécle. Et il paroît qu'il étoit alors sur la fin de

ses jours, qu'il avoit vécu 69. ans dans le huitiéme.

20. Frédégaire dans ces paroles QUAM IN CIRCUITU FABRICARI PRÆCEPERAT, nous apprend, & dit en termes formels, que Dagobert fit bâtir à neuf l'Eglise de l'Abbaye, & que ce fut *en rond* ou *forme sphérique* qu'il la fit construire EN CIRCUIT *in circuitu*; à la ROTONDE.

Il n'y a donc point d'*ejus* à sous entendre. Cela veut dire *en circuit.* Rien de plus clair. Point de subtilité qui puisse éluder.

Voilà, Monsieur, les deux découvertes, que je vous présente. Ayez-les, je vous supplie, pour agréables.

Inutilement prétendroit-on, qu'à l'égard du Passage de Saint Ouen, il faut lire *in loco anteriori tumuli*. Toutes les éditions portent *anterioris*; vouloir donner cette explication, dans la partie ou l'endroit antérieur du Tombeau, au-devant du Mausolée de l'Abbaye; ce seroit faire violence au Texte, & démentir

toutes les copies, & même tous les Originaux. Dans l'espérance de vous avoir fait plaisir,

Je suis, Monsieur,

Votre très-humbles & très-obéïssant serviteur, ***
Prêtre du Diocèse de Paris.

ARTICLE LXXXIII.

ŒUVRES SPIRITUELLES du Pere François Arias de la Compagnie de Jesus, traduites de l'Espagnol, par le R. P. Belon de la même Compagnie. A Lyon, chez la Veuve de la Roche, & fils, ruë Merciere, à l'Occasion. M.D.CC.XL. 2. *vol.* in-12. *T.* 1. *p.* 362. *T.* 2. *p.* 368.

LE Pere *François Arias*, Auteur de ces Traités Spirituels, édifia l'Espagne à la fin du seiziéme siécle, par des vertus éclatantes; sur-tout par une humilité profonde, & par un zéle ardent & in-

fatigable pour le ſalut du Prochain. Dans le deſſein d'en perpétuer les effets, il compoſa ces excellens Ouvrages de Piété, qui ont eu l'approbation générale des perſonnes éclairées dans les voyes de Dieu, & qui ont aſpiré à la perfection. Le ſuffrage ſeul de Saint *François de Sales* ſuffiroit pour en faire connoître le mérite. Ce Saint, ſi habile dans la conduite des ames, ce guide ſi ſage & ſi ſûr, en recommande la lecture en plus d'un endroit de ſon *Introduction à la Vie Dévote.*

Le Pere *Arias* mourut à *Séville* ſa Patrie l'an 1605. âgé de 72. ans, dans une grande réputation de ſainteté.

Ses Livres écrits en Eſpagnol, & traduits depuis plus d'un ſiécle en Latin, en Italien & en François, n'étoient preſque plus ſupportables en cette derniere Langue. Car, quoiqu'on ne cherche en pareille lecture qu'à s'édifier, encore veut-on qu'il n'y ait rien qui choque la délicateſſe de notre ſiécle.

C'eſt ce qui a engagé le P. *Belon* à entreprendre cette nouvelle Traduction. On lira donc déſormais avec plaiſir, comme avec fruit, ces ſalutaires Inſtructions : car le Pere *Belon* non-ſeulement les a rajeunies pour le langage & pour le ſtyle, mais il ne s'eſt point aſſujetti à les rendre littéralement. Il a crû qu'il ſeroit plus du goût regnant de reſſerrer quelques endroits un peu étendus, & d'en étendre quelques autres, qui lui ont paru un peu trop ſerrés. Du reſte, c'eſt exactement l'Auteur Eſpagnol, pour le fonds, pour le ſens, pour la ſubſtance des choſes, ainſi que nous l'avons reconnu dans la confrontation.

Nul Pays n'a produit de ſi célebres Ecrivains Aſcétiques, ni en ſi grand nombre que l'*Eſpagne*. Peu ſoigneuſe, ce ſemble, de cultiver les Sciences d'eſprit & de goût, les *Beaux* Arts, les Arts ſimplement *Beaux*, la Nation tournée par ſon caractére vers le *bon*, le grand, le ſolide, a donné les plus fameux Théologiens, & les plus habiles

Maîtres de la vie intérieure & ſpirituelle ; & le ſeiziéme ſiécle a été le plus fécond en cette derniére eſpéce d'hommes illuſtres. Sainte *Théréſe*, Saint *Jean de la Croix* , *Louis de Grenade* , *Jean d'Avila* , *Louis du Pont*, *Alphonſe Rodriguez* , & tant d'autres que je pourois nommer, l'éclairerent par leurs inſtructions, comme ils l'édifierent par les exemples de la plus haute piété. De ce nombre fut *François Arias*, aujourd'hui moins connu parmi nous, faute de Traducteurs, qui puiſſent le faire goûter. Le Pere *Belon* n'a pas donné tous ſes Ouvrages, mais dans celui qui a pour titre : *Aprovechamiento Spiritual*, il a choiſi les Traités ſuivans: *Du ſoin de notre avancement ſpirituel; De la défiance de ſoi-même* ; *De la mortification* de notre propre volonté , & de nos paſſions ; *De la préſence de Dieu* , tous deſtinés, ſuivant les vûës & le plan de l'Auteur , & propres à conduire les hommes par des progrès continuels dans la vertu , juſqu'à la perfection du Chriſtianiſme. Puiſque

l'on aime jusques dans la dévotion, un peu de variété & de changement dans les moyens & les pratiques qui la produisent & qui l'entretiennent, les personnes de piété, qui ont lû d'autres Livres sur les mêmes sujets, trouveront dans celui-ci dequoi réveiller leur attention, & leur ferveur par l'attrait de la nouveauté, & la maniére differente dont les mêmes matiéres y sont traitées.

ARTICLE LXXXIV.

OBSERVATIONES Apologeticæ pro Episcopatu Trajectensi ad Mosam, quem R. P. Godefridus Henschenius, è Societate Jesu, Hagiographus piæ Memoriæ, jam pridem asseruerat, ac perillustris Dominus G. L. Baro de Crassier &c. nuper negavit. Auctore R. P. Petro Dolmans, ejusdem Societatis Theologo. Antuerpiæ Apud Alexandrum Everaerts M. D. CC XL.

C'Eſt une ancienne diſpute, qui ſe renouvelle depuis quelque-tems ſur le Siége Epiſcopal de *Tongres* & de *Maſtricht*. Le Pere *Boucher* (*Ægidius Bucherius*) eſt le premier qui ait prétendu qu'il n'y a jamais eu d'Evêché dans cette derniere, Ville. Les Peres *Roberti*, *Fiſen*, & *Foullon*, auſſi Jéſuites, ont ſuivi ce ſentiment. D'autre part le ſçavant *Henſchenius* en divers endroits des *Acta Sanctorum*, & particuliérement dans ſa *Diatriba de Epiſcopis Trajectenſibus*, publiée en 1653. ſe déclare en faveur des Evêques de *Maſtricht*. Il revint encore ſur ce ſujet, & l'on donna en 1688. à la tête du ſeptiéme Tome de Mai, ſon *Exegeſis Hiſtorica de Epiſcopatu Tungrenſi ac Trajectenſi*, où il prouve, comme dans la premiere Diſſertation, qu'il y a eu des Evêques à *Maſtricht*, juſqu'à Saint *Servais*, qui transfera de cette Ville à celle de *Liége* le Siége Epiſcopal, qui avoit d'abord été à *Tongres*, ou qui fut du moins le dernier Evêque réſidant à *Maſtricht*. Cette queſtion, pa

un endroit, ne doit pas être indifferente aux Sçavans, surtout aux François. Le travail d'*Henschenius*, les recherches où il l'engagea, lui & son collegue le P. *Papebroch*, les connoissances qu'il acquit en traitant cette matiere, ont beaucoup servi à éclaircir l'Histoire & la Chronologie de nos Rois de la premiere race, & c'est ce qui a produit l'Ouvrage d'*Henschenius*, *De Tribus Dagobertis*, & les Dissertations de l'un & de l'autre sur la Généalogie de nos premiers Rois qu'on voit au troisiéme tome de Mars, & au 3. d'Avril.

En 1738. M. le Baron *de Crassier*, Conseiller à la Chambre des Comptes de l'Evêque Prince de *Liege*, & Sçavant distingué dans la connoissance de l'Antiquité & des Médailles, attaqua le sentiment du P. *Henschenius* sur l'Evêché de *Mastricht*, par un écrit, qu'il intitula : *Brevis Elucidatio Quæstionis Jesuiticæ de Prætenso Episcopatu Trajectensi ad Mosam.* On ne voit pas trop ce que cette question a de *Jésuitique*, si ce n'est qu'elle a été

traitée par des Jésuites, & qu'elle ne l'avoit été jusques là que par eux, du moins en forme de dispute; car ils n'y ont pas plus d'interêt, & n'y prennent pas plus de part que les autres Ecrivains. Mais puisque M. *de Crassier* renouvelle les prétentions des Liegeois, qui ne veulent pas que *Mastricht* ait jamais eu ni Evêques ni Evêché, & qu'il attaque nommément le P. *Henschenius*, voyons ce qu'il oppose aux preuves alléguées par ce Sçavant *Hagiographe*, & ce que répond le P. *Dolmans* à ce nouvel adversaire.

Henschenius avoit rapporté un passage de *Grégoire de Tours*, tiré du livre *de Gloriâ Confessorum* C. LXXII. où saint *Servais* est qualifié Evêque de *Mastricht*: *Servatius vero TRAJECTENSIS Episcopus*, dit cet Historien, *tempore Hunnorum, cum ad irrumpendas prorumperent Gallias, fuisse memoratur: qui & sepultus refertur juxta ipsum pontem aggeris publici.* Vaine allegation, dit M. *de Crassier*; *Hens-*

chenius s'est adroitement servi d'un exemplaire peu fidele : *Usus astutè exemplari aliquo fidei non omnino bonæ* ; car il est constant, ajoute-t-il, que dans les meilleurs Manuscrits de *Grégoire de Tours*, ou lit *TUNGRENSIS*, & non pas *TRAJECTENSIS, Episcopus*. Sur cette imputation, le défenseur d'*Henschenius* s'écrie avec un peu de chaleur : Quoi donc on accuse d'une pareille supercherie un Auteur, que de Sçavants Ouvrages ont rendu célébre par tout l'Univers ! Que deviendra sa réputation ? On pourra rendre justice à son érudition; mais quelle idée aura-t-on de sa bonne foi ? Effectivement *l'Astutè* est de trop ici : On peut être trompé, mais tromper les autres de dessein formé, pour soûtenir un sentiment dont on s'est prévenu, c'est ce qui ne convient point à un honnête homme, & il faudroit d'autres preuves, que celle du Baron, pour persuader que le P. *Henschenius* a usé de cette adresse.

Aussi son Apologiste n'en de-

meure-t-il pas là. Il fait voir par la ſuite du diſcours, par toutes les circonſtances, qui y ſont rapportées, par le témoignage de Dom *Ruinard* dont l'édition de *Grégoire de Tours*, dit-il, eſt très exacte, & faite ſur les meilleurs Manuſcrits, que ſaint *Servais* étoit Evêque de *Maſtricht*. Enfin il ajoûte le ſuffrage des derniers Editeurs du *Gallia Chriſtiana* qui ſe declarent hautement en faveur d'*Henſchenius*, contre les P P. *Boucher* & *Fiſen*. D'où il conclut que ce ſont les Manuſcrits de M. *de Craſſier*, qui ne ſont pas des plus fidéles.

Les Hiſtoriens racontent que ſaint Servais tranſporta ſon ſiége Epiſcopal de *Tongres* à *Maſtricht*; M. *de Craſſier* prétend que cela n'a pû ſe faire. Pour le prouver, il accumule Canons ſur Canons, qui défendent les tranſlations des Evêques. Mais premierement ſont-elles défendues abſolument, ſans aucune exception, pour quelque cauſe que ce ſoit? N'ont-elles jamais été pratiquées légitimement?

Ne peut-on obtenir dispense des regles Canoniques ? Et comment prouveroit-on que saint *Servais* ne s'est trouvé dans aucun des cas où les translations peuvent être permises, ou qu'il n'a point eû de dispense, si elle étoit nécessaire ? On devroit même supposer le contraire dans un Saint, que l'Eglise révere. L'Histoire n'en fournit-elle pas des exemples, qu'on n'oseroit condamner ? Mais le P. *Dolmans* va plus loin ; il fait voir évidemment que les Canons cités par le Baron, ne regardent pas même le point dont il est ici question. Ils défendent aux Evêques de passer d'un Diocèse à un autre, d'un petit siége à un siége plus grand, plus considerable, plus riche, ils répriment la cupidité & l'ambition, ils ne préjudicient point à l'utilité, ni aux interêts de l'Eglise, qui exigent quelquefois, ou du moins qui autorisent les translations. Mais saint *Servais* en quittant *Tongres*, pour s'établir à *Mastricht*, ne changeoit point de Diocèse, il n'abandonnoit

bandonnoit ni ſon peuple ni ſon Egliſe, il ne faiſoit que ſe mettre à couvert de l'incurſion des *Huns*, pour l'avantage de ſon troupeau.

Pour ce qui eſt en particulier du XIII. Canon des Apôtres, rapporté par M. de *Craſſier*, le Pere *Dolmans* remarque premiérement, qu'il ne défend que les changemens de Diocèſe; & en ſecond lieu, que ces Canons ne ſont point l'Ouvrage des Apôtres; qu'ils n'ont point d'autorité dans l'Egliſe; il ajoûte même, d'après Saint *Iſidore*, qu'ils ont été dreſſés par des Hérétiques, quoiqu'on y reconnoiſſe pluſieurs choſes bonnes & utiles, & qu'enfin ils ſont apocriphes.

Un autre argument du Baron *de Craſſier*, qui ſeroit ſans replique, s'il étoit bien fondé, c'eſt qu'au tems de Saint *Servais* la Ville de *Maſtricht* n'exiſtoit pas encore, ce Saint étant mort, ſelon *Henſchenius*, en 384. Cependant *Grégoire de Tours* dit expreſſément que l'Eque *Aravatius* étant arrivé à la VILLE de *Maſtricht*, y mourut,

& fut enterré par les *Fideles &c.* Tous les Sçavans conviennent que cet *Aravatius* est le même que *Servatius*, ou Saint *Servais*, & cela est évident par les circonstances de l'Histoire, & par le témoignage des autres Ecrivains qui ont parlé de Saint *Servais.* Il y avoit donc alors une *Ville* de *Mastricht*, & des *Fideles*, c'est-à-dire, une Eglise, un Evêque, comme on l'apprend des mêmes Auteurs, sans parler des autres Anciens qui ont reconnu la Ville de *Mastricht* subsistante au tems dont il s'agit.

Mais continuë, M. *de Crassier*, la Notice des *Gaules*, écrite vers l'an 410. & *Ammien Marcellin* ne mettent dans la *Seconde Germanie* que deux Villes, *Cologne* & *Tongres.* Que fait cet argument négatif contre le témoignage formel & positif des Auteurs qui reconnoissent l'existence de la Ville de *Mastricht* dès le quatriéme siécle ? Et puis *Ammien Marcellin* ne dit pas que *Cologne* & *Tongres* fussent les deux seules Villes de la *Seconde Germanie*,

il ne parle que de ces deux Villes, comme des plus grandes, & des plus considérables de la Province : *Secunda Germania*, dit-il *Agrippina & Tungris munita, civitatibus amplis & copiosis* ; mais il n'exclut pas les autres, non plus que la Notice.

M. *de Crassier* se réduit à dire que *Mastricht* étoit si peu de chose au quatriéme siécle, que selon les Canons, il ne pouvoit y avoir d'Evêque; que ce n'étoit qu'un Village, un Bourg, un Château. Le docte Baron est fort zélé pour l'observation des Canons, mais il n'est pas aussi heureux dans l'application qu'il en fait. La plûpart de ceux qui ont rapport au sujet présent, sont postérieurs au tems de Saint *Servais*, & par conséquent ils ne l'obligeoient pas. Les seuls Canons de *Sardique* & de *Laodicée* pourroient faire quelque difficulté ; mais ils se réduisent à défendre d'ordonner des Evêques dans des Bourgs ou des Villages, dans des lieux si peu considérables, si peu peuplés, qu'un seul

Prêtre suffise pour les gouverner, de peur d'avilir la dignité épiscopale : *Ne vilescat nomen Episcopi & autoritas*, dit le Concile de *Sardique*. Il est vrai qu'*Eginard*, Ecrivain du neuviéme siécle, dit que même de son tems *Mastricht* n'étoit encore qu'un Bourg : *In VICO qui hodieque TRAJECTUS vocatur*. Mais *Grégoire de Tours* qui vivoit au sixiéme siécle, donne à *Mastricht* le titre de Ville, au tems de Saint *Servais*; *Hariger*, & d'autres anciens Auteurs en parlent de la même maniére : ainsi ces dénominations sont assez équivoques, & fort arbitraires, comme l'a fort bien remarqué M. *de Valois* : *Observare convenit*, dit ce Sçavant, *ab Æginardo vicum Trajectum vocari, quod alii oppidum, alii urbem, alii municipium, quidam castrum nobilioribus nominibus appellant.* Il pouvoit encore ajoûter le mot *civitas* qu'on trouve employé dans l'Histoire de Saint *Servais* en parlant de la Ville de *Mastricht*. Aussi *Eginard* convient-il qu'elle étoit très-peuplée, & qu'il s'y fai-

ſoit un grand commerce. Elle étoit doncdu nombre de celles qui, ſelon les Canons, peuvent avoir un Evêque: *Reginon* dans la Vie de Saint *Lambert* Evêque de *Liége*, qui vivoit au ſeptiéme ſiécle, dit que *Maſtricht* étoit dès-lors une Ville riche, puiſſante & très-peuplée. Au contraire lorſque Saint *Hubert* transféra le Siége de *Maſtricht* à *Liége*, cette derniere Ville étoit ſelon *Egirard*, *VILLA parvi adhuc nominis*, & ſelon *Nicolas* Chanoine de *Liége VICULUS*. M. *de Craſſier* voudroit-il qu'on en tirât contre ſa Ville de *Liége* la concluſion qu'il tire contre *Maſtricht*? Cette comparaiſon s'étend à bien d'autres Villes, & le Pere *Dolmans* ſçait en profiter, pour renverſer l'argument de ſon adverſaire.

Ce Critique prononce un peu hardiment que les preuves d'*Henſchenius* en faveur des Evêques de *Maſtricht* ſont *vaines*, & qu'au moins ſur le plus grand nombre de ces Evêques il ne peut rien établir

de ſolide : il n'a pas été difficile au défenſeur d'*Henſchenius* de faire voir combien cette prétenſion eſt elle-même *vaine*, & peu *ſolide*, quoique par conſidération pour un Adverſaire qu'il reſpecte, il ait plus meſuré les termes. En effet, s'il eſt quelque choſe de certain dans l'Hiſtoire, c'eſt ſans doute ce qui eſt unanimement & conſtamment atteſté par un grand nombre d'Ecrivains, ou contemporains, graves & dignes de foi, ou par d'autres qui les ont ſuivis, & qui ne méritent pas moins de créance. Or on produit une foule d'Hiſtoriens de l'un & de l'autre eſpéce qui aſſurent qu'il y a eu un Siége Epiſcopal & des Evêques à *Maſtricht*, depuis Saint *Servais*, juſqu'à Saint *Hubert* : tous en parlent comme d'un fait notoire, & qui n'eſt point contredit ; éh ! de pareils faits peuvent-ils être douteux ou inconnus ? Les preuves ſurtout pour Saint *Amand*, & pour S. *Lambert*, ſont ſi fortes, & ſi multipliées, qu'il faut être bien déter-

miné pour ne s'y pas rendre. Et ces Saints ne sont ni les premiers ni les derniers qui ayent eu leur Siége à *Mastricht*.

Cependant le Baron *de Crassier* n'est pas encore convaincu, le témoignage des Auteurs qui nomment Evêques de *Tongres* quelques-uns des successeurs de Saint *Servais*, de ceux par conséquent qu'on soutient avoir été Evêques de *Mastricht*, lui paroît décisif en faveur de son opinion. Mais ce Sçavant trop prévenu, n'a pas fait attention que les Auteurs nomment indifféremment tantôt Evêques de *Tongres*, & tantôt de *Mastricht* ceux qui ont occupé le Siége établi d'abord dans la premiere de ces Villes, & transféré ensuite dans la seconde, parce que c'étoit toujours le même Diocèse, le même territoire, le même Peuple soumis à ces Pasteurs. Ils font plus: ils les appellent Evêques de *Tongres*, lors même qu'ils disent expressément, & au même endroit, que leur Eglise, leur Siége Episcopal étoit à *Mastricht*. Par exemple,

Meyer, dont M. *de Craſſier* fait valoir l'autorité, quoique ce ſoit un Auteur fort récent, parlant de S. *Amand*, dit : *Amandus .... creatur Epiſcopus TUNGRORUM, quorum tùm SEDES EPISCOPALIS erat TRAJECTUM.* Le Martyrologe de l'Egliſe de Saint *Hubert* en *Ardenne*, eſt encore plus fort contre le ſentiment du Baron : il nomme Saint *Hubert* Evêque de *Tongres*, en avertiſſant qu'il transféra ſon Siége Epiſcopal de *Maſtricht* à *Liége.* Ainſi les Evêques établis par une ſeconde tranſlation dans cette derniere Ville, peuvent encore être appellés Evêques de *Tongres*, ou des *Tongriens*, pour la raiſon que nous venons d'en donner. Il ſeroit inutile de rapporter un plus grand nombre de paſſages, qu'on peut lire dans le Pere *Dolmans*, ou d'y ajoûter les réfléxions que tout Lecteur ne peut manquer de faire ; il eſt ſurprenant qu'un homme d'eſprit, un ſçavant ou n'ait pas ſenti la force de ces preuves, ou les ait ignorées.

Le dernier point de Critique

agité entre le Baron, & ſon Adverſaire, eſt celui-ci : Saint *Hubert* transféra-t-il ſon Siége Epiſcopal de *Maſtricht* à *Liége* ? *Henſchenius* le ſoutient ; M. de *Craſſier* ne pouvoit manquer de ſe déclarer pour le ſentiment oppoſé. Comme c'eſt ici une queſtion de fait, & d'un fait très-ſimple, elle ſera aiſée à décider. Voyons ce qu'en diſent des Auteurs qui ont dû être parfaitement inſtruits de ce qu'ils ont écrit ſur cela, & auſquels on ne peut certainement rien oppoſer qui balance leur témoignage. *Anſelme* Chanoine de *Liége*, dans la Vie de Saint *Hubert* s'explique ainſi : *Hic* (c'eſt S. *Hubert* dont il parle) *hic, cum oſſibus S. Lamberti, Leodium tranſtulit ſedem Epiſcopii, quæ eatenus habebatur Trajecti.* Voilà dans ce peu de paroles tout ce que ſoutient le Pere *Henſchenius* clairement énoncé, & les idées de M. *de Craſſier* entiérement renverſées. Saint *Hubert* transfére à *Liége* le Siége Epiſcopal, qui juſqu'alors avoit été à *Maſtricht*. Nous avons déja cité le Martyrolo-

ge de l'Eglise de Saint *Hubert* en *Ardenne*, qui prononce pour *Henschenius*, sur tous les points contestés par le Baron : voici ses paroles ; *Natale Beatissimi Huberti Tungrensis Ecclesiæ Pontificis, qui ..... sedem Pontificalem à Trajecto Leodium ... transtulit.* Cette translation est encore attestée par *Nicolas* Chanoine de *Liége*, par *Gilles*, Moine d'*Orval*, par *Sigébert* dans sa Chronique, sur l'année 710. & par d'autres Auteurs qu'il est inutile de rapporter, qui n'ont point été contredits, & qui ne peuvent l'être avec quelque vraisemblance.

Mais, dit M. *de Crassier*, pourquoi les successeurs de Saint *Hubert* pendant environ deux siécles, ont-ils donc été constamment appellés Evêques de *Tongres*, & non de *Liége*? Quand on accorderoit au Baron ce qu'il avance contre l'évidence du fait, & le témoignage des Auteurs, qu'en pourroit-il conclure? Qu'on auroit retenu pendant plusieurs siécles le nom du premier Siége des Evêques de *Liége*;

& c'eſt dequoi l'on convient, ſans que cela favoriſe en aucune maniére ſon opinion. *Henſchenius* en donne une raiſon encore plus préciſe, que nous avons déja touchée ; c'eſt, dit-il, qu'au rapport de *Godeſcalch*, Diacre de *Liége*, qui vivoit au tems de la derniere tranſlation, *Liége* n'étoit alors que *Villa non magni nominis* ; &, ſelon *Fiſen*, ce n'étoit qu'une Terre, une Ferme de l'Egliſe de *Tongres*, (c'eſt-à-dire, de *Maſtricht*) *Prædium Eccleſiæ Tungrenſis.*

Mais il s'en faut bien qu'on accorde au Baron *de Craſſier* que pendant deux cens ans, ou environ les Evêques de *Liége* n'ayent jamais été appellés qu'Evêques de *Tongres.* Le Pere *Dolmans* cite plus de quinze Chartres & Diplomes d'Empereurs & de Rois, & d'autres Monumens certains, où ces Prélats, depuis la derniére tranſlation, ſont également appellés Evêques de *Tongres* & de *Liége*, & même plus ſouvent du nom de cette derniére Ville, & d'une maniére plus marquée.

Et M. *de Craſſier* convient lui-même, que c'étoit abuſivement, (*abuſivè*) qu'on avoit conſervé juſqu'à l'onziéme ſiécle le titre, ou la denomination du premier Siége de ces Evêques, que leurs prédéceſſeurs avoient occupé.

Le Pere *Dolmans* finit ſes *Obſervations Apologétiques*, en faiſant remarquer que quoique la tranſlation du Siége Epiſcopal à *Liége* ſoit bien conſtatée, il eſt encore plus certain qu'il y a eu des Evêques à *Maſtricht*: ou, pour ôter toute équivoque, des Evêques de *Maſtricht*, des Evêques ayant leur titre, leur Siége, leur Egliſe Cathédrale dans cette Ville. Il fait ſentir la différence qui ſe trouve entre ces deux points de la diſpute renouvellée par M. *de Craſſier*, & combien le ſecond, qui en eſt le principal objet eſt plus inconteſtablement établi. Pour cela il raſſemble, en récapitulant, les preuves rapportées dans ſa Diſſertation, & il en ajoûte d'autres, qui toutes réunies, nous paroiſſent ne laiſſer aucune reſſour-

ce au nouvel Adverſaire d'*Henſchenius.*

Au reſte nous ne voyons pas par quel motif les Liégois veulent tenir immédiatement de *Tongres* leurs Evêques, ſans les faire paſſer par *Maſtricht*. Car ce ſont en effet les Ecrivains de ce Pays, les Peres *Fiſen*, *Roberti*, *Foulon*, & en dernier lieu le Baron *de Craſſier*, qui ont entrepris de ſoutenir ce paradoxe hiſtorique ſi bien détruit par le Pere *Henſchenius*, qu'il ne paroiſſoit pas qu'on pût revenir ſur une queſtion qu'on devoit regarder comme décidée.

ARTICLE LXXXV.

EXPLICATION DE DEUX Vers de Virgile.

Hìc illum vidi juvenem, Melibæe, quot-
annis
Biſſenos cui noſtra dies altaria fumant.
Ecl. 1.

» C'Eſt-là, cher Mélibée, que » j'ai vû çe jeune Héros pour » qui nos Autels fument douze fois » par an. „

C'eſt une énigme que le vieux Titire propoſe au jeune Mélibée, & quoiqu'elle paroiſſe aſſez ſimple, tous les Interprétes s'y rendent. Je me garderai bien de rapporter ici leurs longs Commentaires. Tous conviennent que l'application doit s'en faire au jeune *Octavien*, qui mérita depuis le nom d'*Auguſte*, mais aucun ne l'a pû faire. Voici le nœud.

Les Poëtes & les Beaux eſprits de la Cour d'Auguſte, l'ont preſque tous célébré ſous l'emblême

d'Apollon. (Voyez Horace, Virgile, Properce, & leurs Commentateurs.) Je dis donc, que le vieux Titire expose ici naïvement qu'Octavien dont il a dit plus haut, *Namque erit ille mihi semper Deus*, est le Dieu du Soleil, à qui on offroit des sacrifices au commencement de chacun des douze mois de l'année. Flaterie bien délicate si on y fait attention.

Mais, dira-t-on, où trouvez-vous qu'on sacrifiât chez les Romains douze fois par an à Apollon Dieu du Soleil ? Je renvoye ici le Lecteur au premier Livre des Saturnales de *Macrobe* Chap. 9. où il verra que *Janus* & le Soleil étoient une même Divinité : c'est pourquoi on représentoit le plus souvent le Dieu Janus formant de la main droite le nombre de 300. & de la main gauche celui de 65. pour figurer les 365. jours de l'année. On sacrifioit aussi à *Janus Junonius*, & en cette qualité on lui dressoit douze Autels, un pour chaque mois.

Bissenos cui nostra dies altaria fumant

Reste à citer le passage de Macrobe. *Junonium , quasi non solùm mensis Januarii ,sed mensium omnium ingressus tenentem. In ditione autem Junonis sunt omnes Calendæ , unde & Varo libro quinto rerum humanarum scribit , Jano duodecim aras pro totidem mensibus dedicatas.*

ARTICLE LXXXVI.

SILESIACARUM RERUM Scriptores aliquot adhuc inediti ; accedunt Codicis Silesiæ, Diplomatici specimen,& Diplomatarium Bohemo-Silesiacum , quibus ut Historia ab origine gentis , usque ad Imperium Aug. ac invictis. Caroli VI. Rom. Imp. &c. Illustretur & confirmetur , inseruntur Dissertationes duæ , quarum prior Historiæ Silesiacæ Diplomaticæ specimen , altera Historiam Genealogicam Ducum Silesiæ sistit. Opus confecit &c. Fridr. Wilh , de Sommersberg, Eques Silesius. Lipsiæ , sumptibus Michaelis Huberti 1729. C'est-à-dire, *Recueil de quelques Histo-*

riens de Silesie non encore imprimés, avec des Dissertations, & des Diplomes, pour servir d'éclaircissement & de preuves à l'Histoire. On y a ajoûté quelques Ecrivains autrefois imprimés, & devenus fort rares. Le tout par les soins de M. Frédéric Guillaume de Sommersberg, Chevalier Siléſien. A Leipsik, aux frais de Michel Hubert, Libraire de Breslauvv in-fol. *pag.* 1084.

LA premiére Piéce de ce Recueil est une petite Chronique dont l'Auteur ne nous apprend autre chose sur sa personne, que son nom, & qu'il finit son Ouvrage en 1359. le Samedi avant le Dimanche : *Cantate Domino* ; c'est-à-dire, le quatriéme Dimanche après Pâques. *Louis* I. Duc de *Silésie Brieg* acquit le Manuscrit l'année suivante 1360. & il est cité par *Martin Hanckius*, l'un des derniers, & des meilleurs Historiens de *Silésie.* La seconde Piéce est encore de même espéce. C'est une Chronique des

Princes de *Pologne* & des Evêques de *Breslauvv*, depuis *Jérôme*, premier Evêque de cette Ville, qui fut ordonné en 1051. & mourut en 1062. jusqu'à l'année 1382. où l'Auteur finit son Histoire. La 3^e^. n'est qu'une Liste, ou de simples Fastes des Evêques de *Breslauvv*, & des Princes de *Silésie* jusqu'à l'année 1470. Ils n'ont d'intéressant ou d'utile que les dates, les faits n'étant qu'indiqués, sans détail, ni circonstances, & une bonne partie n'apprenant rien qu'on soit fort curieux de sçavoir.

La quatriéme Piéce de cette Collection n'est qu'un projet, ou l'ébauche d'une Histoire générale de *Silésie*. *Daniel Rapold* Jurisconsulte, Auteur de ce projet, paroît avoir été fort capable de l'exécuter. Son Ouvrage mérite d'être lû de ceux qui entreprendront de travailler sur l'Histoire de *Silésie*. Cet Auteur mourut en 1588.

La Chronique, ou l'Extrait de la Chronique d'*Henelius d'Hennenfeld* occupe une bonne partie de

ce volume. L'Auteur, qui étoit Vice-Chancelier du Duché de *Monsterberg*, & du Territoire de *Francostein*, & Syndic de la République de *Silésie*, avoit à sa disposition les Piéces autentiques, qui fournissent la matiére de l'Histoire de ce Pays, & qui en assurent la vérité. C'est donc sur la foi des Chartres, & d'autres Actes publics, qu'il l'a conduite depuis le douziéme siécle, jusqu'à l'Empereur *Rodolphe* II. Mais cet Ouvrage ne peut servir qu'à ceux qui entendent l'Allemand. Il est suivi d'une Dissertation Historique où le Chevalier de *Sommersberg* parcourt rapidement les événemens & les révolutions des divers Duchés qui composent la *Silésie*, après avoir donné une idée générale du Pays, des Peuples qui l'ont habité, & des Princes qui l'ont gouverné. C'est encore d'après des Actes revêtus du sceau de l'autorité publique, que M. de *Sommersberg* a écrit; Actes de toute espéce, Contrats de Mariage, de vente, d'acquisition, Trai-

tés, Conventions, Titres de fondations, de dotations de Monaſtéres, Diplomes des Empereurs, des Rois de *Bohême*, Bulles des Papes &c. Il continuë cet Abrégé Hiſtorique, juſqu'à l'Empereur *Charles* VI. aujourd'hui régnant.

Les Tables Généalogiques des Princes & des Princeſſes de *Siléſie* que le ſçavant Editeur expoſe dans ſa ſeconde Diſſertation, & qu'il explique à l'aide des Diplomes qu'il a recueillis, répandent encore un grand jour ſur l'Hiſtoire de cette Province. Il eſt vrai qu'il y a bien des faits particuliers, domeſtiques, peu intéreſſans pour des Etrangers; mais ils établiſſent, ou conſtatent des droits, ils éclairciſſent quelques points obſcurcis de la Généalogie de ces Princes, ils rappellent des titres, qui ne ſont pas regardés avec la même indifférence, de ceux qui en peuvent tirer quelque avantage.

Enfin le volume finit par une Collection de 208. Diplomes concernant les affaires de la Haute &

de la Basse *Silésie*, & servant de fondement à ce que le Chevalier de *Sommersberg* en a écrit.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans les Ouvrages dont nous venons de rendre compte, ni une Histoire suivie & complete, des faits bien détaillés, des événemens circonstanciés, liés entr'èux par les intérêts qui les ont fait naître, ni les ressorts qui les ont produits, ni cet art de les préparer, de les amener, de les développer, qui picque & qui soutient l'attention des Lecteurs, ni cette simplicité de style, élégante sans affectation qui caractérise l'Histoire, & qui y donne du prix. La succession des Princes qui ont possédé la *Silésie*, des dates, quelques événemens isolés, souvent peu importans, c'est tout ce qui s'est sauvé de l'oubli, dans une Nation longtems livrée aux ténébres de l'ignorance, qui n'a connu que fort tard, & qui a très-peu cultivé les Lettres. C'est la plainte que font avec raison les Sçavans, même Siléſiens,

qui ont entrepris dans ces derniers tems d'écrire l'Hiſtoire de leur Nation. Elle n'a point eu d'Hiſtoriens, & ceux des Etats voiſins, auſquels elle a été unie ou ſoumiſe, n'en ont dit que peu de choſe, & n'en ont parlé qu'en paſſant, comme on parle dans l'Hiſtoire générale d'un Royaume, des affaires particuliéres d'une de ſes Provinces. C'eſt donc dans les Hiſtoriens de *Pologne*, de *Bohême*, de *Hongrie*, qu'il faut recueillir quelques morceaux épars, & les réunir, pour en former un corps toujours fort imparfait de l'Hiſtoire de *Siléſie*. Mais ces morceaux, quelque peu conſidérables qu'ils ſoient, ſont néanmoins précieux, par cela même, qu'ils ſont les ſeuls qui nous reſtent, & on doit ſçavoir gré aux Ecrivains qui les ont conſervés, & au ſçavant Editeur qui les a raſſemblés dans ſa Collection. On la trouve à Paris chez de *Bure* l'aîné, Quai des Auguſtins.

ARTICLE LXXXVII.

COUTUMES DES DUCHÉ, Bailliage, & Prévôté d'Orléans, avec les Notes de M. Henri Fornier, Conseiller au Présidial d'Orléans; les Notes de du Molin sur l'ancienne Coutume d'Orléans; & des Observations nouvelles &c. A Orléans chez François Rouzeau &c. M DCC XXXX. Deux vol. in-12. *Tom. I. pag.* 456. *Tom. II. pag.* 320.

DE tous les Commentaires sur la *Coutume d'Orléans*, il n'en avoit point paru de meilleur jusqu'ici, ni de plus estimé au Palais, que les courtes Notes de M. *Henri Fornier*, imprimées pour la premiére fois en 1609. & devenuës fort rares. Mais leur briéveté les rendant insuffisantes pour les Commençans, on a jugé à propos, en les redonnant au Public, d'y en joindre d'autres plus étenduës, & qui expliquassent avec plus de dé-

tail les diſpoſitions de la Loi. Ces nouvelles Remarques ſe reconnoîtront aiſément par la différence du caractére, qui eſt de petit Romain, & parce qu'elles ſont marquées d'une main ; au lieu que celles de *Fornier* ſont en italique. Pour ce qui eſt du corps même de la *Coutume d'Orléans*, ſoit ancienne, ſoit nouvelle, nous n'en parlerons point ici : ce ſont des Ouvrages trop connus de ceux qui pourroient s'intéreſſer à ce que nous en dirions, & qui d'ailleurs ſont renfermés dans l'uſage & la pratique du Barreau. Nous ne nous arrêterons qu'à ce qui regarde l'origine des Coutumes en général, l'Hiſtoire de leur établiſſement, & en particulier de celle d'*Orléans*, le caractére des Auteurs qui l'ont commentée, le jugement qu'on doit en porter, & enfin le deſſein de l'Ouvrage que nous annonçons.

Diſcours Hiſtorique ſur la Coutume d'Orléans, dans lequel on explique l'origine des Coutumes en général, &

& l'Histoire de la Coutume d'Orléans en particulier ; le jugement qu'on doit porter sur les Auteurs qui l'ont commentée ; & le dessein de l'Ouvrage qu'on donne présentement au Public.

Origine des Coutumes.

Ce Discours est de M. *Prévost de la Jannés*, Conseiller au Présidial d'*Orléans*, Professeur du Droit François, dont il remplit la Chaire avec distinction, & Membre de l'Académie de cette Ville, lequel a part aux Notes qui enrichissent cette nouvelle édition.

Les Coutumes des anciens *Gaulois*, dit M. *de la Jannés*, avant la conquête des Romains, étoient si conformes aux nôtres, qu'on seroit d'abord disposé à rapporter à cette source notre Jurisprudence : mais on abandonnera cette pensée, si l'on fait réfléxion que les Romains, en soumettant les Nations, introduisoient chez les Peuples vaincus, leur Langue, leurs Mœurs, leur Gouvernement & leurs Loix.

Les *Francs*, & les autres Barbares qui envahirent l'Empire des Romains, y trouverent leur droit établi, & tout vainqueurs qu'ils étoient, ils s'y soumirent eux-mêmes. *Rome continua de regner par ses Loix*, sur des Peuples qui ne reconnoissoient plus sa domination. Il est vrai, que les Francs, les Goths, les Bourguignons eurent des Loix particuliéres, qui se conservent encore, sous les noms de Loi Salique, Gombette, Ripuaire &c. Mais, outre que les anciens habitans, à qui on donnoit le nom de Romains, n'y furent point assujettis, elles étoient si imparfaites, & régloient si peu de cas, qu'en bien des matiéres, les Barbares mêmes, pour qui elles étoient faites, étoient obligés de recourrir aux Loix Romaines. Elles furent donc encore communément suivies sous les deux premiéres Races de nos Rois: il n'y eut que la confusion & les désordres du dixiéme siécle, qui firent disparoître l'ancienne Jurisprudence, & qui anéantirent toutes les Loix. Evénement

bien singulier, dit l'Auteur de ce Discours, & d'autant plus surprenant, qu'il est difficile d'en découvrir les véritables causes. *La France si éclairée encore, si florissante & si policée sous le Regne de Charlemagne, se trouve presque tout à coup couverte de ténébres épaisses. L'ignorance profonde, la barbarie jointe à la superstition, l'anarchie, l'horreur & la confusion succedent rapidement aux tems heureux d'un si beau Regne. Les Sciences, la Politique & les Loix qui font le bonheur d'un Etat, souffrent une éclipse universelle; on oublie jusqu'au nom même du Droit Romain auparavant si respecté.*

M. *de la Jannés* a touché la véritable cause de cet oubli, l'*anarchie*, la foiblesse des Rois, les usurpations & les violences des Grands, les guerres qu'ils se faisoient &c. Dans ce tumulte & ce désordre, comment les Loix se seroient-elles fait entendre, lorsque l'autorité affoiblie & partagée, livroit les plus puissans à l'ambition, à la cupidité, à l'indépendance, & les foibles

à l'oppreſſion? Mais ce mal, ſelon notre Auteur, produiſit un bien; toutes ces Coutumes qui forment notre Juriſprudence. Si c'eſt-là un bien, ce n'eſt aſſurément qu'en comparaiſon du déſordre qui lui donna naiſſance. L'uniformité des Loix dans une même Nation, ne feroit-elle pas préférable à cette variété de Coutumes ſouvent oppoſées & contraires entr'elles, qui embarraſſent les Tribunaux, & qui multiplient les chicanes? C'eſt dequoi M. *de la Jannés* convient lui-même. Ce fut donc vers le commencement de la troiſiéme Race, continuë le Sçavant Magiſtrat, que les Terres,poſſédées autrefois librement, au moins pour la plûpart, furent aſſujetties au droit de Fief, ou de Main-morte, & les perſonnes, à la réſerve des Nobles, ſoumiſes à une eſpéce d'eſclavage envers les Seigneurs, à la ſervitude de corps ou d'héritage. Alors *les Nobles ne voulurent plus reconnoître d'autres Loix que le droit des Fiefs, & les conditions établies dans les In-*

vestitures, & les Concessions : les Roturiers *n'eurent plus d'autre Loi que la volonté de leurs Seigneurs, qui les jugeoient eux-mêmes, ni d'autres régles que les charges imposées par ceux-ci dans l'établissement des Mains-mortes, & dans l'abandon des Terres dont ils leur donnoient la jouissance.* Chaque canton, chaque district se fit des Loix particuliéres, accommodées aux circonstances du tems, & à la situation des personnes & des affaires. Les Chartres qui établirent les Communes en plusieurs Villes du Royaume servirent de modele à ces Loix, & furent *comme les premiers originaux de nos Coutumes.*

Après avoir marqué les degrés par lesquels se forma peu à peu cette nouvelle Jurisprudence, M. *de la Jannés*, vient au Droit Romain contenu dans le Code Justinien, heureusement recouvré vers le commencement du douziéme siécle. *Ouvrage*, dit le sage Jurisconsulte, *dont par un seul mot on a si bien fait l'éloge, en lui donnant le nom de Rai-*

son écrite. « Un Allemand, *conti-* » *nuë-t-il*, qui avoit étudié à Con- » stantinople (c'est Irnier) le re- » trouva, en connut le prix, l'en- » seigna publiquement en Italie, & » mérita par-là à jamais la recon- » noissance du genre humain. L'Eu- » rope fut alors éclairée d'une nou- » velle lumiére ; on admira un » Droit si beau, qui tendoit à ren- » dre les hommes plus doux, plus » justes &c. »

Histoire de la Coutume d'Orléans.

La Coutume d'Orléans a eu la même origine que les autres Coutumes du Royaume. On lui fait l'honneur d'avoir servi en partie de modéle aux Réglemens sur la Justice, que S. Louis donna vers l'an 1270. Elle étoit donc dès-lors rédigée en forme de Loi. Elle le fut d'une maniére plus autentique, suivant la tradition du Pays, sous le Regne de *Philippe le Bel. Charles VII. & Louis XI.* entreprirent de fixer toutes les Coutumes du Royaume, & le Sçavant

Jurisconsulte prétend que leur dessein fut de donner aux François un corps uniforme de Jurisprudence, formé de ce qu'il y auroit de meilleur dans chaque Coutume, & de plus convenable au génie & aux mœurs générales de la Nation; & il fait très-bien sentir les avantages de ce projet. « Mais malheu-» reusement, *ajoûte-t-il*, ce qui n'é-» toit qu'un moyen, est devenu » l'objet seul de l'exécution; & le » but si naturel & si désirable où » tendoit ce moyen, seroit peut-» être encore regardé comme un » projet plus brillant que pratica-» ble, si M. le Chancelier n'avoit » donné les prémices de l'exécution » dans l'Ordonnance des Dona-» tions, & celle des Testamens. »

Cependant la rédaction de la Coutume d'*Orléans* ne fut commencée qu'en 1494. encore l'Ouvrage fut-il interrompu, & repris en 1509. Mais à peine fut-il achevé, qu'on s'apperçut bien-tôt de son imperfection, & de la nécessité de le réformer. En 1583. sur les Let-

tres Patentes d'*Henri* III. les Avocats du Bailliage d'*Orléans* au nombre de 34. furent nommés pour dresser, sous la direction des Gens du Roi, les Cahiers de la nouvelle Coutume. M. *de Harlay*, Premier Président du Parlement de *Paris*, Messieurs *Viole* & *Perrot*, Conseillers de la Cour, présidérent à cette réformation. Mais quelque soin qu'on prît de profiter de la Coutume de *Paris*, *celle d'Orléans*, dit M. *de la Jannès*, demeura toujours infiniment au-dessous de son modele & *très-défectueuse & pour la forme, & pour le fonds; comme si*, ajoûte-t-il, *l'insuffisance & l'imperfection de notre Ouvrage eut été une espéce de tribut que la Province eut payé à la Capitale, & le respectueux aveu de sa supériorité.*

Les réfléxions judicieuses qu'il fait, & le détail critique où il entre sur les défauts de la Coutume d'*Orléans* serviront de guide & de flambeau à ceux que leurs emplois & leur profession obligent de s'instruire des dispositions de cette Ju-

risprudence, & doivent être regardés comme une partie considérable du nouveau Commentaire qu'on donne ici sur cette Coutume.

Jugement sur les Auteurs qui ont écrit sur la Ceutume d'Orléans.

Les anciens Docteurs, dit M. *de la Jannés, fiers de la grandeur & de l'excellence du Droit, dont ils étoient comme les Prêtres & les Ministres*, faisoient trop peu de cas des Coutumes, pour daigner s'appliquer à les éclaircir par des Commentaires. " *Pyrrhus Englebermaus* » Professeur du Droit Romain dans » l'Université d'Orléans sa Patrie, » fut le premier qui entra au com- » mencement du seiziéme siécle » dans cette carriere délicate. » *Pyrrhus* au jugement de *du Moulin*, grand Juge en cette matiére, avoit du génie, des talens, du sçavoir, mais peu d'usage de la Coutume, dont il ne connut pas le véritable esprit. Ainsi son Commentaire, imprimé à *Paris* avec quelques au-

tres Ouvrages de ſa façon en 1529, n'a pas eu cours dans le Barreau, quoique le ſçavant *Godefroi* l'eut fait réimprimer à *Francfort* en 1598. avec des Notes & des Additions. M. *de la Jannes* ne daigne pas compter parmi les Commentaires de la Coutume d'*Orléans* les Notes marginales, très-courtes, & en petit nombre, que publia en 1570. *Léon Tripault*, quoique celui-ci entendit mieux la Coutume qu'*Englebermaus*.

Mais au commencement du dernier ſiécle *Henri Fornier*, ſecond fils de *Guillaume Fornier* célebre par ſes Ecrits, s'attacha, dit l'Auteur de ce Diſcours, à approfondir notre Coutume. Il la conféra ſoigneuſement tant avec celle de *Paris*, qu'avec l'ancienne Coutume d'*Orleans*, qu'il n'ignoroit pas être le Commentaire le plus juſte, & même le plus fécond de la nouvelle. Il s'appliqua à démêler la dépendance mutuelle des Articles, il en compara les différences, il en réunit les rapports. Ecrivain mo-

deste, exact, judicieux ; un seul mot lui suffit pour ouvrir un champ fécond en conséquences. Telle est l'idée que nous donne de l'Ouvrage & de l'Auteur un Critique éclairé, sincére, impartial, qui dans tout ce qu'il écrit, ne paroît pas moins Académicien ingénieux & poli, que sçavant Jurisconsulte.

« La même année, *continuë-t-il*, » que parut l'Ouvrage de *Fornier*, » (1609.) un nommé *Duret* lui » donna un nouveau lustre, en » faisant imprimer en un gros vo» lume *in*-4°. un Commentaire sur » la Coutume d'*Orléans*. On trouva » que le vaste Commentaire étoit » vuide, stérile & petit, & que les » Notes au contraires étoient une » grande & fertile source d'instruc» tions. » Il convient néanmoins que les Notes de *Fornier* péchent par leur briéveté ; & après avoir tracé l'idée d'un Commentaire parfait, *j'ai peint*, dit-il, *sans y penser celui de M. Delalande*, dont il fait un très-bel Eloge. *Le bon sens, la solidité, l'érudition, la clarté, l'in-*

telligence vive & lumineuse de l'esprit de notre Coutume, & des principes de la Jurisprudence Françoise par tout caractérisent l'Auteur. Il n'y a pas jusqu'à *son style négligé, le tour antique de son expression, son vieux langage;* dont il ne lui fasse honneur. Il plaît toujours, dit-il, *par l'énergie, la naïveté, la force & la netteté qui accompagne son Discours. En le lisant on seroit tenté de penser que nous avons affoibli notre Langue en la polissant.* Le Commentaire de M. *Delalande* n'est pourtant pas exempt de fautes dans les points qui ne s'apprennent que par l'usage du Palais, & par la pratique. Il fut même long-tems négligé, apparemment à cause des conjonctures dans lesquelles il parut en 1673. On attendoit alors le Commentaire que préparoit M. de *Givès*, Avocat du Roi au Châtelet d'*Orléans*, dont toutes les décisions étoient regardées comme des oracles: on crut que cet Ouvrage seul suffiroit, & répareroit tous les défauts des autres. Mais il n'a point paru, & c'est ce

qui a fait rechercher celui de M. *Delalande.* L'édition de la Coutume en 1711. pourroit en quelque ſorte conſoler de la perte des Mémoires de M. *de Givès*, l'Auteur ayant inſéré dans ſes Notes, tout ce qu'il y a trouvé de plus intéreſſant. Mais l'Ouvrage, dit M. *de la Jannés, a un des plus grands défauts que puiſſe avoir un bon Livre, celui de n'être point entendu.* Ce jugement ſur la Coutume, & ſur les Auteurs qui l'ont expliquée, en formant celui des jeunes gens deſtinés au Barreau, leur abrégera le chemin, leur épargnera la peine & l'incertitude du choix; en leur faiſant connoître les Auteurs auſquels ils doivent s'attacher par préférence.

Les motifs & les deſſeins de l'Ouvrage qu'on donne préſentement au Public.

Les Notes du célebre *Fornier*, ſi eſtimées & ſi rares, diſent modeſtement les Auteurs de cette nouvelle édition, ſont ce qu'elle a de

plus intéressant, le reste ne doit être regardé que comme l'accessoire. Cependant cet accessoire pourroit bien passer pour le capital, & ce qui donne le plus de prix à l'Ouvrage. Les nouvelles Notes sont courtes, claires, précises. En épargnant aux Lecteurs l'étalage inutile & déplacé d'une vaine érudition, on s'y est proposé de ne rien omettre de ce qui peut servir à l'intelligence du Texte, à l'application la plus juste, & la plus féconde des Articles. On a rassemblé ce que les Auteurs ont dit de meilleur, on a suppléé à ce qui leur a échappé : on s'est mis à la portée de tous ceux qui peuvent faire usage de ce travail; Juges, Praticiens, Gens du Métier, & ceux qui n'en sont pas, tous peuvent, sans qu'il leur en coute beaucoup de peine, s'y instruire de ce qu'il leur importe de sçavoir. L'Ouvrage de M. *Delalande* méritoit qu'on lui donnât toute la perfection dont il étoit susceptible. C'est ce qu'on a fait pour l'utilité

publique, par de ſçavantes Obſervations ſur les erreurs dont il n'a pas toujours ſçû ſe garantir. Enfin, pour qu'il ne manquât rien à cette édition, on y a inſéré les Remarques de *du Moulin* ſur quelques Articles de l'ancienne Coutume; & l'on n'a rien négligé de ce qui pouvoit rendre cette édition complete & ſolidement inſtructive.

Eloge Hiſtorique de M. Delalande.

Cet Eloge eſt encore de la compoſition de M. *de la Jannés.* Il eſt écrit avec eſprit, avec élégance, avec agrément. L'Auteur par cet hommage qu'il rend au mérite de M. *Delalande*, s'acquitte au nom de ſa Patrie de la reconnoiſſance qu'elle lui doit pour l'honneur qu'il lui a fait & les ſervices qu'il lui a rendus par ſes travaux; il ſatisfait à la juſte curioſité de connoître ces hommes eſtimables qui ſe ſont conſacrés à l'utilité publique.

M. *Delalande* naquit à *Orléans* le 2. de Décembre 1622. de *Daniel*

Delalande, Conseiller en la Prévôté de cette Ville, & de *Michel le Gendre*. A peine eut-il achevé ses humanités, qu'un *goût vif & decidé qui marque les grands talens, & annonce les grands succès*, l'appliqua à l'étude de la Jurisprudence. Il y joignit une connoissance exacte des anciens Auteurs, des Antiquités Romaines, & des plus curieux Monumens de notre Histoire. Avec de pareilles dispositions, en suivant cette carriere, pouvoit-il manquer d'arriver aux honneurs qui en sont le terme? En 1653. il disputa une Chaire de Droit; &, malgré l'inégalité des concurrens, elle fut partagée. Cependant pour marquer qu'on sçavoit faire la différence de leur mérite, M. *Delalande*, qui l'emportoit par la capacité, & pour le fonds, eut seul l'exercice & les émolumens, il fallut que son Compétiteur, qui avoit balancé les suffrages par son esprit, son adresse, & par les graces extérieures, se contentât du titre, & de l'expectative de la premiére Chaire qui vien-

droit à vaquer. L'année suivante, M. *Delalande* fut pourvû d'une Charge de Conseiller au Présidial : mais il la quitta bien-tôt, pour se livrer tout entier aux travaux de sa profession. Le détail où l'Auteur de son Eloge est entré, fait voir qu'il y consacra tout son tems, & qu'il ne goûta dans sa vie d'autre plaisir que celui d'être utile à sa Patrie. « Matinal, laborieux, heu-
» reux seulement dans son cabinet,
» & trouvant dans ses Livres la plus
» agréable de toutes les sociétés ...
» déplacé en quelque sorte par tout
» ailleurs où le devoir ne l'appelloit
» pas, il se délassoit du Droit Ro-
» main par le Droit François....
» Il fut juste, modeste, doux, sim-
» ple, équitable, parce qu'il ne
» pouvoit être autrement : la hau-
» teur, l'ostentation, l'intérêt n'ont
» jamais pû trouver de prise sur
» lui .... Attaché à ses devoirs &
» par goût, & par Religion, il alloit
» naturellement au bien ; la droi-
» ture, & la piété sans fard re-
» gnoient dans ses actions &c. »

Tels sont les traits qui paignent le caractére & les mœurs de M. *Delalande.* Heureux, continuë M. *de la Jannés*, si des chagrins domestiques n'avoient jamais troublé le repos de sa vie. « Il avoit eu la » foiblesse de se marier ; car ç'en » étoit une pour un homme qui ne » respiroit qu'aprés les douceurs » d'une libre & tranquille étude, » & qui n'avoit de passion véritable que pour la Jurisprudence. » Il eut dans son mariage le sort de *Socrate*, & il n'y trouva que trop d'occasions d'exercer sa douceur & sa patience : genre d'épreuve bien désagréable pour un homme de son caractére. « Le repos & la paix » étoient pour lui des biens trop » précieux, pour ne leur pas faire » le sacrifice de son autorité. »

Il avoit la même foiblesse, ou, si l'on veut, la même indulgence pour ses enfans, & pour ses écoliers ; cette bonté naturelle qui faisoit le fonds de son caractére l'empêchoit, contre ses résolutions, de faire regner l'exacte discipline dans

les Ecoles, l'ordre & la ſubordination dans ſa Maiſon. Tout ami qu'il étoit de la paix & de la tranquillité, il les ſacrifioit ſans peine aux intérêts du Public. « Il aimoit » ſincérement les hommes ; la voix » de ſa Patrie, qu'il regardoit com» me des ordres, l'emportoit ſur » l'intérêt même de ſes études. Il » fut Maire de la Ville pendant » les années 1691. & 1692. & il » en avoit été Receveur en 1683. » & 1684. Attentif & vigilant dans » les Affaires publiques, il n'étoit » négligent & ſans précaution que » pour les ſiennes &c. » Quelque modeſte, quelque déſitéreſſé, quelque éloigné qu'il fût de toute ambition, la ſimplicité qui lui cachoit à lui-même ce qu'il valoit, n'empêcha pas que ſon nom ne parvînt à la Capitale, & ne pénétrât juſqu'à la Cour. En 1673. le Roi lui donna des Lettres de Conſeiller Honoraire au Préſidial d'*Orléans* ; & ces Lettres ſont conçûës dans les termes les plus glorieux pour M. *Delalande*. M *de Fieubet*, Con-

ſeiller d'Etat, & Chancellier de la Reine, M. le Préſident *de Menars*, M. *Talon*, Avocat Général, M. l'Abbé *Bignon* l'honnorent de leur amitié, & de leur protection. En 1700. au paſſage du Roi d'*Eſpagne*, il eut l'honneur de complimenter Sa Majeſté à la tête de l'Univerſité. L'Orateur n'avoit aucun de ces dehors qui préviennent avantageuſement. Tout ſon extérieur parloit contre lui ; ſon nom ſeul parla en ſa faveur. Le Roi le fit prier de le venir voir, lui dit bien des choſes obligeantes, & lui fit promettre qu'il lui envoyeroit par la Poſte à *Madrid* ſon grand Ouvrage ſur le Droit Romain, dès qu'il ſeroit imprimé.

M. *Delalande* mourut le 5. de Février 1703. âgé de plus de 80. ans. Cet Eloge eſt ſuivi du Catalogue de ſes Ouvrages.

Quoique nous n'entrions dans aucun détail ſur la Coutume d'*Orléans*, ni ſur les Notes qui l'accompagnent dans cette édition, il eſt juſte néanmoins que nous faſ-

ſions connoître ceux à qui on en eſt redevable. M. *Pothier*, profond Juriſconſulte, connu pour tel dans la Capitale, d'où il eſt conſulté comme un des oracles de *Thémis*, également ſçavant dans l'un & l'autre Droit, eſt Auteur des Notes ſur les titres des Fiefs, des Cens, de la Communauté, des Doüaires, des Succeſſions, du Retrait, des Criées. Il a fait encore les Obſervations ſur M. *Delalande*, qui ſe trouvent au ſecond volume. Nous prenons avec plaiſir cette occaſion d'annoncer un grand Ouvrage preſque achevé, dans lequel il entreprend de mettre dans un ordre naturel toutes les Loix du Digeſte & du Code, jettées confuſément dans les titres de la Collection de *Juſtinien*.

M. *Jauſſe*, Auteur des Notes ſur les titres des Saiſies & des Exécutions, a porté dans la Juriſprudence l'eſprit géométrique. Il a fait de grands progrès dans la ſcience des Mathématiques, de l'Aſtronomie, de la Phyſique; digne éle-

ve de feu M. de *Louville*, de l'Académie Royale des Sciences. Ce n'eſt que pour ſe rendre plus utile à ſa Patrie, qu'il a renoncé en faveur de la Juriſprudence, & des fonctions de ſa Charge, à des études plus agréables ſans doute, & plus ſatisfaiſantes pour l'eſprit.

M. *de la Jannés*, outre les Diſcours dont nous avons rendu compte, a fait le Traité des Profits & Droits Seigneuriaux qui eſt dans le ſecond Tome, les Notes ſur les titres des Tuteles, des Servitudes, des Preſcriptions, des Donations, des Teſtamens. Ces trois Meſſieurs font honneur au Préſidial d'*Orléans*, dont ils ſont Conſeillers.

ARTICLE LXXXVIII.

TRAITÉ DE LA MORT & de ſa préparation, tiré de l'Ecriture Sainte. Dans lequel on expoſe par les propres paroles de l'Ecriture tout ce que le Chrétien doit faire pour ſe ménager une ſainte mort. Ouvrage néceſſaire dans le

tems présent : utile à tous les fidéles qui désirent de bien mourir, & à tous ceux qui sont chargés de les instruire, de les consoler, de les assister à la mort. 1. *vol.* in-12. *pag.* 344. *sans l'Avertissemen & la Table. Par l'Abbé le Pelletier, Chanoine de la Métropole de Rheims.*

Souvenez vous que la Mort ne tardera point & que vous irez au Tombeau. *Eccli.* 14. 12.

A Paris, chez Huart, Imprimeur de Monseigneur le Dauphin, & Ganeau fils, ruë Saint Jacques 1740.

IL a fallu bien du courage à l'Auteur pour écrire sur une matiére si rebattuë, sans copier personne. Exercé dans la controverse, accoutumé à traiter les sujets de Morale les plus intéressans, il a dévoré les difficultés qui auroient pû détourner tout autre de l'entreprise, sur tout avec peu de santé & accablé d'infirmités.

L'Ouvrage est solide, instructif,

écrit dans la pureté de notre Langue, rempli de détails touchans, d'éloquence & d'onction. Il est divisé en cinq Chapitres. Le premier traite de la Mort en général, de ses propriétés & de sa nature. Rien n'est plus intéressant, ni plus capable de faire de vives impressions. Le second Chapitre parle de la mauvaise Mort. L'Auteur prouve d'abord, que c'est le plus grand des malheurs, & ensuite il montre qui sont ceux à qui ce malheur arrivera. Il marque par l'Ecriture huit sortes de Pécheurs qui feront une fin funeste.

Il place dans le septiéme rang ceux qui sont dans l'illusion, ceux qui sont trompés par une conscience fausse & erronée; ceux qui se croyent en bon état, & qui n'y sont point, & après avoir prouvé sa thése, & expliqué en quoi consiste la conscience erronée, il poursuit. « Combien de Chrétiens se » gouvernent par une conscience » erronée, qui les damne éter» nellement? Les Juifs croyoient » faire

» faire leur devoir, en faisant mou-
» rir les Apôtres & en persécutant
» les Chrétiens; en étoient-il moins
» criminels ? Saint Paul avant
» sa conversion, croyoit rendre
» service à Dieu en exterminant
» les Chrétiens, par un zéle aveu-
» gle pour la Loi de Moyse, en
» étoit-il moins coupable ? Saül
» crut bien faire, en offrant le sacri-
» fice, sans attendre le tems mar-
» qué par Samuel, en fut-il moins
» puni de Dieu? Oza crut bien faire
» en soutenant l'Arche pour l'em-
» pêcher de tomber, il en fut puni
» de mort. Josias croyoit bien faire,
» en déclarant la guerre au Roi
» d'Egypte; c'étoit pourtant contre
» l'ordre de Dieu, & il lui en cou-
» ta la vie. Saül croyoit bien faire
» en conservant la vie à Agag, &
» en réservant ce qu'il y avoit de
» meilleur parmi les Troupeaux,
» pour l'immoler au Seigneur, en
» reconnoissance de la Victoire
» remportée; Dieu regarde cette
» action comme une désobéïssance
» criminelle. Dieu défend à un
» Prophéte, de manger dans le

» lieu où il l'envoye, un vieux Pro-
» phéte le ſéduit, & l'aſſure du con-
» traire de la part du Seigneur, qui
» condamne cette déſobéïſſance,
» & la punit de mort. Combien
» d'Héréſiarques introduiſent des
» nouveautés, ſous de ſpécieux pré-
» textes de réformation, en ſeront-
» ils moins damnés? Combien de
» Chrétiens aujourd'hui croyent
» faire leur devoir, & ſuivre les lu-
» miéres de leur conſcience, en
» s'oppoſant à leurs Supérieurs légi-
» times, & aux déciſions de l'E-
» gliſe, en ſeront-ils moins réprou-
» vés? Combien d'Hérétiques s'i-
» maginent être dans la vraye Re-
» ligion, & ſuivre leur conſcience qui
» le leur perſuade, leſquels ne laiſ-
» ſeront pas d'être condamnés à un
» ſupplice éternel au dernier jour?
» Ils ne ſeront point jugés ſelon leur
» fauſſe conſcience, mais *ſelon l'E-
» vangile.* Car Jeſus-Chriſt n'a éta-
» bli qu'une ſeule Religion, dans
» laquelle ſeule on peut ſe ſauver:
« c'eſt la plus ancienne contre la-
» quelle les portes de l'Enfer, n'ont
» jamais pû prévaloir & ne prévau-

» dront jamais. Or toutes les Sectes » sont postérieures, ce sont par con- » séquent de fausses Religions, qui » n'ont rien de divin, qui sont des » inventions humaines, qui ne peu- » vent sauver. Tous les Novateurs » périront éternellement, pour avoir » écouté des hommes sans Mission, » & pour n'avoir pas voulu se sou- » mettre aux Maîtres que Jesus- » Christ leur a donnés pour les » conduire. » On prouve au huitiéme rang, que tous ceux qui sont plus attachés à la vie présente qu'à Dieu, font une fin funeste. Rien de plus solide, de plus éloquent, de plus instructif que cet article.

Le troisiéme Chapitre explique les avantages de la bonne Mort, & qui sont ceux à qui ce bonheur arrivera. Il les réduit à douze classes. Il a ramassé sur cet endroit avec beaucoup de recherches tout ce que les Livres Saints nous fournissent là-dessus, il l'a expliqué par des détails, soutenus ; pleins d'éloquence & d'onction. Il faudroit rapporter tout ce long Chapitre

pour en juger, & on ſeroit embarraſſé à choiſir les plus beaux endroits.

Le quatriéme Chapitre traite de la penſée de la Mort & des fruits qu'elle opére. La briéveté d'un Extrait ne nous permet pas de ſuivre l'Auteur dans tous le détail où il entre, en s'attachant toujours à l'Ecriture Sainte.

Le cinquiéme & dernier Chapitre explique comment il faut ſe préparer à la Mort. Perſonne juſqu'ici n'a mieux développé cette matiére, ſans rien omettre de tout ce qui peut aider à bien mourir. On y voit comment le mourant doit régler ſes affaires, comment & quand il faut recevoir les Sacremens, comment il faut réſiſter aux tentations du Démon, les Actes des principales vertus qu'on doit produire, des Priéres convenables tirées de l'Ecriture. On y explique comment les parens doivent bénir leurs enfans, les avis qu'ils peuvent leur donner &c. Il faut lire dans le Livre même tout ce détail. L'Au-

teur après avoir montré comment le Démon fait pour lors les derniers efforts pour nous perdre, & comment il faut lui résister en général, poursuit : « Le Démon tente d'im-» pureté le mourant, en lui retra-» çant le souvenir de ses plaisirs cri-» minels. Rien n'est plus dange-» reux que de s'en occuper, & que » de s'y complaire. Après que le » Malade s'est confessé le mieux » qu'il lui a été possible, il doit dé-» tourner sa vûë de ses Péchés, n'y » plus penser, & sur-tout si ce sont des » Péchés d'impureté, & se confier » dans la divine miséricorde. Il ne » faut pas souffrir que ceux qui ont » été complices de ses crimes & » de ses débauches, approchent de » lui, crainte de réveiller une pas-» sion dangereuse. Après avoir rapporté sur ce sujet une Histoire effayante, il continuë : « le Démon » tente le mourant, & tâche de le » porter au désespoir comme Caïn » & Judas, en lui persuadant que » *son iniquité est trop grande pour pou-* » *voir en obtenir le pardon* : en lui

» représentant la multitude & l'é-
» normité ne ses crimes. Mais il
» n'a qu'à prendre le bouclier de
» la Foi, par lequel il pourra étein-
» dre tous les traits enflammés du
» malin esprit. Il n'a qu'à demeu-
» rer ferme dans la Foi, qui lui
» apprend que son Dieu ne veut
» pas qu'aucun Pécheur périsse, mais
» que tous retournent à lui par la
» Pénitence. Qui lui persuade que
» son Dieu, ne veut pas la mort
» de l'Impie, mais qu'il se conver-
» tisse, qu'il quitte sa mauvaise
» voye, qu'il vive : *qu'en quelque*
» *jour qu'il se convertisse, son ini-*
» *quité ne lui nuira point &c.* Le
» Démon le tente-t-il de présomp-
» tion, & tâche-t-il de lui inspirer
» une vaine confiance dans ses ver-
» tus & dans ses bonnes œuvres ?
» Il demeure ferme dans la Foi qui
» lui fait sentir qu'il ne peut se glo-
» rifier de rien : qu'il est redeva-
» ble à la grace de tout le mal qu'il
» a évité, de tout le bien qu'il a
» pratiqué : qu'il n'y a rien de bon
» en lui, qu'il ne tienne de Dieu :

» que les vertus ſont des dons de
» celui de qui tout bien procéde :
» que les bonnes œuvres ne ſont pas
» l'ouvrage ſeul de celui qui court
» & qui veut, mais de Dieu qui
» fait miſéricorde, qui opére le
» vouloir & le faire, ſelon ſon bon
» plaiſir. »

Non-ſeulement tout ce Chapitre, mais tout le Livre entier ſe ſoutient également, & on n'en peut trop recommander la lecture, dans un tems où nous voyons mourir tant de monde, & ſi promptement. Qu'y a-t-il au monde de plus intéreſſant pour un Chrétien, que de bien mourir ? N'eſt-ce pas du moment de la mort que dépend une éternité de bonheur ou de malheur.

ARTICLE LXXXIX.

*LETTRE DE M.***. Chirurgien de Province à M. ***. Chirurgien de Paris, au ſujet de la Remarque page 249. de l'édition du Traité des Opérations de Dionis, augmentée de Remarques importantes par M. la Faye Chirurgien de Paris, chez le Breton, ruë de la Harpe, au Saint Eſprit* 1740. *pag.* 34. in-8°.

L'Auteur de la Lettre accuſe l'Auteur de la Remarque d'y avoir commis deux injuſtices.

Premiére injuſtice. De déférer à un fameux Chirurgien ſon ami, l'honneur d'avoir ramené en France l'Opération de la Taille Latérale, pour l'extraction des Pierres formées dans la Veſſie, *en diſſimulant la part que d'autres ont droit de prétendre* à la gloire de cet évenement.

Seconde injuſtice, de décréditer en parlant de ce ſujet, une nou-

velle Méthode d'opérer en ce genre, que nous devons à M. Foubert Chirurgien.

L'accuſation eſt grave, dit l'Auteur de la Lettre, elle demande des preuves, & il en fournit. Celles du premier article doivent porter ſur des faits, & en voici le précis.

Un Hermite, nommé Frere Jacques, arriva à Paris en 1697. & y annonça la Méthode de la Taille Latérale, inconnuë avant lui, il en fait l'Eſſai à Fontainebleau, où la Cour étoit alors. Il revint delà à Paris, où M. Mery, alors premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, & commis par M. le Premier Préſident de Harlay pour éclairer le nouvel Opérateur, rendit le témoignage le plus favorable à l'utilité de la nouvelle Méthode. Les inſtructions de M. Mery, & les connoiſſances qu'acquit le Frere Jacques en fait d'Anatomie, le mirent en état d'opérer dans la ſuite d'une maniére plus ſûre, & il le fit avec ſuccès. Mais, le croira-t-on, dit l'Auteur, *une découverte ſi prétieuſe ne trouva point*

de Partisans dans un Pays d'ailleurs amateur de nouveauté. Frere Jacques meurt, & sa Méthode paroît s'ensevelir avec lui. Un Anglois, M. Rau, la ressuscite, & aime mieux faire honneur de cette découverte à Celse, qu'à un Moderne. M. Chefelden marche sur les traces de M. Rau, & soutient en Angleterre une pratique abandonnée en France. M. Morand fait un voyage à Londres pour s'initier auprès de M. Chefelden à des mistéres dont la France ne connoît le prix que quand ils lui sont devenus étrangers. La même curiosité, qui faisoit passer les Mers à M. Morand engagea deux autres Chirurgiens de Paris à tâcher de pénétrer par leurs observations, le même secret que M. Morand cherchoit par ses voyages. Ce furent Messieurs Garangeot & Perchet. Après quelques épreuves sur les Cadavres, ils se crurent en état d'opérer avec succès sur les Malades mêmes. Mais ils sacrifierent d'abord généreusement la gloire de

l'invention à l'utilité du Public ; & dans l'espoir d'opérer avec plus de sûreté par les secours des lumiéres que devoit rapporter de Londres M. Morand, ils réserverent leurs premiers essais pour les tems qui suivroient son retour. Leur attente fut vaine, ils ne trouverent ni dans les réponses de M. Morand ni dans celles de M. Chefelden, à qui ils firent écrire, les éclaircissemens qu'ils cherchoient. *Assez riches de leur propre fonds*, dit l'Auteur, *ils procédent à la Taille d'un Enfant de huit ans, nommé Claude Moni, qui fut faite par M. Perchet les derniers jours d'Août* 1729. *sous les yeux mêmes de Messieurs Morand, Duvernay, Petit, Boudou &c.* Avec *le succès le plus complet. Cette Opération est la premiere qui ait eté faite en France, depuis Frere Jacques, par l'Appareil Latéral ; & l'Ecrit où M. Garangeot l'annonça, est aussi le premier qui ait paru en France sur cette matiére depuis M. Mery.* M. Morand lui-même est cité pour garant de ces faits.

Il résulte de ce narré que l'honneur de l'invention de cette maniére d'opérer est dûë au Frere Jacques, & à la France, que les Chirurgiens de Paris aprés l'avoir négligée, l'ont ressuscitée de nouveau, non par la voye d'imitation, mais par des moyens qui forment une espéce de seconde invention; qu'ils ont cependant eu besoin de l'exemple des Chirurgiens Anglois pour picquer leur émulation, redoubler leur sagacité, & les apprivoiser, sinon avec la maniére de procéder à l'Opération, dont ils sont redevables à leur pénétration, au moins avec le fonds même d'une Opération devenuë étrangere pour eux; qu'ainsi M. de la Faye a commis une injustice, en ne faisant pas *la plus légere mention de Messieurs Garangeot & Perchet dans une Note où il détaille l'origine & le progrès de la Taille Latérale.* Voilà ce qui regarde la premiére accusation intentée dans cette Lettre contre M. de la Faye.

La seconde regarde le jour peu

avantageux, sous lequel M. la Faye représente la maniére d'opérer de M. Foubert. La Méthode de ce dernier *comme celle de tous les Lithotomistes Modernes*, *est entée*, dit l'Auteur de la Lettre, *sur le fonds de Frere Jacques, de tous les Disciples de l'Hermite, c'est lui qui paroît avoir le mieux connu l'endroit foible de la Méthode de son Maître, & être le mieux entré dans l'esprit des Observations de* M. *Mery*. Pour la rectifier M. Foubert assigne le lieu précis de l'Opération *entre l'Anus & la tubérosité de l'Os Ischion dans la partie la plus large de l'angle double & presque parallele, que forment les Os Pubis d'une part, & les Muscles de l'autre. Le Troisquarts plongé dans cet endroit, rencontre nécessairement le corps de la Vessie entre son col & l'Uretère gauche.* « M. Foubert pré»pare long-tems auparavant ses »Malades, il s'attache par diver»ses épreuves à connoître à fond »dans chaque sujet la partie sur »laquelle il doit opérer, il l'hu»mecte avec art, & accoutume in-

» ſenſiblement & par degrés le Ma-
» lade à retenir une certaine quan-
» tité d'urine. Il ſuffit à M. Fou-
» bert pour aſſurer le ſuccès de
» l'Opération qu'elle en puiſſe con-
» tenir un verre. Par le moyen d'une
» pelotte faite exprès, il fait com-
» primer le ventre du Malade au-
» deſſus de l'Os Pubis, & ſuit at-
» tentivement la veſſie dans ſes
» divers changemens de figures &
» de ſituation, afin de mieux s'aſſu-
» rer de celle qui lui eſt naturelle.
» Il introduit le doigt index de la
» main gauche dans le Rectum
» pour le porter conjointement
» avec l'Uretère du côté droit. Il
» prend de la main droite le Troiſ-
» quarts qu'il plonge dans la partie
» dont nous avons parlé. Par cette
» ponction, il entre dans le corps
» de la Veſſie entre ſon col & l'U-
» retère gauche, il juge que le
» Troiſquarts eſt dans la Veſſie
» par les urines qui coulent le long
» de la crénelure, alors il retire le
» poinçon de quelques lignes, pour
» en cacher la pointe dans la canu-

» le. Il gliſſe dans la crénelure le
» couteau avec lequel il fait d'abord
» une inciſion le long du Muſcle
» de bas en haut ſans l'intéreſſer;
» puis il inciſe la Veſſie en appro-
» chant le manche du Couteau de
» celui du Troiſquarts, & par ce
» mouvement la pointe du couteau
» s'éloignant de l'extrémité de la
» canule, il fait l'inſicion de l'éten-
» duë qu'il juge convenable. En
» retirant le Couteau par un mou-
» vement contraire, il étend l'in-
» ciſion des tégumens, il ôte le
» Couteau & par la même créne-
» lure il gliſſe un Gorgeret &c. ».

Il faut voir dans la Lettre même les réponſes nettes & préciſes que fait l'Auteur aux objections que propoſe M. la Faye dans ſa Remarque contre cette matiére d'opérer. Cette diſcuſſion donne un nouveau jour à des faits qu'il eſt encore plus de l'intérêt du Public, que de celui de M. Foubert, qu'on approfondiſſe. Le ſoin de s'inſtruire ſur un objet bien important, encore plus que celui de ſe convaincre de

l'injustice faite à M. Foubert, doit engager tout ceux qui consacrent leur travail à soulager nos maux ; doit, dis-je, les engager à chercher avec empressement, & à lire avec attention cette brochure.

ARTICLE XC.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE VENISE.

STORIA ANTICA DEGLI Egizi, de' Cartaginesi, degli Assiri, de' Babilonesi, de' Medi, de' Persiani, de' Macedoni, è de' Greci. Di M. Rollin, Tradotta dal Francese. Tomo nono. In Venezia 1740. *Presso Giambattista Albrizzi* in-12. *pag.* 595.

LE compte que nous avons rendu de l'Histoire Ancienne de M. *Rollin*, sur l'édition Françoise, nous dispense de parler de la Traduction Italienne ; & le Livre est trop connu, pour qu'il faille y revenir. Nous voyons avec plaisir, ce qui fait honneur à la Nation, que les Etrangers s'empressent de traduire nos Ouvrages, & ce sont surtout ceux qui sont plus en état d'en donner de très-bons de leur fond : pour les autres, dont la langue est moins en usage, sur-tout parmi les Sçavans, ils se contentent de les réimprimer tels qu'ils sortent des mains des nos Auteurs.

DE ROME.

De Veterum argumentis pro Telluris Sphæricitate, Dissertatio habita in Seminario Romano Soc. Jesu, à Comite Vincentio de Gambara, Academico Redivivo, Comite Alphonso Casati, Redivivorum Candidato, Seminarii Romani Convictoribus. Romæ,

typis Antonii de Rubeis 1739. in-4°. *cum Fig. pag.* 40.

Quoique l'objet principal de cette Dissertation soit la figure de la Terre, les jeunes Académiciens y donnent encore sur d'autres matiéres de Physique & de Mathématique, des preuves des progrès qu'ils ont faits dans ces Sciences; sur *l'équilibre des liqueurs*, *sur la pesanteur des corps, qui de leur nature tendent à un même centre, sur le Globe terrestre, & le Liquide homogene qui en fait partie.* Entre les moyens que les Anciens employerent pour reconnoître la figure de la Terre, l'ombre de la Terre dans les Eclipses de Lune les plus sensibles & les plus remarquables, fut celui qui leur parut le plus décisif en faveur de la spéricité, ainsi qu'il est expliqué dans cet Ecrit.

Dans le même-tems, & chez le même Libraire Messieurs *Joseph Passi*, *Louis Malfatti*, & *Dominique degli Angeli* on fait imprimer une Dissertation, où, d'après Messieurs *Nevvton*, *Herman*, & de

Maupertuis, ils soutiennent que la figure de la Terre est plûtôt sphéroïdale, que véritablement sphérique.

FRANCE

DE LYON.

De Certe, ruë Merciere, à la Trinité, a réimprimé les *Institutions de Perez*; *Antonii Perezii J. C. S. C. & R. M. Consiliarii, in Academia Lovaniensi Juris Civilis Antecessoris Institutiones Imperiales, Erotematibus distinctæ, atque ex ipsis principiis, regulisque Juris passim insertis explicatæ. Editio novissima, post varias editiones externas, denuò secundùm exemplar originale Lovaniense revisa, & mendis purgata. Lugduni, apnd Jacobum de Certe.* 1739.

Le même *de Certe* a aussi réimprimé l'*Histoire du Gouvernement de Venise, avec des Notes Historiques & Politiques. Par M. Amelot de la Houssaye.* Trois volumes *in*-12. avec des figures.

DE PARIS.

Hippolyte-Louis Guerin, à Saint Thomas d'Aquin, Jean Villette, vis-à-vis les Mathurins à la Croix d'Or & à Saint Bernard, Jean-Baptiste Delespine Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi, à la Victoire & au Palmier, ruë Saint Jacques à Paris, viennent de mettre en vente deux volumes de la suite de l'*Histoire des Empires & des Républiques depuis le Déluge jusqu'à Jesus-Christ*, *par M. l'Abbé Guyon*. L'un de ces deux volumes est intitulé *Macédoniens II. Partie Tome V.* qui contient l'Histoire des successeurs d'Aléxandre le Grand; volume *in*-12. de 662. pages. L'autre *les Ptolemées, Rois d'Egypte, Tome VI.* volume *in*-12. de 488. pages, sans les Sommaires & les Tables des Matiéres. Cette Histoire a jusqu'à présent 8. volumes, dont le 1. contient les *Egyptiens*, le 2. les *Assyriens & les Babiloniens*, le 3. *les Perses*, le 4. *les Macédoniens pre-*

miére Partie, où ſe trouve la vie d'Aléxandre. Le 5. les *Macédoniens II. Partie* ou les Succeſſeurs d'Aléxandre; le 6. les *Ptolemées, Rois d'Egypte. La premiére Partie des Lacédemoniens, & la premiere Partie des Thebains & des Athéniens.* Tous ces volumes reliés ſe vendent 50 ſols chacun. Ce Livre complet contiendra douze volumes. L'Auteur a maintenant achevé ſon Ouvrage, & les mêmes Libraires impriment actuellement les *Seleucides, Rois de Syrie, Tome 7. Les Parthes & les Thraces Tome* 8. Ils donneront enſuite les ſecondes Parties de *Lacédémone, Thébes, & d'Athenes.*

Les mêmes Libraires vendent auſſi conjointement avec ledit Livre, ou ſéparément, deux grandes Cartes Chronologiques, qui montrent l'origine, l'étenduë, la décadence & le concours de toutes les Hiſtoires, ſiécle par ſiécle, & année par année, paralellement avec celles du Peuple de Dieu. Le prix de ces deux Cartes eſt de cinquante ſols.

TABLE DES ARTICLES du mois de Septembre 1740.

ART. LXXVIII. *Notizie Istoriche e Critiche intorno alla vita, alle Invenzioni, ed agli scritti di Archimede Siracusano.* pag. 1685
ART. LXXIX. Recherches sur la nature & l'étenduë d'un ancien Ouvrage des Romains, appellé le *Briquetage de Marsal.* 1717
ART. LXXX. Pensées diverses sur l'Homme. Par M. *Pecquet* &c. 1725
ART. LXXXI. Dissertation sur l'Histoire &c. Par M. *Lebœuf.* 1752
ART. LXXXII. Lettre à M. l'Abbé *Lébœuf &c.* 1785
ART. LXXXIII. Œuvres Spirituelles du P. François *Arias* de la Compagnie de Jesus &c. Par le R. P. *Belon* de la même Compagnie. 1790
ART. LXXXIV. *Observationes Apologeticæ pro Episcopatu Tra-*

jectensi ad Mosam, quem R. P. Godefridus Henschenius &c. *Auctore R. P.* Petro Dolmans &c. 1794

Art. LXXXV. Explication de deux Vers de Virgile. 1814

Art. LXXXVI. *Silesiacarum rerum Scriptores aliquot adhuc inediti; accedunt Codicis Silesiæ Diplomatici specimen, & Diplomatarium Bohemo-Silesiacum, &c.* Fridr. Wilh, de Sommersberg, *&c.* 1816

Art. LXXXVII. Coutumes des Duché, Bailliage, & Prévôté d'Orléans, avec les Notes de M. *Henri Fornier &c.* 1823

Art. LXXXVIII. Traité de la Mort & de sa préparation, tiré de l'Ecriture Sainte &c. Par M. l'Abbé *le Pelletier.* 1847.

Art. LXXXIX. Lettre de M. ***. Chirurgien de Province à M. ***. Chirurgien de Paris, &c. Par M. *de la Faye* Chirurgien de Paris.

Art. XC. Nouvelles Littéraires. 1864.

Errata pour le mois d'Août. 1740.

PAge 1496. lig. 9. qui ſont, *liſ.* qu'ils ſont.
1520. lig. 10. *ôtés* alors.
1529. lig. 23. Polyble, *liſ.* Polybe.
1599. lig. 26. diſtinction de la vertu & de vertu, *liſ.* de la vertu & du vice.
1630. lig. 11. il eſt en des ſociétés, *liſ.* il en eſt des ſociétés.
Ibid. lig. 16. iſtincts, *liſ.* inſtincts.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. LEROUGE.

De l'Imprimerie de la Veuve ROBUSTEL.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4395